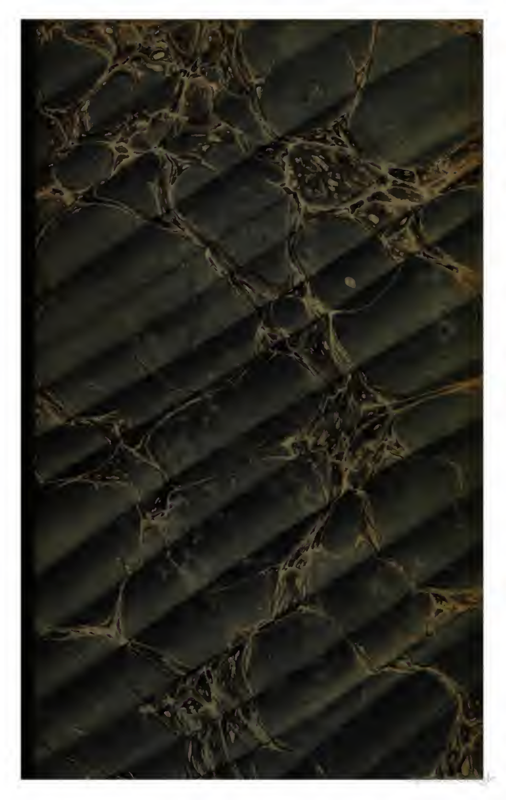




HISTOIRE

DE

L'EMPIRE DE RUSSIE.

HISTOIRE

DE

L'EMPIRE DE RUSSIE,

SOUS LE REGNE DE CATHERINE II, et à la fin du dix-huitième siècle;

Par le Révérend M. TOOKE, Membre de la Société royale de Londres, de l'Académie impériale des Sciences, et de la Société libre d'Economie de Saint-Pétersbourg:

Traduite de l'anglais, sur la deuxième édition, par M. S..... avec les corrections de M. IMIRNOVE, Aumônier et Secrétaire de l'Ambassade de Russie à Londres; et revue par M. LECLERC, ancien Capitaine au service de France.

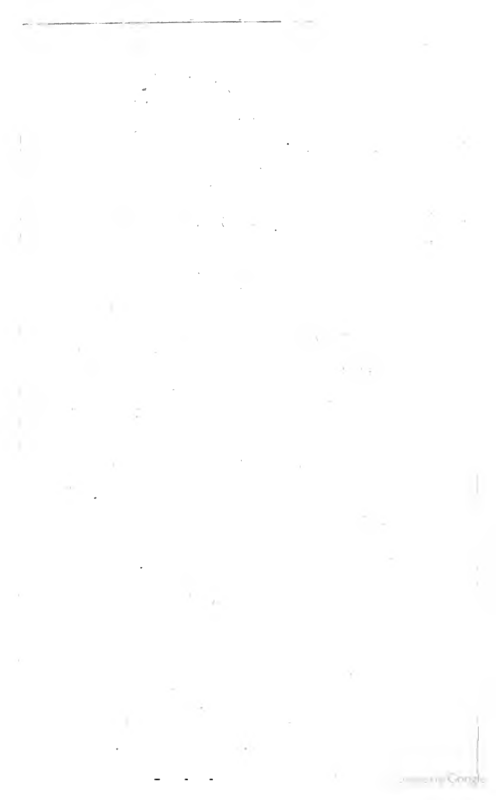
TOME TROISIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

A PARIS,

Chez MARADAN, Libraire, rue Pavée-S.-André-des-Arcs, n° 16.

AN X — 1801.



HISTOIRE DE RUSSIE.

LIVRE TROISIÈME.

Nous avons contemplé les habitans de l'empire de Russie dans leurs différentes origines. Nous allons observer maintenant leur *état physique*. Le mélange d'un aussi grand nombre de nations, nous force d'assigner certaines bornes à cette division de notre ouvrage, et d'en classer les sujets dans un ordre particulier. Nous examinerons d'abord le dénombrement du peuple et la population actuelle; nous l'envisagerons tant à l'égard de l'Empire, que relativement à ses différentes parties. Nous nous occuperons ensuite des institutions publiques, établies pour conserver et améliorer la population. Nous terminerons par la définition du caractère physique des habitans, suivant leurs origines particulières.

SECTION PREMIÈRE.

Population de l'Empire de Russie.

Nous distinguons la *population effective* de la *population proportionnelle.* Nous entendons par la première, le nombre réel des habitans d'un pays; par la seconde, leur relation avec la superficie du territoire qu'ils occupent.

Cette distinction faite, on ne peut douter que l'empire de Russie, le plus étendu de l'univers en superficie, ne doive être mis au rang des plus puissans, par rapport au nombre de ses habitans. La connoissance de ce sujet important est fondée sur les dénombremens, ou, comme on les appelle en Russie, les révisions. Elles ont commencé sous Pierre-le-Grand, en 1723, et elles ont été renouvelées depuis tous les vingt ans. Elles doivent leur origine à l'établissement de la capitation. Tout mâle, de la classe des paysans ou des bourgeois, est obligé de payer annuellement à la couronne cette taxe personnelle; et, jusqu'à ce jour, elle a continué de faire le principal objet de ces révisions.

Conséquemment elles ne comprennent point tous les rangs, ni toutes les tribus de l'Empire. La noblesse, le clergé, tout l'établissement civil et militaire, l'établissement de la cour, les écoles et séminaires, la plus grande partie des nations nomades et tout le sexe féminin, n'y sont point comptés.

Tous les mâles des classes sujettes à la taxe, depuis l'enfant à la mamelle jusqu'au vieillard suranné, sont inscrits sur les registres de révision. On ne tient compte des naissances et des morts qu'à la révision suivante. Dans les premières révisions on a omis les provinces de Livonie, d'Esthonie, et de la petite Russie, qui ne payoient point alors de capitation. En outre, la direction de cette opération essentielle, ayant été confiée à des commissaires avides, plus occupés de leurs intérêts particuliers que de ceux de l'Empire, il est probable que les dénombremens ont été généralement estimés au-dessous de la population réelle du peuple.

A la première révision, en 1723 (qui, ainsi que plusieurs des suivantes, n'ont jamais été complétées dans la même année), les personnes sujettes à la taxe, furent inscrites au nombre de 5,794,928. Dans cet

état sont compris les paysans travaillant dans les mines en 1735 ; mais toutes les provinces et tous les rangs, qui, à cette époque, n'étoient pas sujets à la capitation, furent omis. A la seconde révision, en 1743, ce nombre fut estimé à 6,643,335 ; et à la troisième, en 1763, à 7,363,348. Si nous doublons cette somme pour le sexe féminin, et si nous joignons la population des provinces, qui ne payoient point la capitation en 1763, nous aurons un total d'environ 20,000,000 d'habitans dans les classes dénombrées (1).

Un corollaire très-différent, et beaucoup plus juste, résulte de la quatrième révision, faite, en 1783, sur de meilleurs principes, et avec une plus grande exactitude. Le principal objet, celui de connoître le nombre des individus taxables, fut encore la base de cette énumération ; mais on l'étendit aussi sur toutes les provinces alors sujettes de la couronne de Russie (2). On eut soin d'y

(1) *Schlœtzer;* dans son ouvrage sur la *bénignité de la petite vérole en Russie*, page 132, donne la même estimation ; mais il paroît y avoir compris toutes les classes, révisées et non révisées.

(2) On n'y comprit point la première acquisition

comprendre le sexe féminin, et les différentes classes et tribus omises jusqu'alors. Cette opération importante ne fut plus confiée à des commissaires particuliers; elle fut exécutée par les magistrats des villes, les nobles, les présidens et les anciens des paysans de la couronne. La division des anciens et vastes gouvernemens, et l'établissement des vice-royautés, facilitèrent beaucoup le travail de cette révision. Le dénombrement fut achevé dans l'espace de six mois, de la fin de 1781 au mois de juillet 1782. Celui des gouvernemens de Kolhivan, de Tobolsk et d'Irkoutsk, à raison de leur grand éloignement et de leur vaste étendue, ne fut terminé qu'en 1783. Les états furent faits en forme de tables, d'après un modèle donné, dans lequel on eut égard à plusieurs matières politiques. Il fut ordonné d'y apporter la plus grande exactitude, et des peines très-sévères furent prononcées en cas de fraudes ou d'évasions (1). Suivant les listes de cette

dans la Pologne en 1773, contenant 1,226,966 habitans.

(1) Voyez le manifeste impérial, et le décret du sénat, concernant la quatrième révision, dans le Journal de Saint-Pétersbourg, année 1781, tom. IV, p. 192.

révision, il se trouva, dans les quarante-une vice-royautés qui composoient alors la Russie, en habitans mâles,

Marchands.	107,408
Bourgeois.	293,793
Ordnodvortzi et habitans libres des campagnes	773,656
Exempts de taxes	310,830
Paysans de la couronne. . .	4,674,603
Paysans des particuliers. .	6,678,239
Total	12,838,529

Le nombre des femmes ne fut connu que dans quelques gouvernemens; si nous doublons pour elles le montant ci-dessus, nous obtiendrons, pour les classes dénombrées dans les quarante-une vice-royautés, un total de 25,677,000 personnes des deux sexes. On ne peut avoir qu'un seul doute sur l'authenticité de ces états, savoir : que le nombre réel du peuple soit *plus grand* qu'il ne paroît l'être par le dénombrement, chaque individu, porté sur les listes de révision, payant effectivement sa taxe, on ne peut concevoir que ces listes portent la population au-dessus de la réalité; mais on

peut aisément supposer qu'elles la font paroître au-dessous de l'effectif, parce que la dissimulation est suivie d'un avantage réel.

Jusqu'ici nous avons estimé la population sur des dénombremens effectifs; mais relativement aux classes non révisées, à l'augmentation de la population, occasionnée par les grandes acquisitions faites depuis 1785, et relativement encore à l'accroissement énorme de la population, produit par les naissances et les nombreuses accessions de colons étrangers, nous n'avons pour nous diriger que des données probables, qui ne sont pas toutes authentiques. Le résultat de la cinquième révision, en 1796, ne nous est pas encore parvenu. Nous y suppléerons, en attendant, par le calcul suivant, fait avec une attention scrupuleuse.

Par la révision de 1783, supposant le sexe féminin égal en nombre au masculin, les individus enregistrés dans les quarante-un gouvernemens montoient à 25,677,000

Les Kozaks du Don et de l'Euxin, suivant des états particuliers, mais authentiques, au moins 220,000

Pour les tribus et les classes non comprises dans la quatrième révision, nous ne pouvons, sans la plus grande improbabilité, porter moins de. 1,500,000

Conséquemment, la totalité des habitans de l'empire de Russie pouvoit être, en 1783, de 27,397,000

Suivant les résultats déduits des recherches et des observations faites sur la mortalité et les naissances en Russie, cette masse doit s'augmenter d'elle-même annuellement de plus d'un demi-million.

Si, pour éviter toute exagération possible, nous déduisons la moitié de ce surplus des naissances, pour remplacer la diminution qui peut être occasionnée par des mortalités extraordinaires, comme par la guerre, il reste, pour chaque année, une augmen-

tation de 250,000 nouveaux citoyens, qui, exclusivement de toute proportion progressive, donnent, en douze ans, une quantité de	3,000,000
Les nouvelles acquisitions faites depuis 1783, ou les neuf vice-royautés actuelles de Tauride, Minsk, Bratzlau, Vosnesensk, Podolie, Volhynie, Courland, Vilna et Slonim, contiennent, suivant un état authentique déjà mentionné (1).	5,755,000
Conséquemment, suivant l'estimation la plus modérée (2), nous pouvons porter la population actuelle de l'empire russe à	36,152,000

ou une somme ronde de trente-six millions d'individus.

(1) Voyez la note, Tome II, p. 33.

(2) Pour mettre le lecteur à même de juger par lui-même de l'exactitude de cet état, nous réunirons ici quelques particularités.

Les forces de terre et de mer, avec la milice, ou

La très-grande majorité de cette masse prodigieuse habite la Russie européenne.

---

les commandos militaires des différens gouvernemens, y compris les femmes et les enfans, ne peuvent guère être portées au-dessous de..........	800,000
Suivant l'établissement des vice-royautés, chaque gouvernement, consistant en dix cercles, a environ six cents officiers civils, sans compter la foule de scribes et autres employés de la chancellerie, et outre le guet, les moneytellers, les courriers, &c. Si nous donnons dix cercles à chaque vice-royauté, l'une dans l'autre (la plupart en ont de douze à quinze), et si nous portons à mille seulement tous les officiers et employés par chacune d'elles, triplant cette somme pour ceux qui sont mariés et leurs familles, nous aurons................	120,000
Les officiers des douanes, les commis à pied et à cheval sur les côtes et les frontières, les gens attachés au service des postes, &c. avec leurs femmes et leurs enfans; nous ne les porterons que pour............................	80,000
On estime communément le clergé à soixante-huit mille individus, dont la généralité sont des prêtres séculiers mariés. En y comprenant leurs femmes et	

Les cinq gouvernemens de Perm, Oufa, Kolhivan, Tobolsk et Irkoutsk, compris

---

leurs enfans, nous pouvons porter cette classe à.......................... 200,000

Ce petit nombre d'articles, d'après l'estimation la plus basse, produit déjà.. 1,200,000 personnes; et cependant nous avons omis toute la noblesse, l'établissement de la cour, les colléges impériaux, les académies, les écoles et maisons d'éducation, les étrangers, la majeure partie des habitans de Moskou et de Saint-Pétersbourg. Nous avons omis encore les tribus nomades, les vagabonds ou fugitifs, &c. ainsi que les prisonniers et les criminels condamnés aux travaux publics, dont le nombre seroit incroyable, s'il n'étoit pas diminué, de temps en temps, par des manifestes de grace.

Il sera évident, par la comparaison suivante, que nous n'exagérons point en estimant à 300,000 le nombre total de ceux de ces différentes descriptions. Des quarante et un gouvernemens de l'empire de Russie, il n'y en a pas plus de douze qui ayent fourni l'état du sexe féminin, ou des classes exemptes; et quoique sur ces douze états, il n'y en ait pas un de complet, cependant la différence monte à plus de 1,607,000 personnes. La somme des habitans des quarante-un gouvernemens, n'est, suivant les listes de révision, que de 25,677,000 individus, tandis que, par les tables statistiques, elle monte à 27,284,000. Cette différence

sous le nom général de Sibérie, ne contiennent ensemble, suivant les listes de révision, que 2,215,000; et en y joignant les classes et tribus non révisées, un peu plus de trois millions et demi d'habitans. La population de la partie européenne est donc environ douze fois plus grande.

L'empire de Russie, qui, par rapport à sa superficie, est principalement situé en Asie, doit, à l'égard de sa population, être considéré comme faisant partie de l'Europe.

Parmi les Etats de l'Europe, la Russie tient le second rang par rapport à la population. Elle ne compte, au-dessus d'elle, que le seul empire ottoman, qu'on estime ordinairement avoir 49 millions d'habitans, dont huit millions en Europe, trente-six en Asie, et cinq en Afrique. Si on exclut de cette comparaison les parties des deux Empires situées hors de l'Europe, la Russie est, de

---

seroit beaucoup plus considérable, si nous avions de semblables données sur tous les gouvernemens. Ce résultat seroit encore bien plus frappant, si on pouvoit l'établir sur le produit de toutes les classes, déduites avec la plus grande exactitude.

tous les Etats de l'Europe, celui dont la population est la plus considérable.

Les pays qui approchent le plus de la Russie à cet égard, sont : l'empire Germanique, qu'on peut estimer à 26 millions; la France, à laquelle, malgré les ravages de la révolution, nous pouvons encore accorder 25 millions; et les Etats de la maison d'Autriche, qui peuvent être portés à la même estimation. Parmi les Etats voisins, dont les intérêts relatifs ont le plus d'importance pour la Russie, la Prusse et la Suède sont les plus remarquables. La première, en comprenant ses possessions nouvellement acquises en Pologne et dans le cercle de Franconie, a environ le quart; la dernière, la onzième partie de la population de l'empire de Russie.

La proportion relative de la population varie beaucoup dans les différens gouvernemens. Suivant l'oukaz de leur création, chacun d'eux devoit contenir de 3 à 400,000 mâles; mais, à raison de différentes circonstances locales, la stricte exécution de cette ordonnance, étant accompagnée de beaucoup d'inconvéniens, plusieurs gouvernemens ont obtenu, dès leur création, les uns plus,

les autres moins d'habitans. Cette inégalité a été considérablement augmentée depuis, par l'accroissement naturel de la population, l'arrivée des étrangers et les émigrations. Le gouvernement le plus peuplé aujourd'hui est celui de Moskou, qui, en comprenant la Métropole, contient au-delà de 1,139,000 ames. Le moins peuplé est celui de Tauride; on estime le nombre de ses habitans à 150,000.

Plusieurs de ces gouvernemens peuvent, à l'égard de la population, aller de pair avec des royaumes étrangers. Le gouvernement de Moskou a le même nombre d'habitans que le Danemarck. Celui du Caucase, le 57ᵉ des gouvernemens, dans l'ordre graduel de la population, est aussi peuplé que le royaume de Sardaigne.

La connoissance de la population d'un Empire offre une foule de résultats remarquables; la proportion de cette masse, avec l'étendue du pays qu'elle occupe, peut seule fournir des notions exactes de sa puissance réelle.

L'empire de Russie, qui, par rapport à son énorme *population effective*, se trouve à la tête de tous les Etats européens, prend

une place très-subordonnée, lorsqu'on le considère par rapport à sa *population proportionnelle.* Sans vouloir le comparer à la Suède, qui, quoique peu peuplée, compte environ 220 habitans par mille géographique carré, l'empire de Russie, suivant la proportion de sa population avec sa superficie, n'en contient qu'environ 109 dans un espace égal.

Dans un Etat d'une si prodigieuse étendue, et qui renferme tant de contrées entièrement inhabitées ou inhabitables, une comparaison aussi générale que celle-ci conduiroit à des conclusions totalement fausses ou incertaines. La seule distinction, entre la Russie européenne et la Russie asiatique, offre un résultat bien différent. La première a une population de 405, la dernière de 11 individus seulement par mille carré. Poussant plus loin cette distinction, et comparant entr'eux les gouvernemens, nous trouverons que, sur les quarante-cinq gouvernemens, sans compter les cinq nouvellement acquis, huit contiennent au-dessus de 100, neuf de 100 à 500, dix-sept de 500 à 1,000, trois de 1,500 à 2,000, et seulement un au-dessus de 2,000 habitans par mille

carré. Cette honorable préséance appartient au gouvernement de Moskou, qui, avec la Métropole, compte 2,403 individus par mille carré. La seconde classe est composée des gouvernemens de Kalouga, Toula et Tschernigof; et la troisième de ceux de Riazan, Koursk, Kief, Orel, Kharkof, Yaroslaf et Novogorod-Séverski. La sixième et dernière classe comprend les pays des Kozaks, et surtout les déserts du nord de l'Europe et ceux de la Sibérie. Le degré de population baisse tellement ici, que, des gouvernemens de Tobolsk et d'Irkoutsk, le premier n'a que 7, et le dernier 3 habitans par mille géographique carré. Cependant nous ne devons pas oublier de remarquer que c'est précisément dans ces contrées, que les tribus non enregistrées sont les plus nombreuses. En outre, les états de révision devroient être considérablement augmentés, pour les rapprocher de la vérité, parce que toutes les classes du peuple, et l'accroissement de la population, depuis 1783, n'y sont pas compris.

La partie la plus peuplée de l'empire de Russie, est celle située entre le 49e et le 58e degré de latitude. Au nord et au sud de cette région, et en tirant vers l'est, au-delà

du 65e degré de longitude, la proportion de la population va continuellement en diminuant. Cependant cette heureuse contrée, d'une petite étendue, proportionnellement à l'énorme grandeur de l'Empire, ne peut être comparée à certains autres Etats, par rapport à sa population. Si la Russie possédoit généralement, dans ses meilleures et plus fertiles provinces, une population égale à celle des gouvernemens de Kalouga, Toula et Tschernigof, la seule partie européenne contiendroit alors plus de 100 millions d'habitans.

Rien ne paroît d'abord plus frappant que ce défaut de population, dans un pays qui possède ún fonds inépuisable, et en partie encore intact, de tous les objets nécessaires à la vie; où l'habitant des campagnes, au moins dans les provinces de l'intérieur, peut jouir sans restrictions de tous les trésors de la nature; où les taxes publiques sont si modérées et si uniformément réparties.

Cette apparente contradiction sera facile à expliquer, si on veut faire attention aux considérations suivantes.

Le degré de population auquel un pays peut atteindre, dépend également de la qualité du sol et du climat, et de l'industrie des

habitans. Lorsque ces circonstances se trouvent réunies dans leur perfection, la population doit naturellement atteindre le plus haut degré; mais cet heureux sort étant rarement celui de quelques petites provinces isolées, il est impossible qu'elles se rencontrent dans toutes les parties d'un grand Etat.

L'empire de Russie renferme dans son sein de vastes contrées, qui, à raison de l'extrême âpreté de leurs climats, sont entièrement inhabitables; il contient aussi, même dans ses plus belles régions, des cantons où le dénuement absolu d'eau et de bois fera toujours échouer toutes les entreprises qu'on pourroit former pour les rendre habitables. Dans d'autres provinces l'industrie des habitans est si peu favorisée par la nature, que le défaut de vivres occasionne des émigrations. On ne doit donc pas dire que ces régions manquent d'habitans; elles doivent être plutôt considérées comme proportionnellement bien peuplées, puisque, à raison des circonstances locales, il ne pourroit y subsister plus de monde qu'elles n'en contiennent effectivement. Nous allons expliquer pourquoi la populaton est modérée

dans les provinces fertiles, relativement aux autres Etats européens. On doit l'attribuer premièrement aux genres d'occupations qui font vivre les habitans. Un pays où l'emploi des matières premières exige beaucoup de bras, peut nourrir plus d'habitans que telle autre, où l'industrie n'a pour objet que la production des fruits naturels. Les habitans de l'empire de Russie tirent seulement des derniers leur principale subsistance; et même, à cet égard, il y a des variations qui ont une puissante influence sur la population. Dans les régions où les nations nomades s'adonnent exclusivement à la chasse, à la pêche et au pâturage des bestiaux, la population ne peut jamais atteindre le même degré que chez les Russes qui s'occupent de l'agriculture.

Si nous considérons ensuite les nombreuses colonies que cette partie, la meilleure de l'empire de Russie, a détachées et envoie journellement dans les énormes déserts de la Sibérie, et dans toutes les possessions acquises depuis le seizième siècle, nous serons justement étonnés que la population du centre de la Russie, proprement dite, ne soit pas encore plus diminuée.

Ces considérations qui nous conduiroient trop loin, si nous leur donnions l'étendue dont elles sont susceptibles, nous fournissent également des données pour calculer les progrès de la population. Elle augmentera et doit augmenter dans la même proportion que la nation accroîtra son industrie et son activité. Plus l'agriculture se répandra parmi les peuples nomades qui habitent les Steppes, plus les établissemens pour la manufacture des productions brutes se multiplieront, plus l'industrie acquerra d'activité dans les villes nouvellement bâties, et la circulation intérieure et extérieure des richesses actuelles du pays sera d'autant plus prompte; la population de l'Empire deviendra beaucoup plus nombreuse. Le superflu du peuple s'écoulera enfin des régions fertiles dans les déserts, pour y obtenir de la nature avare, par des efforts redoublés, des trésors qui, quoique plus difficiles à acquérir, ne sont jamais entièrement refusés à l'industrie et à la persévérance.

Quelque éloignée que puisse être aujourd'hui la population de la Russie, d'un si haut point de prospérité, il est certain qu'elle en

approche continuellement dans une proportion toujours croissante. Cette assertion est fondée sur le calcul politique, qui estime l'accroissement de la population par les loix de la nature, et qui en juge d'après l'expérience offerte généralement par tous les Etats.

Il est reconnu que la fécondité et la mortalité des habitans de tous les pays observent certaines règles relatives et proportionnelles aux causes physiques, morales et politiques dont l'influence agit sur elles. D'après les recherches faites à ce sujet, il est prouvé que lorsque la nature n'éprouve aucun obstacle à ses vues, la population actuelle ne diminue nulle part; qu'elle ne reste même jamais au même taux, et qu'elle doit toujours s'accroître graduellement. Les résultats d'une foule d'observations concordantes, nous donne la moyenne proportionnelle suivante des progrès de la population, prise en général : sur trente-six individus, il en meurt annuellement un; et balançant les années ordinaires avec celles où les épidémies augmentent la mortalité, pour dix personnes qui meurent, il en naît ordinairement douze ou treize. Toutes les fois que la population dévie de cette règle, des cir-

constances avantageuses ou nuisibles doivent en opérer la cause. Ceci prouve combien ces observations peuvent être importantes et instructives, lorsqu'elles ont pour objet la connoissance politique, ou l'administration d'un Etat. Elles font connoître non-seulement l'influence des qualités naturelles d'un pays sur la population, la durée de la vie et la mortalité de ses habitans; mais elles découvrent encore fréquemment quelques vices moraux ou politiques cachés, dont les effets pernicieux pourroient rester long-tems ignorés du gouvernement le plus vigilant.

La base de ces observations repose sur les listes des mariages, des morts et des naissances. La probabilité et l'utilité-pratique des calculs et des conclusions que l'on peut en tirer, dépendent entièrement de l'exacte et soigneuse rédaction de ces listes. On rédige à la vérité, tous les ans, de semblables listes en Russie, qui sont déposées dans les bureaux préposés à cet effet; mais elles sont si défectueuses, et leur usage est tellement restreint, que jusqu'ici l'observateur particulier et l'administration n'ont pu en tirer la moindre utilité.

Pierre-le-Grand est l'auteur de cet avantageux établissement ; dès l'année 1722 (époque où très-peu d'Etats avoient encore adopté cette méthode), il enjoignit au clergé, par un supplément à ses nouveaux réglemens ecclésiastiques, de remettre tous les quatre mois à leurs évêques, *Arkhiéréi*, un état des naissances et des morts de leurs paroisses respectives. Deux ans après, cet ordre fut renouvelé, amplifié, et revêtu des modèles prescrits pour la rédaction de ces tables. En 1726, le clergé reçut l'injonction de transmettre des *duplicata* de ces listes au synode et au collége de guerre. Ces deux colléges furent chargés de rédiger un tableau général de ces listes pour être présenté à l'empereur. Une nouvelle époque pour l'arithmétique politique de la Russie, et pour plusieurs autres objets importans, commença avec le règne de Catherine II. *M. Busching*, alors ministre d'une des églises luthériennes de Saint-Pétersbourg, rassembla et fit imprimer en 1764, les listes des naissances et des morts des congrégations étrangères de cette ville. Vers le même temps, à l'instigation du professeur *Schlœtzer*, alors à Saint-Pétersbourg, et du feu con-

seiller privé *Tauber*, il fut ordonné à toutes les congrégations de la résidence impériale, de préparer des listes de leurs mariages, morts et naissances, dans une forme prescrite, et de les envoyer à l'académie des sciences. Des ordres semblables furent ensuite donnés aux gouvernemens allemands; on enjoignit aux différens consistoires de remettre leurs états aux magistrats du lieu. Le dernier progrès de cet établissement, est dû au zèle patriotique du lieutenant-général comte de *Sievers*. En 1768, étant gouverneur de Novogorod, il fit faire des listes annuelles des mariages, morts et naissances de son gouvernement, et les transmit au sénat. Le procureur-général, prince Viazemskoï, ordonna à tous les gouverneurs de l'Empire de se procurer de semblables listes et de les envoyer au sénat (1).

Cette méthode subsiste donc en Russie depuis plus de soixante-dix ans. Les avan-

(1) *Hermann, Beytrage, vol. II, pag. 1. Addition d'Hermann, vol. II, pag. 1. — Schlœtzer von der unschadlichkeit der pokken in Russland, und von Russelands. Bevolkerung uber hanpt, p. 65 und 144. De la bénignité de la petite vérole en Russie, et de la population générale en Russie, par Schlœtzer*, pag. 65 et 144.

tages qu'on en a retirés pendant cette longue époque, ont été proportionnellement insignifians. On doit attribuer ce peu de succès à la rédaction incomplète de ces tables, et à la négligence de leur usage.

Toutes les listes, à l'exception de celles de Saint-Pétersbourg, contiennent des lacunes considérables; l'âge est rarement désigné sur l'état des morts du sexe féminin; les maladies et les accidens ne sont ni complètement insérés, ni scientifiquement classés.

La direction de ces listes est, à la vérité, confiée au clergé. Il est probable qu'il ne les dirige pas par-tout avec la précision nécessaire, et qu'il ignore beaucoup de particularités, et sur-tout les causes de la mortalité. Cependant, malgré tous ces défauts, les tables seroient d'une grande utilité, si on en faisoit une judicieuse application-pratique. Le sénat les reçoit par gouvernemens; ce qui est assurément la meilleure méthode, puisque les listes de révision sont rédigées par gouvernemens et par cercles. Le synode les recueille par éparchies, mais seulement des professeurs de l'église russe; elles sont communiquées de la même ma-

nière au collége de guerre, qui dirige principalement son attention sur le sexe masculin. L'académie reçoit seulement les listes de la ville de Saint-Pétersbourg. Ces dernières sont probablement plus complètes et plus exactes que les autres. Ce département est le seul qui en ait fait jusqu'ici un usage public, conforme au but de son établissement. Outre l'ouvrage du professeur *Schlœtzer*, cité plus haut, le public doit à cette société savante, deux excellentes Dissertations (1), où nous puiserons nos recherches sur le même sujet.

Les listes qui servent de fondement à notre calcul, ne comprennent, à la vérité, qu'une seule année (1793); mais elles s'étendent sur neuf éparchies. Ces listes, réunies avec les tables particulières du gouvernement de Riga, composent ensemble quinze

---

(1) *Essai sur les tables des mariages*, &c. *de Saint-Pétersbourg*, depuis 1764 — 1780, par M. *Kraft*. — *Acta Acad. Petrop. anno 1782, pars I.* — *Mémoire I, depuis 1781 — 1785. Nova acta, Tom. IV.* — *Mémoire III, depuis 1786—1790. Nova acta, Tom. VIII.* — *Mémoire sur les naissances, mariages et morts, dans quelques provinces et villes de la Russie*, par *M. Hermann. Nova Acta, Tom. IV.*

gouvernemens, qui varient extrêmement entr'eux, par rapport à leur situation, leurs propriétés physiques, leur civilisation, et présentent, par conséquent, des résultats très-différens, et d'autant plus remarquables (1). Partant de cette base, nous examinerons les relations particulières de la fécondité et de la mortalité, sans nous étendre sur les calculs, dont l'aridité seroit fatigante pour la plupart de nos lecteurs. Les curieux pourront consulter les ouvrages que nous avons cités.

L'accroissement du peuple dépend de la proportion qui existe entre la fécondité et la mortalité, d'où résulte la supériorité des naissances sur les morts, ou les progrès de

(1) Ce sont les gouvernemens de Toula, Moskou, Kostroma, Vologda, Nijnéi-Novogorod, Riazan, Iaroslaf, Viatka, Perm, Tambof, Penza, Saratof, Kazan, Simbirsk et Riga. Six de ces gouvernemens sont dans la partie septentrionale, le reste dans celle du milieu ; et ils appartiennent tous à la Russie Européenne. Suivant les classes de population déterminées plus haut, deux de ces gouvernemens se rangent dans la première, autant dans la seconde, six dans la troisième, quatre dans la quatrième, et un dans la dernière.

la population. Pour pouvoir juger de la fécondité des habitans d'un pays, il faut connoître la quantité de mariages qui se contractent annuellement dans la totalité du peuple, la moyenne proportionnelle des enfans que chaque nouveau mariage doit produire, et la proportion qui existe entre les naissances et les vivans. La première question ne peut se résoudre que d'une manière indéfinie et en termes généraux; il est universellement reconnu qu'on se marie moins dans les villes que dans les campagnes. Dans les quinze gouvernemens cités, la proportion moyenne des mariages aux vivans, étoit, en 1793, comme 1 est à 92; c'est-à-dire, qu'un mariage s'est contracté sur 92 personnes, ou qu'il s'en est marié une sur quarante-six.

Cette proportion est extrêmement favorable à la population. En Suède, par exemple, on a calculé que, pendant une époque de quatorze ans, sur 110 individus, en Danemarck sur 115, et en Norwége sur 130, il ne s'est fait annuellement qu'un seul mariage. Dans les villes et les grandes cités de l'Empire, cette proportion ne peut naturellement pas être aussi avantageuse, attendu

que l'introduction du luxe, et la disproportion des deux sexes, y forment autant d'obstacles au mariage ; aussi, à Saint-Pétersbourg, sur 70 personnes, il ne s'en marie qu'une annuellement.

Pour 100 nouveaux mariages, nous devons, suivant nos listes, compter 362 enfans l'un dans l'autre. C'est environ la proportion moyenne admise dans le pays, où il est ordinaire de calculer quatre enfans par mariage (1). Cette fécondité n'est cependant pas très-grande : en Suède, par exemple, cent mariages produisent 410 ; dans les territoires prussiens, 468 ; en Silésie, 503 enfans. Cette proportion est même plus avantageuse à la population dans certaines villes et districts de l'empire de Russie ; à Saint-Pétersbourg, on calcule 429 enfans pour 100 mariages.

La proportion des naissances aux vivans est généralement comme 1 est à 26, ou sur 26 personnes vivantes, il en naît une. Dans les grandes villes, cette proportion est ad-

---

(1) *Frank : System der medizinischen Polizei*, vol. I, p. 396. *Frank, Système de Police médicinale*, vol. I, page 396.

mise de 1 à 30 ; dans les villes médiocres, de 1 à 24 ; et dans les campagnes, de 1 à 22. La proportion moyenne seroit donc comme 1 est à 27, et l'on voit que le résultat de nos listes en approche de bien près. Cette fécondité est assez considérable, puisqu'elle se trouve rarement plus avantageuse dans les grands Etats. En Prusse, par exemple, sur un terme moyen de onze années, la même proportion subsiste; tandis qu'en Silésie, et dans quelques provinces de Hollande et de France, elle est beaucoup plus avantageuse (1). Si nous admettons, pour la masse totale de l'empire de Russie, que, sur 26 personnes vivantes, il en naît une, il s'ensuivra que les 36 millions d'habitans donneront annuellement environ 1,385,000 nouveaux nés.

La concordance générale des listes de naissances de tous les pays, fait voir, en outre, que le nombre des garçons qui naissent est plus considérable que celui des filles, dans la proportion de 105 à 100. Nos listes confirment également cette intéres-

(1) *Sussmilch, Gottl ordnung, part. I, sect. 116. Ordre divin de Sussmilch,* partie I, section 116.

sante observation; mais elles donnent une différence beaucoup plus sensible: suivant elles, il ne naît que 100 filles contre 122 garçons. Ce résultat paroît fortifier l'hypothèse de l'académicien *Hermann*, qui prétend que c'est précisément dans les provinces les plus fertiles de l'empire de Russie, qu'existe le surplus des garçons nouveaux-nés; et que, par conséquent, le climat, l'aisance et le luxe, doivent avoir une influence remarquable sur la procréation des garçons.

En appliquant cette proportion à toute la masse du peuple, il s'ensuit qu'en Russie, 761,000 garçons, et seulement 624,000 filles, reçoivent annuellement le jour.

Le total de la *mortalité* dépend de la proportion des morts avec les vivans; nos listes l'établissent comme 1 est à 58, proportion jusqu'ici sans exemple dans tous les autres pays de l'Europe. Elle justifieroit les espérances les plus extraordinaires en faveur des progrès de la population, si on pouvoit ajouter une foi implicite aux tables de mortalité. Comme une si foible mortalité milite trop contre l'expérience générale, nous pouvons raisonnablement suspecter leur

exactitude. Dans les Etats prussiens, il meurt annuellement un individu sur 32 personnes vivantes; en Danemarck, un sur 37; en Norwége, un sur 48. Cette dernière proportion étant déjà extraordinairement favorable, il est impossible qu'elle puisse être de beaucoup surpassée dans toute l'étendue d'un Empire aussi prodigieux que celui de la Russie; et cela, malgré la plus grande variété de sol, de climats, de genres de vie, et même de constitutions nationales. D'après ces considérations et plusieurs autres, il paroît probable que les tables de mortalité ne sont pas aussi exactement et aussi complètement faites que les listes des naissances; à peine y a-t-il, dans celles-ci, l'omission d'un enfant nouveau-né, parce qu'ils sont inscrits sur les registres de baptême: mais combien de gens, et particulièrement d'enfans, sont enterrés dans la campagne, sans cérémonies et sans prêtres? Un grand nombre meurt à la guerre, dans les voyages sur mer, dans les hôpitaux, dans les prisons (1); d'autres périssent d'une manière

(1) On peut voir dans plusieurs passages du Traité, déjà cité, du professeur *Krafft*, que, nonobstant les

inconnue, ou échappent, par l'émigration, aux listes de mortalité de leurs paroisses. La concordance de toutes les tables de mortalité, pendant un si grand nombre d'années, et dans une si grande variété de contrées, est une circonstance curieuse. Ce que nous pouvons déduire de leur résultat en faveur des observations précédentes, prouve indubitablement que la mortalité en Russie, et dans les autres pays du nord, doit être proportionnellement plus foible que ne l'admettent généralement les calculs politiques. Pour preuve de cette assertion, nous pou-

ordres impériaux, il n'y a point encore d'articles destinés pour ces différens genres de morts, dans les tables de mortalité. *Il seroit à desirer* (dit-il, dans le second Mémoire, *Nova Acta, pag. 205*), *pour le bien de l'humanité, que les tables continssent un registre des morts arrivées dans les hôpitaux et les prisons, et surtout un exposé des genres de maladies. L'ordre impérial en fait une expresse mention.* Et dans le troisième (*Nova Acta*, Tom. *VIII*, p. *255*) : *La publicité à l'égard des nombres annuels des morts arrivées dans les maisons des enfans trouvés, dans les hôpitaux et les prisons, intéresse trop l'humanité pour ne pas le desirer; aussi l'ordre impérial en fait, je le répète, une expresse mention.*

vons citer les listes de mortalité de Saint-Péterbourg. Le crédit qui leur est dû, est attesté par l'harmonie complète de leurs résultats avec les loix de la nature. L'académicien Krafft l'a parfaitement démontré dans ses savantes et ingénieuses recherches. Il paroît, d'après ces listes, que, pendant trois époques successives, comprenant l'intervalle de 1764 à 1790, la proportion des morts aux vivans a été comme 1 est à 35, comme 1 est à 37, et dans la dernière époque, à raison de l'influence des maladies épidémiques, comme 1 est à 29. Les deux premières proportions sont sans exemple pour une ville aussi grande, aussi peuplée, et où il règne autant de luxe; puisque, dans les campagnes seulement, on compte généralement pour la mortalité $\frac{1}{38}$, et on a vu que, dans les grandes villes, telles que Londres et Rome, elle monte à $\frac{1}{24}$ (1) : sans prétendre toutefois décider sur cette matière, nous adhérerons au résultat de nos listes; elles prouvent que la mortalité enlève annuellement 623,000 personnes.

---

(1) *Sussmilch, Gottl. ordnung, part. I, sect. 35. Ordre divin de Sulssmilch*, partie I, sect. 35.

La proportion de la mortalité des hommes à celle des femmes, est comme 105 est à 100. L'empire de Russie perd donc annuellement 320,000 des premiers, et seulement 303,000 des dernières. En comparant cet état avec la proportion des deux sexes, il paroîtroit que, dans la plus grande partie de l'empire de Russie, il ne meurt pas à proportion autant d'hommes qu'il naît d'enfans mâles, et que, par conséquent, dans beaucoup de provinces, le nombre des hommes devroit excéder de beaucoup celui des femmes. Cette remarque a été vérifiée dans certains gouvernemens par les dénombremens (1); si elle pouvoit être également démontrée pour le reste de l'Empire, elle prouveroit en même temps que la Russie est le dernier des pays de l'univers qui pût favoriser le mahométisme. Mais il est probable que la mortalité inférieure du sexe masculin, au moins dans une proportion si frappante, n'est pas réelle, mais seulement apparente, d'après les tables de mortalité, puisque ce sexe est principalement exposé aux genres de morts qui ne sont pas portés sur les listes.

(1) Suivant les états produits dans le *Statitische*

Comme les tables sur lesquelles ces calculs sont fondés n'expriment ni l'âge, ni les maladies des défunts, on ne peut obtenir plusieurs résultats importans de ces proportions. Pour suppléer en quelque sorte à ce défaut, nous suivrons les tables de mortalité de Saint-Pétersbourg, dont les résultats,

---

uebersicht des Russischen reichs; Coup-d'œil sur la Statistique de l'Empire de Russie, il y a, dans les gouvernemens de

	hommes.	femmes.
Saint-Pétersbourg...	315,431......	262,386
Vibourg..........	89,637......	87,167
Kharkof..........	402,434......	394,374
Kalouga..........	393,108......	377,739
Tambof...........	443,660......	435,904, &c.

D'un autre côté cependant, le sexe féminin est plus nombreux dans plusieurs gouvernemens.

	hommes.	femmes.
Olonetz...........	111,681......	115,285
Riga.............	262,853......	264,029
Réval............	97,155......	99,130
Yaroslaf..........	373,296......	393,143
Moskou (exclusivement de la capitale)...	394,374......	417,872

moyennant les restrictions convenables, seront peut-être applicables à l'Empire en général.

Sur 1,000 enfans qui naissent à Saint-Pétersbourg, environ 7 sont morts avant de venir au monde; proportion si petite, qu'elle est sans exemple ailleurs. La vérité de ces listes ne peut être mise en doute, puisque le fait peut être prouvé par d'autres moyens; et la proportion des enfans morts-nés des deux sexes, s'accorde exactement avec celle des autres pays : ici, comme presque par-tout ailleurs, sur 1,000 garçons, il y en a 9 qui sont morts avant de naître, mais 5 seulement sur le même nombre de filles. Ces listes font voir, en outre, que, parmi les étrangers établis à Saint-Pétersbourg, sur 1,000 enfans, il en naît 25 de morts-nés; par conséquent trois fois et demie plus que parmi les Russes. Cette différence favorable peut être expliquée d'une manière satisfaisante, par la constitution robuste des mères russes, et le fréquent usage des bains chauds. La nature et leur genre de vie sont si propices pour les femmes russes, que sur 1,000 femmes qui enfantent, il en meurt seulement 7, tandis que sur le même nom-

bre d'étrangères à Saint-Pétersbourg, 15 périssent en couche.

Si nous admettons cette proportion pour la totalité des naissances dans l'empire de Russie (elle ne peut pas être désavantageuse parmi le peuple des campagnes et dans les petites villes), alors l'avantage, que la population doit à la vigueur et à l'heureuse organisation des femmes russes, devient manifeste. D'après cette proportion, sur la somme totale de 1,385,000 naissances, 6,920 seulement sont des enfans morts-nés; mais si la proportion étoit telle qu'elle existe à Saint-Pétersbourg pour les étrangers, elle produiroit alors 34,000 morts-nés; conséquemment l'Etat perdroit annuellement plus de 27,000 citoyens, dès leur entrée dans le monde, au-delà du montant probable de sa perte, suivant la proportion existante.

A Saint-Pétersbourg, de 1,000 enfans il en meurt, sur un terme moyen, 184 dans la première année de leur vie. Cette mortalité est également très-peu considérable pour une aussi grande ville. A Berlin, par exemple, il en meurt 276; à Londres 320; et même, dans les campagnes, on n'estime généralement pas au-dessous de 211, le nom-

bre du même âge moissonnés par la mort. Si cette proportion est si favorable dans la résidence de la cour, elle doit être encore beaucoup plus avantageuse dans les provinces où les mères nourrissent elles-mêmes leurs enfans. Nous ne commettrons donc probablement pas d'erreur, si nous l'appliquons généralement à toute la population. Le résultat prouveroit alors que, sur la totalité des enfans qui naissent annuellement, la Russie en perd 255,000 dans la première année de leur existence.

Sur 1,000 enfans de l'âge d'un an, 809 atteignent leur quinzième année; mais 191 meurent avant d'y parvenir. La perte totale pour l'Etat, sur les 1,385,000 naissances, monte donc à environ 216,000 enfans; et au bout de la quinzième année, il lui reste encore 914,000 jeunes gens, filles ou garçons, qui entrent pleins de vigueur dans le printemps de leur vie.

Il est malheureux que l'espoir fondé sur une jeunesse qui possède un principe de vie si extraordinaire, soit suivi d'un résultat cruel dans l'époque suivante de la vie. Depuis vingt jusqu'à soixante ans, il meurt, à Saint-Pétersbourg, 817 personnes sur 1,000;

conséquemment sur 1,000 personnes de l'âge de vingt ans, 183 seulement peuvent se flatter de parvenir à cet âge. Sur 1,000 personnes, il meurt donc ici 273 individus de plus que dans la généralité des autres pays, et même 97 de plus qu'à Londres, qui surpasse toutes les grandes villes par le nombre de ses morts (1). Un phénomène aussi frappant et aussi remarquable, mérite bien que nous cherchions à en découvrir la cause.

La source de cette terrible mortalité ne peut être dans la nature, puisqu'elle paroît subitement après le développement d'un principe de vie aussi extraordinaire. Si la constitution physique du peuple, ou les qualités naturelles du pays y avoient quelque influence, elle se feroit principalement sentir pendant l'époque de l'enfance, qui, partout, est assujettie à une plus grande mortalité. Mais c'est exactement le contraire parmi les Russes ; l'évidence en est démontrée par les comparaisons que nous venons de faire avec les autres pays. Il faut donc chercher la cause du mal hors de la nature ; elle doit être dans la manière de vivre. Les

(1) *Sussmilch, tom. II, p. 348.*

tables de mortalité ne nous laissent, hélas! aucun lieu d'en douter. Elles nous apprennent que cette grande mortalité tombe principalement sur le sexe masculin, et qu'elle est sur-tout occasionnée par les fièvres et les consomptions, c'est-à-dire, par des maladies produites par l'usage immodéré des liqueurs fortes.

C'est donc à l'eau-de-vie que nous devons imputer la cause de ce terrible effet. Pour définir la perte en habitans que cette liqueur pernicieuse occasionne à l'Etat, admettons que la mortalité, depuis la quinzième jusqu'à la vingtième année, observe la même proportion qu'elle suit généralement depuis la naissance jusqu'à la quinzième année. La totalité des morts montera donc, à la fin de la vingtième année, à 628,000; et l'Etat conservera encore 757,000 jeunes citoyens, qui, dès cette époque, peuvent devenir des membres utiles de la société, par leur industrie et par la propagation de leur espèce. D'un si beau capital, 618,000 individus sont moissonnés dans la fleur de l'âge; et au bout de soixante ans, la masse totale de toutes les naissances est réduite à 139,000 personnes, qui, à raison de leur tempérance, ou d'une

plus forte constitution, peuvent espérer de parvenir à un âge plus avancé. Si pendant cette époque la mortalité observoit la même proportion que dans les autres pays, la perte ne monteroit alors qu'à 412,000 personnes, et par conséquent il subsisteroit encore 206,000 individus de plus, âgés de soixante ans. L'intempérance a donc causé leur mort prématurée.

D'après cette remarque, nous ne devons naturellement compter que sur un petit nombre de vieillards. Sur 1,000 enfans qui naissent à Saint-Pétersbourg, trois seulement atteignent l'âge de quatre-vingt-dix ans, tandis que, suivant le cours ordinaire de la nature, neuf devroient arriver à ce terme honorable. Si on pouvoit généraliser cette proportion dans tout l'Empire, il résulteroit alors que, sur les 1,385,000 naissances annuelles, il n'en resteroit que 4,200 à la fin de la quatre-vingt-dixième année : plusieurs pourroient se flatter de parvenir à un âge très-avancé. Il paroît, d'après nos listes, que sur 85 morts, 1 avoit vécu plus de cent ans, et que, dans le nombre de ceux-ci, trois avoient été assez heureux pour pousser leur carrière jusqu'à 120 ans.

Le genre des maladies est entièrement omis dans ces tables; et même, dans celles de Saint-Pétersbourg, le détail en est si incomplet et si erroné, que les commentaires de l'académie ne produisent que des résultats peu satisfaisans. Il est fort à desirer que les listes soient perfectionnées à cet égard. Un état exact et bien classé des maladies de tous ceux qui meurent dans les différentes régions d'un si vaste Empire, fourniroit des matériaux pour une topographie médicale, qui, à raison de la grande diversité du sol, des climats, et même des nations, seroit extrêmement importante pour l'histoire naturelle de l'homme. La comparaison de ces différens états entr'eux, et avec les loix générales de la nature, pourroit indiquer au gouvernement les meilleures méthodes à adopter pour la conservation de ses sujets. Ces idées n'étant que de simples vœux, nous allons communiquer la foible récolte que nous avons pu moissonner dans ce champ si fertile, mais jusqu'ici si peu cultivé.

A Saint-Pétersbourg, la plus grande mortalité est causée par les trois classes de maladies suivantes : la fièvre, les pleurésies et

la consomption. Elles attaquent les hommes plus fréquemment que les femmes, et enlèvent la moitié de ceux qui meurent. Il est difficile d'attribuer ces maladies à des circonstances locales; elles proviennent probablement du genre de vie de la grande masse du peuple. Nous pouvons supposer leurs fatals effets dans une semblable proportion en d'autres parties, et dans des provinces entières. D'un autre côté, les maladies des enfans, telles que les convulsions, la dentition, la petite vérole, la rougeole, sont, à Saint-Pétersbourg (et probablement aussi dans la plus grande partie de la Russie), beaucoup moins fatales que par-tout ailleurs. Les convulsions, qui font le plus de ravages, enlèvent la vingt-quatrième partie des naissances; mais dans les autres pays elles en détruisent beaucoup davantage.

Avant l'introduction de l'inoculation, la petite vérole naturelle emportoit un trente-unième de la génération naissante; depuis cette époque la perte se réduit à un trente-huitième. On tire de cette remarque deux conséquences importantes: la première, que cette formidable maladie n'est pas aussi ma-

ligne en Russie que dans les autres pays, où elle moissonne, sur un terme moyen, un quart des enfans (1). La seconde, que la pra-

(1) La question de savoir si la petite vérole est proportionnellement plus bénigne en Russie que dans les autres climats, a donné lieu à deux écrits intéressans, que nous aurons occasion de citer plus d'une fois : le traité du professeur *Schlætzer*, dont nous avons déjà parlé, sur *la bénignité de la petite vérole en Russie*, et le Supplément aux *Sermons* du pasteur *Grot* sur *l'inoculation, des fatals effets de l'inoculation à Saint-Pétersbourg, relativement à la question concernant la bénignité de cette maladie en Russie*. *Schlætzer*, qui se déclare pour l'affirmative, fonde son argument sur les tables des morts de Saint-Pétersbourg pendant dix mois de l'année 1764, et sur les déclarations de quelques élèves des maisons établies dans différentes parties de la Russie.

Grot entreprend de réfuter et l'assertion, et le témoignage; et dans le fait, la vérité paroît pencher de son côté. Au moins, parmi les nations nomades de l'empire de Russie, la petite vérole, suivant les témoignages les plus dignes de foi, est incomparablement plus fatale que dans les Etats Européens. Elle n'y est pas, à la vérité, toujours permanente ; mais, lorsqu'une fois elle commence à se manifester quelque part, ses ravages en sont d'autant plus terribles. Elle observe des périodes d'absences qui durent quelquefois dix, vingt, ou trente ans; mais sa manifestation

tique avantageuse de l'inoculation n'est pas, à beaucoup près, générale, même dans la résidence, puisque, dans ce cas là, la mortalité qu'elle occasionne auroit dû beaucoup diminuer. L'expérience universelle atteste qu'il ne meurt que 3 personnes seulement sur 1,000 inoculées.

Enfin les différentes proportions de fé-

---

moins fréquente n'a aucune influence sur la diminution de la mortalité qu'elle occasionne. Tout ce que la population paroît gagner dans quelques-uns de ces intervalles, est peut-être doublement moissonné par le retour de la contagion. L'accès facile que l'inoculation a trouvé chez les nations de la Sibérie, offre un nouvel argument probable en faveur de la grande mortalité que la petite vérole occasionne parmi elles. Il a fallu de grands et presque inévitables dangers, pour engager une si nombreuse multitude de nomades grossiers, à faire usage de ce remède. Il étoit cependant fortement recommandé par l'instinct naturel de leur propre conservation; et il leur promettoit une sauve-garde pour la vie de leurs enfans, qu'ils n'auroient pu obtenir par aucun autre moyen.

La mortalité de la petite vérole, continue *Grot* dans ses Dissertations, est peut-être moindre pour la nation russe, mais peut-être aussi est-elle plus considérable. Adopter généralement la proportion admise par les tables de Saint-Pétersbourg, ce seroit trop donner au

condité et de mortalité que nous venons de produire, donnent le calcul de l'accroissement progressif de la population, ou l'espace de temps qui seroit nécessaire à la masse du peuple pour se doubler. Ce calcul se compose de la proportion de la fécondité et de la mortalité générale avec le nombre des vivans, et de l'excédant des naissances sur

hasard. Beaucoup de causes qui nous sont inconnues, provenant de la différence des climats, de l'atmosphère, de la disposition de l'air, de la constitution des individus, ou totalement indépendantes de ces divers accidens, peuvent aisément donner la prépondérance à l'une ou à l'autre hypothèse. — Les observations concordantes faites dans les contrées et sur des nations entières, sont en faveur d'un degré ordinaire de mortalité; aussi bien que la fréquente et subite conversion de l'espèce bénigne en maligne, sa contagion fréquente et subite; le danger même qui est attaché à la manière dont la contagion se communique, qui ne peut être mitigé que par l'inoculation, et les loix générales de la mortalité par rapport à chaque maladie particulière. Une mortalité inférieure est une exception; et tant qu'elle ne sera pas arithmétiquement démontrée, nous n'aurons que des conjectures très-incertaines en faveur d'une apparence qui dévie tellement du cours ordinaire de la nature. *Sermons sur l'inoculation de la petite vérole*, page 431.

les morts. Les listes que nous avons sous les yeux donnent, à ce sujet, le résultat suivant :

La proportion de la fécondité générale est de $\frac{1}{26}$; conséquemment, le nombre annuel des naissances sera pour 36 millions d'individus existans	1,385,000
La proportion de la mortalité générale est de $\frac{1}{58}$; conséquemment, sur 36 millions d'individus, le nombre annuel des morts montera à . .	623,000
L'excédant des naissances, ou l'augmentation annuelle de la population, est donc de . .	762,000

Par conséquent, la proportion de la somme des naissances à celle des morts est comme 225 à 100 ; ou pour 100 personnes qui naissent, il en meurt 44 ou 45. La population s'augmente donc annuellement d'environ $\frac{1}{49}$, ou bien elle se double dans quarante-neuf ans.

Cet accroissement étonnant de la population pourra peut-être exciter quelques doutes sur l'exactitude des listes, dont nous

ne garantissons pas la véracité; mais quelqu'extraordinaire qu'elle puisse paroître, elle n'est pas sans exemple. Si un auteur aussi sincère et aussi ingénieux que *Franklin*, estime à vingt-cinq ans la période de cette duplication dans les Etats-Unis de l'Amérique, pourquoi l'empire de Russie, avec des avantages naturels semblables, et même plus grands, ne posséderoit-il pas une disposition moindre de moitié à l'accroissement de sa population? Quand même nous donnerions le plus grand poids aux argumens que nous avons produits contre la validité des tables de mortalité, et réduirions à un demi-million l'excédant des naissances, le résultat surpasseroit encore de beaucoup ceux produits par les observations faites généralement en Europe sur l'augmentation de la population.

Si ces observations ne sont pas indignes de l'attention du philosophe; si elles suggèrent au gouvernement quelques idées sur le plus important de tous les intérêts politiques, il s'occupera sans doute de compléter les moyens de rendre ces utiles calculs praticables.

« Des listes bien faites des naissances et

des morts, dit l'auteur du savant traité auquel nous devons plusieurs morceaux de cette section (1), » nous présentent, avec » une clarté arithmétique, l'influence des » circonstances physiques et politiques sur » le bonheur des peuples; c'est une espèce » de thermomètre politique pour les chefs » des Etats, qui leur indique le degré, même » le plus foible, du déclin de la prospérité » de leurs peuples; ce sont des organes in- » corruptibles qui réduisent en paroles les » besoins publics; et qui, par conséquent, » désignent aux souverains les moyens les » plus sûrs de répandre le contentement et » le bonheur sur des millions d'individus » confiés à leur direction; mais plus leur » utilité est grande, lorsqu'elles sont mar- » quées au coin de la vérité, plus elles sont » dangereuses lorsqu'elles s'écartent de ce » régulateur, ou que, falsifiées par l'impos- » ture, elles ne sont propres qu'à égarer le » jugement des princes bien intentionnés ».

Depuis la première édition de cet ouvrage, une gazette allemande estimée, a pu-

(1) *Krafft, Mémoire I, Acta Petropolitana*, pour l'année 1782, part. I, page 65.

blié la table suivante des naissances, morts et mariages de l'église grecque, en 1799, dans toute l'étendue du territoire de l'empire de Russie, comme étant fidèlement extraite des listes générales reçues par le synode, et comprenant toutes les Eparchies, excepté celle de Brazlan, qui ne pouvoit être insérée, à raison des difficultés particulières qu'offre la formation d'une liste exacte de mortalité dans cette Eparchie.

Noms des Eparchies.	Naissances.		Morts.		Mariag. ou Couples.
	Homm.	Femm.	Homm.	Femm.	
Kief............	25,252	23,793	16,372	16,164	10,279
Novogorod et le Vicariat de Staraïa Roussa...	9,320	8,234	4,474	4,249	4,383
Moskou.........	27,394	22,235	13,238	12,131	13,151
Saint-Pétersbourg	9,527	8,702	8,460	5,508	4,358
Kazan...........	23,391	20,286	12,889	11,486	13,263
Astrakhan.......	6,308	5,074	5,041	2,337	3,044
Tobolsk.........	28,206	26,847	14,444	13,054	12,166
Rostof..........	10,854	9,798	5,830	5,413	281
Pskof...........	7,220	5,898	4,011	3,412	4,100
Riazan..........	17,732	14,726	5,316	5,148	8,509
Tver...........	15,569	12,928	5,858	5,703	7,373
Nouvelle-Russie.	26,519	24,731	16,[illegible]85	15,414	14,615
Tschernigof.....	33,046	30,603	21,838	20,975	17,162
Russie-Blanche..	10,094	9,209	7,589	7,281	5,537

Noms des Eparchies.	Naissances.		Morts.		Mariag: ou Couples.
	Homm.	Femm.	Homm.	Femm.	
Minsk..........	2,915	2,577	1,705	1,647	1,638
Smolensk.......	21,977	20,243	13,261	13,522	9,313
Nijnéi-Novogorod..........	20,173	16,664	10,031	9,422	9,554
Bielgorod.......	46,301	39,364	23,523	22,350	20,333
Souzdal.........	12,771	10,315	5,380	5,187	7,284
Vologda........	11,024	9,506	5,912	5,644	4,928
Kolomna	21,703	17,135	6,628	6,204	9,676
Viatka..........	23,959	25,219	14,655	13,791	13,407
Arkhangel......	7,104	6,271	4,427	4,236	3,457
Voronèje.......	27,154	22,901	10,406	9,198	12,764
Irkoutzk........	4,830	4,650	3,450	2,828	2,239
Kostroma.......	10,112	7,396	4,410	4,253	5,776
Tambof.........	22,133	16,667	7,401	6,667	11,784
Orel............	27,373	11,835	6,445	5,799	6,900
Vicariats.					
Mozdok.........	1,078	971	1,231	754	608
Féodosia........	797	784	681	532	515
Dmitrof.........	12,883	13,327	7,933	7,324	6,387
Pereiyaslavl.....	12,191	11,791	7,879	7,539	6,329
Total.....	531,015	460,900	275,582	264,807	257,513
Total général....	991,915		540,389		257,513

Surplus des naissances........ { Hommes...... 255,433
Femmes....... 196,093

Total................. 451,526

Cet excédant extraordinaire de naissances, sans exemple dans les annales de l'économie politique, forme un trait caractéristique de l'empire de Russie, et fournit une preuve évidente de la prospérité croissante des habitans de ses vastes domaines. Si cet accroissement prodigieux de population continue dans la même proportion pendant dix ans, au bout de cette époque, le nombre des sujets russes sera augmenté de cinq millions.

Un autre objet frappant est la proportion singulièrement favorable entre le nombre des hommes et celui des femmes, proportion que la nature semble avoir destinée à servir de fondement à la grandeur militaire de l'empire de Russie. Il paroît par la table précédente, qu'il est né plus de vingt-trois garçons contre vingt filles; tandis que d'un autre côté, la mortalité des hommes n'excède celle des femmes que de fort peu de chose; cent quatre des premiers étant morts contre cent des dernières.

Le résultat le plus important de cette table, est l'estimation que l'on peut faire d'après elle, avec un certain degré de précision arithmétique, de la population ac-

tuelle de l'empire de Russie. On sait que, dans les années communes, la mortalité est d'un cinquante-huitième dans la généralité des domaines russes : en calculant sur cette base, le nombre de sujets russes de l'église grecque monteroit à présent à 31,342,620 ames, sans compter les habitans de l'Eparchie de Brazlan. Si on ajoute à ce nombre celui des habitans des nouvelles possessions en Pologne qui, en 1795, contenoient 4,592,544 ames; et si, par un calcul modéré, on estime à cinq millions seulement la totalité des autres sujets de l'Empire, qui composent les différentes sectes chrétiennes, ou qui professent le judaïsme, le lamisme et le schamamisme, &c., la population de l'empire de Russie montera donc à plus de *quarante millions* d'ames (1).

---

(1) Le professeur Storch, dans son excellent *Tableau historique et statistique de l'Empire de Russie à la fin du dix-huitième siècle*, estime la population des domaines russes à 36,000,000 d'ames. Mais il ne possédoit pas la table de population exacte que nous donnons ici, et ne connoissoit pas, par conséquent, l'énorme accroissement de la population de ce vaste Empire.

SECTION II.

Institutions publiques pour la conservation et l'augmentation de la population.

Après avoir vu avec quelle bonté la nature a pourvu à l'accroissement de la masse du peuple, il est temps d'examiner l'attention et les soins du gouvernement pour cet objet important.

Les moyens que l'Etat peut employer à cet effet, sont de deux espèces : les uns positifs, par lesquels la population est actuellement, directement ou médiatement augmentée; les autres, négatifs, qui préviennent la dépopulation.

Quelque grande que soit l'activité avec laquelle la nature travaille par-tout à l'accroissement de l'espèce humaine, les obstacles qui contrarient ses vues maternelles ne sont pas moins destructeurs. Un très-petit nombre d'hommes arrivent au bout de la carrière que la nature a assignée, non aux individus, mais à la race humaine en général : la moitié du genre humain se flétrit dans son printemps.

Suivant les calculs que nous avons présentés au lecteur, il est plus que probable que l'empire de Russie perd sur la reproduction annuelle de sa population, 628,000 des enfans qui naissent, avant d'avoir atteint leur vingtième année.

Une très-grande partie de ces infortunés périt victimes innocentes de l'ignorance, de la superstition, de la négligence et de la dépravation morale de leurs parens et de leurs nourrices. S'il étoit possible d'arrêter en partie les sources de cette terrible peste, et de sauver seulement la vingtième partie de cette génération assassinée, l'Etat recevroit alors tous les ans un bénéfice net de plus de 31,000 individus, ce qui seroit exactement la même chose que s'il acquerroit 31,000 nouveaux citoyens.

On objectera peut-être que la nature fixe elle-même un terme aussi court à la plus grande partie de la race humaine, et détruit ainsi son propre ouvrage avant de lui laisser atteindre la moitié de sa maturité. — Il est certain que la nature a été guidée par de bonnes raisons et de sages motifs, en faisant dépendre la première période de la vie de la bienveillance et des soins des hommes,

et toute son existence, de mille circonstances accidentelles. Il est prouvé aussi que l'homme est son propre destructeur, et que la corruption physique et morale des grandes sociétés engendre une foule innombrable de maux nouveaux, dont on ne peut jamais accuser la nature. Si, par exemple, il est prouvé par des observations bien authentiques, que sur 1,000 enfans nourris par leurs mères, il en périt seulement 300; mais que sur le même nombre alaité par des nourrices étrangères, il en meurt 500; si la petite vérole naturelle enlève le septième enfant, tandis que sur 1,000 qui sont inoculés, trois périssent seulement; si Londres ne perdoit autrefois qu'un dixième de sa génération naissante par l'effet des convulsions; mais qu'aujourd'hui, depuis son agrandissement, l'augmentation du luxe et de l'opulence, sa perte est montée aux trois dixièmes; si en Russie 200,000 personnes faites sont prématurément inscrites annuellement sur les tables de mortalité, par l'usage immodéré des liqueurs fortes, ce n'est sûrement pas la faute de la nature qui ne nous enseigne point à emprunter des nourrices, à boire des li-

queurs, qui, si nous suivons ses indications simples et bienfaisantes, affoiblit même la malignité des maladies mortelles.

Il est indubitable que la généralité des maux physiques doivent même leur existence à l'homme; il est certain qu'il peut aussi les détruire ou au moins les mitiger. Le soin de sa propre conservation est un instinct qui naît avec chaque individu; il ne lui faut qu'une légère intelligence et un peu de conduite pour l'accomplir : dans la société civile, le soin de la conservation de tous est confié à l'Etat (1); il est d'autant plus intéressé à remplir ce devoir avec énergie, que sa force et son bien-être dépendent de sa vigilance à cet égard. Personne ne peut douter qu'un gouvernement sage et prévoyant ne possède de grands et puissans moyens de réprimer la mortalité parmi ses sujets; et l'histoire nous offre des exemples instructifs et frappans de ce que les institutions publiques peuvent effectuer à cet égard. La famine, la peste, la lèpre, et la petite vérole, ont autre-

(1) *Instructions de Catherine II pour la commission chargée de la rédaction d'un code de loix, chapitre XII, sect. 267.*

fois dépeuplé des provinces entières ; mais les magasins publics de bled, les lazarets et les maisons destinées à l'inoculation ont successivement mis des bornes à leurs dévastations ; et si ces horribles calamités ravagent encore parfois les autres parties du globe, le citoyen de l'Europe est maintenant en sûreté contre leurs atteintes.

L'exposé suivant va faire connoître les nombreux travaux du gouvernement de Russie dans cette partie importante des intérêts publics.

Dans un pays où la plupart des institutions de cette espèce sont de création nouvelle, et dont le peuple est dispersé sur une monstrueuse surface, il se présente naturellement de grandes difficultés à l'accomplissement des plans à entreprendre pour la conservation de la masse et de la santé des habitans. Cette remarque, que quelques lecteurs ne jugeront peut-être pas superflue, nous placera dans le véritable point de vue, pour former un jugement impartial sur les établissemens et les mesures qui sont, pour le moment, l'objet de notre attention (1).

(1) Plusieurs de ces particularités sont extraites d'un

La médecine, comme science, n'a été cultivée en Russie, qu'au commencement du siècle actuel : quoique, avant cette époque, des médecins étrangers fussent individuellement entretenus à la cour des tzars, les institutions publiques de médecine étoient inconnues dans l'empire.

Pierre-le-Grand appelá d'abord d'habiles médecins et des chirurgiens experts, érigea des hôpitaux, et dota une *chancellerie de médecine* ou faculté; il lui donna la surintendance de la médecine dans tout l'empire, la chargea de l'établir et de la répandre. Le médecin favori de cet empereur étoit *Blumentrost*, né à Moskou, président de l'académie des sciences; il fut aussi, dans la suite, directeur de la faculté de médecine, et il occupa sous le règne de ce prince, ceux de Catherine Ire et de Pierre II, la place

---

manuscrit du feu baron *d'Asch*, président du collége de médecine, et d'un autre manuscrit du docteur *Ellisen* : sans cette communication que je dois à leur amitié, il m'eût été presque impossible de donner des détails sur cette matière, attendu que l'on n'a rien publié jusqu'ici, ou du moins très-peu de chose, en Russie, sur la statistique médicale.

d'*archiater*. Pierre-le-Grand avoit encore un autre médecin, le docteur *Areskine*, écossais, qui étoit, à ce que l'on croit, sous ce déguisement, l'agent ministériel des Jacobites écossais. — Pendant le règne de l'impératrice Anne, outre ces deux médecins, *Kruger, Fischer,* et le fameux Ernest *Stalh* furent invités de se rendre de Berlin à Pétersbourg; mais après y avoir séjourné peu de temps, ils quittèrent cette résidence et retournèrent à Berlin. – Elisabeth confia la place d'*archiater* au médecin *Lestock*, si célèbre dans l'histoire de son règne. Vers le même temps, *Ribeiro Sanchez* vint en Russie, et sur sa recommandation, *Boerhaave* y fut aussi invité. *Panaiota Kondoïdi*, de l'île de Corfou, alors président de la chancellerie de médecine, étoit un homme d'un grand talent, et de beaucoup de perspicacité. Il publia le premier les réglemens du collége de médecine.

A la mort de Kondoïdi, en 1760, la direction de la chancellerie de médecine fut confiée à trois des plus éminens médecins; mais leurs fonctions cessèrent peu de temps après, en conséquence de la création du *collége impérial* de médecine en 1763. Sa

fondation, ouvrage de Catherine II, forme une nouvelle et importante époque dans l'histoire de la médecine en Russie (1).

On avoit beaucoup fait depuis Pierre-le-Grand pour établir et perfectionner la médecine, en fondant des hôpitaux, en établissant des apothicaireries ; en invitant des médecins étrangers à se rendre en Russie, &c. ; mais la manière d'y procéder avoit été défectueuse, et n'étoit dirigée par aucun plan régulier. La surintendance du département de la médecine étoit tantôt confiée à la chancellerie, tantôt à un seul chef. Une même et unique direction n'existoit pas assez long-temps pour produire des avantages durables. Le successeur n'étoit occupé

---

(1) *Oukaz* du 12 novembre 1763, pour la fondation du collége impérial de médecine. *Poissonnier* et *Leclerc*, médecins français, furent du nombre de ceux appelés en Russie. Ce dernier a fait plusieurs ouvrages. Les principaux sont : *Medicus veri Amator, ad artis alumnos*. Mosk. 1764, 1 vol. *in*-8°. — *Histoire naturelle de l'Homme malade*, &c. 2 vol. *in*-8°. Paris, 1767. — *Histoire de Russie*, &c. 5 vol. *in*-4°. 1 vol. *in-fol. pl.* — *Atlas du Commerce national*, &c. Ce fut aussi *Leclerc* qui dirigea l'établissement de l'hôpital de Pavlofski (Paul), tel qu'il existe à présent.

qu'à détruire l'ouvrage de son prédécesseur. C'est à cette vicissitude que la Russie doit le très-petit nombre d'habiles médecins et chirurgiens russes, pendant une époque de plus de soixante ans. Elle lui est encore redevable de la foule importune de médecins demi-savans et ignorans qui se sont introduits chez elle, parmi quelques étrangers habiles et d'un vrai mérite. Les provinces éloignées et celles de l'intérieur éprouvoient encore une grande disette d'institutions médicinales.

Pour remédier à ce défaut, et mettre toute la police de santé, qui forme une branche si importante et si essentielle de l'administration générale, sous une seule et puissante direction salutaire, Catherine II créa le collége impérial de médecine, et lui remit en même temps des instructions expresses et définies. « Deux choses (dit ce » mémoire) doivent faire le principal ob- » jet de l'attention du collége : la conserva- » tion du peuple de l'Empire par le moyen » des différens arts qui tiennent à la méde- » cine, l'instruction des docteurs, chirur- » giens, opérateurs et apothicaires russes ; » et ensuite mettre les apothicaireries, et apo-

» thicaires et leur économie sur un bon » pied (1) ».

Le plan de cet ouvrage ne nous permettant pas de nous étendre davantage sur les méthodes adoptées pour l'obtention de ces vues, nous allons donner ici une esquisse très-générale de la vigilance et de l'état actuel de ce département.

Outre le directeur en chef et les présidens (qui sont ordinairement des personnes d'un rang élevé), le collége comprend quatre docteurs qui sont de la sixième classe, et ont le rang de conseillers du collége. L'un d'eux est chargé de la correspondance, comme secrétaire en chef; un premier chirurgien qui est de la septième classe; un chirurgien et un apothicaire qui appartiennent à la huitième. Ils ont en outre des secrétaires, des traducteurs, des écrivains, qui sont à leur nomination. La chancellerie économique et le bureau de révision sont attachés au collége, mais sans avoir droit de séance, ni voix. — La totalité des appoin-

---

(1) *Instructions pour le collége de médecine et pour ses membres.*

temens monte à-peu-près à la somme annuelle de 19,150 roubles.

Ce collége a un département à Moskou, dont le président est, pendant le temps de son administration, médecin titulaire de la ville. Il coûte annuellement 4,000 roubles d'appointemens.

Les revenus du collége sont principalement formés des trois articles suivans : 1°. Un pour cent sur la paye de tous les officiers civils et militaires, qui sont personnellement (mais non pas leurs familles) soignés par les médecins, et reçoivent les médicamens *gratis*. 2°. Le profit sur la vente des drogues au public. Cette partie du revenu diminue journellement par la concurrence des apothicaireries particulières. 3°. Le collége reçoit annuellement un supplément de 470,000 roubles, dont 120,000 sont payés par la trésorerie impériale (1).

Les frais pour les établissemens du collége et ses dépendances, sans compter les gou-

(1) Oukaz du 2 juin 1794. — Dans les années 1794 et 1795, les arrérages qui lui étoient dûs par le collége de guerre et l'amirauté furent liquidés pour une somme de 530,000 roubles.

vernemens, les médecins et les hôpitaux, montent annuellement à 114,760 roubles.

Le ressort du collége impérial s'étend sur tout ce qui regarde le système médical, les institutions qui lui sont relatives, et sur tous les officiers de santé de l'Empire, à l'exception de ceux attachés à la cour. Il est chargé de veiller à ce que tous les gouvernemens et les cercles soient pourvus du nombre de médecins, chirurgiens et apothicaires déterminés par le réglement impérial; il surveille la conduite de chaque individu placé sous sa direction; et il est revêtu du pouvoir inhérent de récompenser et de punir. Il inspecte l'administration des apothicaireries de la couronne, les hôpitaux et les écoles de médecine. Il examine tous les médecins, chirurgiens et apothicaires; il fait publier, dans la gazette, les noms des officiers de santé auxquels il a permis d'exercer leurs talens. Ces officiers ne peuvent point s'établir dans l'Empire, sans cet examen préalable; les meilleures attestations et les degrés académiques ne peuvent en exempter. Le collége confère le degré de docteur en médecine. Il entretient une correspondance régulière dans toutes les pro-

vinces de l'Empire, pour obtenir des informations sur l'état de la santé nationale. Lorsqu'il apprend que quelque maladie contagieuse s'est manifestée quelque part, il adopte sans perdre de temps les moyens propres à arrêter ses progrès. Enfin, il s'occupe de perfectionner l'art de guérir. Pour y parvenir, il fait une collection des cas de maladies, transmis par les différens médecins de l'Empire, et les publie de temps en temps en langue latine.

Le département de Médecine, établi à Moskou, coopère également de son côté, mais il lui est interdit de nommer les médecins, et de leur défendre de pratiquer.

Le ressort du collége de médecine étant si important et si étendu, nous ne pouvons en donner l'histoire depuis sa fondation. Nous nous contenterons de rapporter plusieurs exemples de la manière dont ce savant établissement a cherché à remplir le but de sa création.

Il a publié une *Pharmacopœa Rossica* en 1778, et en 1789 des réglemens en latin, en russe et en allemand, concernant les médecins, les chirurgiens, les apothicaires, les

sage-femmes, leurs droits de visites et d'opérations.

Le collége, en 1765, usa, pour la première fois, de son droit de conférer le titre de docteur, en accordant son diplôme au chevalier *Orrœus*, qui avoit fait ses études à Konigsberg; mais ce savant fut rappelé dans sa patrie avant d'avoir été promu. Le collége s'est principalement occupé de former de jeunes médecins et des chirurgiens parmi les Russes, dont la disette étoit vivement sentie dans les provinces de l'intérieur; et par des encouragemens et des récompenses, il a fait publier plusieurs excellentes traductions de bons ouvrages de médecine et des ouvrages originaux.

Pour approvisionner l'armée, la marine et les hôpitaux, d'instrumens de chirurgie, le collége a levé trois atteliers, à Saint-Pétersbourg, à Moskou et à Tobolsk : le premier est le meilleur. Comme le collége n'épargne aucunes dépenses pour faire instruire des élèves russes par les artistes étrangers les plus habiles, l'Empire en possède actuellement un nombre suffisant. Les instrumens des artistes russes égalent presque les meilleurs ouvrages des artistes étrangers.

Les salaires de ces ateliers montent annuellement, à Saint-Pétersbourg, à 3,000, et à Moskou à 1,700 roubles : l'inspection particulière du premier est confiée à un chirurgien russe, qui est membre du collége de médecine. — En 1795, le collége établit une imprimerie avec une fonderie de caractères. Un graveur très-habile a été attaché à cette imprimerie. Elle a déjà publié plusieurs ouvrages parfaitement exécutés. Ils font le plus grand honneur à cet établissement. Nous parlerons ailleurs des principales occupations du collége, et des progrès de la médecine russe.

Parmi les principales institutions du collége de médecine, on remarque la charge de médecin de ville, établie pour la capitale, la résidence et les principales villes de l'Empire. Son emploi est de visiter tous les mois les apothicaireries privées. Les apothicaireries de la couronne sont entièrement administrées pour son compte. Les principales apothicaireries impériales de Moskou et de Saint-Pétersbourg, approvisionnent toutes les autres de médicamens, et délivrent les remèdes nécessaires à toutes les institutions publiques, aux hôpitaux militaires, &c.

Tous les officiers civils et militaires reçoivent gratis des apothicaireries de la couronne, les remèdes dont ils ont besoin personnellement, en considération de la retenue faite sur leurs appointemens. Le public paye ce qu'il y prend, d'après un taux fixé. Les apothicaireries de la couronne ont été les seules existantes pendant long-temps. Sous le règne de Catherine II le nombre des apothicaireries particulières s'est tellement multiplié dans la résidence et dans les villes des gouvernemens, que les premières ne fournissent presque plus le public. Aucunes médecines, même étrangères, ne peuvent sortir des apothicaireries que cachetées, et portant une inscription d'une forme prescrite. Il existe à présent, à Saint-Pétersbourg, trois apothicaireries principales de la couronne, et quatre collatérales, outre dix apothicaireries particulières. Les salaires annuels montent, pour les premières, à 6,750 roubles. Le jardin botanique du collége de médecine est voisin d'un autre jardin botanique; on y a réuni le laboratoire de chimie. Ces deux établissemens coûtent annuellement 7,000 roubles.

Nous passerons aux institutions de santé

dépendantes du collége de médecine. On peut les diviser en deux classes, civiles et militaires.

Depuis Pierre-le-Grand il y a toujours eu des hôpitaux pour l'armée ; mais on ne s'étoit pas occupé de former des établissemens pour les citoyens des villes et les habitans des campagnes. L'immensité d'une entreprise de ce genre, dans un pays aussi vaste, les difficultés à vaincre, les dépenses considérables, le grand éloignement des villes, le manque de médecins et de chirurgiens, les mœurs et les préjugés du peuple, sembloient devoir éloigner même l'idée de pareils établissemens.

Il étoit réservé au règne de Catherine II de donner, dans cette partie, un exemple à jamais célèbre dans les annales de l'histoire de Russie. En 1763, lorsqu'on lui présenta à signer les instructions pour le collége de médecine, elle écrivit de sa propre main les mots suivans, au bas du septième paragraphe : « Le collége ne doit pas oublier de » rédiger des plans sur la manière d'établir » des hôpitaux dans les provinces, et de » nous faire des représentations à ce sujet ». Peu après elle donna l'ordre de perfection-

ner les états des morts et des naissances, et de les transmettre au Sénat et à l'Académie des Sciences. Il paroît, d'après plusieurs passages des instructions adressées à la commission chargée de rédiger un code de loix, qu'un vif intérêt, pour la santé publique, occupoit constamment son esprit actif. Elle proclama, en 1775, l'ordonnance pour l'établissement des nouveaux gouvernemens et leur administration. Ce qui avoit été regardé jusqu'alors comme impossible, ou considéré comme une spéculation qui ne pouvoit se réaliser qu'à une époque très-éloignée, la Russie le vit éclore par des établissemens nationaux de santé. L'influence de cette institution s'étendit sur toutes les parties de ce vaste Empire, et sur toutes les classes de ses habitans, sans en excepter les plus indigens et les plus malheureux.

Par cette ordonnance (1) chaque gouvernement doit avoir, dans chacun de ses cercles, un médecin et un chirurgien pour la ville et le cercle ou district, deux aides-chirurgiens, et deux élèves en médecine. Sui-

(1) Ordonnance concernant les Gouvernemens, chap. III, sect. 70.

vant l'établissement du gouvernement de Tver, qui est annexé à l'ordonnance, le salaire du docteur doit être de 300 roubles, celui du chirurgien 140, de l'aide 60, et de l'élève 30, ce qui, pour les onze cercles dont ce gouvernement est composé, fait une somme de 6,820 roubles. Les appointemens ne sont pas égaux dans tous les gouvernemens; ils sont beaucoup plus forts dans ceux qui sont les plus éloignés. Ces disciples d'Esculape peuvent encore recevoir des rétributions de ceux qui les appellent.

La principale difficulté de l'établissement médical étoit de se procurer un nombre suffisant de médecins et de chirurgiens habiles; mais cet obstacle fut encore levé par la générosité de Catherine. Une partie de ceux établis dans les grandes villes de l'Empire, se distribuèrent alors dans les provinces. Outre l'avantage d'obtenir des appointemens fixes, ils pouvoient se faire un revenu considérable avec leur pratique, et vivre proportionnellement à beaucoup meilleur marché. Afin de compléter le nombre nécessaire, le docteur *Zimmerman*, d'Hanovre, fut chargé d'engager des médecins et chirurgiens allemands instruits et de bonne

réputation. Un nombre d'habiles étrangers acceptèrent cette invitation, et s'établirent dans l'empire de Russie à des conditions avantageuses. On leur paya les dépenses de leurs voyages. Il leur fut généralement assigné 800 roubles d'appointemens annuels, et la place de leur résidence fut laissée à leur option. Ils furent aussi tous dispensés de la nécessité de se soumettre à l'examen du collége de médecine. Malgré ces soins et ces offres, les gouvernemens ne possèdent pas encore le nombre de médecins nécesaires; mais il augmente tous les ans. Les cercles qui en manquent sont desservis par les médecins des cercles voisins. La disette de chirurgiens est entièrement cessée dans la plupart des gouvernemens; le collége de médecine a établi par-tout d'habiles sage-femmes autant que cela lui a été possible.

On a créé, dans chaque gouvernement, un collége de surveillance générale, qui est spécialement chargé de l'érection et de l'inspection des hôpitaux et des infirmeries de la ville (1). Ces dernières sont instituées pour un nombre déterminé de malades, environ

(1) Ordonnance concernant les Gouvernemens, chap. XXV, sect. 380, 386, 388, 389, 394.

20 ou 30, et ne peuvent en admettre davantage. Elles sont destinées pour les pauvres et les nécessiteux, qui sont soignés et guéris gratis ; mais lorsqu'il y a des vacances, on y reçoit d'autres malades et des domestiques : on y fournit à ceux-ci des lits séparés; mais ils payent, pour leur traitement, une somme très-modique.

Outre ces infirmeries, le collége de surveillance générale entretient des maisons particulières pour les incurables qui n'ont pas de moyens de subsistance, et des maisons pour les fous. Le but de ces deux derniers établissemens a été de soulager les hôpitaux et les infirmeries; et pour que les incurables et les fous ne privassent pas les malades d'être soignés dans ces asyles, et pour qu'ils ne fussent pas eux-mêmes dénués de secours, ce collége est obligé de les pourvoir de logemens, de nourriture, de gardes et d'assistance, afin qu'ils éprouvent du moins quelque soulagement dans leurs souffrances. Dans les maisons destinées à la réception des fous, les pauvres sont admis gratis ; mais ceux qui ont des moyens, doivent payer la somme nécessaire à leur entretien et à leur traitement.

Le collége de surveillance reçoit une somme de quinze mille roubles, pour l'établissement de chacun de ces hôpitaux ou autres institutions destinées au soulagement de l'humanité souffrante; cette somme lui est payée lors de leur ouverture. Elle est encore considérablement augmentée par des contributions volontaires, dans la plupart des gouvernemens. Il a le pouvoir d'établir des apothicaireries, et d'en employer les bénéfices au profit de ces institutions; mais à la condition de leur fournir gratis tous les médicamens nécessaires.

Dans la capitale, dans la résidence et dans la plupart des villes bien peuplées, ces institutions sont beaucoup plus considérables que ne le portoit d'abord le réglement général. Les bienfaits du public les ont multipliés de différentes manières. Nous insérons ici une description abrégée de l'hôpital de Saint-Pétersbourg, fondé en 1784 (1), pour donner une idée des principaux établissemens de cette espèce. Il est situé à l'une des

(1) *Georgi, Beschreibung von Saint-Petersburg*, ch. I, p. 241. *Description de Saint-Pétersbourg*, par M. *Géorgi*, ch. I, p. 241.

extrémités de la ville, à côté du beau et large canal de la Fontanka. Il consiste dans un grand bâtiment isolé, construit de briques, d'une belle mais simple architecture. Le rez-de-chaussée est consacré aux servitudes de la maison, et les étages supérieurs sont occupés par les malades. Les salles sont élevées et spacieuses; au lieu de ventilateurs, plusieurs fenêtres sont garnies d'un grillage de fil-de-fer. En hiver la chaleur des chambres ne doit jamais être au-dessus de 10 ou 12 degrés du thermomètre de Réaumur.

Cette maison, dont la disposition intérieure est modelée sur l'hôpital de Vienne dans ce qu'il a de mieux, reçoit tous les malades nécessiteux, à l'exception de ceux attaqués de maladies vénériennes; elle soigne leur guérison sans aucune rétribution. Les artisans et les domestiques payent quatre roubles par mois. Tous ceux qui sont admis, sont immédiatement baignés, et ont la tête rasée; ils reçoivent le vêtement de l'hôpital; ils ont chacun un lit séparé, garni de rideaux, mais sans ciel. Les deux sexes sont entièrement séparés. Le nombre des lits monte ordinairement à 300; il est porté à

400 dans les cas de nécessité. En 1790 le collége de surveillance générale fit construire, derrière le grand édifice, six bâtimens en bois de charpente, appuyés sur des fondemens de briques, dans lesquels on a établi 250 lits. Les malades y sont transportés en été pour y respirer un air plus libre; et pendant cet intervalle, on nettoie de fond en comble le principal bâtiment, et on en renouvelle l'atmosphère par des courans d'air. Cet hôpital a été construit d'après le plan de M. *de Kelchen*, son médecin en chef et conseiller d'Etat. Cette institution a un chirurgien-major, cinq autres chirurgiens, et un physicien chargé d'électriser les malades.

Cette institution salutaire, qui produit tout le bien desiré, a eu le même sort que tous les établissemens de ce genre; souvent on y apporte les malades si tard, qu'à peine peut-on les retirer du bain pour les mettre au lit. Ce malheureux inconvénient doit être attribué en grande partie à l'aversion du bas peuple pour les hôpitaux. Dans l'espace de quatre années, de 1786 à la fin de 1789, il y étoit entré 9,427 malades, dans une proportion croissante chaque année.

Sur ce nombre, 7,417 en sont sortis guéris, 1,773 sont morts, et 237 y restoient encore à l'expiration de cette dernière année.

Le bâtiment destiné pour les fous, qui touche au derrière de la façade du principal bâtiment, est sur le même pied et sous la même direction. Il contient 44 cases sur deux rangs, l'un pour les hommes, et l'autre pour les femmes. Un large passage les divise. La porte de chaque case est fermée par une serrure que le gardien peut ouvrir en dehors. Les furieux ne sont point attachés avec des chaînes, mais avec des courroies; les fous paisibles peuvent se promener librement dans le passage et dans la cour. L'hôpital et la maison des fous ont un jardin de récréation commun. La nourriture y est bonne. Le traitement et la méthode de guérison sont doux, bien administrés, et produisent d'heureux effets. En trois années, de 1787 à 1789, on y a admis 229 de ces malheureux, dont 161 sont sortis guéris; 11 déclarés incurables, ont été envoyés à l'hôpital des pauvres; 47 sont morts, et 10 y restoient encore à la fin de cette dernière année.

L'hôpital de Saint Pétersbourg, pour la réception des pauvres et des incurables, a

été ouvert en 1781. L'indigence requise pour y être admis est distinguée en deux classes. L'une comprend ceux qui, étant complètement impotens, ont droit de participer à tous les avantages de la maison, sans rien payer; ceux qui sont encore en état de faire quelques ouvrages, composent la seconde classe. Ces derniers sont employés aux différentes occupations qu'ils peuvent remplir dans la maison. Suivant l'établissement, les dépenses de cet hôpital montent annuellement à 15,417 roubles. L'hôpital bourgeois de Moskou, qui a été doté en 1775, admettoit alors 150 malades; il est exactement sur le même pied que celui de Saint-Pétersbourg. Il a aussi des petites-maisons.

La description de ces institutions ne pourroit convenir qu'à un petit nombre de celles établies en différentes villes de l'Empire; il est cependant certain que plusieurs des plus considérables sont sur un aussi bon pied et aussi bien administrées. Les avantages qui résultent des réglemens philanthropiques de Catherine pour la conservation de son peuple, le soulagement de la pauvreté et de l'affliction, dans ses Etats, ont acquis à cette grande princesse un nouveau droit à l'im-

mortalité. Lorsque l'intention est aussi bienfaisante et aussi généreuse, et les moyens aussi bien choisis, les effets doivent correspondre au but. Tout concourt ici à cette réunion.

Outre ces hôpitaux publics établis par l'ordonnance de création des gouvernemens, il existe encore d'autres institutions semblables, en partie dotées par la couronne, et en partie par des individus riches et charitables. L'excellent hôpital fondé à Moskou en 1763 par l'héritier présomptif, le grand-duc Paul Pétrovitcsh, mérite sur-tout une mention particulière.

Cinquante personnes y sont toujours entretenues, traitées et soignées gratis. Ce prince en a fait tous les frais. Le philanthrope, M. *Howard*, qui a visité par lui-même cet hôpital, dit qu'il seroit difficile de trouver, dans les environs de la ville, une meilleure situation pour cet établissement, devant lequel se trouve un grand espace bien aéré. Le bâtiment n'est composé que d'un étage, élevé de deux ou trois marches au-dessus du niveau du jardin. Les salles ont une grande élévation, et chacune d'elles a une ouverture dans le toit; la partie supé-

rieure des fenêtres étoit pareillement ouverte, circonstance, ajoute-t-il, qu'il n'a jamais observée dans aucun hôpital ailleurs qu'en Russie.

Tous les appartemens sont tenus propres et en bon ordre ; les lits sont de toile bleue et suffisamment grands ; ils ont six pieds deux pouces de long sur deux pieds dix pouces de large ; on a laissé entr'eux un espace suffisant pour les faire. Il rapporte avoir goûté du pain et de la bière, et les avoir trouvés très-bons l'un et l'autre, et il ajoute : « En » général, il faut avouer que ce petit hôpital » feroit honneur à tout pays quelconque. » Lorsque je l'ai visité, il y avoit dix-neuf » hommes et sept femmes, outre un nombre » à-peu-près égal de gens attaqués de maladies » vénériennes, qui étoient dans des chambres » entièrement séparées ; la cuisine et les au- » tres servitudes sont, avec raison, détachées » du bâtiment principal (1) ».

A l'école de chirurgie de Saint-Péters-

---

(1) Observations sur son dernier Voyage *in*-4°. 1794, p. 37. (M. *Tooke*.)

M. *Leclerc* a donné le plan de cet hôpital. Le soin de l'établissement de cet hospice lui fut confié par Son

bourg est attaché un petit hôpital clinique, qui, outre sa destination particulière, de fournir aux jeunes chirurgiens l'occasion de se perfectionner par la pratique, sert encore au soulagement de plus de cent pauvres malades par an.

La même ville contient aussi un hospice pour les maladies vénériennes, fondé par la couronne en 1783. Il y a soixante lits, dont trente pour les hommes, et le même nombre pour les femmes. Ceux qui sont admis conservent un incognito parfait; mais ils ne peuvent quitter l'hospice avant d'être entièrement rétablis.

Nous passons sous silence une multitude d'institutions du même genre à Moskou et dans d'autres grandes villes de l'Empire. Elles doivent principalement leur existence à la générosité et à la charité nationale. Peu d'autres pays offrent autant d'exemples frappans de la libéralité et de la compassion du public, et de son zèle pour les institutions charitables.

Altesse Impériale, et il en rédigea les réglemens. Il reçut en récompense le titre d'inspecteur de l'hôpital de Paul. (M. *Leclerc*, fils.)

Nous placerons dans la seconde classe les *hôpitaux militaires.* Leur origine date principalement du règne de Pierre-le-Grand, ou de la création des troupes réglées et de la marine.

Outre les deux hôpitaux généraux pour les forces de terre établis à Saint-Pétersbourg et à Moskou, les troupes ont encore quatorze hôpitaux militaires, à Astrakhan, Bogoyavlensk, Kherson, Krioukof, Riga, Réval, Elizabethgorod, Orenbourg, Vibourg, Fréderiksham, Kazan, Loubenau, Smolensk et dans le Caucase. Il existe partout un grand nombre d'hôpitaux de bataillon. Chaque division a de plus son médecin particulier. Trois états-majors de médecine, composés de plus de vingt-cinq docteurs, ont été créés pour le service général de l'armée. Tous les hôpitaux militaires reçoivent du commissariat de guerre les sommes assignées à leur entretien.

L'hôpital général des troupes à Saint-Pétersbourg, a été institué par Pierre-le-Grand. Il est situé dans un des fauxbourgs, sur les bords de la Néva, et a communément 1,000 lits; mais ce nombre double ou triple en temps de guerre, et lors des levées de

recrues. A l'exception des gardes et de l'artillerie qui ont leurs hospices particuliers, il admet tous les malades de l'armée. Les officiers de santé qui y sont attachés consistent en un médecin, un chirurgien en chef, un opérateur, cinq chirurgiens, vingt aides chirurgiens, cinquante élèves et un apothicaire. On peut ajouter plusieurs médecins assistans et garçons chirurgiens volontaires sans appointemens. Ces derniers sont, en récompense, immédiatement nommés chirurgiens par le collége de médecine, lorsqu'ils en ont été jugés dignes à l'examen. La dépense, à l'exception de l'entretien des malades et des médicamens, monte annuellement à 9,620 roubles.

L'hôpital général de Moskou, situé sur les bords de l'Iaousa, consiste en vingt-trois quartiers ou divisions. Il a presque le même établissement, mais les appointemens sont un peu moins forts.

Les onze hôpitaux de la marine sont situés à Saint-Pétersbourg, Kronstadt, Oranienbaoum, Riga, Arkhangel, Kazan, Taganrok, Bogoyavlensk, Kerson, Réval et Sévastopol. Ils reçoivent les sommes qui leur sont nécessaires, des deux amirautés de

la Baltique et du Pont-Euxin. L'hôpital de la marine, à Saint-Pétersbourg, est un peu moins considérable que celui des forces de terre de la même ville, mais son établissement est semblable (1).

Pendant les campagnes de 1788 et 1789, il a eu de 7,900 à 8,800 malades. Les salaires et autres déboursés, sans compter les remèdes et l'entretien des malades, montent annuellement à 6,870 roubles. — Pendant la dernière guerre contre la Suède, l'hôpital de la marine à Kronstadt se trouvant surchargé par la quantité de malades qu'il étoit obligé d'admettre, montant annuellement de 16,800 à 25,000, on construisit vers cette époque, un nouvel hôpital pour la marine,

(1) Voici l'état des appointemens dans les deux hôpitaux de Saint-Pétersbourg.

	des forces de terre.	de la marine.
Le docteur reçoit par an..	1,000 roubl.	800 roubl.
Le chirurgien-major.....	600.....	450
L'opérateur............	320.....	320
Le chirurgien..........	200.....	200
Le sous-chirurgien......	120.....	120
L'élève en chirurgie.....	80.....	30 à 80
L'apothicaire...........	180.....	180
L'élève en pharmacie....	80.....	80

à Oranienbaoum ; une partie du palais impérial de cette ville fut cédée et rendue propre à cet usage (1).

Nous comprendrons dans la troisième classe des institutions publiques de santé, les établissemens indépendans de ceux déjà

(1) Ayant cité, dans une autre occasion, le témoignage favorable de M. *Howard*, l'impartialité exige que nous ne cachions pas sa censure. Le détail qu'il donne sur les hôpitaux des forces de terre et de mer, est assez favorable en général ; mais il trouve beaucoup à blâmer dans l'établissement de l'hôpital de la marine à Kronstadt. Il juge encore plus sévèrement des hôpitaux militaires de l'intérieur de l'Empire. Il paroît, cependant, d'après l'inspection soigneuse et l'examen détaillé faits par d'habiles médecins attachés à l'armée, que notre digne compatriote, ignorant totalement la forme du gouvernement, les mœurs et la langue de la Russie, égaré d'ailleurs par son humanité enthousiaste, a porté quelquefois un jugement trop précipité. Les censures de M. *Howard* contre les hôpitaux militaires russes, tombent principalement sur les particularités suivantes. 1°. Défaut de propreté. On ne peut, à la vérité, les en disculper ; mais les idées d'un Anglais sur la propreté sont bien différentes de celles que s'en forme un Russe ; les choses qui pouvoient paroître extrêmement choquantes à M. *Howard*, n'exciteroient à ce dernier aucune sensation quelconque. M. *Howard* loue, cependant, le contraire en beaucoup d'occasions. 2°. L'air

décrits. De ce nombre sont les hospices pour les femmes en couche, les hôpitaux des enfans-trouvés, ceux destinés au traitement de la petite vérole, et les lazarets pour les temps de peste. Nous allons mentionner les principaux, le plan de notre ouvrage ne

concentré. La coutume du pays, comme le remarque lui-même M. *Howard*, est d'habiter dans des chambres extrêmement closes. Plusieurs hôpitaux sont pourvus de ventilateurs; mais les malades demandent eux-mêmes qu'il n'en soit pas fait usage. 3°. La mauvaise nourriture. Ici nous devons avoir égard à l'habitude. Lorsque M. *Howard* trouve le *kvas* aigre, et en fait le sujet d'un reproche, il prouve qu'il ne connoît point ce breuvage, ainsi que le *sbitin*. Le kvas doit être aigre; et cette boisson nationale, anti-scorbutique et très saine, est gâtée ou mal préparée lorsqu'elle n'est point acide. M. *Howard* devoit trouver mauvais le pain nutritif, mais noir et grossier, dont on fait usage dans ces maisons; cela est très-concevable de la part d'un Anglais, qui n'est accoutumé qu'au pain blanc; mais le Russe le trouve bon, et n'en desire pas de meilleur. 4°. Le défaut de gardes-malades, et particulièrement de femmes pour les soigner. Ce reproche ne seroit certainement pas justifiable, sur-tout s'il étoit vrai, comme l'affirme M. Howard, de l'hôpital de Kherson, que ceux qui soignent les malades sont des gens qui ont été chassés des régimens pour cause de stupidité et d'ivrognerie.

nous permettant pas les détails. Ce seroit une omission impardonnable de les passer sous silence.

Quand il seroit vrai que l'importante question : Si les *hôpitaux des enfans trouvés* sont avantageux ou nuisibles à la population, n'est pas encore généralement déterminée, et que les observations et les dénombremens les plus récens la rendent extrêmement problématique, cependant on pourroit être d'accord que les grands établissemens de cette espèce dans les deux principales villes de l'empire de Russie ont produit jusqu'ici de grands avantages. Les découvertes qui ont donné lieu à la fondation de celui de Moskou, ne laissent aucun doute, que de tous les enfans qui y ont été élevés jusqu'à présent, il n'en existeroit pas la centième partie sans cette institution, et que conséquemment, même dans les temps de la plus grande mortalité, elle conserve à l'Etat un nombre considérable de jeunes citoyens; mais combien ne paroîtroit-elle pas avantageuse, si nous la considérions par rapport aux mœurs, et si nous calculions les crimes secrets qu'elle a prévenus, et qui sont presqu'entièrement inconnus depuis sa fonda-



tion. Les hôpitaux des enfans-trouvés en Russie conservent non-seulement des sujets à l'Etat; mais ils lui procurent encore des citoyens libres, industrieux, doués de connoissances utiles et d'instruction. Ces raisons et beaucoup d'autres, lèvent tous les doutes sur leur utilité réelle. Le corollaire à en tirer, est de savoir s'ils ont proportionnellement produit ou non, autant de bons effets qu'on pouvoit raisonnablement en attendre des moyens extraordinaires qui leur ont été procurés par l'impératrice Catherine, et par la générosité, sans exemple, des particuliers riches.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici une relation détaillée de cet institut, dont le principal objet est plutôt l'éducation que la simple conservation du citoyen (1). Nous allons seulement traiter de la dernière partie de ce vaste plan, qui a pour but la conservation de l'existence physique des enfans, jusqu'à l'âge où commence l'éducation.

(1) Il est prouvé, d'après la dénomination même, qu'on a principalement eu cet objet en vue, dans la fondation de ces instituts, puisqu'ils ne sont jamais appelés hôpitaux, mais toujours maisons d'éducation, dans les actes publics et particuliers.

La maison d'éducation a été fondée en 1763; elle est située sur la Moskva, dans un des quartiers les plus sains de la ville. Les bâtimens nombreux et spacieux dont elle est composée, et dont les fondemens ont coûté presque autant que l'édifice même, n'ont rien d'égal en Europe pour l'étendue et la magnificence, dans les institutions de ce genre.

La maison forme un carré parfait à cinq étages; le rez-de-chaussée est consacré aux servitudes de la maison; les trois étages suivans sont habités par les enfans, et l'étage supérieur est destiné aux malades. Le magasin est dans le milieu du carré. Le portier habite une loge à l'entrée d'une des cours, en face du bâtiment où sont également situés les fonts baptismaux. On doit y déposer les enfans qui sont apportés après la fermeture des portes (à neuf heures du soir en tout temps). Vis-à-vis la loge du portier, sont les appartemens des femmes en couche, disposés d'une manière très-commode. L'église, l'une des plus belles de Moskou, touche au corps de logis, qui n'est pas encore fini, et donne dans cette même cour.

L'enceinte de la maison d'éducation a près de quatre verstes de circonférence. Elle pos-

sède hors de la ville une ferme excellente, sur laquelle on entretient plus de quatre-vingts vaches de race hollandaise et de Kolmogori. Leur lait est entièrement employé à la nourriture des enfans (1).

Les officiers chargés du soin de la santé des enfans, sont : un docteur, trois chirurgiens, un aide-chirurgien et un apothicaire. A l'exception du docteur, ils habitent tous dans l'intérieur ou le voisinage de la maison. Le devoir du médecin est de surveiller généralement à tout ce qui est du ressort de la santé, de prescrire les remèdes nécessaires, de diriger les sages-femmes et de les aider dans les couches difficiles. Les chirurgiens doivent inspecter les enfans apportés à la maison d'éducation, envoyer ceux qui sont sains dans les salles destinées pour les enfans, et les malades ou ceux suspectés, à l'infirmerie où ils doivent être alternativement présens. Les sages-femmes, qui sont examinées par le médecin avant leur admission, ne peuvent s'absenter de la maison sans la permission du surinten-

(1) Encyclopédie topographique de l'Empire de Russie, par *Heym*, art. *Moskva*, p. 500.

dant. On leur confie le soin des femmes en couche et des enfans nouveaux-nés, suivant leur degré d'instruction. On pourvoit les enfans de nourrices et de sevreuses; et chaque âge, chez les garçons et les filles, a ses gardiens particuliers des deux sexes.

L'hospice reçoit les enfans à toutes les heures du jour et de la nuit, sans faire aucune question à ceux qui les apportent. On leur demande seulement si l'enfant a été baptisé et s'il a un nom. Les enfans peuvent aussi être portés aux prêtres des paroisses, ou aux monastères et aux maisons de charité de la ville, qui les envoyent immédiatement à la maison d'éducation, où celui qui les porte reçoit deux roubles pour chaque enfant. Les porteurs de ces enfans sont jour et nuit sous la protection spéciale de la police. A la réception de chaque enfant, le jour, l'époque et le sexe sont enregistrés sur un livre, ainsi que la déclaration du porteur relativement aux vêtemens et effets qu'il apporte avec lui, les taches de naissance et autres marques que l'on a soin d'observer. Le baptême suit immédiatement s'il n'a pas déjà été administré; le nom est inscrit dans le livre, et on attache

au cou de l'enfant un petit crucifix et le numéro sous lequel il a été enregistré. Il est alors examiné par le chirurgien, et porté dans les salles des enfans, où il reçoit du magasin, du linge neuf et des langes. Les vêtemens dont il étoit couvert, s'ils ne sont pas trop mauvais, sont déposés dans un magasin, pour y être conservés.

Les enfans sont alaités par des nourrices fortes et saines; chacune peut en nourrir deux, ou remis à des sevreuses qui les élèvent sans téter. L'éducation physique continue seulement pendant deux ans; ils passent alors dans les grandes salles. Jusqu'à six ans, les garçons et les filles restent ensemble, et pendant cette époque, on les habitue à des occupations faciles. Avec la septième année commence l'éducation morale et civile; alors la conservation de l'existence physique devient l'objet secondaire, et c'est le terme que nous nous sommes prescrit (1).

Nous produirons enfin un témoin sur la

(1) *Plan général de l'hôpital des Enfans-Trouvés de Moskou, dans le Neuveranderten Russland*, vol. II, p. 40—47.

manière dont ce plan utile est exécuté ; nous citerons à cet effet le jugement d'un observateur attentif et éclairé qui, étant anglais et voyageur, ne pouvoit avoir aucun intérêt à dissimuler la vérité. « Les salles de l'hôpi-
» tal des enfans-trouvés, dit M. Coxe (1),
» sont élevées et spacieuses ; les dortoirs
» séparés des ateliers, sont très-aérés, et les
» lits sont éloignés les uns des autres : cha-
» que enfant, même le plus petit, a son lit
» particulier ; les bois de lits sont de fer ;
» les draps sont changés toutes les semaines,
» et l'autre linge trois fois la semaine. En
» parcourant les chambres, je fus frappé de
» la propreté qui y régnoit ; les chambres,
» même des enfans à la mamelle, étoient
» extrêmement propres et sans aucune mau-
» vaise odeur. On ne souffre point de ber-
» ceau, et il est particulièrement défendu
» de bercer les enfans. Ils ne sont point
» emmaillotés suivant la manière du pays,
» mais habillés largement. — Je ne pus pas
» juger, en visitant simplement l'hôpital,
» si les enfans étoient bien instruits et les

---

(1) *Voyages en Pologne, en Russie, en Suède et en Danemarck*, vol. II, p. 63, édit. *in*-8°.

» réglemens bien observés; mais je fus parfaitement convaincu qu'ils étoient généralement heureux et contens, et ils me parurent parfaitement sains et bien portans. Cette dernière circonstance doit être l'effet des soins extraordinaires que l'on prend pour la propreté, tant sur leurs personnes que dans les salles.

» Dans une autre visite que je fis à cet hôpital, je vis les enfans à dîner : les filles et les garçons mangent séparément. Les réfectoires situés au rez-de-chaussée, sont grands et voûtés, et distincts des salles de travail. La première classe est assise à table; le reste se tient debout : les petits enfans ont des servantes pour prendre soin d'eux; mais ceux de la première et seconde classe se servent alternativement entr'eux. Le dîner consistoit en bœuf et mouton bouillis, avec du riz; je goûtai l'un et l'autre, et les trouvai excellens; le pain qui étoit fort bon, avoit été boulangé dans la maison, principalement par les élèves. Chaque enfant a une serviette, une assiette d'étain, un couteau, une cuiller et une fourchette : on change de nappe et de serviettes trois fois la semaine.

» Ils se lèvent à six heures, dînent à onze, » et soupent à six. A sept et à quatre heures, » on donne du pain aux petits enfans. Dans » l'intervalle de leurs occupations, on leur » donne la plus grande liberté, et on les » encourage à rester autant qu'il est possible » en plein air. L'ensemble offroit un char- » mant coup-d'œil, et la physionomie des » enfans exprimoit la satisfaction et le bon- » heur ».

Les principes qui dirigent l'éducation physique, les grands moyens de soulagement que présente cet établissement, la bonne administration confiée jusqu'ici à des gens d'un zèle et d'un mérite distingué; les soins, l'attention, la propreté qui y règnent, selon le témoignage de plusieurs observateurs impartiaux; toutes ces circonstances réunies nous donnent le droit de conclure, avec le plus grand degré de probabilité, que cette utile institution a bien rempli le but de sa fondation; mais le public n'a pas encore obtenu la connoissance des résultats certains à cet égard.

La publication de la liste du nombre d'enfans reçus chaque année, et le compte rendu de tous les objets qui concernent cette mai-

son, seroient d'une grande utilité, et feroient beaucoup d'honneur à cette institution. Nous savons seulement que, dans les vingt années qui se sont écoulées depuis son ouverture jusqu'à la fin de 1786, en comptant ceux qui sont nés dans la maison, il y avoit été admis 37,607 enfans ; 1,020 en étoient sortis, et 6,080 seulement y restoient encore à la fin de cette année. Il en étoit donc morts 30,507. Si cet exposé que nous avons tiré d'un auteur authentique (1), est strictement vrai, cette institution a souffert une perte considérable; mais une partie de cette mortalité ne tomberoit probablement pas sur l'hôpital, si nous connoissions exactement le nombre de ceux qui sont morts aussi-tôt après leur réception, ou qui ont apporté avec eux un germe de dissolution. Nous ne pourrons déterminer d'une manière certaine la véritable mortalité de la maison, que lorsque nous serons informés, par des états exacts, du nombre d'enfans qui, d'après l'examen, auront été déclarés parfaitement sains lors de leur réception; ceux qui,

(1) *Georgi, Beschreib. von Saint-Peterb.* p. 225. *Description de Saint-Pétersbourg*, par *Géorgi*, p. 225.

du baptême, doivent immédiatement passer à l'infirmerie, sont des victimes dévouées à une mort à-peu-près certaine. Personne ne sera assez déraisonnable pour rejeter leur perte sur une institution philanthropique qui enrichit annuellement l'Etat d'un nombre toujours croissant de citoyens remplis de santé, industrieux et actifs.

L'hôpital des enfans-trouvés de Saint-Pétersbourg, qui n'est, à proprement parler, qu'une division de celui de Moskou, a été fondé en 1770; et en 1784, il reçut de la munificence impériale, un somptueux édifice.

L'établissement est exactement semblable à celui de Moskou; le nombre d'enfans montoit à 300 à la fin de 1788. La mortalité est encore ici dans la même proportion. Les enfans arrivent la plupart malades dans l'hospice, et plusieurs même sans conserver un souffle de vie. Outre ces deux grandes institutions, il en existe d'autres formées sur leur modèle dans plusieurs villes de l'Empire, telles qu'à Toula, Kalouga, Iaroslaf, Kazan, etc.

Pour rendre plus utiles ces institutions de bienfaisance, on y a réuni des *hôpitaux*

pour les femmes en couche. Toute femme grosse, sans distinction, est immédiatement admise par le portier, en s'annonçant simplement comme telle. Soit de jour, soit de nuit, sans lui faire aucune question quelconque, elle est aussi-tôt conduite dans les appartemens destinés aux femmes en couche. Pour épargner à celles qui entrent la honte d'être reconnues, il est strictement défendu de témoigner aucune curiosité sur leur compte, et elles ont la liberté de rester voilées pendant tout le temps de leur séjour dans la maison. L'hôpital est pourvu de toutes les personnes et des instrumens nécessaires; dans les occasions urgentes, les sages-femmes sont assistées par le médecin qui, en cas de nécessité, doit faire lui-même les opérations. Comme l'instant précis de l'accouchement peut difficilement être déterminé d'avance, les femmes sont reçues une semaine auparavant, et peuvent rester dans la maison deux semaines après être accouchées; cette règle admet des exceptions dans les cas extraordinaires. Pendant ce temps, elles reçoivent le traitement et tous les soins nécessaires. A l'hospice des enfans-trouvés de Saint-Pétersbourg, une personne habile est chargée de

professer l'art des accouchemens, afin de former des praticiens expérimentés pour la maison et le service public. Un petit hospice destiné à l'admission de huit ou dix femmes en couche, est encore annexé à l'école de médecine et de chirurgie de Saint-Pétersbourg, pour procurer une instruction-pratique aux élèves de cette institution, et former d'habiles accoucheurs. Le plus grand secret y est pareillement observé; les femmes n'ont rien à payer pour leur traitement; et à l'époque de leurs sorties, elles sont libres d'emporter leurs enfans ou de les laisser pour les enfans-trouvés.

Les hôpitaux pour la petite vérole sont les institutions qui méritent le plus d'attention; ils ont été érigés dans l'intention d'étendre la pratique de l'inoculation.

La Russie, dans le dix-huitième siècle, a été l'Etat de l'Europe où les établissemens d'utilité générale ont éprouvé le moins de difficultés; ils y ont été encouragés avec une très-grande munificence de la part du gouvernement, et ils ont obtenu beaucoup plus promptement de grands succès. On en voit un exemple remarquable dans l'histoire de l'inoculation. La Russie doit ce bienfait à

l'administration éclairée et à l'exemple personnel de Catherine II et de son auguste fils.

Cette méthode salutaire étoit connue des nations orientales long-temps avant que lady Mary Wortly Montague l'ait apporté en Angleterre, en 1721. L'art de l'inoculation se répandit lentement dans les autres pays de l'Europe. Le clergé et les médecins même s'y opposèrent presque par-tout, ils excitèrent les préjugés du peuple, toujours disposé à résister à toute innovation. Trente-quatre ans après l'introduction de cette heureuse découverte, on calculoit que 200,000 individus seulement avoient été inoculés; et pendant cette époque, la confiance du public, en cette pratique, étoit tellement diminuée, que pendant quinze ans, elle fut presqu'entièrement négligée. — De toutes les provinces de l'empire de Russie, la Livonie fut la première qui fit usage de ce préservatif. Un médecin du cercle de Dorpat (1) l'y introduisit en 1756, et la pratiqua avec tant de succès

(1) Le nom de celui qui rendit un tel service à la patrie ne doit pas être passé sous silence; ce fut *Schulinus*, qui avoit déjà obtenu une grande réputation dans ces contrées, par le succès avec lequel il avoit traité la

dans son voisinage, que dans l'espace de huit ans, il avoit inoculé 1,023 enfans, dont un seul étoit mort. La première expérience publique de l'inoculation fut faite à Saint-Pétersbourg en septembre 1768 sur dix enfans; plusieurs essais avoient été hasardés, à la vérité, depuis 1758, par quelques médecins de cette ville, mais ils n'avoient point attiré l'attention.

Catherine II donna la même année (1768), un glorieux et touchant exemple à son peuple, en se soumettant elle-même à l'inoculation, ainsi que son fils unique, Paul Pétrovitch, alors âgé de 14 ans. L'opération fut faite par un de nos compatriotes, le docteur *Dimsdale* déjà fameux dans la pratique de cet art. Ses succès, en cette circonstance, furent récompensés d'une manière vraiment impériale, par des richesses et des honneurs. Afin de perpétuer la mémoire d'un événement aussi important pour la Russie, il fut ordonné d'en observer l'an-

---

petite vérole naturelle. Voyez sur son compte, *Gadebusch*, *Livonian Bibliotheca*, art. *Schulinus*, vol. I, p. 120. *Bibliothèque Livonienne de Gadebusch*, art. *Schulinus*.

niversaire par des prières d'actions de graces. Les nobles et les grands de l'Empire, les habitans de la résidence, tous les rangs et toutes les classes du peuple s'empressèrent à l'envi les uns des autres, de suivre un si illustre exemple. Aucun médecin, aucun ecclésiastique ne s'opposèrent publiquement à l'inoculation ; presque tous les premiers l'adoptèrent dans leur pratique; et plusieurs prêtres même la recommandèrent en chaire. L'anniversaire célébré par l'église, leur en présentoit naturellement une occasion favorable. Il a donné lieu aux discours intéressans dont nous avons déjà fait usage, et dans lesquels nous puisons en grande partie les détails (1) que nous donnons ici.

Pour encourager plus efficacement et plus promptement cette pratique parmi les classes indigentes du peuple, il fut créé en 1768, aux frais de la couronne, une institution

---

(1) *Sermons de J. C. Grot, sur l'inoculation de la petite vérole*, avec des particularités concernant l'histoire de cette pratique en Russie, et un supplément sur la mortalité de la petite vérole naturelle à Pétersbourg, pour aider à l'examen de la question de la bénignité de cette maladie en Russie.

publique pour l'inoculation. Elle est actuellement connue sous le nom d'hôpital de la petite vérole. Il est situé dans un des fauxbourg de Saint-Pétersbourg. Chaque mois, un certain nombre d'enfans y étoient inoculés et soignés jusqu'au parfait rétablissement. On donnoit d'abord de l'argent aux parens qui y amenoient leurs enfans; mais les exemples multipliés du succès de l'inoculation rendirent bientôt cet encouragement inutile. Depuis 1783, l'hôpital de la petite vérole est placé sous l'inspection du collége de surveillance générale. Il admet aujourd'hui *gratis*, deux fois par an, au printemps et en automne, tous les enfans qu'on y amène, et a un médecin et un chirurgien pour les traiter. Les dépenses de cette institution montent annuellement à 6,000 roubles.

Peu après la fondation de cet hôpital, l'inoculation fut aussi introduite dans toutes les grandes maisons impériales d'éducation. De Saint-Pétersbourg, elle se répandit successivement dans l'intérieur de l'Empire. Dès l'année 1768, le baron *d'Asch* l'introduisit à Kief. On commença en 1772, à connoître en Sibérie l'usage de l'inoculation:

l'impératrice fonda même à Irkoutsk une institution publique pour cet objet. Dans les trois premières années, il y fut inoculé 6,768 personnes des deux sexes, Russes, et individus des tribus nomades qui habitent ces contrées. En cinq ans de temps, ce nombre fut porté à 15,580. Un hôpital pour l'inoculation fut aussi fondé à Kazan, par le gouverneur.

Ces institutions ont tellement augmenté depuis, que nous ne pouvons en donner une liste complète. La plupart des grandes villes, beaucoup de villages, et même les terres de plusieurs seigneurs, sont aujourd'hui pourvus de ces hôpitaux. Les préjugés contre l'inoculation sont entièrement évanouis, et la conviction de son utilité est devenue si générale, que très-peu de parens, parmi ceux des premiers rangs, négligent de préserver leurs enfans dès la plus tendre enfance, par le moyen de cette opération facile, des dangers qui accompagnent la petite vérole naturelle.

Dans plusieurs cantons, les habitans des campagnes, qui, à raison de leur éloignement peuvent rarement compter sur les secours d'un médecin, ont appris à s'inoculer eux-mêmes, et pratiquent cette méthode.

avec le plus grand succès. Dès 1769, le pasteur *Eisen* s'est acquis beaucoup de réputation en Livonie, en inoculant lui-même, et en engageant les habitans et particulièrement les mères, à pratiquer cette méthode sous sa direction. A Irkoutsk, M. *Schilling*, chirurgien-major de ce gouvernement, enseigne encore, sur leur requête, l'art de l'inoculation aux peuples nomades. Depuis mai jusqu'en août 1791, il a inoculé dans le cercle de Bargouzinsk, 565 bouriats, 35 toungous des Steppes, et 20 toungous aux rhènes; sur ce nombre de 620 personnes des deux sexes, il en est mort six (1).

Pour juger des heureux effets de ces institutions en Russie, on lira avec intérêt le résultat suivant de l'hôpital de la petite vérole de Saint-Pétersbourg, rédigé par l'académicien *Kraft*, et inséré dans son troisième mémoire, sur les listes des morts et des naissances, publiées à Saint-Pétersbourg (2).

---

(1) Suivant un rapport fait au collége de médecine, octobre 1791.

(2) *Nova Acta Acad. Scient. Petropol. Tom. VIII*, p. 253.

Dans les onze années, depuis 1780 à 1791, il a été inoculé dans cette institution 1,570 enfans, 860 garçons et 710 filles, sur la totalité desquels il en est mort quatre. C'est dans la proportion de 25 à 10,000, ou sur 1,000 enfans, il n'en meurt pas tout-à-fois trois. On peut admettre que sur 10,000 enfans attaqués de la petite vérole naturelle à Saint-Pétersbourg, il en meurt l'un dans l'autre 1,428; par conséquent la proportion de la mortalité de la petite vérole naturelle à la mortalité de celle qui est communiquée par l'inoculation, est comme 1,428 est à 25, ou comme 57 est à 1.

D'après un moyen terme pris sur onze années, le nombre des enfans inoculés dans cette institution, monte annuellement à 143. Or, pendant le même nombre d'années, la somme des naissances a été de 6,049 par an, par conséquent, la quarante-deuxième partie seulement de tous les enfans qui sont nés a profité du bénéfice de cette institution. On doit observer ici que les parens aisés font inoculer chez eux leurs enfans, et que par conséquent, on ne peut pas juger, d'après cette dernière proportion du dégré d'universalité de cette pratique.

L'âge des enfans inoculés n'a jamais été au-dessous de trois ans et demi, ordinairement de trois à dix. On y a aussi inoculé neuf individus de l'âge de 16 ans, deux de 25 et un de 46.

Il seroit très-instructif de pouvoir comparer ces états avec ceux des hôpitaux d'inoculation des autres villes de Russie. Dans celui d'Irkoutsk, par exemple, de 1773 à 1776, et en 1779, c'est-à-dire en cinq ans, 6,009 personnes y ont été inoculées; 43 sont mortes. Sur 10,000 inoculés ici, la perte est donc de 71, ou de 7 sur 1,000, tandis que la mortalité dans l'hôpital de la petite vérole de Saint-Pétersbourg, ne monte qu'à 3 sur 1,000. On sait que la mortalité occasionnée par la petite vérole naturelle est plus considérable parmi les Nations nomades; et en outre, ceux qui ont été inoculés à Irkoutsk étoient probablement pour la plupart de grandes personnes.

Nous ne pouvons quitter ce sujet sans parler des institutions contre la peste, le plus terrible et le plus destructeur de tous les fléaux. Cette maladie ne se manifeste que rarement dans les pays civilisés de la partie du globe que nous habitons; mais ses ravages

une fois commencés, détruisent toute une génération, et dévastent des régions entières. La Russie n'a pas été à l'abri de cette grande calamité publique; elle a appris à connoître les effets de la peste, par la désolation qu'elle a répandue dans son sein. Par sa situation, son commerce, les peuples qui l'avoisinent, les guerres qu'elle est dans le cas de soutenir, elle est plus exposée que beaucoup d'autres Etats à cet horrible fléau. Un des soins les plus importans du gouvernement est donc d'opposer à la communication de la contagion, des institutions salutaires, et de recueillir des règles-pratiques qui puissent au moins adoucir la détresse générale, si malheureusement elle se manifestoit de nouveau. L'époque où cette matière est devenue un objet important de la police de l'Etat, est encore trop voisine de nous pour qu'on ait pu l'oublier; et, graces aux réglemens de Catherine II et aux lumières du siècle dans lequel nous vivons, cette terrible catastrophe ne sera du moins pas sans avantage pour la postérité.

Des relations plus anciennes nous apprennent que, dans le dix-septième siècle, Moskou eut le malheur d'être ravagé par la peste.

En 1654, elle dévasta pendant trois mois, (de juillet en septembre), et elle ne cessa entièrement ses ravages que le 25 décembre. Elle se manifesta en 1655 et en 1656, dans plusieurs des cantons méridionaux; mais elle ne s'étendit pas jusqu'à Novogorod. Elle prit donc à cette époque à-peu-près la même route qu'on lui a vu suivre dans le siècle actuel. Comme personne n'a publié alors les circonstances de ce malheureux événement, ni les moyens préservatifs auxquels on a eu recours, les connoissances qui auroient pu résulter de cette effroyable calamité, ont été perdues pour la postérité; et lorsque, cent seize ans après, la Russie a été affligée du même fléau, il a fallu tout-à-la-fois instruire le peuple des terribles effets de la maladie, et découvrir de nouveau les mesures à adopter pour en arrêter les progrès.

Les commissaires (composés de magistrats et de médecins) choisis pour arrêter et guérir les ravages de la peste, ont fait imprimer tous les réglemens et les écrits qui avoient paru pendant ou après le cours de la maladie. Ils ont publié ce recueil pour l'instruction de la postérité, et assurer la permanence des institutions auxquelles on

avoit eu recours. Le précis historique que nous allons donner de cet événement déplorable, est extrait de cette collection intéressante (1).

Pendant la guerre de 1770, contre la Turquie, la peste se manifesta d'abord en Valakhie; elle se répandit en traversant la

(1) Les commissaires obtinrent la permission du sénat, et confièrent la publication de cet ouvrage à un de leurs membres, le conseiller de collége Athanase *Schafonski*, premier médecin de l'hôpital de l'armée. L'ouvrage porte ce titre : *Opissaniè Moravoï Yasvoui*, &c. c'est-à-dire : *Relation de la peste qui a ravagé Moskou depuis l'année 1770 jusqu'en 1772*, avec un supplément contenant tous les réglemens qui ont été faits pour l'extirper. Imprimé par ordre souverain en 1775, à l'université impériale de Moskou; *in*-4°. contenant 652 pages, sans dédicace, table ni préface, avec deux gravures. Il contient, en outre, une double description de la peste, composée par l'éditeur; 121 papiers additionnels, tels que les écrits des commissaires, les réglemens qu'ils ont adoptés, les manifestes et oukazs, les opinions de plusieurs médecins, et plusieurs autres pièces relatives à ce calamiteux événement. A raison de la grande étendue de l'original, nous nous sommes attachés de préférence à l'extrait fidèle que M. *Bachmeister* a publié dans le cinquième volume de la *Bibliothèque Russe*, page 287—318. Il a été rédigé avec sagacité.

Moldavie, la Pologne et la petite Russie, jusqu'à Sievsk et Briansk, villes voisines de l'Ukraine. A Kief, elle dura depuis le mois d'août 1770 jusqu'en février 1771 ; elle reparut encore, dans le printemps suivant, mais elle fut aussi-tôt arrêtée. Les institutions furent en général si efficaces dans ces contrées, qu'une seconde attaque de la peste se fit seulement sentir à Néjin, depuis juillet jusqu'en novembre 1771.

Malgré toutes les précautions, la peste atteignit Moskou. Son existence fut découverte dans quelques maisons, en novembre 1770. Elle fut d'abord peu considérable. S'étant manifestée le 17 décembre dans l'hôpital général de l'armée, le premier médecin, M. *Schafonski*, en informa le collége de médecine, le 22 décembre. Une consultation de huit médecins déclara que cette maladie étoit réellement la peste. L'hôpital fut fermé. De 27 malades qui y étoient, cinq seulement se rétablirent. L'hôpital fut rouvert après six semaines, et le bâtiment dans lequel avoit été la peste, fut brûlé. Il parut par des traces évidentes, que la contagion avoit été apportée par des personnes venues de l'armée.

On s'apperçut d'abord en mars 1771, que depuis le commencement de l'année il régnoit une plus grande mortalité parmi les ouvriers de la grande manufacture de toiles. Cette mortalité extraordinaire fut successivement remarquée dans d'autres quartiers de la ville. Après un examen fait en conséquence par des médecins le 11 mars, tous les ouvriers malades et sains furent renvoyés de la manufacture : ils furent tous gardés à vue ; mais plusieurs s'étoient préalablement échappés, et même plusieurs habitans de la ville avoient communiqué avec la manufacture.

La contagion se répandit toujours de plus en plus. Les magistrats intervinrent alors ; la police exigea un état circonstancié de la maladie de chaque personne morte ou malade. Le sénat convoqua un conseil de onze médecins, qui continuèrent de siéger jusqu'à la nomination de la commission dont nous avons déjà parlé. Ce conseil, dès la seconde séance, tenue le 23 mars, ordonna que tous les ouvriers dépendans de la manufacture de toiles, fussent éloignés de la ville. Ce réglement ne put être complètement exécuté, parce qu'il fut impossible de trouver plu-

sieurs de ces ouvriers. Le 26 mars, neuf membres du conseil de médecine répondirent au feld-maréchal comte *Soltikof*, gouverneur de Moskou, qui leur avoit écrit, que cette maladie étoit réellement la peste. Les deux autres membres furent malheureusement d'une opinion différente, au grand préjudice du public, qui adopta leur avis et négligea en conséquence les précautions nécessaires. Le 31 mars, les onze membres adoptèrent cependant d'un accord unanime tous les préservatifs proposés contre cette terrible maladie (1).

L'impératrice, prévoyant que tous les moyens employés jusqu'alors seroient insuffisans, ordonna en conséquence, le 25 mars, des mesures plus sévères. Elle en confia l'exécution au lieutenant-général Iérapkin, qui se chargea de cette commis-

(1) Ces propositions se rapportent pour la plupart, à la propreté des maisons, des rues, de l'air. On ne jugea pas à propos de couvrir de chaux les morts en les enterrant. Les places publiques avoient été fumigées long-temps auparavant, mais communément avec du fumier et d'autres substances impures. L'ordre fut aussi donné en mars de fermer tous les bains publics.

sion importante le 31 du même mois. Sa première opération fut de placer, dans chaque quartier de la ville, un officier major, comme inspecteur de la maladie. Tous les médecins reçurent ordre de lui obéir. L'on voyoit à la vérité les progrès de la peste, par les listes journalières des morts (1). Mais comme les tables de mortalité n'avoient pas été connues à Moskou jusqu'alors, on ne pouvoit pas comparer le nombre des morts avec celui des années ordinaires.

Eu égard à l'étendue et à la population de

(1) Ces listes méritent d'être insérées ici, parce qu'elles font voir clairement la violence et les vicissitudes de cette horrible maladie. On doit observer seulement qu'elles ne sont pas complètes ; ce qui est prouvé par les circonstances, et la remarque même de M. *Schafonski*. Beaucoup de corps morts furent cachés et enterrés secrètement. Un grand nombre de personnes avoit déjà abandonné la ville au mois de juillet, et, suivant Schafonski, il y restoit en septembre très-peu d'habitans. Il mourut en septembre 21,000 individus. La population étant ordinairement de plus de 400,000, il périt donc dans ce seul mois, comme l'observe M. Bachmeister, non pas la vingtième partie, mais peut-être la sixième, la cinquième, ou même une proportion beaucoup plus grande des habitans qui étoient restés. — On peut juger de la population après

la ville, le nombre des morts, en avril, fut considéré comme modéré. Il paroît qu'à cette époque on doutoit plus que jamais de l'existence de la peste. Cependant on reçut un ordre, signé de la main propre de l'im-

la peste, d'après l'état sommaire des années subséquentes. Pendant la dernière (1775), la cour étoit à Moskou, conséquemment le nombre des habitans étoit plus grand qu'à l'ordinaire.

MORTS				
Dans l'année 1771.	Dans la ville.	Dans les hôpitaux et quarantaines.	Total.	Naissanc.
Avril......	665...	79....	744	......
Mai........	795...	56....	851	......
Juin.......	994...	105....	1,099	......
Juillet......	1,410...	298....	1,708	......
Août.......	6,423...	845....	7,268	......
Septembre..	19,761...	1,640....	21,401	......
Octobre....	14,935...	2,626....	17,561	......
Novembre..	3,466...	1,769....	5,235	......
Décembre..	319...	486....	805	......
Total...	48,768...	7,904....	56,672	......

pératrice, d'enterrer tous les morts hors de

MORTS				
Dans l'année 1772.	Dans la ville.	Dans les hôpitaux et quarantaines.	Total.	Naissanc.
Janvier.....	.. 209...	..121.....	.. 330	......
Février....	.. 274...	...78.....	.. 352	......
Mars......	.. 304...	...30.....	.. 334	......
Avril......	.. 374...	....	.. 374	......
Mai........	.. 285...	....	.. 285	......
Juin.......	.. 247...	....	.. 247	......
Juillet.....	.. 276...	....	.. 276	85
Août......	.. 354...	....	.. 354	...249
Septembre..	.. 238...	....	.. 238	...231
Octobre....	.. 268...	....	.. 268	...363
Novembre..	.. 284...	....	.. 284	...342
Décembre..	.. 350...	....	.. 350	...240
Total....	3,363...	..229....	3,592	1,510
1773.......	....	....	7,195	3,989
1774.......	....	....	7,527	3,395
1775, jusqu'à la fin d'août.....	....	....	6,559	2,108

Dans les quatre années de 1783 à 1786, le nombre des naissances a été de 27,240, et des morts de 19,922; conséquemment, la moyenne proportionnelle de chaque année est de 6,810 naissances, et 4,980 morts.

la ville. On ferma même plusieurs portes de Moskou.

Pendant les mois d'avril et de mai, la peste avoit presque entièrement cessé dans les monastères qui servoient d'hôpitaux aux ouvriers de la manufacture de toiles. On s'y méprit dans la ville, parce que les habitans faisoient d'inépuisables efforts pour tromper. Il fut ordonné, en juin, de rechercher les habillemens et autres objets appartenans aux ouvriers en toiles et de les brûler. Mais ce réglement, ainsi que beaucoup d'autres ordonnances salutaires, eut un effet directement contraire. Ces objets furent alors secrètement transportés dans d'autres maisons, et répandirent ainsi la contagion. Comme la fuite des nobles et des gens riches, qui continuoit depuis quelques mois, auroit porté la peste dans les campagnes, il fut prescrit, au mois d'août, de visiter leurs domestiques, et de retenir ceux soupçonnés d'être infectés; on laissa aux autres la liberté de s'en aller. L'ordre de fermer les bains fut renouvelé, et on interdit aussi les cabarets. Les ravages de la peste furent terribles dans ce mois. Les habitans en grand nombre pourvurent à leur sûreté en se renfermant chez eux. Le

peuple voyoit avec répugnance toutes les précautions recommandées par la magistrature. Il s'irritoit sur-tout contre le transport des malades dans des maisons consacrées à cet usage, et contre les quarantaines, qu'il regardoit comme d'inutiles inventions de la part des médecins; il se refusa à la visite des malades, et auroit massacré le conseiller du collége, *Schafonski*, si un inspecteur de quartier n'étoit venu à son secours. Les sectaires, connus sous le nom de Raskolniks, se distinguèrent de la multitude par leur docilité et leur obéissance. Tous ceux de cette secte qui demeuroient à Moskou, et plusieurs autres du voisinage, se cotisèrent pour entretenir une infirmerie et une maison de quarantaine hors de la ville, pour leur usage particulier.

Le mois de septembre fut le plus terrible de tous. Aux ravages de la peste, qui étoient parvenus à leur comble, se joignit l'insurrection de la populace, qui massacra l'archevêque de Moskou. Elle n'auroit probablement pas été si facilement appaisée par un aussi petit nombre de troupes, si la quantité du peuple n'avoit pas été beaucoup diminuée par la mortalité et par la fuite.

L'impératrice, profondément affligée de ces horribles malheurs, résolut de se rendre à Moskou; mais son voyage éprouvant des difficultés insurmontables, elle y envoya le comte Grégoire Orloff, avec tous les pleins pouvoirs nécessaires à l'extirpation de cette terrible calamité. Sa présence, et les réglemens qu'il adopta, furent bientôt suivis d'effets salutaires. Plusieurs de ceux qui avoient quitté la ville revinrent, et le peuple même changea de conduite.

Deux commissions furent alors créées; l'une pour prévenir la contagion, l'autre pour en arrêter les effets; elles entrèrent en fonction le 12 octobre. Elles eurent le pouvoir de faire tous les réglemens qu'elles jugeroient nécessaires; et tous les médecins, apothicaires, hôpitaux, &c., furent soumis à leurs ordres. Outre tous les objets de police, la commission exécutrice devoit surveiller l'exécution de tous les ordres des deux autres commissions. La première publia aussi-tôt des instructions sur les moyens préservatifs de la peste, les soins et remèdes curatifs pour les personnes qui en étoient déjà attaquées, et pouvoient alors se traiter elles-mêmes. Les habitans, dont l'horreur

pour les hôpitaux augmentoit toujours, cherchant à dérober la maladie à la vigilance de la police, on jugea convenable de payer à chaque individu une gratification de cinq roubles, ou de dix s'il étoit marié. On donna des provisions et des vêtemens neufs à ceux qui sortoient guéris de l'hôpital. Il y avoit sans doute un grand nombre de malades; mais alors beaucoup de personnes saines vinrent aussi s'y présenter par un motif de cupidité, feignant d'être attaquées de la contagion. Le prince Orloff institua un hospice particulier pour les orphelins dont les parens étoient morts de la peste. Après avoir rempli ce service périlleux, il retourna à Saint-Pétersbourg le 21 novembre.

A cette époque les malheureux habitans de Moskou étoient enfin convaincus de leur fatale erreur, sur la nature de cette maladie. Leur empressement à concourir à toutes les mesures adoptées par le gouvernement, produisoit journellement une diminution considérable dans la mortalité. La peste cessa enfin totalement au mois de janvier 1772.

Pour donner au lecteur une idée de cette grande ville et de sa nombreuse population, pendant la durée de ce terrible fléau, et pen-

dant l'époque qui lui succéda immédiatement, il suffira de lui présenter les traits les plus frappans du tableau de sa détresse; personne ne les lira sans frémir d'horreur. — Les affaires cessèrent entièrement, les métiers furent suspendus, et les occupations ordinaires remplacées par d'autres d'un nouveau genre. Beaucoup de maisons furent fermées. On voyoit à peine dans les rues un petit nombre de passans. Chaque jour étoit fertile en nouvelles scènes de désolation et d'effroi. — Pour prévenir la famine, le gouvernement établit des magasins dans de grandes maisons, où furent également déposés tous les objets nécessaires à la consommation. Le manque de travail avoit occasionné une grande détresse parmi une foule de malheureux; on les occupa à exhausser la muraille, et creuser le fossé autour de l'établissement appelé le Collége de la Chambre. Malgré toutes les précautions prises, on fut obligé de décerner la peine de mort contre ceux qui emporteroient, des maisons devenues inhabitées, les effets et autres propriétés des pestiférés, et contre ceux qui ouvriroient les tombeaux pour dépouiller les corps des individus morts de la peste.

On estima à plus de 6,000 le nombre des maisons dont quelques-uns des habitans seulement étoient morts de cette maladie, et à plus de 3,000 celles que la contagion avoit entièrement dépeuplées. — Comme Moskou contenoit 12,538 maisons avant l'éruption de la peste, il n'y en a eu guère plus d'un quart exemptées de cette visite. — Depuis le mois d'avril 1771 jusqu'à la fin de février 1772, 12,565 personnes ont été entretenues aux frais de la couronne, dans les infirmeries et les maisons de quarantaine.

Tel fut l'état de Moskou pendant cette horrible époque. Combien de nouveaux réglemens ne fallut-il pas? Combien de difficultés pour réformer les anciens établissemens, redonner une nouvelle activité aux affaires, relever le commerce et les métiers, rétablir tout, enfin, sur l'ancien pied, sans s'exposer aux dangers d'une nouvelle désolation? Les mesures les plus urgentes et les plus indispensables furent celles relatives à la purification des maisons infectées (1). Cette opération commença le 12 dé-

(1) Parmi les bâtimens qui subirent la purification, il y eut cent dix-sept églises qui avoient perdu leurs

cembre 1771, et dura jusqu'au printemps suivant. On en enleva tous les objets pestiférés; on renouvela l'air, en l'y introduisant de tous côtés, en les exposant à la gelée, par des fumigations, &c. (1).

Les treize cimetières assignés pour ceux qui étoient morts de la peste, furent couverts de terre, rapportée à la hauteur d'une archine. Ce travail seul coûta 35,000 roubles.

Lors de l'extinction totale de la contagion, on s'occupa particulièrement des

---

prêtres et tous leurs autres desservans par la peste, et qui, pour cette raison, avoient été fermées; quarante-cinq cours de judicature, et quarante-six autres maisons publiques, y compris les bâtimens consacrés au public pour cette maladie, tels que plusieurs monastères et la maison du prince Orloff, qu'il avoit abandonnée pour servir de lazaret à la noblesse. Sept mille maisons particulières furent purifiées; plus de deux mille furent démolies; cent treize manufactures, dont soixante-huit en toiles, ou en étoffes de laine et de soie, contenant ensemble deux mille sept cent seize métiers.

(1) La commission chargée de travailler à détruire la contagion, fit publier trois recettes différentes pour faire les poudres fumigatoires. Elle fit vendre ces poudres à bas prix dans toutes les apothicaireries, et en

corps, que les habitans, pour éviter les quarantaines, avoient enterrés dans leurs maisons ou jetés dans des lieux cachés, qui pouvoient occasionner des exhalaisons pestilentielles au printemps. Les mesures vigoureuses, prises pour les découvrir, firent retrouver plus de 1,000 corps; on adopta à leur égard différens procédés, parce que la plupart avoient été enterrés sans bières. Ceux qui étoient dans l'intérieur des maisons furent enlevés par les katorjniks (galériens), qui furent chargés de ce service. Ces

---

distribua *gratis* aux pauvres. La commission qui les avoit inventées, voulut d'abord se convaincre de leurs bons effets par l'expérience. Elle fit prendre les vêtemens de quelques personnes qui étoient mortes de la peste, et qui, étant imbibés de leur sueur, portoient en outre des marques apparentes de la matière qui étoit sortie des pustules et des bubons; elle les fit suspendre dans une maison où la peste avoit tué tous les habitans, fumiger pendant quatre jours avec ces poudres, deux fois par jour; exposer à l'air pendant six jours. On en revêtit sept criminels condamnés à mort, qui furent obligés de les porter pendant seize jours successifs dans la même maison: aucun d'eux n'ayant été atteint de la contagion, après une quarantaine de quinze jours, on leur permit de rentrer dans la société.

malheureux les placèrent, avec une partie de la terre qui les environnoit, dans des coffres ou cercueils séparés, et les portèrent dans les cimetières, où on brûla les charrettes qui avoient servi aux transports. Les trous d'où furent tirés ces corps furent soigneusement remplis de terre. Pendant cette occupation les katorjniks portèrent des vêtemens et des gants cirés, eurent continuellement dans la bouche du gingembre et d'autres épices, et se bouchèrent le nez et les oreilles avec du coton imbibé de vinaigre. Lorsque ce travail fut fini, ils prirent des bains de vinaigre, et restèrent plus de huit jours dans un endroit écarté de la ville. D'un autre côté, on ne toucha point les corps qui avoient été déposés hors des bâtimens; ils furent seulement recouverts de chaux et de terre, de l'épaisseur d'une archine. Quoique cette opération ait duré jusqu'au printemps suivant, la contagion ne gagna aucun des nombreux manœuvres qui ne pouvoient éviter le contact avec les corps morts, au moyen des précautions qui furent prises. Quoiqu'il n'existât plus aucun vestige de la peste, on continua cependant d'observer les réglemens jusqu'à l'été de 1772.

Le premier décembre de cette même année, la ville de Moskou fut déclarée saine et délivrée de la peste. L'exécution de la plus grande partie des réglemens auxquels elle avoit donné lieu, cessa successivement. Cependant la commission de médecine subsista jusqu'au six septembre 1775, époque où elle fut abolie par un oukaz du sénat, ainsi que toutes les quarantaines et les stations établies dans l'Empire à l'occasion de la peste.

Les dépenses occasionnées par cette calamité furent très-considérables; la seule ville de Moskou coûta 400,000 roubles à la couronne.

Après avoir lu cette relation abrégée, personne ne sera surpris de l'impossibilité où l'on fut d'étouffer la peste dès sa naissance. Outre les causes dévoilées dans cette narration, un des plus grands obstacles fut la position locale de Moskou, qui a 36 verstes de circonférence, et qui devroit être moins regardée comme une ville que comme la première province de l'Empire. La majorité des habitans n'est pas sous la jurisdiction de la municipalité, et les magistrats n'ont aucun pouvoir sur leur entrée ou leur sortie

de la ville. Ces habitans, lorsqu'ils apperçurent le danger, refusèrent de se conformer aux ordonnances rendues, se sauvèrent à la hâte dans leurs domaines, propagèrent ainsi la contagion dans les gouvernemens de Moskou, Smolensk, Nijnéi-Novogorod, Kazan et Voronèje. Pour prévenir ces désordres, il auroit fallu une armée. La garnison de Moskou étoit seulement composée d'un régiment d'infanterie, et de quelques foibles compagnies de soldats, à cause de la guerre. La mortalité ayant diminué cette garnison, on fut obligé de lever un bataillon de police pour la garde des postes, et maintenir le mieux possible l'ordre et la tranquillité.

Les réglemens et les sacrifices du gouvernement furent humains et admirables; les peines et les soins des commissaires, pour rendre cette terrible expérience utile à la postérité, méritent les plus grands éloges. La collection des mémoires publiés par les commissaires, renferme les ordonnances particulières aux circonstances, les observations pratiques et leur résultat, et une multitude de règles excellentes, qui peuvent servir de modèle et de direction pour les méthodes à suivre dans des cas semblables.

Elle contient sur-tout une description scientifique et très-détaillée de la peste, sa nature, ses causes, ses caractéristiques, ses casualités, les moyens de s'en préserver, &c. Des instructions rédigées par vingt-trois médecins et chirurgiens, pour la conduite des gens du peuple infectés de cette maladie, et les remèdes dont ils doivent faire usage. — Une lettre pastorale de l'archevêque, qui indique aux prêtres les moyens de se préserver de la contagion dans l'exercice des fonctions de leur ministère; une description complète de la conduite à tenir dans les lazarets; des directions pour purifier les maisons et les meubles, des miasmes pestilentiels; des descriptions et des plans de maisons de quarantaine et de lazarets, et plusieurs autres particularités.

Le zèle et le patriotisme des personnes qui ont réussi dans cette utile entreprise, méritent d'autant plus la reconnoissance de leur patrie, qu'elle a déjà, plusieurs fois, été à même d'éprouver les bons effets de leurs conseils (1).

---

(1) Dans l'automne de 1772, et en décembre 1773,

Pour prévenir d'aussi affreux événemens, et se garantir de la communication de la peste, depuis l'acquisition du steppe d'Otschakof, et des provinces de la Pologne, on a établi trois quarantaines permanentes sur les frontières de la Russie, du côté de la Turquie, savoir : au port d'Odessa (anciennement Hadchibey), sur le Pont-Euxin; dans la ville d'Impol, gouvernement de Bretzlau, et dans le village de *Schvanetz*, gouvernement de Podolie. Chacune de ces quarantaines a un président, un inspecteur, un chirurgien major avec un aide, un traducteur, &c., et une compagnie de 200 soldats avec ses officiers. Les dépenses de chaque quarantaine montent à 3,475 roubles, non compris l'habillement et la paye des soldats. Outre les sommes accordées pour les médicamens, le gouverneur de la vice-royauté est tenu, dans les cas urgens, de procurer immédiatement tout ce qui peut être néces-

la peste se manifesta dans plusieurs districts méridionaux de l'Empire, particulièrement à Kizliar et à Mozdok; mais l'exécution des ordonnances des commissaires l'extirpa promptement, et l'empêcha de se répandre plus loin.

saire, et de faire fournir les remèdes par ceux qui sont préposés à cet effet (1).

Tous les établissemens destinés à améliorer la population, que nous avons décrits jusqu'ici, n'ont, à proprement parler, d'autre but que la santé des habitans. Mais outre les maladies et la mort, il y a d'autres maux sans nombre, physiques et moraux, qui empêchent l'accroissement de la population. Un détail circonstancié de tout ce qui regarde la police médicinale dépasseroit les limites de notre plan, il renferme d'ailleurs trop d'objets pour pouvoir les compléter tous.

Nous allons rapporter succinctement les principaux obstacles qui nuisent généralement à la population de l'Empire.

La disette, la mauvaise qualité et la cherté des denrées se présentent d'abord. Dans un pays aussi vaste que l'empire de Russie, la diversité des climats et du sol doit naturellement occasionner une inégalité frappante dans la quantité, la qualité et le prix des différens articles de consommation. Cette

---

(1) Oukaz du 18 août 1795. *Journal de Russie*, Tome V, page 178 — 184.

même inégalité facilite, à une administration sage, les moyens de prévenir une disette générale, en remplaçant le déficit d'une région par le superflu d'une autre. La plus grande partie de l'empire de Russie abonde assez en productions nécessaires à la consommation générale, pour en échanger une partie contre celles qui peuvent lui manquer, après avoir approvisionné les provinces qui en sont dépourvues (1). Cependant les régions les plus reculées de l'est et du nord ont été si maltraitées par la nature, que la subsistance de leurs habitans dépend entièrement de l'importation des autres gouvernemens; mais cet inévitable désavantage est bien allégé par les rivières navigables et les canaux, par les bonnes routes, par le

(1) On peut voir, dans les journaux des Voyageurs de l'Académie, beaucoup d'exemples du bas prix extraordinaire des denrées de première nécessité dans les provinces de l'intérieur. A Krasnoyarsk, en 1772, un poud de farine d'orge coûtoit de deux à trois kopeks; de farine de froment, cinq kopeks; de viande de boucherie, de quinze à vingt-cinq kopeks: on avoit une vache pour un rouble, un chevreau pour quinze kopeks au plus, &c. *Pallas*, *Voyages*, vol. III, p. 5—12. Depuis cette époque, les prix ont un peu augmenté.

commerce toujours croissant, et par la communication libre entre les différentes provinces de l'Empire, qui est encouragée par le gouvernement. Une multitude de barrières et de douannes intermédiaires nuisent, en beaucoup d'autres pays, à la distribution des articles de consommation intérieure; en Russie, au contraire, l'administration facilite et encourage l'utile correspondance de toutes les parties de ce prodigieux Empire. Des côtes de la Baltique aux rives de la mer Orientale, le commerçant peut transporter ses marchandises, sans être obligé de les soumettre à aucune visite.

Pour ne pas faire dépendre entièrement la subsistance de l'habitant du caprice et des fluctuations du commerce, l'administration

---

Le poisson, dans beaucoup d'endroits, n'a presque aucune valeur. Dans les provinces qui manquent de débouchés pour le débit du bled, il se vend presque pour rien. Dans d'autres, le gibier de toute espèce y abonde tellement, que personne n'en achète. En général (à l'exception de quelques grandes villes), toutes les denrées de première nécessité sont à meilleur marché dans l'intérieur de la Russie, qu'en aucun autre pays de l'Europe.

a adopté la mesure prudente d'établir, dans chaque gouvernement, un grenier principal et plusieurs autres dépôts. On entretient dans les villes un peu considérables des magasins publics, où les classes les plus pauvres peuvent se pourvoir, en quantités modérées et à un prix raisonnable, des deux articles les plus indispensables à la vie, de farine et de bois de chauffage : la couronne se contente du remboursement du capital avancé pour l'achat, sans exiger aucune compensation pour les frais de transport, magasinage ou droits ordinaires. Ces réglemens, et plusieurs autres, émanent la plupart de Catherine II. Ils ont préservé la Russie d'une disette absolue. Il est rare même que le pain soit exorbitamment cher dans les différens cercles des gouvernemens même les plus pauvres. On étoit souvent obligé, autrefois, dans les provinces septentrionales les plus éloignées, de remplacer les farines par des écorces d'arbres broyées, et par d'autres alimens contre nature (1). La cul-

(1) On ne sait pas encore, si cet aliment *non usité* est réellement *contre nature;* c'est-à-dire, s'il est préjudiciable à la santé, et nuisible à la population. Plu-

ture des patates, d'un usage assez répandu, offre un nouveau moyen de subsistance au peuple de ces contrées; et la transition gra-

---

sieurs nations du nord, et particulièrement les Dalécarliens en Suède, nous fournissent des exemples remarquables de peuples, qui, par l'usage *constant* de cette nourriture, ne perdent rien de leurs forces physiques et de leur vigueur.

« Les Dalécarliens, dit un observateur attentif qui a passé long-temps dans leur pays, » habitent la partie » la plus montagneuse et la plus stérile du royaume. » Les sommets de leurs montagnes sont couverts de » neiges éternelles; un long et dur hiver attriste même » leurs vallées. Loin de leur offrir aucune des commo- » dités de la vie, leur climat glacé fournit à peine ces » productions communes que les nations du reste de » l'Europe regardent comme indispensables. Au défaut » de bled, ils sont forcés de faire leur pain avec l'écorce » de certains arbres; ce chétif aliment compose même » leur seule nourriture. Ne connoissant point les arts du » second ordre qui concourent aux agrémens de la vie, » et privés de celui de l'agriculture par la nature de leur » sol, ils se dévouent presque entièrement aux travaux » des mines. Accoutumés dès leur enfance à une vie » dure et à toutes les espèces de fatigues, ils sont les » plus robustes et les plus courageux habitans de la » Suède, &c. ».

Histoire de la dernière révolution de Suède en 1772, p. 157.

duelle, par laquelle les nations des steppes passent de la vie nomade à la pratique de l'agriculture, donne un espoir de plus en plus flatteur pour l'avenir.

La seconde cause majeure qui nuit à la population, est le penchant national pour les liqueurs fortes. Ce goût, qui est particulier aux nations du nord, et qui, aux yeux de l'observateur philosophe, peut être excusé par une foule de circonstances, est un objet important pour le gouvernement. L'augmentation de revenu est une foible et bien déplorable compensation de la perte qu'il éprouve, dans le nombre, la force, la longueur de la vie, et les services de ses sujets. Nous avons tâché de donner précédemment une idée sensible de cette perte, par un calcul qui n'est probablement pas exagéré; toute autre remarque devient donc inutile pour prouver l'étendue et les ravages de ce vice. Le gouvernement ne peut rien, ou très-peu de chose à ce sujet, par de simples ordonnances. La privation totale d'une liqueur réellement saine pour l'habitant du nord, seroit, à beaucoup d'égards, impraticable; et fût-elle possible, elle ne seroit pas desirable. Il faut donc chercher quelques

moyens de mettre des bornes à son usage immodéré; et cette entreprise ne peut être exécutée en dix ou douze ans. On ne peut changer les mœurs d'un peuple, sans employer de grands et puissans mobiles, dont l'action ne peut être complète dans l'époque d'une génération. Les loix, la religion et l'éducation, sont certainement des moyens puissans, lorsqu'ils tendent à un même but; mais leurs effets ne seront sensibles qu'à la seconde ou à la troisième génération; et même, en supposant que la prospérité civile a excité, dans le grand corps du peuple, le sentiment de la dignité de l'homme, et lui a inspiré le goût des plaisirs plus nobles (1).

Les mariages forcés et disproportionnés nuisent également à la population. Le gouvernement doit s'y opposer avec force. On sait qu'il est commun parmi le peuple en

(1) Voyez deux excellens Traités à ce sujet : *Révolution dans le régime de vie en Europe, depuis 300 ans;* dans la *Correspondance littéraire de Schlœtzer,* T. VIII, liv. 44, p. 93 : et *Recherches sur les méthodes de déshabituer une nation de l'usage des liqueurs*, par le conseiller de cour *Michælis de Gottingue*, inséré dans l'ouvrage de *Schlœtzer* que nous avons souvent cité : *Sur la bénignité de la petite vérole en Russie.*

Russie, de voir un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, s'allier à une femme beaucoup plus âgée que lui, par le seul appât d'augmenter la famille d'une personne en état de travailler. Cet usage vicieux provient en grande partie de la cupidité des pères; il nuit à la population, et il a en outre une influence pernicieuse sur les mœurs.

Les paysans payent à leurs seigneurs une taxe pécuniaire pour obtenir des passeports, à l'aide desquels ils peuvent exercer leurs métiers ou leur commerce dans tout l'Empire, sans être inquiétés; cet usage donne lieu à des émigrations qui sont la cause de la stérilité de beaucoup de mariages. Séparé de sa femme pendant des années entières, le paysan parcourt des provinces éloignées, jusqu'à ce que les plus belles années de sa vie soient écoulées; et l'Etat perd fréquemment l'avantage qu'il pouvoit raisonnablement attendre de cette union (1).

Quelquefois un seigneur insensible s'oppose au mariage d'une jeune fille, lorsqu'elle

---

(1) Instruction pour la rédaction d'un code de loix, sect. 269—271.

doit épouser un jeune homme dépendant d'un autre domaine, ou s'il y donne son consentement, c'est à condition qu'elle se fera remplacer par une autre fille, ou payera un dédommagement en argent. Dans plusieurs provinces, ceux qui vouloient se marier, étoient obligés d'en demander la permission au gouverneur ou au commandant; et, pour l'obtenir, ils étoient obligés de payer un droit en argent ou en bétail (1). Catherine II abolit cette coutume oppressive et pernicieuse, par le manifeste de grace de 1775. — La vente des femmes, qui est usitée parmi les Samoyèdes, les Ostiaks, les Mordouans, les Tschouvasches, les Vogouls, les Toungous, les Votiaks, les Bouriats, et plusieurs autres tribus tatares, ne peut être aussi facilement supprimé. C'est une ancienne coutume nationale, à laquelle ces peuples grossiers sont attachés par un respect religieux. Cependant quelques races, sur-tout parmi les Tatars, ont volontairement abandonné cet infâme trafic (2). La

(1) Constitution politique de l'Empire de Russie, par *Hupel*, Tom. I, p. 599.

(2) Voyages de Pallas, Tome III, p. 400.

question de savoir si la polygamie des nations mahométanes et idolâtres, est favorable ou nuisible à la population, ne peut guère être résolue avec certitude, parce qu'on ne tient pas registre des naissances et des morts dans les contrées qui n'ont pas embrassé le christianisme. La solution de ce problême seroit d'un grand intérêt pour l'Etat.

Le clergé russe ne nuit pas beaucoup à la population, puisque tous les prêtres séculiers (conséquemment la très-grande majorité de ce corps) peuvent se marier. Les sages réglemens de la vie monastique, ont rendu le célibat presque insignifiant.

La perte de la population occasionnée par le militaire est beaucoup plus sensible. Tant que la guerre continuera d'être un mal nécessaire, cet obstacle ne peut être totalement détruit; mais on peut en mitiger les effets nuisibles par des réglemens sages et humains. La perte des hommes qui succombent en combattant les ennemis de la patrie, est un sacrifice fait par l'Etat pour la conservation générale. Elle se trouve compensée par les avantages qui accroissent en peu de temps la population. Mais les pertes de l'armée,

lors des levées de recrues, dans les cantonnemens, les hôpitaux et les marches, ne sont jamais réparées pour l'Etat. On ne sauroit donc apporter trop de précautions pour les prévenir.

Le réglement qui tend à diminuer le célibat des armées et des flottes russes, est bien digne d'imitation. Les soldats sont aujourd'hui mariés en plus grande partie. Plusieurs régimens destinés au service des frontières et des bataillons de garnison, ont reçu des pièces de terre pour leur subsistance, en addition à leur paye, ou pour leur en tenir lieu. On les a rendus ainsi utiles à l'agriculture et à la population. Une estimation faite, il y a quelques années, prouve que, pour les seuls régimens de campagne et un petit nombre de garnisons, environ 18,000 enfans de soldats sont entretenus et élevés aux dépens de l'Etat, dans des écoles instituées à cet effet (1); il existe de semblables établissemens pour tous les régimens des gardes.

Enfin le traitement dur auquel sont exposés les enfans du peuple, dans leur plus

---

(1) *De la population de l'Empire de Russie*, dans les *Mélanges de Hupel*, Tom. I, p. 125.

tendre enfance, peut être compté parmi les causes générales qui nuisent à la population. Il est vrai que, parvenus à un âge plus mûr, ils sont accoutumés, et se trouvent endurcis aux changemens de climats, aux vicissitudes de la température, à la persévérance aux fatigues, aux souffrances et à la patience.

Il périt beaucoup d'individus qui auroient pu être fort utiles à l'Etat. La foiblesse de leur tempérament n'a pu supporter ces épreuves. Cette remarque n'a pas échappé au discernement de Catherine II. « Nos paysans, » dit l'instruction (1), pour la plupart, ont » douze, quinze, et jusqu'à vingt enfans d'un » seul mariage ; mais rarement la quatrième » partie parvient à l'âge viril. Il faut donc » qu'il y ait un vice, ou dans leur nourri» ture, leur genre de vie, ou dans l'éduca» tion, qui fasse périr cette espérance de » l'Empire. Que la Russie seroit florissante, » si nous pouvions, par de sages réglemens, » empêcher ou prévenir cette perte » !

Tels sont les principaux obstacles qui nui-

(1) Instruction pour la rédaction d'un code de loix, chap. XII, sect. 266.

sent généralement aux progrès de la population. Le gouvernement a cherché à en détruire, ou du moins à en modifier la plus grande partie, par les moyens les plus efficaces; mais les institutions, les abus et les habitudes, qui se sont invétérés par la pratique constante de plusieurs siècles, ne se déracinent pas dans un petit nombre d'années.

Aucun prince ne s'est aussi particulièrement occupé de la population que Catherine II. Elle a été, dès son avènement au trône, l'un des objets favoris de la méditation de son génie vaste et actif. Peu contente d'avoir assuré la conservation de ses sujets, affoibli ou anéanti les obstacles qui nuisoient à la population, cette princesse dépensa encore des millions de roubles pour attirer d'utiles habitans dans la Russie, et *augmenter la population par une accession du dehors.* Cette méthode, la plus difficile et la plus longue de toutes, n'eut pas ce seul objet pour but. L'acquisition et la répartition d'une foule d'étrangers industrieux et de bonnes mœurs, devoient naturellement répandre, parmi les habitans de ces vastes régions, le germe d'une civilisation supé-

rieure, qui se développeroit et prospéreroit à l'ombre du sceptre protecteur et bienfaisant de cette souveraine. Le récit de cette remarquable création est un fragment trop intéressant de l'histoire de la civilisation de l'empire de Russie, pour le passer sous silence.

Au mois de décembre 1762, Catherine II publia un manifeste pour inviter les étrangers, et offrir des conditions avantageuses à ceux qui viendroient s'établir dans ses domaines. En juillet 1763 elle créa une chancellerie tutélaire pour la protection des étrangers, et lui accorda les priviléges des autres colléges de l'Empire. Le principal objet de cette institution, étoit de protéger les étrangers dès leur arrivée en Russie, et de favoriser leur transport jusqu'au lieu de leur destination, conformément aux dispositions contenues dans le manifeste. Cette chancellerie recevoit annuellement 200,000 roubles, qui, après l'achat de son palais, devoient être uniquement employés à pourvoir les colons de bled, de semences, de vacheries, d'instrumens d'agriculture, et à créer des manufactures. Il fut enjoint à la chancellerie tutélaire de se procurer des

informations sur toutes les terres incultes et vacantes, de diriger la construction des nouveaux établissemens, de veiller à leur entretien et à leur accroissement, et d'entretenir une correspondance suivie avec les ministres russes auprès des cours étrangères. On lui accorda ensuite le privilége de ne rendre ses comptes qu'à l'impératrice même.

Un second manifeste parut peu après. Il détailloit les avantages et les gratifications offertes aux étrangers qui viendroient s'établir en Russie. Cette ordonnance ayant été adoptée comme la base de toutes les nouvelles colonies, et les préceptes qu'elle contient formant, à quelques égards, la constitution civile d'une classe de peuple nombreuse et intéressante, nous croyons devoir donner ici l'extrait de ses principaux articles.

Les étrangers de toutes dénominations peuvent s'établir par-tout où ils voudront dans l'Empire; ils n'ont d'autres démarches à faire que de s'adresser directement à la chancellerie tutélaire, ou aux gouverneurs et commandans des villes frontières. Si leurs moyens sont insuffisans pour subvenir aux

frais du voyage, il leur sera fourni de l'argent par les ministres et résidens russes auprès des cours étrangères, et ils seront défrayés jusqu'en Russie aux dépens de la couronne. — Exemption de taxes pour un temps limité, qui, suivant le degré d'utilité des colonies, est fixé à cinq, dix et trente ans (1); logement gratis pendant six mois, à dater du jour de leur arrivée. — On accorde à ceux qui projettent de se livrer à l'agriculture, de suivre quelques métiers, ou de lever des manufactures, une portion de terres arables suffisante à l'objet qu'ils ont en vue, et toutes les avances nécessaires à leur établissement; telles que celles destinées à la construction d'une maison, à l'achat des bestiaux, aux outils, vases et autres ustensiles et matériaux. L'argent sera fourni sans intérêt par le trésor impérial, pour être remboursé dix ans après, en trois payemens.

---

(1) La plupart des colonies ont encore obtenu, après l'expiration de cette époque, une nouvelle exemption de toutes taxes quelconques pendant le même nombre d'années. Ils n'ont donc payé aucun impôt pendant vingt ans.

La jurisdiction intérieure est laissée à l'option des colons, qui sont assez nombreux pour former des villages entiers ; mais elle doit toujours rester soumise aux loix générales de l'Empire. — Importation franche de la propriété, et même d'une certaine quantité de marchandises, dont la valeur ne doit pas excéder 300 roubles pour chaque famille. — Exemption de service civil et militaire. — Gratification et frais de voyage payés depuis la frontière de l'Empire jusqu'au lieu de la destination. — Vente libre et exemption de tous droits pendant dix ans, sur l'exportation de tous les articles du produit des colonies, qui n'avoient pas été auparavant cultivés ou manufacturés en Russie. — Les capitalistes étrangers qui lèvent des fabriques, des manufactures ou des ateliers, peuvent acheter les paysans ou les vassaux nécessaires à leurs entreprises. — Les colonies peuvent tenir des foires et des marchés sans payer aucuns droits. — Tous ces avantages s'étendent aussi aux enfans des nouveaux colons, même à ceux qui seroient nés en Russie. Les années d'exemptions datent, pour eux, de l'arrivée de leurs parens ; après leur expiration, ils sont tous

assujettis aux taxes et aux services ordinaires. Ceux qui veulent quitter l'Empire en ont la liberté; mais sous la condition de payer au trésor impérial, après un séjour de cinq ans, un cinquième, et de cinq à dix ans, un dixième des propriétés qu'ils ont acquises en Russie. Quiconque desire obtenir des priviléges particuliers, autres que ceux accordés par le manifeste, peut s'adresser à cet effet à la chancellerie tutélaire (1).

Ces invitations et ces avantages ont attiré en Russie une grande multitude d'étrangers, et sur-tout des Allemands. Les contrées où ils se sont établis en plus grand nombre, sont les gouvernemens de Saint-Pétersbourg, Voronèje, Tschernigof, Ekatarinoslaf et Saratof. Les plus nombreuses colonies se fixèrent dans ce dernier gouvernement, sur les rives du Volga et de la Medvéditza. La chancellerie tutélaire y établit en conséquence un comptoir. Lors de la création des nouveaux gouvernemens, ce département fut aboli comme inutile. Toutes les colonies furent mises sous la

(1) Oukaz et Manifeste concernant la chancellerie tutélaire.

jurisdiction ordinaire. Les colons de Saratof, qui, à raison des inconvéniens de leur situation, et de l'ingratitude du sol sur lequel ils s'étoient d'abord établis, avoient été obligés de se transporter en d'autres districts, obtinrent alors, de l'impératrice, la remise totale des frais de constructions de leurs maisons, montant à la somme de 1,025,479 roubles (1).

Les colons du gouvernement de Saratof s'adonnèrent la plupart à l'agriculture et à l'éducation du bétail. Cependant plusieurs habiles artisans, qui étoient parmi eux, s'établirent dans le voisinage. Ils s'y procurèrent une grande aisance par leurs ouvrages d'une qualité supérieure. La petite ville de Sarepta, sur-tout, bâtie par les Moraves, est dans un état très-florissant. Les jolis ouvrages qui sortent de ses manufactures sont recherchés dans toute la Russie. Ils ont établi, par cette raison, des magasins considérables à Saint-Pétersbourg, Reval, et dans plusieurs autres villes. — Depuis l'abolition de la chancellerie tutélaire, les colons, comme débiteurs de la couronne, sont sous

(1) Oukaz du 20 avril 1782.

la surintendance de la cour des finances; mais les matières de justice et de police sont décidées par les magistrats du cercle et les autres cours de justice. Chaque colonie a une cour coloniale, composée d'un président, annuellement choisi par la commune, de quelques assesseurs et des anciens. La forme de la constitution ecclésiastique dépend de la religion professée par chaque colonie. Il y en a cinquante-sept luthériennes, treize calvinistes, trente romaines et une mixte. Les cinq ministres luthériens et les trois calvinistes, sont sous l'autorité du collége de justice de Saint-Pétersbourg, qui, jusqu'ici, a tenu lieu de consistoire; les quatre prêtres catholiques, dont un est toujours supérieur, dépendent de l'archevêque de Mohilof. Toutes les colonies du gouvernement de Saratof, au nombre de 101, contenoient ensemble 5,624 familles en 1790, composées de 30,932 individus (1).

(1) *Encyclopédie de l'Empire de Russie*, par *Heym*, p. 137. On peut voir d'anciens détails, mais très-circonstanciés, sur les colonies du Volga, dans les Voyages de Pallas, Tome III, p. 608—618, et sur la colonie des Frères Moraves à Sarepta, *id. ibid.* T. III, p. 560—567.

Dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, les colons se livrent principalement à l'agriculture et au jardinage; les produits de leur industrie se vendent parfaitement bien dans cette capitale; ils vivent par conséquent dans l'aisance. Dans le gouvernement de Tschernigof, où leur nombre monte à environ 3,000, ils forment cinq villages, et ont deux églises, une luthérienne, et l'autre catholique. Mais le mélange des nations n'est nulle part aussi varié, aussi curieux, que dans le gouvernement d'Ekatarinoslaf; plus de la moitié de sa population est composée de colons. Nous y trouvons des Allemands, des Suédois, des Italiens, des Mennonistes allemands, des Grecs, des Bulgars, des Serviens, des Arnaouts, des Albanois et des Arméniens. Ces derniers particulièrement sont les plus nombreux, et, à beaucoup d'égards, les plus utiles des colons de ces contrées. Dans l'avant-dernière guerre contre la Turquie, lorsque la péninsule de Krimée étoit déchirée par des dissensions intestines, ce peuple paisible et industrieux réclama un asyle sur le territoire de l'empire de Russie, dont il implora la protection. L'impératrice leur accorda

l'un et l'autre. Cette obtention donna naissance à la colonie florissante de Naschitschevan, qui occupe maintenant un rang considérable parmi les villes de manufactures de l'Empire.

Un grand nombre de colons vinrent se fixer en Russie, en conséquence de ces bienfaits. La renommée de l'administration sage et bienfaisante de Catherine attiroit annuellement une foule d'étrangers dans ses domaines. Un pays qui offre d'aussi grandes ressources à l'industrie, dans lequel il est toujours aisé, avec un peu d'intelligence et de talens, d'obtenir de l'aisance et de la considération; où règne une tolérance complète, et une liberté de commerce presque sans bornes; dont le gouvernement accueille favorablement tous les étrangers; un tel pays, au milieu des oppressions et des commotions qui se font sentir dans une grande partie de l'Europe, doit naturellement être envisagé comme un asyle desirable, par des milliers d'individus auxquels leur patrie refuse protection ou subsistance. Cette augmentation lente et presque imperceptible, que reçoit annuellement la population de l'empire de Russie, est beaucoup plus consi-

dérable qu'on ne se le seroit imaginé d'abord; il enrichit, non-seulement les contrées voisines des côtes, mais aussi les provinces de l'intérieur de l'Empire.

Nous sommes obligés de nous taire sur beaucoup d'autres moyens employés avec succès par l'administration, pour accroître la masse du peuple, parce que cet exposé nous jetteroit dans des détails trop étendus. De ce nombre sont l'encouragement et la multiplication des différentes branches des arts et métiers, dont la culture augmente le nombre des personnes aisées, et provoque efficacement les mariages; l'emploi des criminels, qui, au lieu d'être inutiles pour la société, sont occupés aux travaux publics, ou envoyés dans les déserts pour y former des colonies. Cette dernière méthode qui, dans les temps modernes, a été pratiquée avec beaucoup de succès par l'Angleterre, est depuis long-temps usitée en Russie, au grand avantage de la population de l'Empire. Là, dans les régions les plus tempérées de la Sibérie, où la terre féconde, mais inculte, est forcée de retenir cachés dans son sein les trésors qu'elle demande à répandre, l'exilé qui, par ses vices ou ses crimes, a

mérité d'être retranché de la société, trouve une nouvelle occasion de recouvrer le bonheur, et de devenir utile à sa patrie, en lui donnant des enfans plus vertueux que lui. L'Etat vient au secours de ces êtres infortunés, et leur fournit, ainsi qu'aux autres colons, les moyens de se procurer une existence honnête, et de la satisfaction. On leur donne, à l'époque de leur établissement, de l'argent et des matériaux, et ils reçoivent d'abondantes provisions pendant les trois premières années.

Ces principes sages et humains ont déjà beaucoup amélioré l'agriculture dans la Sibérie.

« Si nous considérons, dit M. *Pallas*, en » parlant de ces utiles colonies (1), que la » Sibérie étoit, il y a moins de deux cents » ans, un désert entièrement inconnu, et » beaucoup moins peuplé même que les ré- » gions presque inhabitées de l'Amérique » septentrionale, nous ne pouvons nous » empêcher d'être étonnés de l'état actuel » de cette partie du globe, et du nombre de

---

(1) *Voyages de Pallas*, Tom. II, p. 513, Tom. III, p. 7.

» Russes qui l'habitent; il excède de beaucoup
» le nombre des natifs. Certainement la dé-
» couverte et la conquête rapide d'une con-
» trée aussi étendue, qui occupe les vastes
» régions situées entre l'Oural et la mer
» Orientale, entièrement inconnues et par-
» faitement sauvages, sont un monument
» éternel du génie, de l'intrépidité et de la
» persévérance de la nation russe; nous de-
» vons admirer comme un chef-d'œuvre de
» sagesse politique, la manière dont elle a
» été peuplée ».

SECTION III.

Caractères physiques des habitans.

Pour compléter le tableau de l'état physique des habitans de l'empire de Russie, il nous reste à décrire leur structure corporelle. Plus les modifications auxquelles ils doivent être assujettis par la variété infinie de leurs relations physiques et morales sont différentes, plus le plan que nous suivrons sera simple.

La constitution physique d'un peuple dépend généralement de mille circonstances diverses. La nature du sol, le climat, la température, le genre de vie, les habillemens, la nourriture, les mœurs et les usages, la constitution politique, et la religion même ont une influence décisive sur la force, la durée de la vie, la santé et le caractère physique de l'homme. Nos observations se sont déjà étendues sur plusieurs de ces objets intéressans; d'autres ne pourront être traitées que successivement. Nous sommes forcés de ne donner que des esquisses générales, et la suite de cet ouvrage en fournira le coloris.

Les Russes sont d'une taille moyenne, vigoureux, et construits de manière à vivre long-temps. L'accroissement et la longévité de ce peuple varient beaucoup, suivant les différens climats; mais en général, plutôt grands que petits, ils sont communément bien faits. On voit très-rarement parmi eux une personne contrefaite. On doit principalement l'attribuer à leurs vêtemens aisés, et à la grande variété de leurs exercices. Tous les jeux et les amusemens de la jeunesse tendent à développer le corps, et à donner de la flexibilité aux muscles.

Quoiqu'il soit ordinairement facile de distinguer, par la forme extérieure, le Russe d'avec les autres Européens, cependant il est difficile de désigner les principaux caractères de la physionomie nationale, parce que, en général, les traits marquans sont extrêmement rares. Voici les traits communs et caractéristiques. Une petite bouche, des lèvres épaisses, des dents blanches, de petits yeux, un petit front; la forme du nez varie beaucoup; il est fréquemment petit et relevé. La barbe est presque toujours très-épaisse; les cheveux de toutes les teintes, depuis le brun foncé jusqu'au rouge, mais

rarement noirs. L'expression de la figure est la gravité et la bonhomie, ou la sagacité. — L'ouie et la vue sont ordinairement très-fines et bonnes; mais les autres sens sont plus ou moins lourds, suivant le climat et le genre de vie. Le port et les gestes ont une vivacité particulière et souvent très-animée, mêlée, même chez les simples paysans, d'une sorte de complaisance et de manières engageantes.

Les mêmes traits se retrouvent dans le sèxe féminin, mais généralement perfectionnés, et quelquefois même remplis de dignité. Une peau délicate et beaucoup de couleurs, sont pour le vulgaire les premiers élémens de la beauté. On apperçoit plus communément de belles joues couleur de rose parmi les femmes russes; mais nulle part le rouge ne compose un article aussi essentiel de la toilette, même parmi les femmes des plus basses classes. Comme l'accroissement des femmes russes n'est gêné par aucuns bandages, corps, ou compressions quelconques, leurs proportions diffèrent ordinairement beaucoup de celles qui, suivant le goût général de l'Europe, doivent se trouver réunies pour former une belle taille.

La maturité précoce des filles, qui sont généralement nubiles à l'âge de douze ou treize ans, ne peut être attribuée, dans un climat aussi froid, qu'à l'usage fréquent des bains chauds ; mais, si d'un côté ils accélèrent ce développement, de l'autre ils produisent la perte prématurée de la beauté et de la force corporelle. Les femmes mariées conservent rarement, au-delà d'une première couche, le teint frais et les charmes particuliers à la jeunesse. Les bains, le fard, et leur grande soumission envers leurs maris, occasionnent généralement la flétrissure de la foible portion de beauté dont la nature a doué ces filles du nord, à un âge où le mari entre à peine dans son printemps.

Parmi les branches collatérales de la souche Russe, on remarque très-peu de variations dans la forme corporelle. Les Malo-Russes ont, dans la physionomie, un mélange de traits polonais. Les Don-Kozaks ressemblent aux Tatars, et les Kozaks de l'Oural aux Tatars et aux Kalmouks. Cette similitude est dûe probablement à la communication qui existe depuis long-temps entre ces peuples. Mais ils ont tous les principaux traits russes; il est impossible de s'y

méprendre, parce que la coupe seule de leur figure offre la preuve la plus frappante de leur consanguinité.

La constitution physique des Russes est excellente. Leur heureuse organisation, leur caractère gai et joyeux, le courage avec lequel ils supportent toutes les incommodités, leur genre de vie simple et naturel, l'âpreté de leur climat, mais sec et salubre, procurent à la grande masse du peuple une constitution si heureuse, *physical complacency*, que peu d'autres nations peuvent se vanter d'en avoir de pareilles. Les Russes sont doués d'un principe de vie infiniment rare dans les autres pays; nous l'avons vu dans la section précédente. Si l'Anglais ou l'Espagnol surpasse le Russe en force corporelle, ce dernier leur est de beaucoup supérieur par son endurcissement aux fatigues les plus violentes, ou par la patience avec laquelle il les supporte. Le Russe peut souffrir, plus long-temps qu'aucune autre nation, la faim, la soif, la privation du sommeil, et des autres besoins de première nécessité (1).

(1) Les longues et pénibles marches de l'armée, les

La vieillesse sans infirmités est très-commune parmi les basses classes du peuple, à l'exception des soldats; des centenaires actifs ne sont pas rares dans toutes les parties

---

sévères punitions corporelles que les soldats sont exposés à subir, &c. offrent de telles preuves du courage endurant des Russes, qu'elles frapperoient d'étonnement un étranger. Combien de fois le soldat russe est-il obligé de traverser des steppes arides, déserts, et où il ne trouve pas une seule goutte d'eau; ou de passer l'hiver entier dans de petites cabanes de terre, sans feu, et sans aucune autre provision que son biscuit sec? Combien de fois voyons-nous des malfaiteurs, après avoir subi une correction, dont la seule vue fait frémir jusques dans la moelle des os, retourner à pied dans leur prison sans le soutien de personne, et sans aucune altération visible dans leur maintien! Avec tout cela, cependant, il est digne de remarque que le Russe, nonobstant cette force passive extraordinaire, si je peux m'exprimer ainsi, ne possède qu'un degré très-ordinaire de force corporelle. Pour enlever un fardeau, ou le transporter d'un lieu à un autre, on emploie toujours en Russie beaucoup plus d'hommes que dans les autres pays; et ce n'est pas seulement pour les ménager, car nous pouvons nous en convaincre par une expérience journalière sur les quais près de la bourse, où l'on voit quelquefois un matelot anglais lever et porter un faix, que les efforts réunis de trois Russes paroissent à peine ébranler.

de la Russie, et probablement leur nombre seroit encore beaucoup plus grand, si le funeste penchant pour les liqueurs fortes n'occasionnoit une si grande mortalité dans la fleur de l'âge.

Il règne peu de maladies particulières aux Russes, et ils connoissent les moyens de s'en préserver, par une nourriture simple et des remèdes domestiques. Les femmes accouchent par-tout avec une grande facilité; ordinairement dans les salles des bains; le nombre des enfans morts-nés est donc extrêmement petit, en comparaison des autres pays. La petite vérole et la rougeole n'enlèvent pas, à beaucoup près, autant d'enfans que dans la plus grande partie du reste de l'Europe; mais, d'un autre côté, les maladies vénériennes sont plus dangereuses et plus contagieuses, parce que le froid en augmente malheureusement l'action.

En Sibérie il se manifeste quelquefois, en été, une maladie épidémique, qui attaque également les hommes et les bestiaux, appelée, par les Allemands, *luftseuche*, ou la maladie de l'air (1); et par les Russes, *Moro-*

(1) *Pallas*, *Voyages*, Tom. II, p. 308, 473, 484.

vaia Iazva, la peste. Elle se déclare par un épanchement de bile sur quelque partie du corps; et si on ne peut se procurer une prompte assistance, elle est mortelle, mais non pas contagieuse. On a cependant trouvé une méthode sûre et facile de la guérir. Aux environs de la haute Léna, les goitres sont assez communs; les jeunes gens s'en débarrassent en venant habiter les contrées où les eaux sont meilleures.

Dans le voisinage de la mer Caspienne, il existe une horrible lèpre, dont les effets sont lents et mortels; il est heureux qu'elle diminue journellement. On l'appelle généralement la maladie de Krimée, *krimskaia-boliezn*, parce qu'elle vient originairement de ce pays (1).

La plupart des remèdes familiers du peuple russe sont d'une force extraordinaire. Un mélange de poireaux, d'ail, de poivre d'Espagne et d'eau-de-vie, est pour eux la panacée universelle; ils l'emploient généralement dans toutes les maladies, quelque opposées qu'elles puissent être. L'aconit, l'ellébore et autres drogues semblables, sont

(1) *Pallas*, *Voyages*, Tome I, p. 302.

en grande réputation pour leurs vertus médicinales. Pour les coliques, les douleurs dans les os ou dans les membres, ils brûlent des moxas d'artémise, &c. à nu sur la peau.

Le peuple fait peu d'usage des médecines; il prend, dans tous les cas, les *bains sudorifiques*. Cet usage est si universel parmi eux, et il a une influence si décidée sur le caractère physique de la masse du peuple, que nous croyons devoir en parler (1).

L'usage des bains, ce reste vénérable des mœurs de l'antiquité, est aujourd'hui presque uniquement adopté par les nations orientales, chez qui il est à-la-fois favorable à la santé, recherché par la volupté, et perpétué par la religion. Il a successivement diminué en Europe depuis plusieurs siècles. La Russie et la Hongrie sont les deux seules contrées de cette partie du globe, qui conservent encore l'usage de se baigner à la manière des anciens. En Russie, particulièrement, les bains forment tellement une partie de la vie, qu'ils sont employés par les gens

---

(1) Voyez l'excellent Traité du Professeur *Schlœtzer*, sur la *bénignité de la petite vérole en Russie*.

de tout âge et dans toutes les positions, par les enfans, les femmes en couche, dans presque toutes les maladies, avant et après un voyage, après des travaux pénibles, &c. Le bain est un article de nécessité si indispensable pour le peuple, qu'il le fréquente aussi souvent que possible, en santé comme en maladie, et sans aucune raison particulière, au moins une fois par semaine. Les personnes aisées des classes intermédiaires, et les grands, ont ordinairement chez eux des bains de vapeurs, construits à la manière russe; mais l'usage des bains diminue successivement parmi ces classes, à mesure qu'elles adoptent les mœurs étrangères.

De temps immémorial les bains ont été communs dans toute la Russie; ils sont décrits par Nestor dès le onzième siècle, tels qu'ils existent aujourd'hui. Chez les anciens, les bains étoient des bâtimens publics, sous la surveillance immédiate du gouvernement. Ils doivent leur origine à la propreté et à la sensualité. On leur prodigua ensuite tous les ornemens de l'architecture. Enfin le luxe et la volupté corrompirent tellement le but de leur origine, qu'ils devinrent un objet de scandale, même pour les moralistes de l'an-

tiquité. Alexandre fut étonné de la magnificence des bains de Perse. A Rome, sous les empereurs, il y a eu jusqu'à 870 de ces édifices, qui, par rapport au goût et à la magnificence, pouvoient passer pour des chef-d'œuvres de l'art; et qui, dans les temps postérieurs, furent condamnés à être démolis par les Goths, ou convertis en églises par les évêques. — De nos jours, la Hongrie est le seul pays où les bains peuvent être comparés, pour la magnificence, à ceux des anciens Romains. En Russie, au contraire, ils ont conservé cette simplicité caractéristique de leur destination essentielle et primitive.

Ici les bains publics (1) consistent ordinairement en chétives maisons, construites en bois, situées, autant qu'il est possible, à côté d'un ruisseau d'eau courante. Dans la

---

(1) Ils sont appelés publics, parce qu'ils sont sous la direction de la police, et qu'ils sont loués pour le compte de la couronne. Le gouvernement ne s'occupe ni de leur construction ni de leur administration. Dans les campagnes, ils sont entièrement libres. Le produit du contrat est très-peu de chose. En 1723, il montoit seulement à 37,957 roubles pour tout l'Empire.

salle de bains est un grand four voûté, dont la chaleur fait ordinairement rougir les pierres du pavé qui le recouvrent. Une chaudière est fixée en maçonnerie contre le four, pour entretenir de l'eau bouillante. Trois ou quatre rangs de bancs sont placés autour des murailles au-dessus les uns des autres, en forme d'amphithéâtre. La salle est peu éclairée; mais de distance en distance il se trouve des ouvertures pour laisser échapper la vapeur. L'eau froide dont on a besoin est introduite par de petits tuyaux. Quelques bains ont une antichambre pour s'habiller et se déshabiller; mais, dans la plupart, cela se fait en plein air, dans la cour, qui, pour cet effet, a une fermeture en planches, et est pourvue de bancs de bois.

La très-grande majorité des bains est construite de cette manière. Dans les cantons où le bois est rare, ils consistent quelquefois en de misérables cavernes, communément creusées dans la terre, sur le bord de quelque rivière. Dans les maisons des riches et les palais des grands, ils sont construits sur le même plan, mais infiniment plus élégans et plus commodes.

La chaleur de la salle du bain est ordinai-

rement de 32 à 40 degrés du thermomètre de Réaumur, qui est encore beaucoup augmentée par l'eau qu'on jette de cinq en cinq minutes sur les pierres rouges qui couvrent le four. Par ce moyen la chaleur s'élève souvent jusqu'à 44 degrés du même thermomètre, sur-tout sur le banc le plus élevé. Les baigneurs se placent, entièrement nus, sur les bancs, où ils transpirent plus ou moins, à proportion de la chaleur de l'atmosphère humide dont ils sont enveloppés. Pour mieux provoquer la transpiration et ouvrir les pores, ils sont d'abord frottés, ensuite légèrement flagellés avec des branches de bouleau qui conservent leurs feuilles. Après un certain temps ils descendent des bancs, tout couverts de sueur, se lavent le corps avec de l'eau chaude ou froide, et se plongent enfin jusques par-dessus la tête dans un grand bassin d'eau. Beaucoup se jettent immédiatement de la salle du bain dans la rivière voisine, imitant les jeunes gens de l'ancienne Rome, qui étoient dans l'usage de se baigner dans un étang après le violent exercice de la lutte, ou bien ils se roulent dans la neige par un froid de 10 à 30 degrés, et quelquefois davantage.

Les bains russes sont donc des bains *sudorifiques*, non pas les *tepidaria* et *caldaria* des Romains, d'une chaleur modérée, mais des bains qui provoquent une sueur très-forte, et dont la chaleur violente causeroit à une personne qui n'y seroit pas habituée, un évanouissement doux, à la vérité, et presque voluptueux, mais réel; ce sont des *bains de vapeurs*, et non des bains d'eau, ni une provocation de la sueur par une chaleur sèche.

C'est ainsi qu'ils diffèrent de tous les bains de l'antiquité, et de ceux des orientaux modernes. C'est aussi ce qui constitue leur utilité particulière, parce qu'ils sont salutaires dans une infinité de cas, où les bains d'eau chaude seroient inutiles, et même pernicieux. Ce sont enfin des *bains salutaires*, parce qu'ils contribuent à la propreté, aident à la transpiration, amollissent et adoucissent la peau, &c.; et non pas des bains voluptueux, comme ceux des Grecs et des Romains. Toutes les recherches de la volupté et de la mollesse sont totalement écartées. Le Russe ignore l'usage de s'oindre le corps en sortant du bain. Cette coutume étoit devenue d'une nécessité si indispensa-

ble à Rome, que les empereurs faisoient distribuer de l'huile au peuple. La transition subite d'un grand degré de chaleur à un froid rigoureux, endurcit le Russe à l'âpreté du climat, à toutes les vicissitudes de la température; transition qui nous paroît contre nature ou dangereuse, à raison des préjugés d'un siècle efféminé et dissolu (1).

Les Russes doivent, en grande partie, à ces bains, la longévité de leur existence, l'état robuste de leur santé, leur peu de dispositions à certaines maladies mortelles, et leur caractère heureux et gai; mais le climat, les alimens et le genre de vie y contribuent également.

Le lord chancelier Bacon, et d'autres observateurs ingénieux de la nature et du genre humain, ont regretté, avec raison,

(1) Les femmes turques, qui certainement ne le cèdent point à celles de l'Europe en délicatesse, souffrent, aussi bien que la populace russe, ce changement subit. Suivant le témoignage de lady Mary Wortley Montague, elles restent dans le bain des quatre ou cinq heures de suite, et sans contracter de rhumes, quoiqu'elles passent immédiatement du bain chaud dans des appartemens froids. — Cet usage devoit naturellement paroître très-surprenant à la dame anglaise.

que l'usage des bains ait été abandonné par les nations modernes de l'Europe, et desiré d'en voir renaître la pratique dans nos villes et nos villages. En effet, lorsqu'on considère que les anciens médecins ont employé de tout temps, et avec tant de succès, ce remède indiqué par la nature elle-même; lorsqu'on se rappelle que pendant cinq siècles consécutifs, Rome n'eut pas d'autres médecins que des bains, et que, même de nos jours, une multitude de nations guérissent presque toutes leurs maladies par leur seul usage, on ne peut s'empêcher de regarder leur cessation comme l'époque d'une grande révolution dans l'état physique de la race humaine en Europe.

La transpiration naturelle, la plus importante de toutes les excrétions, doit s'effectuer beaucoup mieux dans un corps constamment dilaté par les bains. Un grand nombre d'impuretés, qui déposent secrètement en nous le germe d'une quantité de maladies longues et dangereuses, sont purifiées par cet usage, avant d'avoir pu empoisonner la masse du sang et des fluides : les bains calment toutes les maladies exanthématiques, et par conséquent la petite vérole; et si cet

horrible fléau est moins fatal en Russie que dans les autres pays, ce phénomène ne doit être attribué qu'aux bains de vapeurs (1).

Les *Polonais*, alliés des Russes par leur origine et leur langage, ont une si grande ressemblance avec eux dans la conformation du corps, qu'il paroîtroit démontré par-là que ces deux nations sortent de la même souche, si la différence du caractère national n'étoit pas aussi frappante. En général les Polonais sont plus grands et plus charnus; leur physionomie est ouverte et amicale; ils sont bien proportionnés dans leur taille. Ils ont communément le cou plus gros que les autres nations européennes. Les hommes de tous les rangs portent des moustaches, et se rasent la tête de manière à ne laisser qu'un bouquet de cheveux sur la couronne, particularité qui leur donne, aux yeux des autres Européens, une figure étrangère et presque asiatique. Les femmes sont renommées dans tout le nord par leur beauté; aux avantages particuliers de la figure, elles joi-

(1) Voyez à ce sujet, dans l'ouvrage de *Schlœtzer* déjà cité, la Dissertation du docteur *Sanchez: De curâ variolarum vaporii ope apud Russos*, &c.

gnent une taille élégante, de petits pieds bien tournés et de beaux cheveux longs. La même flexibilité que nous avons remarquée parmi les Russes, s'observe aussi chez les Polonais : leurs regards, dans la conversation ordinaire, sont beaucoup plus animés et plus vifs.

Quelque vigoureuse que paroisse être la constitution physique des Polonais, quelque endurci que soit le peuple par son éducation et sa manière de vivre, cependant le nombre de maladies auxquelles cette nation est sujette, est comparativement plus grand que chez les peuples voisins. Elles doivent provenir de la qualité de l'atmosphère, que les vastes et nombreux marais qui couvrent son territoire rendent insalubres ; il reçoit aussi une âpreté particulière de la situation des montagnes de Carpathie. Elles doivent encore être attribuées au manque d'eaux potables, et à la malpropreté de la majorité des habitans. C'est une circonstance remarquable, que la Pologne soit sujette à des maladies plus violentes et plus malignes, plus contagieuses et plus dangereuses que la Russie qui l'avoisine au nord.

Dans les provinces polonaises, soumises

maintenant à l'empire de Russie, sur-tout en Volhynie et dans l'Ukraine, où le sol est sec et élevé en comparaison de la Lithuanie, les maladies de poitrine, les fièvres intermittentes, la petite vérole, les vers, la plica polonica, la gale et les maladies vénériennes, sont les maladies les plus communes. Les épidémies sont rares; mais aucune ne fait autant de ravages que la petite vérole. On doit l'attribuer en partie à la manière de la traiter, au genre de nourriture, et sur-tout à la négligence du peuple.

Le paysan polonais ne prend pas plus de précautions pour se garantir de la contagion de la petite vérole la plus dangereuse, que le Turc pour se préserver de la peste. Les malades et les gens sains couchent pêle-mêle avec le bétail, dans un lieu peu spacieux; les exhalaisons concentrées, et la chaleur immodérée de la chambre, communiquent à la maladie un tel degré de malignité, que ces malheureux ne peuvent échapper au danger que par miracle.

Malgré la dureté du climat, cette maladie cause par-tout ici de grands ravages. On peut hardiment calculer la mortalité sur le pied de six ou sept sur dix; et ceux qui en

reviennent sont presque toujours cruellement défigurés. La Pologne est, par cette raison, le pays de l'Europe où l'on trouve le plus d'aveugles. La plica polonica augmente encore cette terrible calamité (1).

L'inoculation est pratiquée seulement dans les grandes villes ; elle est presque entièrement inconnue dans les campagnes. On a essayé d'en introduire l'usage en plusieurs endroits, mais elle a par-tout été repoussée par le préjugé national, trop opiniâtre pour être vaincu.

Les accouchemens forcés sont extrêmement rares; sur 800 ou 1,000, à peine se trouve-t-il un cas où l'art obstétrique soit nécessaire.

Les maladies vénériennes sont si généralement répandues, que, dans les grandes villes, leur proportion est en raison de six sur dix. Elles ne sont pas moins communes dans les campagnes ; sur 100 recrues il s'en trouva une fois 80 d'infectés. — Parmi les différentes modifications de cette horrible maladie, les plus communes sont les ulcères

---

(1) *Lafontaine, Dissertations sur la Médecine et la Chirurgie en Pologne.* Breslau, 1792, *in*-8°. p. 111.

dans le nez. On ne voit nulle part en Europe autant de personnes sans nez qu'en Pologne. La rigueur du climat, et la suppression de la transpiration qui en est presque toujours la conséquence, rendent cette maladie beaucoup plus dangereuse. Un Polonais qui en gagne une de ce genre dans un pays plus chaud, guérit plus facilement que s'il l'avoit attrapée en Pologne (1).

Toutes les maladies dont nous venons de parler sont communes à la Pologne et aux autres nations de l'Europe; mais la maladie des cheveux est une calamité tout-à-fait particulière à la Pologne. Nous croyons devoir la décrire d'une manière détaillée, par cette raison, et parce qu'elle est généralement répandue.

La maladie des cheveux, ou *plica polonica*, est une maladie endémique en Pologne, et dans quelques contrées adjacentes (2).

---

(1) *Lafontaine*, *Dissertations sur la Médecine et la Chirurgie en Pologne*. Breslau, 1792, *in*-8°. p. 129—144.

(2) Cette maladie s'est maintenant répandue des sources de la Vistule (à laquelle elle doit son nom), dans les montagnes de Carpathie, en Lithuanie, dans la Russie Blanche et Rouge, et en Tatarie. — On ne

L'humeur de cette maladie s'établit dans les cheveux, et les colle tellement ensemble, qu'on ne peut les séparer ni les peigner. Elle

---

peut déterminer positivement l'époque et la contrée de son origine. Elle étoit inconnue des Grecs, des Romains et des Arabes. Plusieurs écrivains modernes fixent à l'année 1387 son apparition en Europe, et prétendent qu'elle fut apportée en Pologne par les Tatars. — Si cette assertion étoit fondée, il seroit intéressant d'examiner pourquoi la *plica polonica* n'est pas aussi devenue endémique en Russie, par les Tatars, puisqu'une grande partie de cet Empire a été long-temps sous leur domination, et qu'il existoit une si grande communication entre les deux peuples. C'est un phénomène remarquable, que, malgré le voisinage et le commerce continuel qui se fait entre la Pologne et la Russie, la grande similitude dans le genre de vie, le climat et les alimens, une maladie aussi contagieuse ne se soit pas répandue parmi ce dernier peuple. Conséquemment, ses causes doivent exister dans la qualité locale de la Pologne (ce que Lafontaine nie absolument), ou bien il doit y avoir quelque circonstance dans le genre de vie des Russes qui affoiblit ou anéantit chez eux la disposition à cette maladie. Les bains de vapeurs ne pourroient-ils point produire cet effet salutaire? Nous sommes du moins assurés par de bonnes autorités, que les vapeurs aqueuses et les remèdes propres à provoquer la transpiration, sont du nombre de ceux nécessaires pour en opérer la guérison.

ne s'attache pas toujours aux cheveux seulement, mais aussi aux ongles des pieds et des mains.

Cette dangereuse et dégoûtante maladie n'épargne ni l'âge, ni le sexe, ni les conditions, ni même les étrangers nouvellement arrivés en Pologne. Les enfans l'apportent même quelquefois en naissant. Les basses classes du peuple, les paysans, les mendians et les juifs, sont les plus attaqués de cette maladie. En Volhynie et dans l'Ukraine, elle est répandue parmi le peuple dans une proportion de deux ou trois sur dix; parmi la noblesse et les gens aisés, en raison de deux sur trente ou quarante. Plusieurs milliers d'individus passent leur vie entière sans en être attaqués; d'autres l'ont plusieurs fois, et quelquefois même à des époques périodiques. Les cheveux de toutes les couleurs y sont assujettis; mais principalement les bruns-clairs. Plus les cheveux sont doux, plus l'humeur y coule facilement. La maladie est aussi contagieuse; on en porte le germe en naissant, ou bien elle se communique par les nourrices, en couchant avec quelqu'un qui en est atteint, ou par les vêtemens. — Les bêtes même sont expo-

sées à avoir la *plica polonica*, sur-tout celles qui ont un long poil.

La cause de cette maladie est une espèce d'humeur que les médecins ne connoissent pas encore, et dont la nature n'est pas moins difficile à déterminer, que celle des maladies vénériennes, du scorbut, &c. Il paroît que c'est une matière particulièrement âcre et visqueuse, qui séjourne dans la lymphe, et qui prend son écoulement par les cheveux ou les ongles; ce dépôt doit être regardé comme une crise. Les causes de cette matière ne sont pas aisées à définir; car l'air, l'eau et la nourriture ne paroissent pas devoir contribuer au développement de la maladie: on ne s'en garantit point par la propreté, ni en se peignant fréquemment les cheveux. Les autres maladies ne paroissent avoir aucune part aux causes de celle-ci; mais elles en augmentent beaucoup la violence, lorsqu'on en est attaqué en même temps.

L'écoulement de l'humeur de la *plica polonica* dans les cheveux, se fait, lorsque la matière est séparée de la masse des fluides, et suffisamment préparée par une crise. Avant cette crise, on souffre fréquemment

beaucoup ; mais les grumeaux se forment quelquefois sans avoir éprouvé la moindre indisposition. Si le médecin ne peut réussir à attirer l'humeur dans les cheveux ou dans les ongles, ou que la nature ne l'effectue pas d'elle-même, le cas est alors extrêmement dangereux : car si l'humeur se porte sur les parties nobles, telles que le cerveau, les poumons ou l'estomac, elle occasionne les maladies mortelles les plus douloureuses. Si elle tombe sur les yeux, elle cause des inflammations, des cataractes, &c. Si elle est assez âcre et assez corrosive pour attaquer la moelle des os, la maladie alors est généralement incurable, et le malade meurt dans les tourmens les plus cruels.

Aussi-tôt que la crise se manifeste dans les cheveux ou dans les ongles, tous les mauvais symptômes cessent, et le malade se rétablit graduellement ; mais si les symptômes reparoissent, c'est un signe certain qu'il existe encore dans la masse du sang quelque portion de la matière, qui doit également prendre son cours à l'extérieur. Lorsque l'humeur est trop abondante pour être entièrement absorbée par les cheveux, il arrive fréquemment qu'ils crèvent par le

milieu, et il en sort une quantité de matière qui découle et les attache entr'eux; alors la maladie devient entièrement pédiculaire. D'anciens auteurs ont faussement avancé, que les cheveux se dilatent de manière à ce que le sang en découle. — Lorsque les grumeaux sont entièrement formés, la nature bienfaisante a soin d'écarter le mal en produisant de nouveaux cheveux, qui, en poussant, séparent forcément les grumeaux de la tête. Ce travail se fait rarement dans l'espace de quelques jours ou de quelques semaines; il a lieu ordinairement dans l'espace d'un à quatre mois, et quelquefois au printemps suivant.

La méthode de traiter cette maladie dégoûtante et souvent très-dangereuse, varie naturellement beaucoup, suivant les différens symptômes et son cours. On emploie des remèdes intérieurs et extérieurs. Dès qu'elle se manifeste, on doit chercher à liquéfier et adoucir la matière acrimonieuse pour la préparer à passer dans les cheveux. Aussi-tôt que la crise arrive, il faut avoir recours aux remèdes qui provoquent la transpiration, à moins que la fièvre ne se déclare. Lorsqu'une fois la crise est faite, il

n'y a plus lieu de craindre que l'humeur retourne dans la masse du sang ; excepté dans le cas où on couperoit les cheveux malades avant que la matière se soit totalement écoulée par cette voie (1).

Les principaux remèdes extérieurs sont les bains de vapeurs, et le lavage des cheveux avec des décoctions végétales. Lorsque tous les remèdes intérieurs et extérieurs propres à déprendre les cheveux, ont été essayés inutilement, on a recours à l'inoculation, qui s'emploie avec succès. On l'opère en faisant coiffer le malade d'un

(1) Les cheveux malades peuvent être enlevés sans danger, lorsqu'ils sont suspendus à des cheveux sains nouvellement poussés, et qu'ils ont perdu la puanteur, la graisse et la couleur qui leur sont propres. Pour s'en assurer, on en coupe seulement, d'abord, quelques pointes tous les jours ; s'il n'en résulte aucun mauvais effet, on peut entièrement les séparer de la tête, c'est-à-dire, en coupant dans les cheveux nouvellement poussés ; mais (ce qui est extrêmement curieux), cela ne se fait point sans occasionner des douleurs dans le corps.

Les terribles conséquences d'une trop prompte séparation, ont rendu le peuple si craintif, que rarement il se laisse couper les cheveux malades, lors même que

bonnet qui a été porté par une personne nouvellement attaquée de la *plica polonica* (1).

Les gens du peuple, en général, s'adressent rarement à un médecin; et soit par pauvreté, ou par préjugé, ils ne font ordinairement usage que des remèdes vulgaires. Heureusement la nourriture des paysans polonais étant la plus simple possible, est aussi, par cette raison, la plus saine. Toutes les espèces de viandes, si elles ne leur sont pas totalement inconnues, paroissent au moins très-rarement sur leurs tables.

---

cette opération ne seroit suivie d'aucun danger. C'est ce qui engage beaucoup de personnes, sur-tout parmi le peuple, de porter les cheveux grumelés, jusqu'à ce qu'ils tombent d'eux-mêmes; et s'ils ne se détachent pas, ils les emportent avec eux au tombeau.

La coutume nationale de se raser la tête, tire probablement son origine de l'idée qu'on préviendroit par-là cette maladie. Mais, comme nous l'avons observé, les cheveux sont précisément le conducteur le plus sûr, choisi par la nature elle-même pour extraire l'humeur de la masse du sang; et il est vraiment étonnant qu'après une si longue expérience, la nation polonaise n'ait pas aboli un usage si pernicieux.

(1) *Lafontaine, passim*, p. 5—50.

Différentes sortes de farines, des pois et des patates, forment leur aliment ordinaire. Ils mangent des quantités incroyables de choux aigres, de turneps fermentés, de choucroute, et autres anti-scorbutiques. Une espèce de nourriture nationale, appelée *barszez*, mérite une mention particulière. C'est une soupe faite d'orge concassé, ou de farine bouillie avec des turneps rouges ou des choux fermentés, qui offre en même temps un aliment sain et de bon goût. Ce mets favori préserve les Polonais du scorbut, que l'air infect de leurs petites chambres, fortement chauffées, leur occasionneroit. Il seroit encore plus rare, si l'ivrognerie, parmi le peuple, n'étoit pas plus forte qu'en aucun autre pays (1).

Les Lithuaniens, par la conformation du

(1) Ce détail, tiré de *Lafontaine*, sur le genre de vie et la nourriture des Polonais, s'adapte aussi littéralement à la nation russe; à la seule exception des patates qu'on cultive et consomme peu en Russie. Le *borschtsch*, comme on l'appelle en Russie, est particulier à l'Ukraine; mais on le mange aussi dans toutes les parties de la Russie, et même sur les tables des étrangers à Saint-Pétersbourg; on l'estime comme une soupe saine et de bon goût.

corps, tiennent le milieu entre les Russes et les Polonais ; mais ils sont plus petits. Courbés sous le poids de l'esclavage et de la misère, leur caractère physique porte aussi l'empreinte de l'état de dégradation dans lequel est tombée cette nation autrefois si florissante. Ils sont beaucoup mieux partagés pour la santé. Il règne moins de maladies parmi eux que chez les Polonais. Presque toutes les parties de la Lithuanie qui avoisinent la mer Baltique sont humides et marécageuses ; cependant les fièvres intermittentes y sont extrêmement rares. La plica polonica et les maladies vénériennes, y sont aussi moins communes que dans les contrées appelées autrefois la grande et la petite Pologne. La proportion de la première est ici, parmi le peuple, de quatre sur quarante, et, parmi les hautes classes, de trois sur quatre-vingt-dix ou cent. Les éruptions cutanées, la gale, les écrouelles, l'ethisie et les fièvres, sont les maladies les plus communes, et sur-tout les vers. L'inoculation de la petite vérole est encore totalement inconnue ici.

La description que nous avons à faire des Lettes, n'est pas beaucoup plus favorable.

Ces deux nations ont une grande ressemblance entr'elles, par les traits de leur histoire, par ceux de leur physionomie. La servitude, le dénuement de connoissances, et la privation des choses de première nécessité, sont empreints sur leurs figures en caractères lisibles. Les Lettes sont très-petits ; parmi les femmes sur-tout, il y en a beaucoup qui, en comparaison des autres nations, pourroient passer pour naines. Dans l'aisance, ils acquièrent bientôt de l'embonpoint ; mais, suivant le témoignage de gens impartiaux, on voit très-rarement des hommes puissans parmi eux. Les Lettes n'égalent point en force les paysans allemands, sur-tout pour lever et porter un fardeau. Ils endurent cependant d'une manière étonnante les extrémités de la chaleur et du froid, les pluies continuelles et les intempéries de l'air, et supportent également des travaux violens, en dormant très-peu. Ils sont, en grande partie, redevables de cette force au climat, au genre de vie et à l'habitude.

Les bains chauds sont aussi fort usités chez les Lettes, qui, comme les Russes, passent immédiatement de leur chaleur extrême

en plein air. Aussi sont-ils rarement attaqués de fluxions, rhumes, catharres et maux de dents. En général il règne peu de maladies parmi eux. Leur tempérament paroît s'accommoder également de l'abondance et des privations. Ils conservent leurs dents saines, et généralement très-blanches, jusqu'à un âge très-avancé. Les liqueurs spiritueuses, qu'ils aiment passionnément, ne paroissent pas nuire à leur santé.

Les femmes accouchent avec beaucoup de facilité, communément debout et sans assistance. On voit rarement des enfans infirmes; on ne les emmaillotte que peu de temps; dans quelque saison que ce soit, on les laisse ramper par terre tout-à-fait nus, et ils sont soignés par d'autres enfans de cinq à six ans (1).

Les nations de race finoise, comme tous les peuples du nord, sont d'une taille moyenne. Les caractères de leur physionomie sont: une figure plate, les joues creuses, les yeux

(1) *Hupels, Topographical accounts of Livonia et Esthonia*, Tom. II, p. 121 — 194. *Description topographique de la Livonie et de l'Esthonie, par Hupel*, Tome II, p. 121 — 194.

gris brun, peu de barbe, les cheveux bruns et le teint pâle. Cette description s'applique particulierement aux Lapons; la figure des Finois est un peu perfectionnée par une plus grande aisance et plus de culture; mais le tour du visage est le même. La conformation des Tschérémisses et des Tschouvaches approche davantage de celles des Tatars, tandis que les Mordvins ou Mordouans ressemblent plus aux Russes, et les Vogouls aux Kalmouks. Les derniers et les Ostiaks, prouvent leur origine métive par leurs cheveux noirs; car la couleur brune des cheveux est le caractéristique de toutes les nations de vraie race finoise.

Les Finois doivent au climat et au genre de vie la bonne santé dont ils jouissent. Ils sont en général fortement constitués, et connoissent peu de maladies; mais leur fureur pour les liqueurs fortes affoiblit leur vigueur physique. La mortalité des enfans est très-grande parmi les Lapons; le défaut de soins en est la cause; on voit aussi très-peu de vieillards parmi eux. Leurs maladies les plus communes sont la gale, les pulmonies, les fièvres putrides, les fractures des os (qui arrivent fréquemment, à raison des

énormes montagnes de glaces et de neiges qu'ils sont obligés d'escalader), et les maux d'yeux; ces derniers proviennent de la lumière éblouissante de la neige et de la fumée de leurs hutes. Ils ont adopté, pour la guérison de ces maladies, un grand nombre d'usages superstitieux et de sacrifices. Ils emploient principalement, pour les maux intérieurs, le sang chaud d'un renne nouvellement tué, et pour les maux extérieurs ils ont recours au cautère du fongus brûlant.

Aucun Lapon n'ose se marier avant d'avoir tué un renne de sa propre main. La stérilité est un déshonneur pour une femme, mais elle arrive rarement; elles accouchent avec une grande facilité, et reçoivent toujours, en cette occasion, l'assistance de leurs maris. Les Finois sont universellement de grands mangeurs, et, malgré leur forte passion pour l'eau-de-vie, ils atteignent fréquemment un âge très-avancé. Leurs maladies les plus communes sont: l'hydropisie, le scorbut, l'épilepsie, et surtout les hypochondres. — Les autres nations finoises ne connoissent point, ou du moins très-peu, ces maladies. Une chose remar-

quable, c'est que la petite vérole étoit connue des Ostiaks avant l'arrivée des Russes (1).

La souche *tatare* se divise en tant de branches; leur genre de vie et la forme de leurs gouvernemens varient et diffèrent tellement, même dans l'enceinte de l'empire de Russie, que leur esquisse générale est à-peu-près impossible. Plusieurs tribus tatares ont perdu leur empreinte originelle, par leur mélange avec d'autres nations; et leur caractère physique a été tellement défiguré par le changement de leur constitution civile, de leur religion et de leurs mœurs, que, sans les traditions historiques, il seroit aujourd'hui très-difficile de découvrir leur origine. On peut le dire particulièrement de toutes les branches des Tatars de la Sibérie; ils ne conservent aujourd'hui, pour la plupart, que les noms de leurs ancêtres respectifs; et depuis leur établissement dans ces vastes déserts, ils sont devenus de vrais Russes, ou des races mêlées de toutes les nations voisines. Parmi les Tatars, propre-

(1) *Description de toutes les nations de l'Empire de Russie*, article *Finois*.

ment dits, ceux de Kazan, d'Astrakhan et de la Krimée, ont conservé, même extérieurement, l'empreinte nationale; c'est donc parmi ceux-ci, que nous devons chercher les traits caractéristiques de leur physionomie.

Le vrai Tatar, d'un sang non mélangé, est maigre et de taille moyenne. La forme de sa tête est ovale, son teint frais et animé; sa bouche petite, de même que les yeux, qui sont, pour la plupart, noirs et expressifs; les cheveux brun foncé, les dents fermes et blanches. Les Tatars sont en général très-bien faits, et leur maintien retenu et modeste, communique à leur tournure svelte et légère, un agrément difficile à exprimer. On trouve peu de femmes tatares, qui, à strictement parler, puissent être appelées des beautés; cependant la physionomie franche et amicale, le coloris de la santé et l'exacte proportion des membres, leur donnent des charmes que nous ne trouvons pas toujours chez les dames européennes. — Cette forme, noble et élégante, n'existe que chez les vrais Tatars; elle est plus ou moins altérée dans les branches collatérales de ce peuple. Les Baschkirs, par exemple,

ont la figure beaucoup plus plate, les oreilles plus grandes, les membres plus gros, et plus d'embonpoint. Les Kirghis ont les yeux encore plus petits que les Tatars; les Téboulsets et les Iakouts portent, dans leur construction, des marques frappantes de leur mélange avec les Mongols et les Kalmouks.

Les Tatars sont généralement d'une bonne et forte constitution; leur genre de vie simple, leur tempérance et leur propreté, les préservent des maladies malignes et contagieuses, à l'exception de la petite vérole; elle règne rarement parmi eux, mais ses ravages sont d'autant plus cruels. La tempérance et la propreté ne sont pas seulement une habitude populaire chez les Tatars, mais aussi une loi de religion. Le *cour'an* leur ordonne de se laver plusieurs fois par jour, et prescrit particulièrement aux femmes des règles de conduite dans toutes les situations. Il interdit l'usage du vin et des liqueurs, et préserve ainsi les croyans du grand nombre des maladies mortelles, qui sont les suites de l'intempérance. Le précepte qui enjoint l'abstinence de toute espèce de nourriture, n'est pas aussi sain, ni aussi salutaire; les Tatars comptent annuellement

deux cent cinq jours de jeûne, pendant lesquels il leur est défendu de manger de certains mets, et même de prendre aucune nourriture quelconque avant le coucher du soleil. — Les Tatars pauvres, ou d'un rang inférieur, ont rarement plus d'une femme, quoique le cour'an permette la polygamie; les riches en ont communément deux; et on en voit très-peu qui excèdent ce nombre.

Plus nous nous écartons des frontières de l'Europe, plus nous trouvons de singularité et de différence dans les figures, sous lesquelles l'inépuisable nature s'est plue à modeler la plus noble de ses créatures. Quelle transition de la forme simple et harmonieuse du Tatar, aux combinaisons bizarres qui règnent dans la physionomie des nations mongoles!

Les Kalmouks sont communément d'une taille moyenne, ils sont fortement construits, et plutôt maigres que gros; leur figure et si plate, que l'on peut distinguer la tête d'un Kalmouk entre mille. Les yeux petits et rétrécis, dont les coins s'alongent en pointe vers le nez et les tempes, sont particulièrement caractéristiques. Le nez est petit et écrasé, le menton court, les lèvres

épaisses, la barbe, qui croît tard, est très-clair semée; les dents sont unies et blanches. Les oreilles très-grandes, sont écartées de la tête; le teint est couleur de cuir ou basané, et les cheveux sont noirs. La grande habitude du cheval, et leur manière ordinaire de s'asseoir, sont cause que les Kalmouks ont, en général, les genoux arqués de très-bonne heure. Le goût et le tact sont très-peu délicats chez la plupart des Kalmouks. Les autres sens sont généralement très-perçans. Les femmes ne se distinguent de ce tableau que par leur petitesse, et une peau très-délicate. Malgré la vigueur apparente des Kalmouks, qui sembleroit devoir leur promettre de longs jours, les maladies malignes sont extrêmement fréquentes parmi eux. La petite vérole est ordinairement mortelle; les fièvres putrides et les maladies vénériennes enlèvent une grande partie de leur population; et la gale, qui est ici très-opiniâtre, a presque toujours des suites fâcheuses.

Les maîtres d'écoles sont en même temps médecins; leurs principaux remèdes consistent en rhubarbe, quelques autres drogues, la graisse et la cervelle des ani-

maux, le moxa d'artémise, et autres semblables.

Les Bouriats ressemblent aux Kalmouks, à quelques légères variations près. Par exemple, ils sont replets, leurs cheveux ne sont pas aussi fournis; et beaucoup d'entr'eux n'ont jamais de barbe. Leur figure est pâle, leur construction foible; un Russe, de même âge et de même taille, pèse toujours plus qu'un Bouriat, et en battroit à-la-fois plusieurs à coups de poing. Malgré cette foible constitution, les Bouriats sont cependant un peuple très-sain, et cependant ils parviennent rarement à un âge avancé. La petite vérole causoit autrefois beaucoup de ravages parmi eux; mais la mortalité qu'elle occasionnoit est considérablement diminuée depuis l'établissement d'un hôpital d'inoculation à Irkoutzk. Les Bouriats y amènent en foule leurs enfans; ils se font aussi fréquemment inoculer eux-mêmes. La gale, très-commune parmi eux, est une suite de leur genre de vie, de leur nourriture et de leur habillement. Dans les maladies chroniques ils vont se baigner dans les eaux minérales, situées sur les côtes orientales du lac Baïkal. Leurs médecins sont les schamans

ou devins; ces imposteurs prétendent les guérir par des sacrifices, des sortiléges et des enchantemens, plutôt que par des moyens naturels. Les Mongols, par leur construction physique, se rapprochent davantage des Kalmouks que des Bouriats.

De toutes les nations de la Sibérie, les *Toungous* sont les plus remarquables, par la grande symétrie de leur forme extérieure. Ils sont ordinairement de taille moyenne, minces et bien faits; leur figure est moins plate que celle des Kalmouks; les yeux petits, sont vifs; le nez est aussi petit, mais bien fait; la barbe est rarement touffue, et leurs cheveux sont noirs. La vue et l'ouie sont étonnamment perçantes. Les femmes sont d'une belle forme et d'une figure agréable. — Ils connoissent peu de maladies; à proprement parler, ils n'en ont aucune. Ils parviennent rarement à la vieillesse. On doit l'attribuer au climat, à leur genre de vie pénible et périlleux. La petite vérole paroît quelquefois parmi eux, et commet alors de grands ravages. Les prêtres idolâtres sont leurs médecins.

A mesure que nous approchons du pôle septentrional, les productions de la nature,

tant animales que végétales, se rapetissent de plus en plus. La taille ordinaire des Samoyèdes excède rarement quatre ou cinq pieds; leur extérieur correspond à cette forme naine. Ils sont ordinairement trapus, avec les jambes courtes, la tête grosse, le nez plat, la partie inférieure du visage proéminente, la bouche et les oreilles grandes, les lèvres minces, et le tout animé par deux petits yeux noirs, longuement fendus. Leur peau basanée et luisante de graisse; leurs cheveux noirs hérissés, quoique très-clair semés, sont soigneusement arrachés. Les femmes sont généralement plus minces, et aussi hideuses que les hommes; elles sont nubiles de très-bonne heure, mais cette précocité avance leur temps critique. Les femmes sont mères, pour la plupart, dans leur onzième ou douzième année; elles ont rarement beaucoup d'enfans, et deviennent stériles avant trente ans.

La même conformation de corps, les mêmes traits de la figure, se retrouvent également chez les nations de la Sibérie orientale, mais avec beaucoup de variations de plus en plus hideuses. Les *Kamtschadals* sont d'une aussi petite taille; ils ont seule-

ment les épaules plus larges. Une grosse tête, une longue figure plate, de petits yeux, des lèvres minces, des cheveux clair semés, sont également ici les principaux traits de la figure humaine. Les femmes kamtschadales forment, d'un autre côté, quelques exceptions à ce tableau ; elles ont une belle peau blanche, de petits pieds et de petites mains, et une proportion plus exacte.

Les Kamtschadals sont sujets à très-peu de maladies ; mais il y a beaucoup d'estropiés parmi eux ; ces accidens proviennent de leurs occupations et de leurs voyages dangereux.

Les maux les plus communs sont le scorbut et les maladies vénériennes. Ils en étoient attaqués avant l'arrivée des Russes.

Le reflet éblouissant de la neige, dont la terre est couverte pendant la plus grande partie de l'année, cause de fréquentes inflammations dans les yeux. La petite vérole est si maligne parmi ce peuple, à raison de la nourriture, principalement composée de poisson et d'autres alimens qui tournent facilement en putréfaction, qu'elle enlève or-

dinairement toute une génération lorsqu'elle se manifeste d'une manière un peu forte. Ils pratiquent, toutefois depuis long-temps, l'inoculation; chaque Kamtschadal se fait lui-même cette opération, avec une arète de poisson trempée dans la matière variolique.

Les hommes et les femmes ont beaucoup de tempérament; les humeurs âcres produites, dans ces ichtyophages, par la nourriture, le climat et le genre de vie, leur donnent un penchant incroyable à la volupté; les femmes enfantent facilement, et sont très-fécondes.

La conformation des *Tschouktschi* et des *Koriaks* diffère tellement de celle des Kamtschadals, qu'ils doivent nécessairement avoir une autre origine. Les premiers sont principalement distingués par une petite tête et une figure ronde et maigre. Les *Kourils* se rapprochent des Japonais, et sont beaucoup mieux faits. Ces insulaires sont presque totalement couverts de poils; on les appelle souvent, par cette raison, les Kourils velus. C'est le contraire chez les Aléontiens. Ceux-ci ont même la barbe très-clair semée, et la peau entièrement blanche.

Leur figure est généralement assez agréable (1).

(1) *Description de toutes les Nations qui composent l'Empire de Russie. — Voyages des Académiciens. — Storchs historische statistisches Gemælde des Russischen reichs*, &c. Tom. I. *Tableau historique et statistique de la Russie, par Storch*, Tom. I.

LIVRE QUATRIÈME.

Des différens rangs ou classes des Sujets.

C'EST une erreur généralement répandue de croire qu'il n'y avoit autrefois que deux classes de peuple en Russie; les nobles et leurs vassaux. Il y a toujours eu dans cet Empire une classe intermédiaire qui s'est successivement divisée en plusieurs autres. Des villes y ont existé dès la plus haute antiquité : Novogorod et Pskof ont été, pendant long-temps, gouvernées en républiques : ensuite Kief, Vladimir, et plusieurs autres, et postérieurement Moskou. Lorsque les paysans tombèrent dans le vasselage, il y avoit des classes différentes de la leur et de celle de la noblesse. Outre le clergé, qui a toujours joui d'une grande considération, il y avoit les écrivains, les Odnodvortzi (1), les Kozaks et plusieurs autres encore.

(1) Le mot *Odnodvortzi* est composé de *odno*, un,

Dans la plupart des Etats de l'Europe, les sujets sont ordinairement divisés en trois classes. Catherine II en reconnoît le même nombre en Russie, dans ses *Instructions* à la commission chargée de rédiger un code de loix; et c'est avec beaucoup de raison.

---

et *dvor*, une maison; il signifie donc seulement les propriétaires d'une maison. Les paysans russes de cette classe étoient originairement nobles; mais réduits à la pauvreté par différentes circonstances, ils furent obligés de cultiver eux-mêmes le peu de terrein qui leur restoit. Des personnes de différens états, principalement ceux qui avoient des charges inférieures dans l'administration, se rangèrent ensuite dans cette classe; et sous le règne de Pierre-le-Grand, lorsque tous les nobles furent obligés de s'inscrire pour le service militaire, plusieurs de ceux même qui possédoient des propriétés considérables, choisirent cette condition; ils préférèrent de payer les taxes comme les paysans, plutôt que d'entrer au service. Ces paysans possèdent des terres en propre, dont ils ne peuvent disposer qu'en faveur de ceux de leur classe. Ils payent toutes les taxes imposées par le gouvernement. Ils sont libres de commercer, d'exercer tout métier, art ou profession quelconque, et de suivre les différens emplois, &c. qui s'accordent avec leur goût et les loix de l'Etat. Mais ils ne peuvent changer de condition, ni transporter leur domicile d'un canton dans un autre, sans avoir obtenu la permission du gouvernement.

Cette princesse ayant principalement la législation en vue, y comprenoit expressément les classes collatérales. Elle parle donc seulement de la noblesse, de la classe intermédiaire, dans laquelle se range le clergé, et du peuple. Nous croyons devoir adhérer à cette division : en en adoptant une autre, nous formerions de fausses conjectures, et serions obligés de faire des distinctions arbitraires sans fondement.

Un auteur a divisé en cinq classes ou rangs, les sujets de la Russie (1) : on peut trouver des argumens en faveur de cette division ; mais il n'auroit pas dû mettre les paysans libres dans la même classe que les paysans vassaux, car tout le monde sait parfaitement qu'ils n'ont pas les mêmes droits. On ne sait pourquoi il assigne une classe particulière aux colons étrangers, puisque, comme bourgeois ou manufacturiers, ils sont de la classe intermédiaire ; ou, comme agriculteurs, ils appartiennent à la der-

(1) Dissertation de *Purgold*, *de diversis Imperii Rossici ordinibus eorumque juribus*, &c. *Halæ*, 1786. — M. *Coxe* ne compte que quatre classes, et il y a aussi des raisons en faveur de cette division.

nière. Je ne puis donc adopter sa division, ni celles de plusieurs autres auteurs.

Pour éviter des divisions trop étendues, j'ai jugé à propos d'adhérer aux trois principales classes déjà mentionnées. Elles paroissent admettre une subdivision par rapport aux droits et aux constitutions, soit qu'ils soient fondés sur des loix existantes et des priviléges accordés, ou simplement appuyés sur d'anciennes constitutions qui ont force de loix. En conséquence, nous pouvons diviser les sujets dans les cinq classes suivantes. On peut en admettre davantage, si l'on veut, en formant, par exemple, des classes distinctes des khans des nations civilisées, des colons allemands, &c. nous en aurons alors plus de vingt.

SECTION PREMIÈRE.

La Noblesse.

Il n'existe aujourd'hui qu'une noblesse en Russie. On la distinguoit autrefois en haute et basse noblesse. Cette division est encore en usage chez plusieurs nations; mais cette distinction est aujourd'hui totalement inconnue dans cet Empire (1). Les auteurs ne sont même pas d'accord sur les caractères distinctifs de chacune de ces deux subdivisions (2). Il seroit très-difficile de

(1) M. *Coxe* fait mention de la haute et basse noblesse; mais on ne sait sur quel fondement.

(2) Comme la recherche des personnes ou familles qui composoient la haute noblesse, n'est pas immédiatement de notre sujet, nous en parlerons peu. Plusieurs auteurs prétendent qu'elles descendent des princes issus des grands-princes. D'autres parlent principalement des anciens Boyars: mais alors, il se présente naturellement une foule de questions. Qu'étoient-ils? Quelle étoit leur origine? Comment soutenoient-ils leur dignité? Et ensuite: Cette dignité étoit-elle conférée par le souverain, attachée à la naissance, ou bien une conséquence de l'importance et de la considération

déterminer précisément les priviléges dont jouissoit la haute noblesse en Russie, qui ne fussent pas communs à celle de la seconde classe (1); s'ils ne possédoient point, comme

dont ils étoient revêtus avant même de devenir membres de l'Etat? Si nous les considérons comme les conseillers privés du souverain, ils devoient uniquement leur rang à leurs charges, ou bien ils en jouissoient d'avance par droit de naissance. On a pareillement avancé que les Boyars, et en général les familles les plus considérables de l'ancienne noblesse russe, avoient une origine étrangère, et que leurs ancêtres avoient apporté leur noblesse avec eux dans l'Empire. Nous laissons cette matière aux recherches des historiens et des antiquaires. Il paroît qu'à cette époque il y avoit aussi une distinction parmi la noblesse inférieure : car les nobles qui étoient élevés à ce rang par le tzar, avoient la préséance sur ceux auxquels le patriarche, un archevêque ou un Boyar conféroient une espèce de noblesse. Peut-être y avoit-il aussi une différence entre les Boyars; beaucoup, au moins, étoient simplement électifs.

(1) M. *Purgold* est d'opinion que les Russes avoient originairement deux classes de noblesse, ayant les mêmes droits que dans le reste de l'Europe. Je ne prendrai pas sur moi de l'affirmer. Il est vrai que les Boyars affranchissoient leurs vassaux, en leur donnant des portions de territoire, et les élevoient ainsi à une espèce de noblesse : mais je ne sais pas s'ils en avoient réelle-

nobles, de prérogatives héréditaires inhérentes à leurs personnes ; s'ils n'en avoient pas d'autres que celles que leur conféroient les charges de boyars, ou si elles ne consistoient qu'en de simples prétentions, dans ce cas l'ancienne distinction, entre la haute et la basse noblesse, paroîtra très-insignifiante ou même douteuse. La noblesse russe, sur-tout dans la Grande-Russie, a toujours

ment le droit, ou s'ils se l'étoient arrogé, avec l'approbation tacite du souverain. — D'un côté, les anciennes familles portoient leurs prétendus droits beaucoup plus loin que la haute noblesse d'Allemagne, sur-tout à l'égard du service militaire. Un noble, dont les ancêtres avoient acquis de grands honneurs, refusoit de servir sous les ordres de ceux qui ne pouvoient se vanter d'une aussi longue généalogie : tandis que les princes allemands, d'anciennes familles souveraines, combattent sans scrupule sous les ordres d'un général d'une noblesse inférieure, ou même entièrement nouvelle. Pour détruire la grande confusion que cela occasionnoit dans le service, le tzar Fédor Alexiévitch fit détruire le *Steppenniyè-Knighi* (le livre des généalogies), d'où la noblesse tiroit ses singulières prétentions. — D'un autre côté, la haute noblesse russe avoit moins de prérogatives que celle d'Allemagne, principalement à l'égard de la jurisdiction territoriale et de l'autorité.

joui de certains droits et priviléges particuliers; mais fondés simplement sur un long usage; la plupart n'étoient sanctionnés par aucune loi ou concession (1). Ces priviléges sont, 1°. que les nobles peuvent exclusivement posséder les propriétés territoriales; nous en parlerons plus particulièrement dans la suite. 2°. Ils peuvent vendre ou aliéner leurs domaines, et les administrer selon leur bon plaisir, pourvu qu'ils n'enfreignent pas les priviléges de la couronne. Ainsi, par exemple, un noble peut lever une distillerie d'eau-de-vie, mais seulement pour son usage particulier, ou pour vendre à la couronne, et non pour en fournir à des cabarets (2). 3°. Si un noble se rend coupable

(1) Je dis la plupart, parce que tel privilége a réellement une loi écrite en sa faveur dans l'*Oulojénié*.

(2) Quelques provinces ont, à cet égard, des priviléges plus étendus que d'autres. Il est permis de distiller, non-seulement pour son usage particulier, mais même pour les tavernes, sans être assujettis à aucune taxe pour cela. De cette espèce sont les priviléges des Don-Kozaks, des propriétaires territoriaux dans la petite Russie, des possesseurs de domaines en Livonie, en Esthonie, &c. — D'un autre côté, la noblesse russe, et généralement dans les autres provinces,

de quelque grand crime, il peut être condamné à la confiscation de son domaine, à perdre la vie, l'honneur, et par conséquent sa noblesse; mais jamais on ne peut le faire devenir vassal. 4°. Ils peuvent imposer arbitrairement des taxes sur leurs vassaux, en exiger des services, et leur infliger des peines corporelles, autres que la peine de mort. Un article de l'*oulojénié* leur en donne le droit (1), et défend au vassal, sous des

---

chaque propriétaire de terres a le droit de chasse au tirer et à courre sur son domaine, ainsi que de construire des moulins à volonté sans payer aucun tribut à cet effet.

(1) On pourroit avancer qu'à cet égard la noblesse a plus d'autorité que la couronne. Avec quelle douceur elle procède lorsqu'il s'agit de pardonner ou de punir! Avec quel soin, quelle attention, le cas est examiné! Il faut avouer qu'on agit rarement ainsi dans les corrections domestiques. La passion les dirige fréquemment. La couronne a toujours usé de beaucoup d'indulgence lorsqu'elle a établi de nouveaux impôts. Quand elle a imposé un plus grand *obrok* sur ses vassaux, elle a déclaré avoir principalement en vue de diminuer la jalousie entre les vassaux de la couronne et ceux de la noblesse. Cependant les nobles russes abusent rarement de leur autorité sur les paysans, et, par plusieurs raisons, la majeure partie se conduisent

peines énoncées, de témoigner ou de porter plainte contre son seigneur. 5°. Le noble n'est pas, à proprement parler, responsable de ses vassaux : lorsque la couronne a quelque réquisition à faire, l'officier s'adresse au village (1), si le premier ne se charge pas de l'exécuter. 6°. Les vassaux supportent les charges publiques ordinaires (2), telles que l'impôt individuel ou la capitation (3), la levée des recrues et le logement des

humainement envers eux. Pour délivrer les paysans d'un joug trop tyrannique, des seigneurs qui avoient infligé des punitions atroces, ont été déclarés fous, et par conséquent mis en tutèle.

(1) En Livonie et en Esthonie, au contraire, le noble doit répondre et payer pour ses vassaux. Ce n'est pas son village, mais lui-même qu'on exécute. Conséquemment on n'y connoît point les arriérés si communs en Russie, où ils sont quelquefois remis par un acte de grace.

(2) Les paysans même de la couronne y sont assujettis.

(3) Depuis son établissement, elle est toujours la même, sans augmentation ni diminution. Ainsi la couronne ne peut requérir les paysans des nobles pour travailler aux mines, quoiqu'elle puisse y forcer les siens. Chaque noble peut y obliger ceux qui lui appartiennent, lorsque bon lui semble.

troupes (1), les réquisitions de chevaux dans les occasions urgentes, mais communément cet objet est payé. Les vassaux ne sont pas sujets aux corvées publiques, extraordinaires et sans paye, telles que la construction ou la réparation des routes et des forts, la garde et la conduite des prisonniers, &c. (2). Je crois qu'une loi de Pierre 1[er] les y oblige dans les cas pressans. 7°. Un noble ne peut être forcé à construire une caserne ou un magasin pour la couronne (3),

(1) Le paysan doit loger les soldats et les officiers, quand ils sont en marche. Depuis peu, plusieurs villages de la couronne ont fait construire, à leurs dépens, des quartiers particuliers pour les officiers, et des écuries spacieuses pour la cavalerie, afin de vivre plus tranquilles dans leurs humbles cabanes.

(2) Pour les objets de ce genre, la couronne paye les gens nécessaires. Elle s'est quelquefois procuré des paysans volontaires pour un temps limité, et les a employés à la garde des prisonniers, en les armant comme les Kozaks. Quelques provinces, la Livonie, par exemple, et l'Esthonie, forment une exception. Ici les paysans des nobles sont obligés de réparer gratuitement les grands chemins, de placer les poteaux et les barrières par-tout où il est nécessaire, et quelquefois de conduire les prisonniers, &c.

(3) Lorsque le Gouvernement a des besoins, les

mais il doit fournir des recrues. 8°. Sa personne et ses propriétés sont exemptes de taxes (1). Les privilèges de la noblesse ont dernièrement été confirmés et augmentés par le manifeste de 1785. Les nobles peuvent avoir leurs maréchaux, tenir des assemblées; ils ont le droit d'élever des ma-

---

marchés se font par contrats volontaires, et les magasins nécessaires doivent être construits à ses dépens. C'est le contraire dans quelques parties de la Livonie et de l'Esthonie. Ici le noble est obligé de faire construire et d'entretenir des quartiers ou casernes pour les officiers, ou de les loger chez lui : il doit aussi fournir des magasins, avoir des magasiniers pour recevoir et délivrer les fournitures, et répondre de tous les dommages; pourvoir les relais de poste de bâtimens et de fourrages, livrer certaines productions, sur la réquisition de la couronne, et à très-bas prix, &c. — D'un autre côté, ces deux duchés sont exempts de la fourniture des recrues.

(1) Chaque seigneur, à sa volonté, peut administrer ses terres, ses forêts, &c., pour lesquelles il ne paye point d'impôts. Lorsqu'il vend son domaine dont les vassaux font partie, lui ou l'acquéreur doivent payer un droit de tant pour cent de la valeur. Cela peut être considéré comme une espèce de taxe, aussi bien que la levée des recrues.

nufactures, ouvrir des mines sur leur terrein, sans rien payer à la couronne.

La noblesse a toujours été assujettie à de certaines obligations. Une des plus importantes, qui tient à l'essence même de la noblesse, est de servir le gouvernement avec une fidélité inviolable. Ce service eut pendant long-temps, en Russie, l'apparence de la contrainte. Dans le principe, chaque noble étoit obligé, comme dans l'ancien système féodal de l'Allemagne, de s'armer en personne, et de marcher, à ses frais, à la tête de ses vassaux. Cette coutume cessa à l'époque de l'établissement des troupes réglées.

On imposa alors la capitation sur les payans, pour subvenir à son entretien. Le noble est toujours obligé de servir l'Etat en personne, et il ne peut, sans une permission expresse, entrer au service d'une puissance étrangère. L'empereur Pierre Ier engagea sa noblesse à voyager et à servir chez l'étranger, pour s'instruire et perfectionner ses mœurs (1). Pierre III déclara, par son ma-

(1) Il l'y engagea, du moins, en termes exprès, à l'occasion de la splendeur et de la magnificence que déploya à la cour de Saint-Pétersbourg, comme am-

nifeste du 18 février 1762, que les nobles étoient libres d'entrer au service de telle puissance qu'ils voudroient, ou de rester dans leurs terres (1). Catherine II a tâché d'encourager le petit nombre de ceux qui préfèrent l'honneur aux douceurs de la vie privée, en leur offrant, suivant leur inclination, des emplois civils ou militaires. Ils doivent maintenant le titre de leurs prérogatives au manifeste rendu par cette princesse en 1785. En vertu de cette ordonnance, les nobles de chaque gouvernement sont ins-

---

bassadeur étranger, le comte, dans la suite chancelier Bestouchef-Rioumin.

(1) Plusieurs auteurs ont prétendu que les nobles n'étoient pas libres avant cette époque; qu'ils étoient considérés comme des esclaves ou des vassaux. Il est vrai que le plus grand Boyar, lorsqu'il écrivoit au monarque ou lui rendoit des comptes, se disoit son esclave; mais c'étoit le style du temps. Cette expression répondoit à la phrase usitée aujourd'hui : Votre très-humble et très-obéissant serviteur et sujet. — Les sujets, dans les autres pays, sont obligés de servir leur patrie; et même, dans la Grande-Bretagne, chacun est obligé d'y rentrer, lorsqu'une proclamation l'ordonne: l obligation étoit la même pour la noblesse russe; elle étoit plus générale et plus rigoureuse.

crits sur les registres de la noblesse en six divisions; cependant ces six classes ne forment qu'un seul corps. La liste de chaque gouvernement est donc un supplément au livre généalogique de la noblesse collective de l'Empire, dans lequel on n'a aucun égard pour la naissance, l'origine, le rang, la religion ni le langage.

Les six classes ou divisions suivent l'ordre prescrit dans le manifeste. 1°. La vraie noblesse, ou ceux qui peuvent montrer leurs diplômes, leurs armes, leurs sceaux, ou prouver, par un témoignage authentique qu'ils sont vraiment nobles depuis cent ans. 2°. La noblesse militaire, composée d'officiers qui, n'étant pas nés nobles, sont anoblis par leurs services militaires, eux et leurs descendans, conformément à l'oukaz de Pierre Ier du 16 janvier 1721 (1). Ils n'ont pas besoin de diplômes: leurs commissions d'officiers en tiennent lieu. 3°. La noblesse des huit classes, ou ceux qui tien-

(1) Les noms de ceux qui n'ont acquis qu'une noblesse personnelle ne sont pas inscrits sur les livres de généalogie.

nent aux huit premiers rangs de l'Etat (1): on les estime égaux à la plus ancienne noblesse. 4°. Les étrangers descendans de familles étrangères. 5°. Les familles honorées des titres de princes, comtes ou barons. 6°. Les anciennes familles nobles qui peuvent prouver l'antiquité de leur noblesse, quoique leur origine soit obscure.

A l'égard de la noblesse militaire et de celle des huit classes, on doit observer que des commerçans ont reçu le caractère d'officiers supérieurs. Un oukaz rendu en leur faveur, du 13 février 1790, portant que ceux qui, aux termes de l'oukaz du 18 novembre 1766, ont obtenu ces caractères, peuvent être fermiers de la couronne ou contracter envers elle ; mais il ne leur est pas permis d'acheter des terres, et ils ne font pas partie de la noblesse inscrite sur les registres. Les négocians qui ont reçu leur caractère en vertu du réglement concernant

(1) Depuis l'officier supérieur et au-dessus, ceux auxquels leurs charges à la cour ou leurs emplois civils donnent le même rang, par exemple, les conseillers de cour, les conseillers d'Etat, ont le rang de brigadier; les conseillers d'Etat en activité ont rang de major général, et on leur donne le titre d'*Excellence*.

les services civil et militaire, ne peuvent contracter avec la couronne, ni devenir ses fermiers. Ils sont admis à tous les droits et priviléges accordés aux gens de mérite, par l'oukaz de Pierre I[er], et par celui de Catherine II du 21 avril 1785.

La noblesse russe n'étoit autrefois composée que de princes *kniazi*, et de gentilshommes ordinaires : le souverain n'accordoit pas d'autres dignités. Mais depuis Pierre I[er] on a admis des comtes et des barons, qui ont reçu leur titre du monarque russe, ou de l'empereur d'Allemagne. La noblesse de l'Empire est très-nombreuse (1): elle augmente journellement par la multiplication des naissances, par les services et les rangs qui la confèrent, les titres accordés par le souverain, les nobles d'extraction étrangère, et les lettres de noblesse obtenues des souverains étrangers (2).

(1) Sur-tout aux environs de Moskou : les nobles les plus riches résident dans cette ville. Ils y déploient une grande vanité, peu sensible cependant, dans le commerce de la société ; elle prouve l'idée qu'ils ont de leur importance. Mais elle ne se fait guère remarquer que dans leur train et leurs équipages.

(2) En Livonie, des commerçans cherchent quel-

La noblesse consiste aujourd'hui en plusieurs ordres ou classes: 1°. les princes dont le nombre est très-grand. Quelques-uns descendent des anciens souverains, tels que les familles de *Dolgorouki*, *Viazemskoï*, *Cherkeskoï*, *Chilkof*, *&c.*; d'autres descendent des Polonais, comme les *Galitzin*; et d'autres ont été élevés au rang de princes. Plusieurs sont d'origine tatare. Beaucoup ont été créés princes pour les gagner, parce qu'ils étoient les chefs d'une place assiégée; des Mirzas même ont reçu cette dignité en se laissant baptiser. S'ils n'ont point obtenu, par leurs services, de rangs militaires, ils portent également le titre de princes; mais ils n'ont aucune prééminence attachée à leur naissance, ni préséance sur la noblesse qui est au service; seulement leurs enfans, s'ils ont du mérite, sont avancés de préférence.

---

quefois à obtenir de l'étranger des patentes de noblesse (parce qu'à Pétersbourg on ne peut l'acquérir que par le service), pour pouvoir acheter et posséder des terres, ou s'exempter des taxes personnelles, ou procurer un avancement plus rapide à ceux de leurs enfans qui servent dans l'armée ou la marine. Il sort, par ce moyen, beaucoup d'argent de l'Empire.

La fille d'un prince ne se mésallie point en épousant un simple gentilhomme. Aucun prince russe ne possède de principauté qui porte son nom ou son titre, quoique plusieurs d'entr'eux soient propriétaires de domaines territoriaux, plus étendus que les Etats de quelques princes souverains d'Allemagne.

Les princes de l'empire Germanique, tant par droit de naissance que ceux de la nouvelle création, forment une classe de princes particulière et prééminente : ils reçoivent le titre d'altesse, et leurs enfans sont appelés princes et princesses (1).

Nous devons compter parmi les princes, quoiqu'ils n'en portent pas le nom, les Khans, &c., qui gouvernent les tribus des peuples nomades des steppes, sous la souveraineté de la Russie. L'attaman des Kozaks du Don, pendant l'exercice de sa charge, peut aussi être rangé dans cette classe.

2°. Les comtes sont beaucoup moins nombreux que les princes; mais ils ne leur sont

(1) Les enfans des princes russes ordinaires, et même ceux des khans, ne reçoivent pas ce titre. Les premiers sont appelés princes ou princesses.

point inférieurs en dignité, en rang ni en autorité. Ils tiennent leur titre du souverain russe ou de l'empereur d'Allemagne, et ils ne l'échangeroient pas volontiers pour celui de prince. Ils ne possèdent point de comté territorial, et le titre allemand, *graf*, est adopté dans la langue russe.

3°. Les barons ou *freyherrn* (seigneurs libres), le *liber homo*, peut être des anciennes chartes ou statuts d'Angleterre. La Russie n'a qu'un petit nombre de barons. Pendant long-temps la famille de Strogonof a été la seule honorée de ce titre. Catherine II en décora plusieurs personnes, dont trois Anglais, le baron Dimsdale, son fils, le baron Nathaniel Dimsdale, et le baron de Sutherland qui avoit été son banquier.

4°. Les *simples nobles*, qui sont extrêmement nombreux; il y en a de très-riches, possédant des domaines territoriaux plus étendus en surface que certains duchés; mais beaucoup aussi sont pauvres, et n'ont même ni paysans ni terres en propriété. Un officier général, qui existe encore, voyageant en Sibérie, passa dans un village presque entièrement habité par des nobles. Ceux-ci n'ayant point de paysans, cultivoient

eux-mêmes leurs champs, ainsi que le pratique ordinairement une partie de la pauvre noblesse en Pologne.

5°. Les *Diéti-Boyarskie*, ou fils de Boyars, et les nobles de la façon des patriarches et des évêques; quelques-uns jouissent réellement de la noblesse, tandis que d'autres sont inscrits sur les rôles de la capitation. Les anciens Boyars, qui possédoient de grandes propriétés territoriales, s'érigèrent en espèce de souverains, conformément à leurs notions féodales, et élevèrent quelques-uns de leurs vassaux à des distinctions sous le nom de *Diéti-Boyarskie*, c'est-à-dire, enfans de Boyars, qui doivent servir l'Etat. Leur exemple fut bientôt suivi par le haut clergé, qui avoit aussi de grandes possessions, et le patriarche sur-tout, comme le souverain, s'arrogèrent le droit d'anoblir leurs vassaux, et de leur concéder des domaines. Les tzars conférèrent ensuite la noblesse à plusieurs de ceux-ci, qui s'en étoient rendus dignes par leur capacité et leur mérite. Les gouverneurs de provinces accordèrent aussi alors la dignité d'enfans de Boyars, et la noblesse à plusieurs Kosaks résidens dans les villes, en récompense de

leurs services civils ou militaires. Cependant ils ne purent leur conférer la noblesse effective, et ceux-ci n'ont jamais eu la même considération dont jouit la vraie noblesse. Lors de l'établissement de la capitation et de la levée des recrues, au commencement de ce siècle, ceux des enfans de Boyars et des nobles créés par le patriarche et les évêques, qui avoient des vassaux, furent admis au nombre des vrais nobles : les autres restèrent sujets au service personnel; ou s'ils étoient membres de quelques corporations, ils furent enregistrés sur les rôles de la capitation. — Leur rang et leur droit à posséder des terres, sont cependant regardés, par quelques personnes, comme très-problématiques.

Les souverains russes sont dans l'usage de ne pas plus favoriser l'ancienne noblesse que la nouvelle, ni les princes plus que les autres nobles. Le réglement concernant les équipages, publié depuis peu d'années, ordonne au noble qui n'a pas servi, d'atteler un seul cheval à sa voiture dans les villes, tandis que le commerçant peut avoir deux ou quatre chevaux à la sienne. Quiconque ne veut pas tomber dans l'oubli, et végéter

dans son village sans autorité ni considération, est obligé de s'avancer par sa bonne conduite et en servant l'Etat. Ici la naissance donne peu de droits à la préférence et à la considération; l'une et l'autre sont réglées par le rang auquel on parvient dans le service. La naissance facilite seulement la route des honneurs. En conséquence, il n'est point de place ni de rang où ne puisse aspirer le nouveau noble ou l'homme de naissance obscure. On ne fait jamais aucune question sur les aïeux; et la femme de l'officier, qui peut être même la fille d'un bourgeois, paroît à la cour sur le même pied que la plus ancienne princesse; l'une et l'autre reçoivent les déférences et les honneurs attachés aux grades respectifs de leurs maris.

Le droit de posséder des terres semble n'appartenir qu'à la noblesse seule, d'après la chartre accordée par Catherine II en 1785, et d'après plusieurs loix anciennes. Cependant on auroit tort d'en conclure que le noble puisse seul et exclusivement posséder des propriétés territoriales dans toute l'étendue de l'Empire, ou que les droits des autres rangs ou classes aient été abolis par ces oukazs. On ne peut nier qu'au premier apperçu,

ces oukazs paroissent réserver uniquement à la noblesse le droit d'être propriétaires fonciers ; et même il existe un oukaz qui défend l'achat des domaines aux commerçans, qui, quoique revêtus du caractère d'officiers supérieurs, ne possèdent pas d'ailleurs la plénitude de la noblesse : conséquemment la noblesse ne contraste pas seulement avec les vassaux ou paysans héréditaires, mais aussi avec les autres rangs. Il est certain que des individus des classes particulières (1), et même des tribus entières qui n'appartiennent en aucune manière à la noblesse, possèdent des propriétés foncières réelles, des terres, et même des districts et des provinces entières. Nous en voyons une preuve dans les Odnodvortzi et les Kosaks de la petite Russie, dont chacun a son petit domaine héréditaire. Les Kosaks du Don sont véritablement propriétaires de la totalité de leur vaste territoire, dans lequel ils ont leurs terres et leurs fermes. Les Tatars, les Bas-

(1) Les monastères et les églises ont encore en Russie beaucoup de domaines en toute propriété ; mais plusieurs pastorats en Livonie et en Esthonie sont de véritables terres seigneuriales peuplées de vassaux.

chkirs et les Vogouls, vendent ou louent, aux propriétaires des mines, de grandes portions de terres ou de forêts, qui font partie de leurs possessions héréditaires. Depuis le règne de Pierre 1er, des négocians russes possèdent aussi des propriétés en terres et en paysans. En Livonie et en Esthonie, des domaines territoriaux ont, de temps immémorial, appartenu à des villes et à des corporations particulières; et l'impératrice Catherine II, a dernièrement concédé à perpétuité la terre de Viératz à la corporation des bourgeois de Fellin. Nous verrons à la section des paysans, que des oukazs permettent à de simples paysans d'acheter un village avec tous les vassaux qui en dépendent. L'obscurité évidente et la contradiction qui règnent dans ces oukazs, peuvent aisément induire en erreur (1). En Livonie les loix qui restreignent le droit de posséder des terres, ont engagé les roturiers qui veulent acquérir des domaines, de se procurer des lettres de noblesse à Vienne, ou des titres qui confèrent le rang de nobles.

(1) Ces loix paroissent principalement se rapporter à la Grande-Russie.

En Russie, les terres nobles étoient autrefois de deux espèces entièrement différentes : les unes appelées biens territoriaux, les autres biens héréditaires. Pierre 1er introduisit, en 1714, une espèce de majorité ou d'indivisibilité, de sorte que le possesseur d'un bien territorial pouvoit le laisser à celui de ses enfans qu'il aimoit le mieux. Cette variété occasionnoit beaucoup de difficultés dans les successions. L'impératrice Anne la fit cesser par un oukaz du 17 mars 1731. Les biens territoriaux auxquels étoit attaché le droit complet de propriété et de libre disposition, furent déclarés héréditaires. Depuis cette époque, ces biens héréditaires sont entrés dans les successions, et ont été vendus comme tels. Il existoit encore en Livonie et en Esthonie, des fiefs dont la légitimité étoit douteuse ; l'examen en ayant été ordonné, leurs propriétaires conçurent de cruelles inquiétudes. Mais l'impératrice tranquillisa leurs craintes, à l'avantage de ces deux duchés ; par un oukaz du 3 mai 1783, elle abolit tous les fiefs, et convertit ces domaines en propriétés héréditaires avec liberté d'aliénation.

Il est à propos de remarquer : 1°. qu'en

sur les anciens Boyards et leur origine. Pendant la domination des Tatars et des Mongols on n'en trouve aucune trace (1), et même sous le règne du tzar Ivan Vassiliévitch 1er, on ne voit aucun titre semblable; mais il paroît que, de cette époque ou peu de temps après, ces titres distinctifs ont eu lieu. Car sous le règne du tzar Ivan Vassiliévitch II, les Boyars avoient déjà cherché à s'entourer de forces imposantes; mais ils furent contenus par ce monarque. Sous les règnes suivans, le patriarche et le haut clergé élevèrent de grandes

(1) Dans une compilation allemande, il est question des Boyars sous la suprématie des Mongols, et même plutôt: mais comme l'auteur ne cite pas les autorités sur lesquelles il s'appuie, on ne peut rien décider sur l'antiquité des Boyars. Il est probable qu'il a confondu les expressions: car souvent le terme de Boyard indique la noblesse en général; et la noblesse est quelquefois désignée par le titre de Boyars en Moldavie et en Valakhie. Dans la langue russe même, *Boyarin*, signifie un homme bien élevé, une personne de distinction, un chef de famille. Le paysan russe appelle ordinairement un noble, quand il ne possède ni rang ni terres, *boyarin*, ou, par abréviation, *barin;* et son épouse, *boyarina.* Le service que les paysans doivent à leur seigneur, est appelé, en conséquence, *boyartschtschina.*

prétentions. Les troubles qui arrivèrent peu après, et la foiblesse ou la négligence de quelques tzars, leur permirent de les réaliser. Les Boyars saisirent cette occasion favorable pour étendre aussi leur puissance. Il est également probable que des étrangers d'une haute naissance (1) remplissoient plusieurs des principales charges. Leurs dignités et les priviléges qu'ils avoient apportés avec eux leur donnoient une grande autorité. Ils ont pu fournir, à tous les Boyars, les moyens d'augmenter leur pouvoir. Ces

(1) Il est généralement connu qu'il y a beaucoup de familles étrangères parmi la noblesse russe. La famille de Bestuchef est d'origine anglaise; le nom de son fondateur étoit *Best*. On y a ajouté les deux dernières syllabes, parce que ce mot signifie Bête en langue russe, et pour lui donner une terminaison nationale. Ils obtinrent ensuite le surnom de *Rioumin*, pour désigner leur origine étrangère. Le premier comte *Bruce* étoit un Ecossais, que Pierre-le-Grand prit à son service. La famille de *Kar* est aussi sortie du nord de l'Angleterre. Celle de Panin est d'origine génoise. Korsakof est venu de Corse, et porte en conséquence le surnom de *Rimski*. Les *Fomisin* sont Thomson, la traduction de leur nom étant: *Foma*, *Thomas*, et *Sin*, fils (en anglais *son*). On pourroit produire cent autres exemples du même genre.

derniers, d'ailleurs, saisissoient toujours avec empressement l'occasion de l'accroître.

A l'égard des titres attachés au rang, les Russes, en parlant ou en écrivant, se servent ou du titre de l'emploi, comme Major, en le faisant précéder de *Gospodin*, ou Monsieur, suivant l'usage français, *Monsieur le Major;* ou seulement du nom de baptême avec l'addition de celui du père, en ajoutant la terminaison *vitch*, comme *Ivan-Pétrovitch*, Jean fils de Pierre. On fait rarement mention du nom de famille, excepté dans certains cas. Lorsque Catherine II écrivoit à des personnes de distinction, elle leur adressoit ses lettres ou par le titre de leur charge, comme on feroit en français : Monsieur *le Général Gouverneur de Riga et de Réval*, ou simplement par leur nom de baptême ou celui de leur père ; elle employoit sur-tout cette dernière formule en écrivant à des Russes. Pour les officiers inférieurs, l'adresse est simplement : *A notre assesseur de collége*, N., ou autres semblables ; le contre-seing d'un de ses ministres du cabinet est ordinairement au-dessous de la signature de l'empereur. Un Russe ne se sert, dans ses correspondances ordinaires, que de

ses noms de baptême et de famille, comme *Ivan Poskatchin*. Mais lorsqu'il écrit à l'empereur, ou lui présente une pétition, il y ajoute le nom de baptême de son père, sans joindre la terminaison *vitch*; mais celle-ci: *of*, ainsi que le mot *sin*, c'est-à-dire, fils, en témoignage de sa soumission et de son humilité; ainsi il signera dans ce cas-là: *Ivan Pétrof sin Poskatchin*.

SECTION II.

Le Clergé.

Quoique le clergé soit fréquemment compris dans l'ordre intermédiaire, cependant, à raison de son nombre, du respect qui lui est dû, et des priviléges particuliers dont il jouit, nous croyons devoir lui assigner ici, comme dans plusieurs autres royaumes, une classe distincte. Il est d'ailleurs quelquefois nommé séparément dans les manifestes (1), et, dans quelques endroits, il est réellement séparé des autres classes (2). Le clergé est divisé en haut et bas, en séculier et régulier.

(1) Ainsi, par exemple, l'impératrice Elisabeth dit dans son premier manifeste après son avénement à la couronne, que *tous ses fidèles sujets des ordres spirituels et temporels* l'ont unanimement invitée à monter sur le trône de ses ancêtres.

(2) En Livonie, où la liste des habitans doit être remise tous les six mois, le clergé, d'après les ordres donnés à cet effet, occupe la seconde place, comme corps séparé; il est toujours placé entre les nobles et les bourgeois.

Le clergé jouit de droits et de priviléges qui lui sont particuliers. Ses membres, même ceux du bas clergé (1), sont très-respectés. Ils ne peuvent subir aucune punition corporelle, sans avoir été préalablement déconsacrés. Ils sont exempts de taxes; le prêtre séculier même ne paye point de capitation pour ses enfans (2): mais lorsqu'il en a plusieurs, il doit fournir son contingent pour les recrues. Ces derniers, sachant lire et écrire, s'avancent promptement, et deviennent enfin officiers (3), s'ils le méritent par leur conduite.

Les trente-une éparchies sont:

1. Novogorod et Saint-Pétersbourg.

---

(1) Le peuple a même du respect pour les membres du clergé qui mènent une vie contraire à leur état.

(2) Le sacristain même ne la paye pas; mais les paysans qui appartiennent aux églises et aux monastères sont traités, à cet égard, comme ceux des villages nobles.

(3) Les ecclésiastiques en Livonie et en Esthonie (qui, en vertu de leurs priviléges, peuvent posséder des terres nobles), mettent fréquemment leurs enfans dans le service de terre ou de mer, pour leur procurer de l'avancement. Ils ne sont pas obligés de fournir aux recrues.

2. Pskof et Riga.
3. Tver et Kachin (1).
4. Moskou et Kalouga (2).
5. Kief et Galitch.
6. Mohilof, Mstilavl et Orchansk.
7. Smolensk et Dorogobouje.
8. Kazan et Sviajsk.
9. Astrakhan et Stavropol.
10. Tobolsk et Sibérie.
11. Rostof et Iaroslavl.
12. Riazan et Chatzk.
13. Ekatarinoslaf, Kherson-Tauride.
14. Tschernigof et Néjin.
15. Novogorod-Séverski et Gloukhof.
16. Nijnéi-Novogorod et Alatir.
17. Bielgorod et Koursk.
18. Souzdal et Vladimir.
19. Kolomna et Toula.
20. Vologda et Oustioug.
21. Viatka et la Grande-Permie.
22. Arkhangel et Olonetz.
23. Voronèje.

---

(1) Ces trois premiers prélats sont aujourd'hui membres du synode directeur établi à Saint-Pétersbourg.

(2) Ce prélat est membre du synode, mais pour le département de Moskou seulement.

24. Irkoutsk et Nertchinsk.

25. Kostroma et Galitch.

26. Tambof et Penza.

27. Orel et Siefsk.

Les éparchies suivantes sont gouvernées par des vicaires.

28. Staraia-Roussa. Le prélat est vicaire de celui de Novogorod.

29. Dmitrof. Le prélat est vicaire de celui de Moskou.

30. Péréyaslavl et Borispolsk. Le prélat est coadjuteur de Kief.

31. Féodosia et Marioupol. Le prélat est vicaire de celui d'Ekatarinoslaf.

Kroutitzki n'est pas nommé ici, parce que son évêque est dispensé de l'administration de l'éparchie, et réside dans un monastère comme archimandrite.

On compte ordinairement dans l'Empire 18,350 églises paroissiales ou cathédrales de la religion grecque orthodoxe. Il y en avoit seulement 18,070 en 1755. Il faut y ajouter: 1°. une multitude d'églises conventuelles et autres petites églises, qui n'ont point de prêtres particuliers, et sont regardées comme des succursales ou des chapelles. Leur nombre se compte par milliers. 2°. Une

grande quantité d'églises des autres confessions, soit dans les provinces riveraines de la Baltique, ou dans la Russie-Blanche, et enfin celles qui sont isolées dans les villes russes.

Le nombre du clergé russe est estimé à 67,900 personnes, sans comprendre leurs familles; il faut ajouter ceux des autres sectes et religions. Quelques auteurs avancent que l'empire de Russie renferme en total 480 monastères d'hommes et 74 couvens de filles, sans compter les moins considérables. Les premiers contiennent 7,300 moines, et les derniers 5,300 religieuses. Ce dernier nombre est fort exagéré (1). Dans l'établissement ecclésiastique de la Grande-Russie, on ne compte que 159 monastères et 67 couvens de filles. Dans les premiers, 53 abbés, 99 prieurs, et 2,657 individus, presque tous moines : et dans les seconds, 67 prieures et 1,299 religieuses. Mais on n'y comprend point : 1°. toutes les petites mai-

(1) Au moins il n'a pas de proportion avec celui des couvens d'hommes. M. *Coxe* ne porte qu'à 1,300 le nombre des religieuses, et approche davantage de la vérité.

sons religieuses qui en dépendent, et que les religieux peuvent, à leur option, entretenir à leurs frais, ou laisser tomber en ruines. 2°. Les monastères qui déclarent ne vouloir point de paye, et qui se soutiennent par des donations volontaires, &c. 3°. Tous les monastères de la Petite-Russie. 4°. Ceux de la Russie-Blanche. En les réunissant tous ensemble, on auroit de la peine à trouver le nombre des couvens de moines et de religieuses cité ci-dessus. Plusieurs auteurs ayant publié les ordonnances de Pierre Ier et de Catherine II, pour la réforme des moines, l'expropriation de leurs biens, &c., je ne crois pas devoir en parler. Je dirai seulement que la vie monastique est un des grands fléaux de la population.

Quelques écrivains ont eu tort de supposer que le clergé étoit entièrement composé des enfans des prêtres, et qu'aucun noble de naissance n'a jamais été admis dans les ordres sacrés. Les enfans des prêtres séculiers occupent la plupart des emplois spirituels; cependant des individus des autres classes, particulièrement des nobles, ont, de tout temps, pris l'habit monastique, et sont ensuite devenus prêtres. Un noble, qui

avoit été dans le service militaire, étoit, il y a peu d'années, directeur spirituel d'un monastère ; un prélat, encore existant, descend, dit-on, d'une ancienne et illustre famille russe; et avant d'entrer dans l'église, il avoit été décoré d'un ordre de chevalerie pour récompense de ses services dans l'armée (1); peu de nobles sont aujourd'hui disposés à entrer dans l'état ecclésiastique (2).

Conformément aux loix, aucun membre du clergé ne peut être traduit devant un

---

(1) On dit cependant, qu'en général on ne se soucie pas que le clergé soit de noble extraction.

(2) On rapporte qu'un respectable prélat obtint, par ses remontrances, que plusieurs officiers réformés (entr'autres, un hussard allemand de naissance, mais qui s'étoit conformé à l'église russe), fussent admis, il y a quelques années, dans le cloître, et promus à des dignités spirituelles. Ceux-ci ne sont pas ordinairement employés dans des églises de villages, parce que, dans cette situation, les ecclésiastiques les mieux élevés peuvent devenir eux-mêmes aussi grossiers que les paysans, par la privation entière de toute société capable d'alimenter leurs connoissances, et d'entretenir la dignité de mœurs qui convient à leur caractère. Ils sont communément obligés de s'occuper eux-mêmes des travaux des champs et domestiques.

juge temporel, à moins que des commissaires ecclésiastiques siégent en même temps sur les bancs (1). Mais comme dans les examens qui n'admettent point de délais, et qui doivent être faits sur les lieux, il seroit trop long et nuisible à la justice, que le magistrat ou le commandant du district fût obligé d'envoyer préalablement demander des commissaires à l'évêque, pour obvier à cet inconvénient, le sénat représenta, en 1791, au synode, qu'il seroit à desirer que les évêques nommassent, dans chaque ville et district de leur ressort, des commissaires ecclésiastiques pour assister aux examens qui pourroient concerner les membres des ordres sacrés. Le synode a approuvé cette proposition, et l'a ordonné par une loi. Ces commissaires doivent immédiatement se présenter aux examens, toutes les fois qu'ils en sont requis par le bailli de la ville ou le commandant du district.

Tous les monastères suivent la règle de

---

(1) En Livonie et en Esthonie, les prêtres n'ont pas le même privilége. Ils sont obligés de comparoître, lorsqu'ils sont sommés, pardevant le magistrat temporel.

Saint Basile; conséquemment on ne connoît qu'un ordre de moines en Russie. Il n'y a jamais eu, dans les monastères ni dans les cathédrales, de prébendés, de chanoines, de chanoines inférieurs, ni sous d'autres noms, d'officiers de cette espèce. Il n'existe point de chapitres pour élire les évêques. Chaque monastère n'a qu'un chef (prélat, abbé ou prieur). Tous les autres individus, qui habitent la maison, sont moines, dans les ordres ou frères lais. On n'a jamais mis, en Russie, un enfant dans un cloître, pour enrichir ses frères ou ses sœurs, ou pour diminuer le fardeau d'une nombreuse famille. Les femmes séparées ou divorcées d'avec leurs maris, sont mises dans des couvens, mais rarement ou jamais sans leur consentement.

SECTION III.

Les Bourgeois et les Habitans des villes.

Cette distinction est nécessaire, parce qu'il y a beaucoup de bourgeois qui n'habitent pas dans les villes; par exemple, les manufacturiers allemands, et en Livonie, les disponens, ceux qui occupent des emplois, qui suivent des professions, &c., habitent les campagnes. D'un autre côté, il y a des habitans dans les villes qui ne sont pas bourgeois, tels que les nobles, les officiers de la couronne, les gens de lettres (1); d'autres n'y résident que pour un temps : il y a de plus les domestiques et les vrais paysans.

La Russie a toujours eu des villes et des bourgeois comme à Novogorod, Kief, Moskou, &c. *Busching* n'est donc pas exact lorsqu'il dit, à ce sujet, dans sa *géographie*, que les bourgeois sont un ordre nouveau en Russie, et qu'ils sont sortis des paysans.

(1) Suivant le nouveau réglement, les gens de lettres sont de la classe des bourgeois.

Cette dernière assertion se trouve vraie, par rapport à quelques villes, et sur-tout celles qui étoient autrefois des villages, et qui ont été dernièrement élevées au rang de villes à corporations. Veut-il parler de l'origine primitive des bourgeois? elle est la même en Russie que dans les autres royaumes, et spécialement dans l'Allemagne sa patrie, où, suivant le témoignage de l'histoire, les bourgeois sont sortis des paysans, des serfs ou vassaux. Les bourgeois des anciennes villes russes ont une autre origine; ils ont été formés en bourgeoisie, avant que les serfs ou vassaux fussent connus en Russie. Je parlerai dans la suite de ceux des provinces de la Baltique.

La Russie n'avoit anciennement qu'un très-petit nombre de villes, et les droits des bourgeois n'étoient pas définis. Les villes républicaines, Novogorod, Pskof, avoient même perdu leurs droits et leurs priviléges, probablement en partie présomptifs. Les seules villes des bords de la Baltique conservèrent leurs constitutions, leurs droits et leurs priviléges.

Par une ordonnance de 1785, l'impératrice donna à tous ses domaines, sans exception,

un réglement municipal, qui est considéré, avec justice, comme un très-grand bienfait pour toutes les villes russes. Sous les règnes précédens, l'objet important d'augmenter le nombre des villes, de multiplier celui des bourgeois et le commerce, paroît avoir été quelquefois totalement négligé. Le commerce ne pouvoit prospérer tant qu'il a été principalement fait par les serfs, et que les villes étoient trop peu nombreuses. L'habitant des campagnes ne trouvoit point de débit commode pour ses productions, il ne pouvoit par conséquent pas les perfectionner. Les choses ont changé de face à cet égard, d'une manière vraiment surprenante, au grand avantage de l'Empire.

SECTION IV.

Paysans libres.

Ce titre, n'étant pas usité dans la classification des sujets de l'empire de Russie, demande quelques éclaircissemens.

Des multitudes d'individus qui, dans d'autres pays, seroient, sans hésiter, associés aux paysans, forment, dans l'empire de Russie, une classe particulière. A raison de leur genre de vie, ils ne peuvent être mis au rang des bourgeois; tandis qu'en vertu de leur liberté, ils sont fort au-dessus de la condition des paysans serfs ou vassaux (1). Ils présentent donc une classe intermédiaire entre les deux. Jouissant de leur liberté, ils ne peuvent être aliénés ou vendus; ils élèvent leurs enfans à leur fantaisie; ils possèdent généralement des propriétés immobiliaires. Personne ne peut leur enlever ce qu'ils gagnent. Ils paient

(1) Ils sont cependant compris souvent dans la même classe que ceux-ci, même dans les ordonnances et dans les dénombremens du peuple.

seulement les taxes communes. Tenus à remplir leur tâche, ils sont obligés d'acquitter la corvée qui leur est imposée lors de la confection des travaux publics. Ils ne sont assujettis à aucune volonté arbitraire. Ils ne reconnoissent d'autre autorité que celle des loix générales de l'Empire, ainsi que les Russes des rangs supérieurs. Tous ceux qui sentent le prix de la liberté, trouveront qu'il est juste de leur accorder ici une classe séparée (1). Cependant il y a parmi eux différentes gradations, parce que tous ne jouissent pas du même degré de liberté. Quelques-uns sont expressément appelés paysans, et sans violer leur liberté, sont traités comme tels, mais cependant un peu plus doucement que les vassaux. D'autres jouissent d'une véritable liberté civile, et ne diffèrent des habitans des villes que par leurs occupations et le lieu de leur résidence. Aucun d'eux ne possède de priviléges aristocratiques ; les individus qui se sont élevés au-dessus de leur classe, et ont acquis, par le service militaire, la noblesse, des dignités et des or-

(1) Ils sont appelés habitans des campagnes dans tous les actes publics.

dres, ne forment point une règle générale; beaucoup de serfs ont obtenu les mêmes honneurs en récompense de leurs services.

On comprend dans cette classe : 1°. les *colons étrangers* qui suivent les professions de cultivateurs ou fermiers. Leurs occupations les rendent simples paysans. Mais en vertu des terres qui leur ont été accordées, on ne peut pas les désigner par ce nom. Il faut donc mitiger l'expression par des épithètes, et les appeler paysans libres allemands (1). Il est naturel de leur assimiler les Allemands qui travaillent dans les mines. Leur petit nombre nous empêche de leur assigner une subdivision particulière. Les Russes qui sont maîtres ouvriers dans les mines, appartiennent proprement à la classe des paysans, parce qu'ils sont dans une espèce de vasselage.

---

(1) Ils occupent, avec justice, la première place dans cette classe, à raison des priviléges qui leur ont été accordés. Ils ne peuvent pas être jugés arbitrairement, mais conformément aux loix et par les juges du district. Ils ont aussi leur constitution particulière dans quelques endroits; et s'ils rendent l'argent qu'ils ont reçu en avances, ils peuvent s'en retourner chez eux.

2°. Les *odnodvortzi*, ou propriétaires d'une maison (1), n'appartiennent héréditairement, ni ne peuvent être cédés héréditairement à personne (2). Conséquemment ils ne sont pas même vassaux de la couronne (3), quoiqu'elle les regarde comme sujets, dans le sens le plus strict, et les envoye quelquefois, par troupes, aux dépôts des milices sur les frontières. Ils possèdent en toute propriété leurs maisons et les portions de terre qui en dépendent, sans être obligés à aucun service féodal, ni à donner une partie de leurs productions. Ils sont beaucoup plus

(1) Ils n'ont point, à la vérité, de fermes, comme il est d'usage dans les manoirs en Livonie; ils peuvent donc être appelés possesseurs d'une maison. Cependant cette expression est non-seulement inusitée, mais incomplète, parce qu'ils possèdent plus qu'une maison; ils ont aussi des portions de territoire; quelques étrangers les classent avec les cultivateurs libres; mais dans le manifeste du 18 février 1762, ils sont appelés habitans des campagnes.

(2) Ce privilége n'est fondé sur aucune loi écrite, mais sur un usage immémorial.

(3) C'est-à-dire, en comparaison des vassaux de la couronne qui se classent dans la cinquième section, et dont ils sont réellement distincts.

heureux que les paysans vassaux. Mais comme ils sont obligés de fournir aux recrues, de payer la capitation et l'obrok, qu'ils sont obligés de se rendre par-tout où l'exige le bien de l'Empire, qu'ils ne peuvent acheter des villages (1), ni posséder des vassaux en propriété (2), on ne doit point les classer avec la noblesse. Ils sont très-disposés à se ranger dans cette classe. Ils sont même quelquefois considérés comme une espèce de noblesse inférieure. On ne peut guère supposer qu'ils faisoient originairement partie de la noblesse, et qu'ils en ont été successivement déchus. Il est probable qu'à l'époque où les peuples des campagnes tombèrent dans le vasselage, ils conservèrent leur liberté par les moyens qui étoient en leur

(1) Des terres seigneuriales.

(2) Quelques-uns ont dernièrement acheté des terres et des vassaux; mais c'est toujours sous le nom de quelque noble, qui leur permet de s'en servir à cet effet: autrement, d'après les loix existantes, ils auroient à craindre la cassation et la nullité du contrat lors de la publicité de leur acquisition. C'est une preuve qu'ils ne sont pas du corps de la noblesse, quoiqu'ils paroissent, en quelque sorte, classés avec elle dans le manifeste du 18 février 1762.

pouvoir, et sur-tout à cause de leurs propriétés foncières (1). Plusieurs ont dernièrement obtenu, par leurs services, des rangs dans l'armée; ils ont ainsi acquis la noblesse, ainsi que leurs familles : mais alors ils ne sont plus de la classe des odnodvortzi. Plusieurs d'entr'eux sont dans l'aisance. On classe, en plusieurs endroits, les odnodvortzi avec les soldats licenciés qui résident dans les campagnes; on a conclu de-là, à tort, qu'ils tiroient leur origine du service militaire (2); et que leurs ancêtres, étant de simples paysans, avoient été récompensés de leur bonne conduite, par la concession d'un héritage à perpétuité, qui les avoit préservés du vasselage. Mais leur grand nom-

(1) Quelques personnes, à raison de leur liberté et de leurs propriétés foncières, croyent qu'ils ont appartenu autrefois au corps de la noblesse ; mais c'est une erreur : car il y a des gens dans l'Empire qui possèdent des fonds de terre héréditaires, et qui ne sont cependant ni nobles ni vassaux.

(2) L'opinion avancée par M. *Purgold* ne diffère pas beaucoup de celle-ci : il leur donne pour origine les prisonniers de guerre; ce qui est improbable, quoiqu'à la vérité, quelques-uns d'eux puissent effectivement descendre de ces prisonniers ou des étrangers.

bre prouve la nullité de cette supposition. D'autres leur assignent la même origine qu'aux enfans de Boyars, sous la condition que ceux d'entr'eux qui n'auroient point de vassaux en propre, seroient *odnodvortzi.*

3°. Les différentes branches de Kozaks, qui possèdent, en toute propriété, leurs territoires, leurs domaines et leurs fermes. Quelques-uns, par exemple, ceux du Don et des montagnes de l'Oural, ne paient point de capitation, mais font le service militaire; d'autres, comme ceux de la Petite-Russie, paient la capitation, et recrutent les régimens levés dans leur sein, mais sont d'ailleurs exempts du service militaire; d'autres encore sont chargés du soin des postes, les fournissent de chevaux et de relais, et reçoivent pour cela une légère rétribution. Plusieurs, tels que les Kozaks de la Sibérie, composent une espèce de noblesse inférieure, comme l'ont remarqué quelques auteurs allemands instruits. — J'observerai seulement qu'il existe parmi eux des individus qui ont acquis la noblesse, obtenu des dignités considérables, et des ordres de chevalerie pour récompense de leurs services militaires. Les Kozaks sont aussi regardés, par la couronne,

comme sujets dans la signification la plus stricte de ce terme; en conséquence, on en transporte quelquefois des peuplades entières d'une région dans une autre.

4°. Les *tribus tatares.* Elles paient la capitation et fournissent aux recrues; mais elles possèdent leurs domaines comme propriétés héréditaires.

5°. Les *Baschkirs*, les *Vogouls*, les *Kalmouks*, et la plupart des peuples nomades et des tribus des Steppes. Plusieurs de ces nations ont une espèce de noblesse, et des constitutions politiques particulières. N'étant point vassaux, et possédant héréditairement leurs terres, ils se classent dans cette section. Cependant ces peuples, sur-tout les Baschkirs, qui font le service militaire, et les Vogouls, sont rangés, par quelques écrivains, au nombre des paysans de la couronne; mais on ne peut pas les y assimiler sans restriction.

6°. Les *soldats licenciés* résidans dans les campagnes. Ils sont appelés, *peuple de l'ancien établissement militaire réformé.* Nous avons déjà observé qu'autrefois le Boyar ou le noble, étoit obligé, en temps de guerre, de marcher en personne à la tête de ses vas-

saux. Lorsque la guerre étoit finie, il retournoit dans ses terres, et ses vassaux redevenoient serfs. Enfin on établit des régimens permanens : les *Ptreltzi* étoient de ce genre. Pierre-le-Grand créa une armée; il ordonna que l'ancien service seroit remplacé par un recrutement général; que quiconque seroit ou deviendroit incapable de servir, seroit licencié, avec le privilége de ne pouvoir devenir vassal, et qu'en conséquence il seroit obligé de se distinguer de ces derniers par son habillement, et de se raser la barbe (1). Son intention étoit de faire toujours respecter le militaire. Lorsque ces soldats congédiés se retiroient dans la campagne, et étoient agriculteurs, ils devenoient paysans libres, uniquement soumis aux loix de l'Empire, à-peu-près comme les *odnodvortzi*. Ce régle-

(1) Il n'y a pas plus de 28 ans qu'au licenciement de chaque bas-officier ou soldat (quand même il n'eût jamais été vassal et seroit né Allemand ou libre), il lui étoit expressément ordonné de ne pas s'habiller comme un paysan; mais de porter des habits à l'allemande, de se raser la barbe, &c. Je crois que cet usage n'est plus usité aujourd'hui : il eut lieu, il y a peu d'années, au licenciement d'un bas-officier allemand et noble; mais probablement par une méprise de la chancellerie.

ment fut observé sous les règnes suivans. A cette époque on envoyoit toutes les recrues dans les forts, où, comme dans une espèce de garnison, ils apprenoient le service militaire. Après la guerre de sept ans, qui avoit coûté un grand nombre d'hommes à l'Empire, on fit un changement à cet égard, pour épargner à l'Etat l'obligation de fournir des recrues. Les soldats vétérans et invalides furent dans les garnisons où ils se marièrent : ils forment maintenant une pépinière pour l'armée; la couronne entretient leurs enfans, et les élève pour en faire des soldats. Depuis cette époque les recrues rejoignent directement les régimens. Un soldat reçoit rarement son congé, et seulement dans le cas où, n'étant plus en état de servir, il peut prouver qu'il a des parens dans l'aisance, ou des moyens personnels de pourvoir à son entretien et à sa subsistance. De ce moment il appartient à la classe des habitans libres des campagnes, et son ancien seigneur ne peut jamais le réclamer.

7°. Les *serfs émancipés* qui ont acheté leur liberté de leur seigneur, ou l'ont obtenue gratuitement en récompense de leurs services, &c. Leur nombre est très-considéra-

ble en Livonie et en Esthonie. Ils gagnent leur vie dans les campagnes par de petits emplois, en exerçant les professions de meûniers, cabaretiers, &c., ou sont admis dans la bourgeoisie des villes.

8°. Les *paysans malo-russes*, ou *paysans* de la Petite-Russie, qui ne sont ni Kozaks ni vassaux, mais libres (1). Ils ne possèdent point de propriétés immobiliaires, mais ils arrentent les terres des nobles pour une certaine redevance en argent ou en corvées. La capitation qu'ils sont obligés de payer depuis 1783, restreint un peu leur liberté, parce qu'ils ne peuvent plus changer de résidence à volonté; ils sont obligés de rester dans le lieu où ils sont enregistrés sur le rôle de la capitation, ou de s'arranger, à cet égard, avec le seigneur du manoir.

9°. Les *paysans libres* qui ne peuvent être vendus ni aliénés séparément de la terre, mais qui appartiennent au domaine (2), avec lequel ils passent d'un seigneur à un autre. On peut les réduire à deux classes : les uns

(1) Cependant il y a parmi eux des vassaux russes.

(2) A-peu-près comme les *glebæ adscripti*. Le seigneur a le droit de les renvoyer de son domaine.

possèdent leur terre en franc-aleu; nous en trouvons beaucoup de ce genre dans le gouvernement de Vibourg; tandis que d'autres vivent sur les terres du seigneur, et payent, pour la jouissance, une redevance en argent ou en corvées. Ces derniers peuvent quitter leur domicile, mais non pas le district, en offrant en leur place un autre paysan, accepté par le seigneur, qui a le droit d'en disposer. Quelques-uns ont des priviléges particuliers (1). L'éducation de leurs enfans est laissée à leur option; ils leur font apprendre des métiers ou les mettent au service, &c. Ils habitent sur les terres de la couronne ou sur celles des nobles, principalement en Esthonie et dans les îles adjacentes, en Livonie et sur l'île de Rüno. En Esthonie et en Livonie on les appelle paysans suédois, parce qu'ils sont originaires de ce pays, et lui doivent leurs priviléges.

(1) Ils sont extrêmement jaloux de leurs priviléges. Quelques-uns de ces paysans, quoique soumis à la correction domestique de leur seigneur, ne sont cependant pas tout-à-fait sous son joug arbitraire, et sont protégés par les loix. Ceux du gouvernement de Vibourg ne peuvent être punis qu'en vertu d'une sentence légale.

SECTION V.

Paysans serfs ou vassaux.

On les appelle simplement paysans; mais cette addition est nécessaire pour les distinguer des paysans libres de la classe précédente. Ils ne jouissent point de la liberté civile : leurs enfans ne leur appartiennent pas; ils sont la propriété de leur seigneur, duquel ils dépendent entièrement. Ils peuvent être aliénés, vendus ou échangés, eux et leurs enfans, seuls ou en famille : ils ne possèdent point de biens fonds; ils sont regardés, quelquefois, comme le mobilier, d'autres fois, comme propriété immobiliaire. Ils forment donc une classe distincte.

Originairement ils étoient libres; mais, dans la Grande-Russie, après les temps de troubles excités par les faux Dmitri, ils devinrent successivement vassaux ou serfs héréditaires : la capitation ne les a pas privés de leur liberté, puisqu'ils l'avoient perdue long-temps auparavant. Il existe dans l'*Oulajénié* des loix concernant les esclaves (1), entr'autres celle citée plus haut,

(1) Cette expression ne doit pas être prise ici dans

qui leur défendoit de porter témoignage ou de former des plaintes contre leurs seigneurs (1). *Busching* appelle vassaux les paysans de la couronne ainsi que ceux des nobles ; mais il devient inintelligible, lorsqu'il ajoute ensuite : « Le vasselage est par» ticulièrement resté confiné aux paysans » de la couronne ». Comme ceux-ci y mènent en général une vie plus douce que ceux de la noblesse, peut-être le géographe veut-il seulement dire, que, pour ces derniers,

---

toute sa rigueur. Quelques-uns regardent, à la vérité, leurs vassaux comme des esclaves; mais il y a entre ces deux états une différence considérable; quoiqu'un seigneur dur puisse traiter son vassal comme un esclave, sur-tout lorsqu'il se laisse gouverner par la passion, M. *Coxe* est dans l'erreur, lorsqu'il appelle la condition des paysans russes un esclavage parfait. Ce terme ne s'applique, sous aucun rapport, aux paysans de la couronne. Ceux même qui appartiennent aux nobles jouissent de certains droits; par exemple, le seigneur ne peut les mettre à mort, les empêcher de se marier, violer leurs femmes et leurs filles, &c. S'il le faisoit, ce seroit à tort, et contre les loix; et il encourroit alors une punition légale.

(1) C'est une preuve que les Boyars ont participé à la rédaction de l'*Oulajénié*, et ont ainsi assuré leurs prérogatives sur les paysans.

le vasselage est dégénéré en esclavage. Mais une grande partie d'entr'eux vit réellement dans l'aisance, et beaucoup même sont riches. Généralement parlant, il n'y a pas une très-grande différence entre les deux. La couronne peut donner ses paysans à des particuliers, toutes les fois et en tel nombre que bon lui semble. Ils sont alors immédiatement traités sur le même pied que les autres paysans des nobles. Les premiers, en grand nombre, commercent depuis long-temps (1). Des paysans vassaux de la couronne ou des seigneurs, font en même temps quelque commerce pour leur propre compte, ou sont associés avec des négocians. D'autres se sont fait inscrire, comme marchands, dans les villes. Ils payent leurs taxes comme tels, et en même temps comme paysans. La majorité s'adonne à l'agriculture, à la pêche, ou se livre à d'autres occupations utiles.

On les distingue communément en trois espèces, mais ils paroissent devoir être divisés en quatre.

1°. Les *paysans de la couronne* (2) sont

(1) Un oukaz y a donné lieu.

(2) En Livonie, on les appelle vulgairement paysans publics.

extrêmement nombreux : ils composent la plus grande partie des paysans dans le gouvernement de Perm ; mais on doit observer en même temps que tous les individus qui dépendent immédiatement de la couronne, sont regardés comme ses vassaux, et par conséquent appelés paysans de la couronne. Ainsi, non-seulement les Russes, mais encore les Tatars, les Baschkirs, les Permiaks, les Sirianes, les Vogouls et beaucoup d'autres, sont compris sous cette dénomination. Quoiqu'ils soient quelquefois classés comme tels dans les chancelleries, il est juste de les partager en deux espèces. Les paysans que la couronne a le droit de concéder à titre de vassaux, et qui n'ont aucune propriété réelle; et les peuples et tribus qui sont possesseurs de propriétés immobiliaires, et jouissent de certains droits et priviléges. Ces derniers paroissent donc appartenir à la classe précédente. La couronne possède aussi des vassaux dont elle ne doit pas disposer, parce qu'ils sont attachés comme ouvriers aux mines de la couronne, ou à celles de quelques particuliers. Ils y travaillent pour le remplacement de leur capitation. On ne pourroit les en distraire sans nuire considé-

rablement à l'exploitation des mines. On les appelle *pripisniyé*, c'est-à-dire, enrôlés. Nous avons dit, à l'article des mines, qu'ils se sont plusieurs fois soulevés, à raison des oppressions qu'ils éprouvoient de la part des particuliers possesseurs des mines; mais que Catherine II avoit rendu, il y a quelques années, un oukaz pour les protéger. Depuis cette époque, toutes les fois qu'un maître mineur ou autre s'avise de les traiter d'une manière contraire à la loi, ils ont le droit de porter leurs plaintes pardevant le juge compétent.

Les taxes et les impôts auxquels sont assujettis les paysans de la couronne, ne sont pas les mêmes par-tout. La plupart, outre la capitation, payent aussi l'*obrok* en argent, c'est-à-dire, la taille par chaque tête de mâle; et c'est le seul bénéfice que la couronne en retire. Dans quelques districts ils sont sujets à la corvée (1), ou bien ils payent une certaine partie de leurs productions; ou, comme en Livonie, ils sont sujets aux deux, pour remplacer l'*obrok*. On s'est toujours beaucoup occupé d'adoucir leur sort. Ils sont

(1) A-peu-près comme cela se pratiquoit en France.

donc plus heureux que la plupart des paysans des nobles, et même plus à leur aise que beaucoup de gens libres. Un grand nombre jouit d'une grande aisance, et pourroit même être appelé riche. On peut dire qu'ils ne sentiroient pas leur vasselage, si la couronne n'avoit pas le droit de les concéder; mais ils courent toujours le risque de tomber par là sous le joug d'un maître dur.

Dans les oukazs et autres réglemens, ils sont ordinairement désignés sous différentes dénominations, et divisés en paysans de la charrue noire, paysans de l'Empire, paysans impériaux, paysans des postes (*Iamtschtschiki*), et paysans de la cour. Je n'ai pu découvrir avec certitude les particularités qui distinguent ces diverses espèces. Un officier général qui avoit passé plusieurs années en différentes provinces, et qui avoit réitéré ses recherches à ce sujet, m'a donné le détail suivant, sur la première de ces distinctions : « On entendoit autrefois par paysans de la » charrue blanche, ceux qui, sans faire de » corvées ni payer de taxes en nature, ac- » quittoient leurs impôts en argent; d'un » autre côté, les paysans de la charrue noire » étoient ceux qui, outre quelques rede-

» vances personnelles (dont la nature n'étoit
» pas toujours la même dans toutes les pro-
» vinces), devoient payer pour taxes le
» dixième en nature de leurs récoltes en
» bleds. Ceux-ci, de même que les premiers,
» payoient de plus leur capitation, comme
» étant un contingent fixe pour la caisse
» militaire; mais les uns et les autres étoient
» paysans libres de la couronne, et devoient
» fournir les recrues ainsi que tous les au-
» tres paysans. Je ne puis dire si, après la
» quantité de changemens faits depuis quel-
» ques années, ces distinctions sont encore
» observées; je sais seulement que les taxes
» ont été beaucoup augmentées ».

Plusieurs documens verbaux et autres, m'ont fourni, à ce sujet, les renseignemens (1) authentiques, mais incomplets, que je vais présenter au lecteur.

Les loix et les oukazs mentionnent huit espèces distinctes de paysans de la couronne;

---

(1) Plusieurs personnes, de qui je devois raisonnablement attendre des lumières sur cet objet, m'ont avoué franchement ne s'en être jamais occupées. J'ai eu de grandes difficultés pour obtenir ces éclaircissemens.

savoir : 1°. les paysans de l'Empire, *Gosoudarstvenniie ;* ils n'appartiennent à personne en particulier, ni à la cour, ni à la noblesse, ni aux monastères ; ils sont donc membres ou bourgeois de l'Empire (1). Ils sont composés, en grande partie, de ceux de la charrue noire, dont il sera parlé *art. 3.* 2°. Les paysans impériaux, *Gosoudarévii,* qui appartiennent au monarque en personne, ou plutôt à la cour ; il sont pour la plupart des paysans de la cour, *art. 5*, et les autres sont enregistrés dans les zavods ou manufactures, qui ont un nombre d'ouvriers engagés. 3°. Les paysans de la charrue noire, *Thernofochniie ;* l'origine de cette dénomination est ignorée. Ils habitent presqu'entièrement le nord de la Russie jusqu'à Arkhangel. Leurs régions sont divisées en territoires. Chacun de ces volosts forme une république véritable, mais dépendante. Ils appartiennent principalement, à d'autres égards, à la classe des paysans de l'Empire,

(1) Cette expression doit être prise dans un sens tout-à-fait particulier, et même alors elle est encore obscure.

art. 1 (1). 4°. Les paysans des postes, *Iamtschtschiki*. En place d'impôts, ils sont obligés d'entretenir des chevaux de poste. Ils tirent leur nom de *iam*, qui signifie relais de poste. Mais entre deux *iamoui* il y a plusieurs relais de poste (2). 5°. Les paysans de la cour, *Dvortzovoiié*, sont ceux dont les services et les tributs sont destinés à l'entretien de la cour impériale (3), et non aux dépenses du

---

(1) L'auteur d'un article inséré dans *le magasin historique de Gottingue*, daté de Pétersbourg, dit : « Les » paysans de la charrue noire étoient des paysans de la » couronne qui étoient obligés d'acquitter certains ser- » vices, ou de payer la dîme pour les terres qui leur » étoient distribuées ». Tous les paysans de la couronne y sont obligés. La vérité est que ceux de la charrue noire payent pour leurs champs, une sorte de dîme en nature.

(2) Iam signifie un relais de poste. Ils sont obligés d'y entretenir des chevaux pour le service de la poste en tout temps.

(3) Pierre 1[er] a ordonné que certains paysans payeroient leurs taxes (la capitation et l'obrok) à la cour ou à tel autre de ses palais, pour faire les fonds nécessaires à l'entretien de la cour ou de ce palais. Les paysans de la cour enregistrés à Katarinenthal, près de Reval, sont de cette espèce. Le château de Riga en a aussi 5,000. Dans beaucoup d'endroits, ils ne possèdent

cabinet. Ils étoient autrefois sous la direction de la grande chancellerie de la cour, *glavnaya-dvortzovaya-kantzéliariya*, dont ils tirent leur nom. Elle a été abolie depuis. Ces domaines et ces paysans dépendent aujourd'hui de la régie de la chambre des finances, *kameralhof*. La somme de trois millions est annuellement payée par les coffres du gouvernement, *statnoïé kaznatchestvo*, à la cour, ou plutôt à l'échiquier, *dvorovaia kontora*. Ces paysans porteront encore long-temps le nom de *dvortzvoiyé*. Les deux classes qui vont suivre conserveront aussi le leur. 6°. Les paysans *Monastirskiyé*, appartenoient autrefois aux monastères. Ils sont tous aujourd'hui dans la grande, la petite et la Russie blanche, sous la direction des Kameralhofs. A proprement parler, ils appartiennent à l'article suivant. 7°. Les paysans de l'économie, *Ekonomitches-*

point de terres, et pourvoyent à leur subsistance par différens emplois mécaniques, tels que charpentiers, maçons, &c. ou par la pêche. Leurs taxes sont reçues par le *Kaméralhof*, mais particulièrement appliquées, ou directement envoyées à la cassette privée de l'empereur.

kiyé, sont ceux qui, par l'oukaz de 1764, ont été enlevés aux églises et aux monastères, et assujettis à un collége d'économie, érigé à cette époque. Ce collége a été supprimé, et ces paysans sont administrés par le kameralhof; mais ils continuent de porter leur ancien nom. 8°. Les paysans aux pelleteries, *Iasachniyé*, sont ceux qui payent leurs tributs en pelleteries ou fourrures. *Iasak* est le mot qui désigne la taille payée par les peuples paysans de la Sibérie : on les appelle, pour cette raison, *Iasachniyé* (1).

Les paysans de la couronne jouissent d'un privilége que les étrangers ne connoissent pas, et qui mérite d'être mentionné. Ils peuvent acheter, d'un noble, des villages, des terres avec les vassaux qui en dépendent. Il est dit, dans une ordonnance spéciale de l'impératrice, dans l'oukaz du 19 août 1766 : « Les paysans des domaines de la cour ont

---

(1) *Iasachniyé*, les *monastirskiyé*, &c. sont toujours conservés dans les oukazs. Le réglement général pour la levée des recrues, dans toute l'étendue de l'Empire, en offre une preuve. Toutes ces expressions russes ne sont que des adjectifs, qui se rapportent au substantif, *Krestéiani*, paysans.

» la permission d'acheter, des propriétaires » adjacens, de petits villages avec des terres, » en payant seulement trente roubles par » chaque tête, sous la condition toutefois, » que les paysans de la cour qui auroient » acquis ces terres de leur propre argent, » ou de celui de la couronne, payeront, » pour chaque désiatine (1) de terre, un » obrok à la couronne de 1 rouble 25 ko-» peks ». Par un autre du 29 janvier 1788, ce privilége est étendu aux autres paysans et iamtschtchiks. Un oukaz du mois de novembre 1789, adressé au sénat, prouve que ces achats ont lieu ; il contient les formules en blanc, et des instructions aux gouverneurs des provinces. Il cite deux acquêts de ce genre ; l'un à Mouraonflanka, dans le district de Skopinsk, gouvernement de Riazon, où une désiatine et demie de terre a été achetée de cette manière avec les paysans qui en dépendent. Le kameralhof du lieu demande des instructions au sénat concernant cet achat, parce qu'il n'en résulte aucun avan-

(1) En Russie, toutes les terres sont estimées et arpentées par désiatines ou arpens. Chacune a 80 brasses de long, sur 30 de large.

tage pour la couronne. L'autre fait voir que des paysans du village de Farianof, gouvernement d'Iaroslavl, avoient acheté, de la femme d'un major, un paysan avec sa femme, et quelques terres contiguës au village.

La transplantation, quelquefois ordonnée, des odnodvortzi et des Kozaks d'une contrée dans une autre, ou la concession des paysans de la couronne à des particuliers comme propriété héréditaire, sont regardées par les étrangers comme une dégradation de l'humanité, qui avilit l'homme au rang des bêtes de charge (1); ils devroient se rappeler que, dans tous les Empires et dans tous les temps, des provinces entières, et la totalité de leurs habitans, ont passé à d'autres maîtres, par la guerre, les conquêtes, les mariages, les concessions, les traités, les testamens, et aussi à titre d'acquêts. On peut citer un exemple de ce dernier genre en Allemagne ; l'empereur Charles IV acheta en 1373, le marquisat de Brandebourg de l'électeur Othon; et l'em-

(1) Quelques voyageurs ont dit, dans les relations de leurs voyages en Russie, que, dans cet Empire, les paysans jouissent à peine des droits du bétail.

pereur Sigismond le revendit, en 1417, à Frédéric, Burgraf de Nuremberg (1). Ce fait prouve que cet usage n'est pas particulier à la Russie.

2°. Les *paysans de l'économie* appartenoient autrefois aux évêques, aux églises et aux monastères; mais on les leur retira en 1764. Ils furent alors placés sous la direction d'un collége d'économie, qui leur a donné son nom. Ils sont aujourd'hui sur le même pied que les paysans de la couronne. Etant, comme eux, sous l'inspection des Kaméralhofs et des directeurs de l'économie, ils payent des taxes particulières, et jouissent de certains priviléges. On peut donc les associer aux paysans de la couronne.

3°. Les *paysans des mines*. Ils demandent à être particularisés, parce qu'ils appartiennent tellement aux mines respectives, qu'ils ne peuvent en être détachés ; on ne peut donc jamais les vendre ni les échanger séparément, quoiqu'ils puissent être cédés

(1) Il est notoire que les nobles, les bourgeois, les paysans, et leurs possessions respectives, étoient compris dans cette cession. Ils furent vendus tous ensemble.

à un autre maître avec les mines. On ne comprend pas, dans cette classe, les paysans de la couronne appelés *pripisniyé*, qui remplacent leur capitation par leurs travaux dans les mines. Cet article ne renferme donc que les maîtres ouvriers, pris sur les recrues fournies par les paysans de la couronne et des nobles, et concédés aux propriétaires des mines, comme dépendance inséparable des ouvrages; et les paysans attachés aux mines, qui, étant vassaux de la couronne, sont cédés, par elle, comme ouvriers permanens à des propriétaires de mines, qui n'ont point de paysans en propre. Ils résident sur le domaine dépendant de la mine, appartiennent héréditairement à son propriétaire (tant qu'il en est possesseur), et ne peuvent élever leurs enfans que pour les travaux de cette mine.

4°. Les *paysans des nobles ou des particuliers*. Plusieurs auteurs, entr'autres notre compatriote *Perry*, font un tableau lamentable de leur condition. Il est, non-seulement exagéré, mais presque toujours représenté d'une manière trop générale. Il est, à la vérité, des seigneurs qui poussent trop loin leurs exactions, et oppriment leurs

vassaux; cependant on ne peut le reprocher qu'à ceux qui exigent des tributs trop forts et trop multipliés, ou à quelques nobles campagnards, particulièrement les plus pauvres, qui font eux-mêmes valoir leurs domaines, ou en laissent l'administration à un homme d'affaires, ou intendant impitoyable, qui n'est lui-même qu'un vassal. Le sort des paysans dépend de l'humeur ou du caprice de leur seigneur (1). Une grande partie d'entr'eux, sur-tout ceux qui appartiennent à des seigneurs opulens, qui n'exigent ni corvées, ni denrées en espèces, mais seulement un obrok modéré; ceux-là, dis-je, vivent heureux, deviennent riches, et consentiroient difficilement à changer leur état pour la liberté, qui n'est communément qu'une brillante illusion. Pour prouver cette assertion, il suffit de citer le village de Boretch, voisin de Moskou, appartenant au comte Vladimir-Ortof, que tous les

(1) Il en est de même dans les petites principautés d'Allemagne : quelques princes traitent leurs sujets avec douceur, et les rendent heureux, tandis que d'autres les oppriment par des taxes, des impôts et des vexations.

voyageurs peuvent visiter. Chaque cabane ressemble à un petit hôtel; le peuple est vêtu de soie, a des objets et des meubles de prix, vit dans une grande aisance, et traite somptueusement les étrangers qui les visitent en grand nombre. Les paysans entretiennent des correspondances avec les marchands des villes adjacentes. Ils s'adonnent au jardinage, dont ils tirent un grand profit à raison de la proximité de Moskou. Cette culture les met à même de vivre comme ils le font. On ne doit pas supposer que ce soient les seuls vassaux qui vivent dans l'aisance; car, outre les riches villages d'Ivanska et de Pavlofski, appartenans au comte Schérémétof, il y en a beaucoup d'autres qui échappent à l'attention des étrangers dans leurs courses précipitées. Ces voyageurs, rencontrant quelques villages pauvres, en concluent trop légèrement que tous le sont aussi; et il n'est pas étonnant que l'apparence misérable des Esthoniens les induise dans cette erreur.

Les redevances des paysans envers leurs seigneurs ne sont fixées par aucune loi; quelques-uns payent l'obrok, d'autres sont sujets à des corvées, ou donnent certaines

portions de leurs productions en nature; d'autres encore sont tenus à toutes ces redevances à-la-fois. L'obrok seul est la plus ordinaire, sur-tout lorsque le seigneur est riche. Beaucoup n'exigent que trois roubles par chaque tête de paysan mâle, d'autres cinq, et quelques-uns taxent les plus opulens de leurs paysans à vingt-cinq roubles, ou même davantage. Les plus malheureux sont les paysans des particuliers, qui, en place de l'obrok, sont obligés de travailler en personne aux mines de leur seigneur, quelquefois à une grande distance, et sans aucun dédommagement peut-être, pour la longueur du chemin (1).

Quoique l'intérêt du souverain et celui de l'Empire l'exigeassent impérieusement, on s'étoit peu occupé, sous les règnes précédens, de cette classe de sujets utiles, qui fournit au gouvernement tant de productions importantes, les hommes nécessaires

---

(1) Ainsi le professeur Pallas nous dit que quelques-uns des paysans de M. Démidof ont plus de 600 verstes à faire pour aller travailler aux mines de fer de leur maître : ce qui fait 200 milles d'Angleterre (environ 69 lieues de France).

à l'entretien de l'armée et de la marine, et contribue plus qu'aucune autre, aux revenus publics. Pierre 1er lui-même, engagé dans une si grande quantité d'entreprises importantes, n'eut pas le temps de prendre cet objet en considération. Catherine II y donna ses soins avec d'autant plus d'intérêt. On en voit une preuve frappante dans son Instruction pour la rédaction d'un code de loix (1) : elle y donne des louanges aux Japonais, pour avoir adopté cette maxime, *que les serviteurs ne doivent pas être traités trop durement, parce que la dureté engendre bientôt la résistance* (2); elle déclare expressément (3) son mécontentement de la sévérité avec laquelle cette classe inférieure est quelquefois traitée. On ne peut nier, dit-elle, qu'ils sont quelquefois très-opprimés. Elle exprime ensuite son vœu pour l'abolition de la servitude; et dans le cas où il se rencontreroit trop d'obstacles, elle témoigne

(1) *Instructions, section XCII.*

(2) Idée très-importante, et qui mérite une grande considération.

(3) *Instruct. part. II, sect. III, p. 190 et suiv.*

son vœu pour que la condition des paysans soit améliorée, et les abus oppressifs supprimés. Cette illustre souveraine adopta des mesures efficaces pour réaliser ses intentions bienfaisantes. Elle institua un tribunal régulier pour les paysans, dont les membres furent entièrement pris dans leur sein; elle délivra de l'oppression les paysans des mines, nomma des surveillans et des curateurs pour les protéger contre toute espèce de violences, &c., et recommanda, en toute occasion, la douceur et l'humanité, dont elle donnoit elle-même un si grand exemple. Tout ne peut pas s'opérer à-la-fois, sur-tout dans une matière où les anciennes prérogatives de la noblesse demandent beaucoup de ménagemens et de circonspection.

Ce fut probablement en conséquence de cette déclaration impériale, que la société libre économique de Saint-Pétersbourg proposa, il y a quelques années, l'importante question politique: *S'il seroit à propos d'abolir la servitude en Russie?* avec un prix pour la réponse la plus satisfaisante. La société reçut plusieurs Mémoires en français; l'un vantoit la liberté, mais conseilloit les plus grandes précautions en l'in-

troduisant. Un autre Français (1) envoya une élégante Dissertation, qui, malgré toutes les beautés de sa diction, fut trouvée impraticable. Cette *Cloche d'alarmes* (tel étoit le titre du manuscrit) recommandoit l'établissement immédiat de la liberté dans tout l'Empire. Il se présente à ce sujet un grand nombre de considérations. Nous en tenant à quelques-unes, nous observerons d'abord que la couronne ne cherche pas à intervenir directement entre les nobles et les paysans, lorsque les droits des premiers peuvent être attaqués. 2°. Le paysan de la couronne, tant qu'il reste tel, sent peu son servage, si même il s'en apperçoit. 3°. Beaucoup de vassaux sont plus heureux que s'ils étoient libres. Comparons seulement le paysan russe dans l'aisance, et quelquefois opulent, avec ceux de plusieurs autres pays courbés sous le poids de la misère et des taxes, tandis qu'ils se vantent de leur liberté. 4°. La liberté ne peut être subitement et généralement introduite que par un édit ; mais le

(1) Probablement *Marmontel* ; le style enchanteur, et d'autres indices caractéristiques, la lui firent au moins généralement attribuer.

peuple ne connoissant la liberté que sous les attributs de la licence, commettroit alors les plus grands désordres. 5°. Le paysan doit toujours payer des taxes ; si elles sont modérées, il peut encore vivre agréablement à sa manière, quoique nous l'appelions vassal, ou même esclave; car le nom ne signifie rien. Les corvées même sont souvent moins pesantes, que les taxes onéreuses, payées en beaucoup d'endroits sur les objets de première nécessité. 6°. On a remarqué qu'on obtient plus de productions par les corvées, sur-tout les grands propriétaires fonciers. 7°. L'introduction de la liberté pourroit être très-préjudiciable à l'exploitation des mines, et même à l'agriculture ; celle-ci a déjà souffert, dans quelques cantons, de l'extension de l'obrok. 8°. La liberté deviendroit funeste au paysan, s'il lui étoit défendu de posséder des propriétés héréditaires (1). Si, comme sous le dernier règne, on s'occupe de protéger les paysans contre leurs oppresseurs, et de mettre quelques

(1) On pourroit, à la vérité, le lui permettre graduellement; mais cela seroit suivi de mille difficultés, sur-tout à l'égard des paysans des nobles.

bornes au pouvoir des nobles ; si on prend des moyens efficaces pour empêcher les taxes de devenir oppressives ; et si l'espoir d'obtenir le droit de posséder quelque propriété, ne fût-ce que personnelle, n'est pas détruit, mais plutôt solidement établi ; alors le serf même pourra vivre heureux et content dans son humble chaumière.

Les paysans de la couronne et des nobles jouissent en grande partie de cette heureuse situation. Elle devient plus générale de jour en jour, par une suite de l'infatigable attention avec laquelle l'impératrice a constamment travaillé au bien-être de la classe des serfs. Elle a souvent obligé les nobles de comparoître pour rendre un compte sévère des cruautés exercées sur leurs vassaux (1).

---

(1) Un noble allemand et son épouse, ont été renfermés, pendant quelques années, dans un château sur les bords de la Baltique, pour avoir fait châtier cruellement leurs vassaux. La sûreté même du seigneur, sans aucun autre motif, devroit l'engager à traiter plus doucement ses serfs : lorsqu'une fois ils sont irrités, ils ne connoissent plus de bornes à leur fureur ; il est arrivé fréquemment qu'un seigneur trop austère, ou son intendant aussi imprudent, ont été misérablement massacrés par les paysans.

Les nombreux et sages réglemens rendus pendant et à la fin de son règne, donnent les plus belles espérances pour l'avenir. En terminant cet article, j'observerai qu'on est le plus ordinairement serf, parce qu'on est né d'un serf (1). Par la loi commune de Livonie, tout enfant né d'une fille serve non mariée, appartient, sans avoir égard au père, au domaine sur lequel il est né. Pierre 1er ordonna, par un oukaz de 1716, que ces enfans seroient libres, si un homme libre, se déclarant son père, l'avoit fait baptiser sous son nom.

---

(1) En Livonie, les loix mentionnent quelques autres manières de le devenir; mais on en voit rarement des exemples aujourd'hui. Il y a eu des cas où des gens libres, ou leurs enfans, ont été vendus comme serfs. Cependant les tribunaux leur accordent protection, du moins aux derniers, lorsqu'ils viennent à réclamer leur liberté.

LIVRE CINQUIÈME.

Du Gouvernement de l'Empire, ou du Monarque.

L'IMPORTANCE et la variété des objets traités dans ce livre, exigent une division particulière. Les observations qui naissent naturellement du sujet, et dont quelques-unes peuvent être considérées comme de simples suppositions, tandis que d'autres ne sont que de pures questions (1), seront classées sous différens titres.

(1) Le lecteur ne doit pas être surpris de cette assertion, s'il considère que cette matière a été très-peu agitée, et que celui qui en fait l'objet de ses études doit fréquemment rencontrer des doutes qui ne seront jamais totalement éclaircis.

SECTION PREMIÈRE.

La Succession.

Le témoignage de l'histoire prouve que la Russie a toujours été un Empire héréditaire. Quoique Rourik, à son avénement au trône, n'y monta pas sous cette condition expresse (1), cependant il fut occupé par ses descendans jusqu'à l'extinction de sa race, depuis l'année 862 ou environ, jusqu'en 1598. Une aussi longue succession, contre laquelle la nation n'a jamais manifesté la plus légère objection, quel que puisse être d'ailleurs le droit sur lequel elle est fondée, est d'une plus grande validité que le pacte le plus solennel, et doit être considérée comme une loi fondamentale de l'Empire. Le peuple, au moins la partie la plus éclairée, la regardoit avantageuse et salutaire, parce qu'elle

(1) On ne connoît point de pièces qui puissent être consultées à ce sujet avec avantage; peut-être n'en existe-t-il point. Les archives de l'Empire ont été fouillées en vain, pour des objets d'une date beaucoup plus moderne.

prévenoit les troubles et les calamités qui accompagnent les élections. En conséquence, après l'extinction de la race de Rourik, le droit de succession héréditaire fut rétabli dans toute sa force dans une autre dynastie. Lorsque Mikhaïl-Fédorovitch-Romanof monta sur le trône en 1613, il fut rédigé une chartre qui le lui confirmoit et à toute sa postérité (1). La Russie fut formellement déclarée Empire héréditaire par cet acte.

Au défaut de pièces authentiques, on peut supposer que ce droit de succession héréditaire a essuyé anciennement très-peu de modifications. L'histoire, qui devroit servir de guide, rapporte des événemens d'où naissent beaucoup de doutes et d'inquiétudes. Le fils ne succède pas toujours immédiatement à son père. On en voit un exemple en 1215, après la mort du grand prince Vladimir Vsevolodovitch, qui eut consécuti-

(1) Voyez les *Recherches historiques de Schlœtzer*, page 10. Ce professeur dit avoir vu l'original dans les archives de l'Empire. La question de savoir si ceux qui l'ont rédigé, y étoient autorisés, ou s'ils représentoient la nation, ne fait rien à la chose; car cette dernière l'a approuvé, au moins tacitement; et ce droit héréditaire avoit déjà 700 ans d'ancienneté.

vement pour successeurs ses trois fils, par ordre de primogéniture. Le troisième, nommé Viatcheslaf, régna pendant quelque temps, conjointement avec le fils de son frère. Il est arrivé fréquemment que les enfans d'un grand prince disputèrent le trône à leurs oncles. On avoit, sur-tout dans les premiers temps, beaucoup d'égards à l'ancienneté d'âge. Ainsi Sviatopolk monta sur le trône en 1093, comme le plus âgé de la famille régnante. Lorsque Pierre I[er] voulut introduire quelques changemens dans l'ancien ordre de succession, il fut obligé d'ajouter de fortes menaces à sa déclaration ; et il se manifesta de grands mécontentemens en cette occasion, quoique cet ordre de succession ne fût pas détruit par cette ordonnance, et qu'il n'existât aucune loi relative à la succession au trône.

L'histoire du XVIII[e] siècle (1) prouve que

(1) On entreprendroit en vain de remonter à des époques plus reculées. Le défaut et les lacunes de l'histoire jettent beaucoup d'obscurités sur la plupart des événemens anciens : c'est par cette raison qu'on ne dit rien ici de la grande princesse Olga, dans le dixième siècle, &c.

la couronne échoit indistinctement à l'un et l'autre sexe; ainsi quoique nous voyions dans la famille de Pierre Ier l'héritier mâle avoir quelquefois la préférence, cependant il n'a pas une prééminence absolue sur les femmes, puisque Catherine Ire ne gouverna pas, comme régente, pendant la minorité de son beau-fils, mais fut reconnue légitime héritière en qualité de veuve de l'empereur, et monta sur le trône avant Pierre II (1). Quelques auteurs ont avancé que la Russie a toujours été plus heureuse, et a toujours accru sa puissance et son autorité, sous le gouvernement des femmes.

L'histoire nous apprend que le monarque a dû quelquefois la couronne à une élection. Nous citerons pour exemple Vassilli Vassiliévitch l'aveugle, et l'impératrice Anne, qui étoit duchesse douairière de Kourlande. Cette princesse y avoit quelques droits comme fille d'Ivan Alexiévitch; mais sa

(1) Les Chinois devoient bien peu connoître les formes des gouvernemens européens, ainsi que l'ancienne histoire de Perse, si nous en jugeons par l'étonnement que témoignèrent en cette occasion les grands-officiers d'Etat de cet Empire.

sœur aînée vivoit encore, et le testament de Catherine Ire lui étoit contraire. Quels étoient les électeurs, ou plutôt quels sont ceux qui ont le droit d'élection, et dans quels cas l'ont-ils? Nous n'avons d'autre moyen de le découvrir, qu'en recherchant dans l'histoire les événemens de cette nature, pour en tirer nous-mêmes la conclusion; car il n'existe point de loi écrite sur ce sujet. Sans remonter au règne de Rourik, dont les transactions sont voilées d'obscurités, l'histoire du moyen âge rapporte que le grand prince Vassilli Vassilliévitch l'aveugle, prit, en 1425, les rênes de l'Empire, et monta sur le trône des grands princes, à la requête unanime du peuple de Moskou, avec le consentement de tous les princes et du clergé (1). Il paroissoit nécessaire de mentionner cette circonstance, parce que certains électeurs y sont désignés, notamment le peuple, les princes et le clergé; mais elle est encore accompa-

(1) *Lomonosof* le dit positivement dans ses Annales succinctes des Souverains Russes. Je l'ai pris pour guide, supposant qu'il avoit puisé dans des sources authentiques. Il est impossible de citer des originaux sur ce sujet.

gnée de beaucoup de doutes et de difficultés. En outre, cet événement ne se rapporte pas exactement au sujet que nous traitons, puisque ce grand prince réclame la couronne à titre de succession, et que la horde avoit alors une grande influence. Il faut chercher des exemples dans les temps où la nation étoit entièrement libre, et n'éprouvoit aucune influence étrangère quelconque. De ce genre est celui de Boris-Fédorovitch-Godounof, qui, en 1598, fut placé sur le trône *par le peuple* (1) *et les Boyars;* de même qu'à sa mort, en 1604, son fils Fédor-Borisovitch-Godounof, y fut appelé *par tous les rangs du peuple de Moskou.* Peu de temps après Vassilli-Ivanovitch-Chouiski fut élu tzar (2). Sous son règne, quelques Boyars

(1) *Lomonosof*, p. 37. Un autre historien dit que le peuple l'y fit presque monter par force. Mais ici, ni les princes, ni le clergé ne sont mentionnés comme électeurs; les premiers peut-être, sont compris parmi les Boyars.

(2) *Lomonosof* ne désigne pas ici les électeurs, probablement parce que les autorités qui lui servent de guide, gardent le silence sur ce sujet. On sait qu'ils étoient tous les trois parens de la famille des tzars, dont la ligne masculine étoit éteinte.

méconten s élurent pour leur souverain Vladislaf, prince polonais; mais cette élection n'eut aucun effet (1). En 1613 Mikhaïl parvint au trône par une élection unanime, *dans une assemblée générale des Boyars et des autres Etats de l'Empire*, mais aussi comme proche parent par les femmes des derniers tzars de la maison de Rourik; et de plus, en vertu de la nomination par laquelle son père avoit déjà été déclaré héritier du trône.

Que devons-nous entendre par le peuple? Telle est la première question qui se présente. *Lomonosof* parle principalement du peuple de Moskou; mais cette expression est très-équivoque; elle peut désigner exclusivement les bourgeois de la ville de Moskou; mais alors cette ville a dû être préalablement érigée en cité. Un semblable droit d'élection ne lui a été accordé par aucune loi ni proclamation; tandis qu'il a été donné à d'autres villes, dont quelques-unes étoient beaucoup plus anciennes. Mais elle peut

(1) Ces électeurs montrent que les sujets et les princes étrangers entroient en concurrence avec les parens de la famille régnante.

aussi signifier la totalité du peuple de l'Empire, qu'on désigne quelquefois du nom de sa métropole. Cependant il n'est pas probable que les tribus et les peuples éloignés aient jamais été appelés à contribuer à une élection. Enfin, par ce terme, on entend peut-être seulement la nation principale, c'est-à-dire, le peuple russe; mais les habitans des campagnes, qui forment la classe la plus nombreuse de toutes, ne furent certainement pas consultés dans ces occasions importantes. Conséquemment nous devons donc supposer qu'il ne s'agit ici que d'un certain nombre de personnes (1) qui s'arrogèrent le droit d'élire, ou qui eurent, à cet effet, la confiance de la nation; et alors, comme le peuple approuva leur choix, du moins par son silence, on peut dire, avec raison, qu'il participa à l'élection (2). En

(1) Il seroit difficile de déterminer quelles étoient ces personnes, puisque les archives de l'Empire n'offrent aucune lumière à ce sujet.

(2) Les résolutions d'un petit nombre, si le reste de la nation ne les contredit pas, sont fréquemment et avec justice considérées comme le vœu national. Ainsi l'impératrice Elisabeth a déclaré avec raison, dans son premier manifeste, que tous ses fidèles sujets l'avoient

outre, comme cela arrive souvent en de semblables occasions, le peuple de la capitale, ou les Moskovites, guidés par un petit nombre de chefs qui les faisoient mouvoir à leur gré, y ont peut-être beaucoup contribué (1).

2°. Les princes dont nous parlons étoient de la classe des Boyars, ou possédoient des principautés formées par les partages. Un

---

requise de monter sur le trône paternel. L'impératrice Anne pouvoit aussi, sans alléguer d'autres motifs, annuller la capitulation qu'elle avoit été forcée de signer à son élection, puisqu'elle se regardoit comme légitime héritière de la couronne, et qu'elle avoit reçu des pétitions pour l'annuller, de la part d'un grand nombre de nobles, parlant au nom du peuple.

(1) Dans les révolutions postérieures, la populace de la résidence, mise en mouvement et réunie à quelques soldats des gardes, a quelquefois acquis de l'importance. En effet, il est facile à un petit nombre d'intrigans de diriger et d'amener la canaille à leur but, par des présens, des promesses, des rapports artificieux, et sur-tout en présentant un grand danger pour la religion. On l'a fait servir d'instrument, pour opérer des révolutions ou parvenir à ses desirs, quoiqu'à peine dix personnes, peut-être, sur la totalité, soient instruites d'une partie des projets. On est très-heureux, lorsque ces scènes ne sont pas suivies de troubles!

historien russe, *Tatischtschef*, dit, en parlant de ces derniers princes, qu'ils s'arrogèrent tant de pouvoir après la mort de Mstislaf, qu'ils regardoient le grand prince comme leur égal, et ne lui accordoient d'autre prééminence que celle de son titre. On ne connoît plus ces princes en Russie depuis Ivan Vassiliévitch II. Les princes actuels, qui sont très-nombreux, ne peuvent pas être regardés comme les délégués légitimes du peuple ; ils n'ont jamais été autorisés à procéder à une élection aussi importante, et n'ont aucune prééminence sur les autres nobles.

3°. Autrefois le clergé russe eut, ainsi que dans les autres Empires, un grand nombre d'occasions d'acquérir une grande influence et beaucoup d'autorité (1). *Tatischtschef* rapporte que dans les époques désastreuses de l'Empire, il étoit plus respecté que les princes eux-mêmes; il prit alors un tel ascendant, que l'ambitieux patriarche Nikon empêcha le tzar Alexis Mikaïlovitch d'user de son

(1) En Russie, ainsi que dans les autres pays, le clergé étoit plus instruit que les laïcs : c'est l'origine de son influence ; la superstition y a contribué également.

autorité. Il n'est pas étonnant alors que le clergé, principalement celui des premiers ordres, se soit mêlé des élections. Il dut facilement amener à son but le peuple soumis. Cette usurpation de pouvoir ne cessa entièrement que sous Pierre-le-Grand, qui rappela le clergé à ses fonctions primitives.

Nous avons déjà parlé des Boyars. Nous observerons seulement que l'histoire les considère toujours comme des gens d'une haute distinction. Elle rapporte expressément que le souverain seul leur conféroit cette dignité personnelle, qui ne se transmettoit point du père au fils (1). Il paroît donc qu'il dépendoit uniquement de la volonté du monarque, d'avoir peu ou beaucoup de Boyars, ou de les laisser éteindre entièrement. Conséquemment ils ne peuvent jamais être considérés comme des députés

(1) Le lecteur peut en trouver la preuve dans la *Vie du Comte Schérémétof*, publiée dans les *Matériaux de Dohm*. Nous y voyons, p. 403, que Nikit Schérémétof étant mort Boyar en 1566, son fils unique, Pierre, fut élevé à la même dignité; que le second fils de Pierre, Vassili, fut également fait Boyar en 1641, ainsi que Pierre, fils de ce dernier, en 1659.

privilégiés, représentant naturellement le peuple (1), ni comme ayant le droit de contrôler le pouvoir du souverain, ou de lui résister lorsqu'il abusoit de son autorité. Ils profitèrent seulement des occasions favorables pour devenir plus audacieux et plus entreprenans, et ils cherchèrent alors à accroître leur importance. On a vu qu'ils conféroient, ainsi que le clergé, une espèce de noblesse à des particuliers, et *Tatischtschef* rapporte que lors de la déposition du tzar Chouiski, sept Boyars, et particulièrement trois de ce nombre, avoient usurpé une si grande autorité, qu'ils causèrent beaucoup de mal à l'Empire. Le préambule de l'oulajénié prouve que les Boyars furent consultés pour sa rédaction, ainsi que les principaux membres du clergé; ce fut probablement en qualité de conseillers privés, car ils étoient généralement désignés comme tels dans les

(1) Je ne peux pas précisément déterminer la signification propre du mot *Boyar* ou *Boyarin*. Dans les dictionnaires, on le traduit par un seigneur, une personne de qualité, un noble. Dans une note sur les observations de *Raicévich*, sur la Moldavie, il désigne particulièrement un soldat.

oukazs. Mais afin de prévenir toutes usurpations ou méprises ultérieures, Pierre 1er ordonna, en 1701, que les Boyars ne seroient plus cités dans les oukazs. D'après la grande autorité dont ils jouissoient, et le desir de l'accroître encore, si naturel à l'homme, nous devons présumer qu'ils jouèrent les premiers rôles dans ces élections, si même ils n'en furent pas les principaux moteurs. Ils se croyoient sans doute les premiers personnages après le souverain, et se regardoient comme les représentans privilégiés du peuple, et sur-tout ceux de la noblesse; c'est probablement par cette raison que cette dernière n'est pas nommée parmi les électeurs.

5°. Les *Etats du peuple Moskovite*, et les Etats de l'Empire. — Je ne prétends pas dire de quelle espèce de peuple, ou de quelles classes on veut ici parler, et si elles diffèrent de celles que nous avons déjà mentionnées. Des états nationaux légitimes, ayant une autorité fondée sur une convention ou sur des priviléges, suivant la signification de cette expression dans les autres Etats, n'ont jamais existé. En Russie, le pouvoir du souverain a toujours été absolu dès l'ori-

gine de la monarchie. On pourroit presque affirmer que sous le nom d'Etats, en qualité d'électeurs, on entend principalement les Boyars et le clergé; ils paroissent nominalement comme tels, et ils avoient souvent une grande influence. Il est possible que quelques courtisans, la noblesse du voisinage, des personnes entreprenantes, et particulièrement le peuple de la résidence, se soient réunis aux Boyars et au clergé (1). Il est certain que les autres villes ne nommoient point de députés aux élections, et ne réclamoient point le droit d'en envoyer. *Lomonosof* parle, à la vérité, d'une assemblée générale des états de l'Empire; mais cette expression ne peut désigner que les habitans du voisinage de Moskou. Quoiqu'il paroisse dans l'histoire quelques traces d'assemblées considérables (2), cependant, du

(1) Ce ne sont que de simples conjectures. Les procès-verbaux et les actes de ces élections, qui existent peut-être dans les archives de l'Empire, pourroient seuls éclaircir cette matière.

(2) Nous ne rapporterons pas ici le récit de *Nestor*, au sujet de l'élection de Rourik, qui fourmille d'obscurités. Je citerai seulement *Tatitchtschef*; il dit que Roman, prince de Galitch, voulant tenir une diète, y

moins dans les temps de troubles et de confusion de 1613, la convocation générale des députés de l'Empire n'a point concouru à l'élection de la maison de Romanof au trône. Ces états, s'ils avoient été assemblés, n'eussent été qu'une cohue anarchique, puisqu'ils n'auroient point eu de président légitime pour diriger leurs opérations; conséquemment leur élection auroit été le résultat de la violence, de la corruption et des intrigues.

Dans le siècle actuel, il paroît que le conseil se crut autorisé à prendre une part active à l'élection de l'impératrice Anne (1). Il est dit, dans le manifeste qui parut à cette occasion, le 4 février 1730, qu'elle fut éle-

---

invita tous les princes; mais que ceux-ci n'y vinrent pas. Il ajoute qu'Ivan-le-Grand fit confirmer une loi dans une diète. Lors de la confection de l'oulajénié, les Boyars et le clergé paroissent avoir été rassemblés; mais non pas en diète. Ces dernières assemblées avoient un chef légitime dans la personne du souverain.

(1) On ne mentionne ce fait ici, que comme une remarque nécessaire en apparence; mais il ne se rapporte pas exactement à notre sujet, puisqu'il existoit des héritiers du trône.

vée au trône par le choix unanime de la nation russe. Trois corps y concoururent, par leurs députés, le conseil, le sénat et la commune. Mais *Schlœtzer*, qui en parle dans ses *Recherches historiques*, s'est clairement expliqué à cet égard, en disant que trois des états de l'Empire sont ici, en quelque sorte, spécifiés par leur nom (1); mais qu'il n'est

(1) S'il n'y avoit point eu d'héritier du trône, et qu'une élection eût été nécessaire, alors la question étoit de savoir à qui appartenoit réellement le droit d'élire : il n'existoit point d'états de l'Empire, ni même d'officier, qui pût légalement prendre sur lui de convoquer une assemblée. A la place des anciens Boyars, on voit un sénat, un conseil, un conseil du cabinet, et un conseil privé. Mais aucun de ces différens corps ne fut jamais chargé de déclarer au peuple la vacance du trône, ou d'ordonner une élection pour le remplir. Il y a des mesures qui ne peuvent être justifiées ou excusées que par la nécessité et le silence des loix. Mais comment le peuple paroît-il sur la scène ? Nous savons qu'anciennement à Rome, et à Constantinople, les soldats seuls, conjointement avec le clergé, s'arrogèrent souvent le droit de disposer de la couronne. La constitution russe paroît ici manquer d'un réglement salutaire, qui prévienne, en pareil cas, les troubles et les calamités. Quiconque en sera l'auteur, s'il parvient à l'établir comme loi fondamentale, sera

fait aucune mention du clergé (1). Le conseil n'avoit ni le droit ni le pouvoir de prescrire le mode d'élection, par rapport à l'impératrice Anne, ni celui de lui imposer des conditions, puisqu'elle étoit un des héritiers du trône. Le cas étoit bien différent lorsque le prince Vassilli-Chouiski, qui étoit regardé comme un étranger, fut élu tzar, à l'extinction de la famille régnante. La nation rentroit alors dans ses droits primitifs;

le plus grand bienfaiteur de l'Empire. Ce réglement auroit peut-être fait partie du nouveau code de loix médité par Catherine II. (*M. Tooke.*)

Cette loi importante a été promulguée par Paul 1er, peu après son avénement au trône. (*M. Leclerc.*)

(1) Peut-être parce qu'il est compris dans le terme général de nation, ou parce qu'il avoit perdu son ancienne influence, ou bien parce que plusieurs ministres allemands qui jouissoient alors d'un grand crédit l'oublièrent. L'impératrice Elisabeth nomme expressément le clergé dans son premier manifeste; nous y trouvons que *tous les fidèles sujets des ordres spirituel et temporel, particulièrement les régimens des gardes, nous ont unanimement prié d'accepter le trône de nos ancêtres, auquel nous avons droit par notre naissance.* — On sait généralement que les gardes, ou une partie de ces corps, ont été les instrumens de beaucoup de révolutions.

et si elle l'avoit jugé à propos, elle auroit pu lui proposer des conditions. *Tatischtschef* dit, à cet égard, qu'il résulta un grand mal pour l'Empire de la capitulation qui lui fut imposée, non par le peuple, mais par quelques grands qui avoient usurpé l'autorité.

Nous voyons aussi que des souverains ont choisi et désigné leur successeur pendant leur vie. Ainsi le tzar *Fédor-Ivanovitch* légua le trône, en 1598, à son parent Fédor-Nikilitch-Romanof; et le tzar Fédor-Alexiévitch désigna, avant de mourir, pour son seul héritier, le plus jeune de ses frères, Pierre, qui fut ensuite empereur (1). La même chose est arrivée plusieurs fois dans le siècle actuel, par des testamens, des décrets, des cessions, et autres actes semblables. La légalité et la validité de ces no-

(1) Ces deux nominations n'ont pas eu leur parfait accomplissement, à cause des événemens qui en ont empêché l'exécution ; elles n'ont point été regardées comme nulles, ainsi que postérieurement l'impératrice Elisabeth annulla la nomination du prince Ivan. Ces désignations étoient anciennement considérées comme très-valides, telle que celle du tzar Vassiliévitch, citée par Pierre 1er, dans son oukaz sur la succession du trône. L'histoire n'en fait cependant pas mention.

minations paroît n'avoir besoin d'aucune preuve ; car, 1°. les souverains de la Russie règnent avec une autorité illimitée. 2°. Les annales ne citent aucun exemple, et l'on ne peut produire aucun acte, par lequel le peuple se soit réservé de l'influence sur la succession, ou l'ait fixée dans la famille régnante (1). 3°. Jamais le peuple ne rejeta ces nominations, mais il les approuva par son silence, et reconnut ainsi le droit légitime du monarque. Ces argumens tirent encore une nouvelle force de la considération suivante. Dès l'origine le trône a été regardé comme héréditaire. Le peuple a renouvelé et confirmé, dans la suite, ce mode de succession, comme étant le plus avantageux, principalement dans la vue d'éviter tous les désordres que chaque interrègne pouvoit occasionner, et ceux qui naîtroient des élections même ; il a solennellement renoncé à se mêler de la succession, tant que la mai-

(1) A la vérité, on interdit à l'impératrice Anne, avant son accession, de pouvoir se nommer un successeur sans le consentement du sénat. Mais cette clause, qui n'avoit été exigée que par un seul collége, fut immédiatement annullée à la requête d'une partie de la noblesse.

son régnante subsistera, abandonnant son droit originaire d'élection à son souverain et à sa volonté illimitée. En conséquence, cet ancien droit du souverain de nommer son successeur, exercé dès les premiers temps, reconnu par la nation, et si fréquemment nécessaire au bien-être de l'Etat, dérive de la constitution essentielle de l'Empire, qui est regardée comme une loi fondamentale. Il n'étoit donc pas nécessaire de promulguer une ordonnance pour le rendre valide. Cependant Pierre-le-Grand en publia une à cet effet le 5 février 1722. Ce prince voulut donner, par une loi écrite, plus de solennité à son testament et à ses vues, et prévenir toutes les fâcheuses conséquences qui pouvoient résulter des mécontentemens qui s'étoient manifestés depuis la mort du Tzarévitch Alexis. Il se présente plusieurs questions à l'égard de cette ordonnance : Comment doit-elle être appelée (1) ? Doit-on la

(1) *Gebauer*, dans le plan de son histoire, l'appelle une loi perpétuelle de l'Empire. C'étoit indubitablement une loi de l'Empire, lors de sa publication. Mais l'épithète de perpétuelle lui a été donnée sans réflexion par l'auteur. Il ignoroit probablement son rapport.

regarder comme une loi fondamentale de l'Empire (1)? A-t elle au moins un effet généralement obligatoire et perpétuel? Elle ne fut pas observée pendant un temps (2),

(1) Une savante dispute s'est élevée à ce sujet entre *Busching* et *Schlœtzer*. Le premier soutient, même dans la dernière édition de sa *Géographie*, que cette ordonnance est une loi fondamentale de l'Empire, et même la seule qui soit écrite; tandis que *Schlœtzer* prouve, dans ses *Recherches historiques*, qu'elle ne peut jamais être considérée comme telle; car le despote le plus illimité ne peut pas régner ou commander après sa mort. Mais l'erreur gît ici dans l'expression. Un monarque règne véritablement après sa mort, dès qu'il peut conférer un privilége ou une patente de noblesse à un homme et à ses descendans : et tout homme qui laisse un testament préside à ses affaires après sa mort.

(2) Sans parler d'autres faits de cette nature, il est évident que l'impératrice Elisabeth, qui a toujours observé avec la plus scrupuleuse exactitude tous les réglémens de son père, ne regardoit cependant pas cette ordonnance comme une loi fondamentale de l'Empire; elle contesta même sa validité, lors de son avénement au trône. Quoiqu'elle regardât l'accession d'Anne comme contraire aux loix, elle ne pouvoit cependant s'empêcher de la reconnoître comme impératrice, et, comme telle, ayant le droit de se nommer

et elle fut presqu'entièrement abolie dans la suite; cependant l'impératrice Anne en appela expressément à cette ordonnance (1). C'est une pure dérision de dire que l'ordonnance de Pierre 1er est une loi fondamentale de l'Empire, qui, sans être obligatoire pour le souverain, l'est cependant pour ses sujets, à cause de leur serment (2), parce qu'ils

---

un successeur, en vertu de la prétendue loi fondamentale rendue par son père. Mais comme elle annulla expressément cette nomination, appuyée sur l'ordonnance de Pierre 1er, elle déclara aussi publiquement qu'elle ne se croyoit point liée par cette ordonnance. Elle auroit pu, à la vérité, fonder en partie son droit au trône sur le testament de Catherine 1re, sa mère. Mais il n'étoit pas entièrement exécuté, lorsqu'Elisabeth prit le gouvernement de l'Empire; et en conséquence, elle n'en fit aucune mention dans son manifeste.

(1) Elle fit cet appel, parce que cette ordonnance favorisoit ses vues, et parce qu'elle croyoit lui donner plus de force et de solennité en s'appuyant sur une loi écrite. Telles étoient, au moins, les espérances des ministres du cabinet.

(2) Pierre 1er, au lieu du simple hommage ordinaire, exigea de tous ses sujets l'acceptation, sous serment, de son ordonnance de succession; et il y ajouta des peines sévères qui ne sont pas, comme l'observe

sont toujours obligés à l'obéissance (1). Chaque successeur de Pierre 1[er] a sans doute la liberté de rappeler cette ordonnance, ou de s'en écarter, puisque son pouvoir est aussi illimité que celui du monarque qui l'a rendue; de sorte que chacun d'eux peut exercer personnellement le droit de se nommer un successeur. Mais les droits attachés à la souveraineté illimitée, qui dérivent de la constitution, auxquels, pour les raisons que nous venons de déduire, on peut ajouter celui de la nomination d'un successeur, sont inhérens au trône; la conduite de Pierre II en offre, en quelque façon, la preuve.

Dans la nomination d'un successeur, en vertu du pouvoir illimité du souverain, il paroît dépendre entièrement de lui, de nommer un de ses fils, une de ses filles, ou l'un des membres de la famille régnante. Mais cet objet prend immédiatement un autre

---

Schlœtzer, les attributs d'une loi fondamentale : ceci admet toutefois des exceptions, même dans les républiques.

(1) Il eût été ridicule et maladroit de déclarer illégale l'accession de l'impératrice Elisabeth, en vertu de la prétendue loi fondamentale de Pierre 1[er].

aspect, par cette question : En exceptant tous les princes et princesses de la maison régnante, la nomination peut-elle également tomber sur un individu qui lui soit totalement étranger ? L'ordonnance de Pierre-le-Grand, et les commentaires qui en ont été publiés peu après, sous l'autorité du gouvernement, répondent affirmativement à cette question. Mais alors la première loi fondamentale, universellement reconnue pour telle, l'hérédité du trône dans la maison régnante (d'où dérive en partie le droit de nommer un successeur), se trouve de fait annullée (1), sans parler de l'horrible état dans lequel une démarche semblable jetteroit bientôt l'Empire. Il ne seroit pas aisé de répondre à cette question : Le souverain peut-il prescrire à son successeur, nommé par lui, certaines limites et règles de gouvernement ? Celui-ci ne devroit être obligé de s'y conformer qu'en vertu d'une promesse solennelle et volontaire ; car le suc-

(1) Il est donc douteux de savoir si, dans cette supposition, un prince étranger recevroit un droit bien fondé à l'Empire ; et si le pouvoir du souverain, lorsque sa famille est éteinte, s'étend jusqu'aux étrangers.

cesseur, dès son avénement au trône, possède le pouvoir illimité dont jouissoit son prédécesseur.

Lors de la vacance du trône, l'héritier(1) en prend possession, comme dans les autres pays, sans qu'il soit besoin d'aucune invitation, actes d'hommage, &c. Cependant l'hommage est ordinairement rendu dans toutes les villes et les cités, où un officier est chargé de le recevoir (2). Il est dû par toutes les classes des sujets (3). Le souverain peut en dispenser, parce qu'indépendamment de cette cérémonie, les sujets sont obligés à la fidélité et à l'obéissance. Cependant, comme usage vénérable, on l'observe généralement; mais dans les révolutions, elle a été négligée: nous en avons eu des

(1) Soit par droit de naissance, ou, si on ne le fait pas valoir, en vertu d'une nomination: ce sont les moyens sûrs et légitimes de parvenir au trône.

(2) Dans le serment de fidélité, il est quelquefois fait mention de l'héritier présomptif.

(3) Il n'est pas d'usage de le faire prêter aux serfs, du moins cela ne se fait pas toujours, ni généralement; ils sont regardés comme n'ayant point de volonté propre, mais comme assujettis à celle de leurs seigneurs.

exemples dans ce siècle. La solennité du couronnement est aussi usitée depuis plusieurs siècles en Russie. On l'y conserve également, comme une cérémonie respectable (1) : considérée en elle-même, elle ne seroit pas nécessaire, puisque le souverain exerce auparavant la plénitude de son autorité; en conséquence, elle a souvent été retardée pendant long-temps. L'empereur Pierre III ne fut même pas couronné, et on ne fit aucun préparatif pour cette cérémonie pendant son règne.

Depuis l'introduction du christianisme en Russie, les souverains ont toujours professé la religion grecque orthodoxe; en conséquence, les individus appelés au trône, ou qui entrent dans la famille impériale, adoptent préalablement cette croyance, s'ils sont auparavant d'une autre confession. Quelques auteurs prétendent que cette ancienne coutume est une loi fondamentale de l'Empire; nous pouvons bien imaginer, au

---

(1) En cette occasion, le souverain est oint avec de l'huile consacrée, et il se met lui-même la couronne sur la tête. Nous citerons, entr'autres témoignages, le manifeste de Catherine II, daté du 7 juillet 1762.

moins, que la majorité de la nation, qui a toujours montré un fort attachement pour cette église, doit être de cette opinion.

On peut remarquer, en passant, que, suivant la manière de parler du pays, au lieu du souverain, on dit, la couronne; par exemple : C'est l'affaire de la couronne ; l'ordre a été donné par la couronne, &c.

SECTION II.

Titre du Souverain.

Autrefois le souverain étoit toujours appelé grand-prince; en russe, *Vélikii-Kniaz*. L'origine de ce titre est certaine, si Novogorod et Kief étoient de grandes principautés, dès le neuvième siècle, ainsi que le prétendent plusieurs historiens russes. On peut également supposer que ce titre servoit également à distinguer le souverain de tous les autres princes, et particulièrement des princes régnans en même temps dans les différentes principautés, depuis l'époque où remonte l'histoire authentique (1). Toutes les principau-

(1) Ils étoient de deux espèces différentes. Quelques-uns possédoient des principautés séparées et indépendantes ou de grands-duchés; de cette espèce étoient particulièrement Novogorod, Kief, et, dans la suite, Vladimir, &c.: d'autres avoient des principautés dépendantes du gouvernement russe, qui leur étoient simplement accordées pour entretien. Il ne paroît pas possible de déterminer aujourd'hui les droits de ces derniers princes, et de fixer le degré de leur dépen-

tés russes furent réunies en un seul état monarchique, sous un seul chef, il y a plus de 326 ans. L'opinion commune est qu'Ivan-Vassiliévitch II se déclara tzar en 1547. Cependant nous trouvons, dans l'histoire de Russie, ce titre expressément donné à ses souverains long-temps auparavant (1). On doit croire qu'ils le portoient effectivement (2), ou que les anciens historiens l'ont

dance envers le corps politique. Vladimir I, qui commença à régner en 981, et qui est fréquemment appelé Saint, assigna une principauté, pour leur entretien, à chacun de ses enfans, en faisant ainsi des princes séparés, mais sous la condition expresse, qu'ils resteroient tous sous sa suprématie et celle de ses successeurs.

(1) *Lomonosof* le dit formellement. Vladimir-le-Saint, mort en 1015, avoit pris le titre de tzar, lors de son mariage avec une princesse grecque. Le même auteur affirme, que Vladimir Vsévolodovitch Monomaque, qui commença à régner en 1114, fut couronné tzar de toute la Russie; il dit aussi que Vassili Ivanovitch, mort en 1535, prit, pendant les dernières années de son règne, le titre de tzar et d'autocrator de toute la Russie.

(2) S'ils étoient réellement appelés tzars (ce qui doit être plus clairement prouvé avant de pouvoir l'admettre), alors il est évident que ce titre fut intro-

employé pour désigner une dignité monarchique héréditaire. Les auteurs modernes l'ont peut-être donné arbitrairement et sans autorité suffisante (1). *Tzar* signifie un Roi (2) dans la Bible Russe. Les anciens

---

duit en Russie avant 1547; mais, dans ce cas, on ne peut expliquer pourquoi il ne fut pas porté par tous les grands princes : il est possible que les princes de la horde qui régnoit alors sur la Russie s'y soient opposés.

(1) Mais ce fait ne peut être prouvé que par d'anciens actes. Son exacte appropriation à Vassili Ivanovitch semble garantir la véracité de Lomonosof, lorsqu'il donne le titre de tzar; cet auteur ne l'accorde pas arbitrairement et avec négligence, mais tel qu'il le trouve dans les historiens.

(2) *Tzar*, Roi, en langue russe. Son dérivé *Tzarstvo*, signifie Royaume; on s'en sert même pour exprimer les différens règnes de la nature, qu'on appelle littéralement le royaume animal, le royaume végétal, &c. Aujourd'hui, en langue russe, un roi est appelé *Koros*, et royaume *Korolevstvo*. — Le savant M. *Anton* nous apprend que ce sont seulement les Russes, et non pas les autres Slaves, qui désignent un souverain par le mot *Tzar*. Cette remarque nous engage à rechercher l'origine de ce mot. Il est difficile d'imaginer qu'il soit l'abréviation du mot *Cœsar*, qu'ils prononcent, à la vérité, comme les Allemands, *Tsesar*. Mais nous

écrivains se servoient également de ce titre en parlant des empereurs de la Grèce (1). L'immense étendue de la Russie, qui ne

---

devons remarquer une probabilité qui se présente ici. Les historiens russes font souvent mention des tzars tatars et sibériens, et des tzarèvitchs, c'est-à-dire, fils de tzars. Ainsi *Ritchkof*, dans son Histoire de Kazan, parle du tzar de la Horde dorée, du tzar de Krimée, du tzar de Kazan, donc la signification est claire. Ce n'est pas par négligence que ce titre a été donné dans les histoires russes, et approprié au monarque; car ils l'ont toujours porté depuis la conquête de ces pays. C'est en conséquence de cet usage, que l'impératrice étoit aussi appelée *tzarine de Kazan, tzarine de Sibérie*, &c. Nous pouvons donc supposer, avec beaucoup de probabilité, que les Russes, trouvant ces tzars à la tête des nations voisines, leur empruntèrent ce titre, et l'adoptèrent dans leur langue, à laquelle il est parfaitement étranger. Ceci n'est cependant qu'une simple conjecture, et il est possible que ce titre ait eu une origine différente.

(1) Nous ne devons donc pas être surpris qu'on traduise constamment à Moskou le mot Tzar par celui d'Empereur. Cependant (vraisemblablement d'après la Bible Grecque qui fut introduite en Russie avec la religion chrétienne), le mot *Kesar* fut adopté dans la langue russe pour désigner un Empereur Romain; il fut ensuite changé en celui de *Tzesar*, et enfin en celui d'*Imperator*.

peut être comparée à celle d'aucun autre royaume, et qui en contient même plusieurs, lui a, depuis long-temps, acquis le nom d'Empire.

Pierre 1[er] jugea à propos de prendre le titre d'empereur en 1721, sur la demande des grands de l'Etat (1); et il a toujours été porté depuis par les souverains. Le mot *Imperator* (2) a été adopté à cet effet dans la langue russe, et celui d'*Imperatritza*, pour désigner l'Impératrice. Deux cours étrangères refusèrent d'abord la reconnoissance de ce titre, et l'accordèrent ensuite (3).

---

(1) Plusieurs auteurs rapportent que Pierre 1[er] adopta le titre d'Empereur, parce qu'il lui fut décerné par ses sujets; mais cette expression est trop indéfinie, et paroîtroit dire qu'il lui fut donné par une résolution générale de la nation. Le fait est faux. Quelques-uns des principaux membres de l'Etat le lui proposèrent; on doit sur-tout comprendre parmi ceux-ci les colléges publics et les conseils.

(2) L'empereur d'Allemagne est aussi appelé du même nom à la cour et dans les actes publics; mais le peuple le nomme *Rimskii Tzar*, le Tzar Romain.

(3) La cour de France ne voulut pas d'abord reconnoître directement le souverain de Russie comme empereur, mais seulement comme empereur russe. Cette

Il fut convenu entre tous les potentats, de donner le titre impérial au souverain de la Russie.

Le titre abrégé, ordinairement employé dans les oukazs, les sentences, les ordres, les pétitions, &c., est *Empereur* et *Autocrator* (1), ou *Impératrice* et *Autocratrice*, de toute la Russie, ou de toutes les Russies. Le

---

difficulté étoit certainement curieuse : l'empereur germanique est empereur; il en étoit de même de l'empereur russe.

(1) Il n'est pas possible, je crois, de traduire ce mot en anglais autrement que par une périphrase. *Qui gouverne par lui-même*, ou *qui commande seul*, ne le rendent pas exactement. *Souverain absolu* en approche peut-être davantage. En russe, il se dit : *Samoderjetz Vserossüskiyi* ; ou d'une Impératrice : *Samoderjitza Vserossüskaia*. L'addition, qui est proprement un adjectif, n'est pas exactement rendue par les deux expressions de *toute la Russie*, ou *de toutes les Russies;* la langue anglaise n'a point de terme pour l'exprimer. Toute entreprise pour lui donner une traduction plus juste ou plus littérale, auroit contre elle l'idiôme ou la grammaire, et seroit, au reste, peu intéressante. *Samoderjetz* est composé de *Sam*, soi-même, en personne, et de *derjetz*. Si ce dernier mot est un dérivé de *derjou*, je possède, alors *Samoderjetz* veut dire possesseur par soi-même. Il est ainsi traduit quelquefois dans les or-

mot *Autocrator* désigne l'autorité souveraine et illimitée ; l'addition de toute la Russie ou de toutes les Russies, se rapporte à la réunion de toutes les principautés autrefois distinctes, en une seule monarchie, et sous un seul chef (1).

Voici les titres de Catherine II.

Catherine II, par la grace de Dieu, Impératrice et Autocratrice de toutes les Russies, de Moskovie, Kief, Vladimir, Novogorod ; Tzarine de Kazan, d'Astrakhan, de Sibé-

---

donnances militaires en Russie, pour l'usage des étrangers qui sont au service de cet Empire. (*M. Tooke.*)

Cette note, qui a rapport à l'idiôme de la langue anglaise, s'applique également à la langue française. — Il est possible que *derjetz* soit le diminutif de *derjava*, puissance, domination ; ou de *derjavetz*, le souverain ; ou de *derjavstvouiou*, régner, gouverner, dominer. (*M. Leclerc.*)

(1) Ceux qui imaginent, dit M. *Hupel*, que les différentes parties de la Russie, maintenant connues sous différens noms, savoir : la Grande-Russie, la Petite-Russie, et la Russie-Blanche, sont ici sous-entendues, ont contr'eux l'autorité de l'histoire. Car, long-temps avant que la Petite-Russie, par exemple, fût soumise aux monarques russes, ils portoient déjà le titre de *Samoderjetz* de toutes les Russies.

rie, de la Khersonnèse-Taurique; Dame de Pskof, et Grande-Duchesse de Smolensk; Princesse d'Esthonie, de Livonie, de Karélie (1), Tver, Iougorie (2), Permie, Viatka, Bolgarie, et autres pays; Dame et Grande-Duchesse de Novogorod-Inférieure (3), de Tschernigof, Riazan, Polotsk, Rostof, Iaroslavl, Biélo-Ozéro, Oudorie (4), Obdorie (5), Kondinie (6); Dominatrice de tout le côté du Nord; Dame d'Ivérie (7),

(1) On entend par Karélie le gouvernement actuel de Vibourg, qui est souvent appelé Finlande

(2) C'est une partie du gouvernement d'Arkhangel, nommément le district de Poustozer, vers l'embouchure de la Petchora. Iougorie est un ancien nom qui n'est plus usité; il s'en trouve plusieurs de ce genre dans le titre impérial, qui sont conservés de l'ancien temps.

(3) C'est-à-dire, Nijnéi Novogorod.

(4) C'est également un vieux nom hors d'usage, que portoit autrefois le district des environs de la rivière de Mézen, sur-tout à son embouchure.

(5) Par cet ancien nom, qui tiroit son origine du fleuve Obi, on entend le district de Bérézof, dans le gouvernement de Tobolsk. Le tzar Vassili Ivanovitch fut le premier qui inséra l'Obdorie dans son titre.

(6) C'est-à-dire, la région de la rivière de Konda, qui se jette dans l'Irtich.

(7) On ne sait pas positivement quel est ce pays. On

Princesse héréditaire et souveraine des tzars de Kartalinie et de Grousinie, de Kabardi-

---

doit peut-être le chercher dans le district de Valdaï, où étoit l'ancien et fameux monastère ivérien. Le lecteur verra probablement avec plaisir trois différentes réponses à des lettres d'enquêtes à ce sujet. La première (qui coïncide avec l'opinion qu'un sénateur en a donnée à M. *Hupel*, est ainsi conçue : « Par l'Ivérie, » d'après laquelle l'impératrice s'intitule dame du pays » d'Ivérie, ou, pour se rapprocher davantage de l'ex» pression russe, du pays Ivérien, *Iverskiya Zemlia*, » on entend indubitablement l'ancienne Ibérie. Mais il » paroît qu'il n'existe plus aujourd'hui de pays du nom » d'Ibérie, ni aucune nation qui s'appelle ibérienne. » *Busching*, qui procède toujours avec prudence dans » ses narrations, dit que la Géorgie est composée des » anciens pays de l'Ibérie et de la Colchide. La mo» narchie ibérienne est toujours divisée en trois princi» pales parties, l'Immérétie, la Kargvélie (appelée » par les Russes Kartalinie), et la Kakhétie. — Mais » généralement nous ne devons pas toujours entendre » par de semblables adjectifs un pays particulier, en» core moins la totalité d'un pays ; nous en voyons un » exemple dans *Kondiiskii*. Il existe effectivement deux » districts, volosts, qui sont, ou étoient appelés la » grande et la petite Konda : mais long-temps avant » qu'ils fussent sous la souveraineté de la Russie, *Kon» diiskii* ou *Kondinskii* faisoit partie du titre du tzar, » et ne signifioit conséquemment rien de plus, sinon

nie, des princes de Tscherkassie, de Gorski, des Montagnes, et autres lieux, Dame héréditaire et souveraine.

Dans la lettre de grace, adressée collectivement à la noblesse par l'impératrice, elle

---

» que le territoire du tzar s'étendoit jusqu'à la rivière » de Konda, ou jusqu'à ces deux volosts. Ainsi le » comte Rioumanzof porte le surnom de Zadou» naïskii, quoiqu'il n'y ait aucun pays qui s'appelle » Zadounaïa ».

Une personne de distinction écrivit à cet égard les remarques suivantes : « Cette opinion (la précédente) » auroit quelque probabilité, s'il étoit préalablement » démontré que l'ancienne Colchide, ou les trois pro» vinces géorgiennes ou grousiniennes, sur les mon» tagnes du Caucase, composoient anciennement une » monarchie sous le nom d'Ibérie. Cette expression, » au moins, ne fut pas adoptée dans le titre des tzars, » antérieurement à l'époque où les princes de ces pays » eurent quelques liaisons avec la Russie; elle le fut » même alors d'une manière très-insignifiante sous le » règne d'Ivan Vassiliévitch II. Or il est certain que, » dans ce temps-là, ces trois provinces portoient le » même nom qu'aujourd'hui ».

Enfin, un troisième écrit : « Il existe encore une Ibé» rie, arrosée par la rivière d'Hippus, qui sort des » montagnes du Caucase : mais je crois qu'il faut un » plus ample examen pour décider si cette Ibérie est » celle dont il est fait mention dans le titre impérial ».

ajoute, après son titre, la déclaration suivante: « Il est connu de tout le monde que » ce titre de notre unique domination n'est » point celui d'un Empire imaginaire, ou » qui ne nous soit point assujetti, et qu'il ne » contient aucunes principautés, provinces, » villes ou contrées étrangères; mais qu'il » désigne, par les termes les plus courts, » nos vastes et nombreuses possessions (1) ».

Il est à remarquer, en outre, que, dans les oukazs et les manifestes antérieurs, on trouve toujours : « *Par la grace de Dieu, nous Catherine seconde* », &c.; mais dans les deux lettres de graces, il est dit : « Par la » bienfaisante grace de Dieu, nous Cathe- » rine seconde », &c.

Enfin, majesté s'exprime en Russie par *Vélitchestvo*, qui veut dire majesté, mais qui signifie originairement grandeur; il paroît dériver de *Vélikii*, grand.

---

(1) Il y a réellement beaucoup de contrées et de provinces soumises à l'Empire de Russie, qui ne sont pas nommées dans le titre impérial; le pays des Kirghis, par exemple, et les Tschouktchi dernièrement naturalisés; sans parler des îles de la mer Orientale qui n'ont jamais appartenu à la Sibérie.

SECTION III.

Le pouvoir, l'autorité et les prérogatives du Souverain.

Ces objets qui sont de la plus grande importance, forment peut-être le problême le plus difficile de la constitution russe (1); leur définition exige donc toute l'attention possible.

Il est notoire, et l'impératrice le déclare expressément dans ses instructions aux commissaires pour la rédaction du code de loix, sections IX et X, que le monarque de Russie est absolu, ou possède une auto-

(1) Des ministres eux-mêmes, interrogés sur ce sujet, ont avoué qu'ils auroient beaucoup de peine à en donner une solution directe et satisfaisante. On mentionne ici cette circonstance, pour que le lecteur ne craigne pas d'être fatigué par une longue et ennuyeuse discussion, ou ne s'attende pas à une analyse complète et satisfaisante d'une matière sur laquelle il doit se contenter de simples fragmens. Comme nous ne connoissons aucun livre qui puisse nous servir de guide, nous espérons qu'il pardonnera les erreurs qu'il pourra y découvrir.

rité illimitée. Mais nous ne devons pas en conclure que le peuple en général, ou ses différentes classes en particulier, ne jouissent pas de droits fondés sur une coutume immémoriale, ou graduellement introduits (1).

Il paroît, d'après les historiens russes, particulièrement d'après ceux dont les recherches ont été les plus soignées, que cette autorité illimitée a toujours été l'apanage des souverains de la Russie, et que l'Empire a toujours prospéré sous leur toute-puissance, tandis qu'il a toujours souffert beaucoup, toutes les fois que quelque parti audacieux et entreprenant a osé y mettre des bornes. Selon *Tatischtschef*, ce fut Rourik qui établit l'autorité illimitée, et elle continua sous ses successeurs jusqu'à Mstislaf-le-Grand; à cette époque les princes séparés commencèrent à devenir si puissans, et le

(1) Plusieurs étrangers, particulièrement des voyageurs, par ignorance ou précipitation, ont omis de faire mention de ces droits, et ont ainsi donné lieu à beaucoup de fausses notions sur le gouvernement de cet Empire: quelques-uns même ne lui ont pas épargné les noms de despotisme et d'esclavage, qui ne lui sont nullement applicables.

clergé exigea une si grande vénération, que la prospérité de l'Empire déclina d'une manière visible. Mais Ivan Vassiliévitch Ier, nommé le Grand, recouvra l'ancienne puissance et l'autorité sans bornes; Ivan Vassiliévitch II, surnommé le Terrible, la maintint; et elle resta intacte entre les mains de ses successeurs jusqu'à l'époque des faux Dmitri; alors quelques Boyars usurpèrent un pouvoir qui causa de grands troubles dans l'Empire. Le tzar Alexis Mikhaïlovitch, malgré toute son habileté, ne put la recouvrer en entier. Contrarié d'abord par l'ambition de Nikon, il fut ensuite retenu, après la déposition de ce patriarche, par une maladie de langueur, qui finit par le conduire au tombeau. Il étoit réservé à Pierre-le-Grand de rétablir l'autorité illimitée perdue depuis long-temps (1). A la mort de Pierre second, le conseil privé augmenta

(1) On pourroit presque dire qu'il l'augmenta encore ; car, au lieu de la domination dangereuse d'un patriarche, idolâtré par le peuple, il institua un collége spirituel, le synode, qui lui étoit dévoué ; et il réunit ainsi le pouvoir spirituel, à l'autorité temporelle.

son pouvoir jusqu'au point de proposer à l'impératrice Anne, avant son accession, de signer un acte par lequel son autorité se trouvoit circonscrite (1). Cependant la noblesse fit révoquer après cette concession, en présentant une requête pour l'engager à l'annuler comme indécente, et à faire usage de la plénitude du pouvoir qui lui appartenoit, pour sa propre gloire et l'avantage de l'Empire (2). Cette princesse fit droit à la demande, et la couronne a joui jusqu'à ce jour de la toute-puissance.

Ce pouvoir illimité (comme le déclare l'impératrice elle-même dans ses instructions, sect. XIII et XIX) ne consiste pas dans

---

(1) On dit qu'aussi-tôt que le feld-maréchal comte de Munich eut appris le dessein du conseil, il dépêcha immédiatement un courier à Mittau, par une route détournée, pour supplier la princesse de souscrire le tout sans hésiter, et d'agir ensuite comme elle voudroit.

(2) *Tatischtschef* rapporte que d'abord plus de soixante-dix personnes, et ensuite trois cent soixante autres des principaux de la noblesse, présentèrent cette pétition. Ils craignirent qu'un pouvoir divisé entre le trône et un conseil ou sénat, ne ramenât les anciens troubles.

la privation de la liberté naturelle des sujets, mais en ce que les pouvoirs inférieurs sont subordonnés au souverain et dans sa dépendance. Par conséquent rien dans l'Empire de Russie ne peut s'opposer à l'émission d'un décret impérial : il n'existe ni diète, ni assemblée nationale, ni états de l'Empire, ni parlement, ni collége, ni aucun autre corps de ce genre, autorisé par le peuple, ou ayant par lui-même le droit de juger de la conduite du souverain, ou de son ministre agissant d'après ses ordres; ni de contrôler en aucune manière ses oukazs avant d'être mis à exécution, ou de prendre aucune part au pouvoir législatif et aux autres prérogatives du monarque. Il est vrai que le sénat directeur, comme cour suprême de l'Empire, est revêtu d'une autorité particulière. Il n'est pas le représentant du peuple (1), mais sim-

(1) Excepté, peut-être, dans les cas où l'on croit devoir présenter des adresses de remercîmens, pour quelque faveur particulière accordée à l'Empire, ou des félicitations pour quelque événement de nature à exciter une joie générale; et même alors il paroît plutôt agir comme cour suprême, que comme chargé d'aucune espèce de représentation.

plement une cour suprême de judicature (1), chargée de l'exécution des décrets qui lui sont adressés. Un conseil, même celui du cabinet, ne peut s'opposer à la volonté du souverain, puisque l'un et l'autre, ainsi que le sénat, n'existent que par lui, et dépendent de lui. Le procédé du conseil, lors de l'accession de l'impératrice Anne, tendant à mettre des bornes à la puissance impériale, et à s'en approprier une partie, conjointement avec le sénat, qui avoit approuvé tout le plan, n'étoit qu'une usurpation, et doit être en conséquence regardé comme non avenu.

Pierre Ier a donné permission expresse, tant au sénat qu'aux autres colléges de l'Empire, lors de la réception d'un oukaz évidemment nuisible (c'est-à-dire, s'ils croyoient que le sujet en ait été représenté sous un faux jour au monarque), d'en différer l'exécution, et d'expliquer leurs motifs dans une

---

(1) On comprend que le souverain peut, de son propre mouvement, ou de l'avis de son conseil, réformer les jugemens de cette cour; mais cela arrive rarement.

remontrance (1). Il ajoute en même temps que si cet oukaz est sanctionné de nouveau, ils aient à s'y conformer sans aucun délai. Catherine II a renouvelé cette permission, en déclarant expressément dans ses instructions aux commissaires pour la rédaction d'un code de loix, sect. XXIV : « Les tribu- » naux ayant reçu les loix du souverain, » les examinent, et ont le droit de faire des » représentations, s'ils trouvent qu'elles » sont contraires au code, &c. ».

Et dans la sect. XXVII, il est ajouté que :

(1) Cela seul est suffisant pour réfuter l'opinion que les *Immenii Oukazs*, c'est-à-dire, les oukazs signés de la propre main de l'empereur, sont tellement irrévocables, qu'on ne peut pas même présenter de remontrances à leur égard. Dans les cas urgens, des particuliers même en ont présenté. Nous pouvons citer pour preuve la princesse Kantimir, qui reçut un arrêté du cabinet à l'égard de la négligence de son époux, qui lui avoit laissé très-peu de fortune, et avoit assigné presque tout son bien aux autres héritiers. Elle remit une pétition à l'impératrice Anne, dans laquelle elle déclaroit en appeler du monarque mal instruit, au monarque mieux informé. L'impératrice, un peu surprise, chargea une commission de revoir cette affaire; et la princesse gagna son procès.

« Les tribunaux sont tenus, et ont le même » droit de faire des représentations au sénat » et même au souverain (1) ». En conséquence, il est dit dans l'ordonnance pour l'administration des gouvernemens, sect. CI : « Dans des cas graves et extraordinaires, » ou lors de la réception de nouvelles loix » générales, le gouverneur général pourra » réunir les cours de justices criminelle et » civile, et la chambre des finances pour » délibérer conjointement avec la régence » du gouvernement. Si parmi les nouvelles » loix générales, il s'en trouve une susceptible de quelques objections, il est permis » à cette assemblée de faire une remon- » trance unanime au sénat (2); mais si l'or-

(1) Il n'est pas besoin de remarquer que ces remontrances ne peuvent jamais dégénérer en opposition; mais qu'un décret confirmé doit être exécuté. Nous pouvons observer, en passant, que voilà un droit expressément accordé aux cours de judicature : le lecteur, qui n'est pas suffisamment instruit du véritable état des choses, cessera donc de s'étonner qu'il soit fait mention de certains droits du peuple.

(2) Réglement sage et salutaire; car un collége impérial peut se tromper dans la rédaction d'un décret : il peut mal représenter la nature du cas, par négligence

» donnance vient à être confirmée par la » puissance supérieure, l'exécution doit » suivre immanquablement et sans répli- » que ».

Nous avons déjà parlé de l'influence acquise autrefois par les Boyars et les chefs du clergé : toutes les fois qu'elle excédoit les bornes d'un pouvoir subordonné, c'étoit une usurpation. Le monarque qui les créoit à volonté, avoit la liberté de suivre leur avis ou non, et de leur déléguer une partie de son autorité lorsqu'il le jugeoit à propos, comme cela se pratique quelquefois vis-à-vis d'un collége, d'un ministre (1), &c. L'impératrice dit, à cet égard, dans ses instructions, sect. XX, que le souverain seul com-

ou à dessein. Dans un aussi vaste Empire, il peut arriver qu'une loi contraire à l'intention du souverain ait été promulguée ; un oukaz peut passer furtivement, ou être faussement interprété.

(1) Ainsi l'impératrice Anne accorda au comte Munich, particulièrement lorsqu'il étoit éloigné de l'armée, une autorité étendue et jusqu'alors inusitée, qui donna beaucoup d'ombrage à plusieurs généraux et officiers supérieurs, et sur l'exercice de laquelle on raconte une foule d'anecdotes.

munique le pouvoir, et qu'il découle par les cours de justice.

En vertu de son pouvoir illimité, le souverain, sans être assujetti à rendre aucun compte, ni à aucun contrôle quelconque (1), peut donner de nouvelles loix toutes les fois qu'il le juge convenable, ou changer celles qui existent suivant les besoins de l'Empire; il peut faire la guerre et la paix (2), imposer des taxes, lever des recrues, accorder des priviléges et des exemptions, conférer des titres et des dignités (3), avoir ou abolir des monopoles, établir des droits impériaux (4) ou les abroger, céder ou vendre ses domaines à volonté (5), ou les accroître par

(1) En conséquence, l'impératrice, dans ses instructions, &c., réserve entièrement la législation au monarque.

(2) Il est actuellement d'usage d'en énoncer les motifs dans le manifeste.

(3) Comme de créer des princes, des comtes, des barons; enfin, élever des individus au rang de la noblesse.

(4) Ainsi Catherine seconde renonça aux droits établis par Pierre-le-Grand sur l'exploitation des mines.

(5) Dans le cours du dix-huitième siècle, les empereurs de Russie ont fait d'innombrables concessions des terres de la couronne.

des acquêts, des conquêtes, des négociations (1), &c.

Le chef le plus absolu, fut-il même le plus grand despote, s'il n'est pas égaré par des flatteurs, ou influencé par des passions fougueuses, sentira en lui-même un contre-poids qui le détournera des oppressions manifestes, des violences et autres mesures injustes (2); cependant il est notoire que dans les gouvernemens despotiques, l'honneur, la propriété et la vie des sujets, dépendent du caprice du prince. Le cas est tout-à-fait différent dans l'empire de Russie : chaque tribu, chaque classe, a ses droits particu-

(1) L'histoire de Russie, principalement dans les temps modernes, est remplie d'exemples de l'exercice actuel, et sans opposition, de toutes ces prérogatives.

(2) On peut y ajouter son propre intérêt, qui doit être intimement lié à celui de l'Etat; le sentiment intérieur ou la conscience, une louable ambition, et le desir de transmettre un nom chéri à la postérité; une satisfaction honnête dans l'approbation du peuple; la crainte des mécontentemens ou des murmures, des propos injurieux parmi les sujets, ou même des révoltes, &c. — Nous pouvons citer à ce sujet l'excellente idée, contenue dans les instructions, &c. sect. XCII, sur l'esprit qui doit animer le gouvernement civil.

liers (1); elles peuvent en jouir sans trouble, et s'en prévaloir lorsque l'occasion l'exige; la réputation, la propriété et la vie sont inviolables, excepté dans les cas criminels: l'impératrice, dans ses instructions, sect. CXIV, l'établit expressément comme un principe fondamental du gouvernement russe. Personne n'est condamné sans être entendu; chaque individu, fut-il même un traître ou un rebelle, jouit du droit d'une défense légale; les loix sont en vigueur, et toutes les causes doivent être terminées par elles. Les coutumes et les usages ont une égale validité; tous les contrats sont accomplis avec la plus scrupuleuse exactitude (2);

---

(1) L'impératrice dit en conséquence, *Instruct. sect. LIX*: « Les loix sont les institutions particulières » et précises du législateur; les mœurs et les coutumes, » des institutions de la nation en général ».

(2) Il faut remarquer que cet article s'applique particulièrement à Catherine II. Sous le règne d'Elisabeth, ils furent quelquefois rompus; probablement, sans sa connoissance. Ainsi, par exemple, un homme recevoit une terre de la couronne, à titre de bail pour 12 ans; elle lui étoit retirée, l'année d'après, sans compensation, et donnée à un autre. Mais ces vexations sont inconnues à présent. Lors même qu'une personne

les loix protègent les propriétés des particuliers, même contre les prétentions émises au nom de la couronne (1); lorsqu'un homme se croit lésé, il peut faire des représentations, et espérer le redressement de ses griefs (2), &c.

Dans tous les pays, même avec la meil-

---

reçoit une terre en pur don ou pour récompense, si elle est affermée, les termes en sont fidèlement observés; d'un autre côté, on exige, de tous ceux qui ont contracté avec la couronne, l'exact accomplissement de leurs conventions, quand même ils pourroient prouver qu'ils en souffrent du dommage. On suppose avec raison, que celui qui a contracté, a mûrement pesé les avantages et les désavantages avant de s'engager : les premiers sont à son profit; il est donc juste qu'il supporte les derniers.

(1) Lorsqu'un noble, dont la terre est voisine d'un domaine de la couronne, a une dispute concernant les limites, le différend est décidé par les juges ordinaires, et conformément aux loix existantes, et n'a aucune préférence dans les décisions légales : il pouvoit arriver autrefois qu'un gouverneur ou un juge espérât obtenir une récompense en favorisant les prétentions de la couronne; mais cela n'existe plus aujourd'hui.

(2) Il ne manque pas d'exemples d'amples compensations faites par le successeur pour des actes d'injustices commises sous le règne précédent.

leure constitution, un abus de pouvoir peut arriver quelquefois, lorsque le chef, un ministre violent, un gouverneur égoïste et avide, ou un juge vénal envahit les droits d'une province, d'une ville, d'une classe particulière du peuple, ou de quelques individus. La même chose peut également être arrivée autrefois en Russie (1). Mais ce seroit juger très-inconsidérément, que d'en tirer une conclusion générale ou défavorable : suivant les loix, ou plutôt suivant la constitution, de tels désordres, et sur-tout des actes de violence, ne peuvent être commis. — Dans beaucoup de pays le peuple a reçu ses priviléges par des chartres accordées par les princes (2). Il y a eu de même en Russie plusieurs exemples de ce genre. Quant au pouvoir illimité du souverain, qui passe

(1) Pendant le règne de l'impératrice Elisabeth, on enlevoit les gens sans les entendre, et ils disparoissoient sans jugement. On suppute que, dans chaque année de son règne, à-peu-près mille personnes ont été les tristes victimes de ces violences. Elle a régné vingt ans.

(2) Soit qu'elles aient été accordées librement, ou extorquées par le prince, cela ne fait pas beaucoup de différence, au moins dans leurs conséquences.

toujours en entier à son successeur, la validité permanente de l'exercice qu'il en fait semble exiger quelques remarques.

Lorsque le souverain accorde une charte, il paroîtroit que le pouvoir du successeur se trouve par-là limité; et en général, que les priviléges conférés aux sujets ne sont pas parfaitement compatibles avec la puissance absolue. Mais il suivroit, de cette induction, qu'aucun souverain ne pourroit conclure des traités de paix ou de commerce, puisque le successeur est également obligé d'en remplir les conditions (1). C'est dans ces occasions, cependant, que la toute-puissance du monarqne se déploie dans toute sa splendeur, je veux dire, dans le pouvoir d'accorder des priviléges perpétuels. Il limiteroit lui-même sa puissance, s'il déclaroit nuls et abolissoit ceux qui ont été accordés par ses prédécesseurs; il détruiroit en même temps toute sécurité, base fondamentale du gouvernement. Par cette raison

(1) Il trouve souvent des prétextes pour rompre un traité conclu sous le règne précédent: l'histoire, tant ancienne que moderne, fourmille d'exemples de ce genre.

importante, les souverains de la Russie ont conservé, dans son entier, leur pouvoir illimité, quoiqu'ils aient maintenu, et quelquefois même augmenté, non-seulement les priviléges fondés sur des concessions, mais encore ceux qui ne sont appuyés que sur un ancien usage et une approbation tacite. Nous pouvons citer, pour preuve, les Kozaks, les Bachkirs, &c., par rapport à leur droit exclusif de propriété sur les pays qu'ils habitoient; les provinces de Livonie et d'Esthonie, qui, depuis qu'elles appartiennent à la Russie, au lieu de fournir des recrues, payent une certaine taxe; tout le corps de la noblesse, dont les droits anciens ont dernièrement été considérablement augmentés, et les propriétaires des mines. Pierre I[er] avoit accordé à ces derniers un droit allodial complet, avec l'assurance formelle qu'il seroit respecté par tous ses successeurs; ce privilége a reçu un nouvel accroissement de la part de Catherine II, qui leur a fait la remise des droits impériaux. Nous pourrions citer encore beaucoup d'autres exemples du même genre. — Une loi impériale, dans le réglement général publié par cet empereur, enjoint, par cette raison, à tous les tribunaux

et colléges, d'avoir toujours égard, dans leurs jugemens, aux priviléges existans, et de prononcer en conséquence. Cette loi a toujours été exécutée. Lorsque des impétrans ont voulu abandonner leurs priviléges, le sénat a fréquemment interposé son autorité, en désapprouvant publiquement cette conduite, et insistant pour qu'ils soient maintenus (1). Mais comment agiroit-on, si des raisons d'Etat, et le bien de l'Empire, que l'on considère, avec raison, comme la loi suprême, demandoient la diminution ou la suppression totale d'un privilége? Il pa-

(1) On n'a pas même égard à de légers désavantages, lorsqu'ils sont justifiés par un privilége. Ainsi, dans une des provinces de la Baltique, un imprimeur avoit une patente pour la vente de certains livres d'église et d'école. Quoiqu'ils fussent imprimés et vendus par milliers, le possesseur du privilége en augmenta beaucoup le prix. Un libraire obtint de lui la permission de les imprimer, en faveur des pauvres paysans, et de les leur distribuer pour environ moitié prix. Le sénat ne voulut pas le permettre, protégea l'imprimeur dans l'exercice de son privilége; et déclara, qu'en vertu de sa patente, il avoit le droit de vendre ses livres plus cher que ne pourroit le faire un autre.

roît, à la vérité, qu'aucun souverain ne pourroit le faire sans le consentement de la partie privilégiée, ou sans lui accorder une indemnité suffisante; elle doit jouir au moins du droit d'un contractant. Les priviléges, toutefois, ne doivent pas être considérés comme de simples contrats, mais comme des loix, dont ils tiennent indubitablement la place. Celles-ci, lorsqu'elles dégénèrent et deviennent dangereuses, exigent un remède, afin de retrancher des abus pernicieux, et empêcher qu'ils ne se perpétuent. De même le souverain peut se trouver obligé de restreindre ou d'abolir entièrement un privilége accordé par lui ou par ses prédécesseurs, lorsqu'il devient abusif. Nous devons rapporter ici quelques exemples. La dignité patriarchale fut pendant long-temps partie inhérente de la constitutiou politique et ecclésiastique de l'Empire; elle avoit été sanctionnée et confirmée par plusieurs monarques; elle pouvoit donc être considérée comme un privilége accordé à la nation, et sur-tout au clergé. Cette dignité étant devenue pernicieuse et dangereuse, fut abolie par Pierre-le-Grand. — Les habitans de l'Ukraine avoient le privilége de choisir

eux-mêmes leur hetman. Il en résultoit fréquemment des dissensions, des révoltes et des guerres intestines. Le monarque de Russie fut donc obligé d'intervenir dans l'élection, et mit ainsi des bornes à cette liberté privilégiée. Mais l'hetman, chef d'un peuple grossier et turbulent, se réunissant quelquefois aux ennemis de l'Empire, et devenant ainsi fort dangereux, il fut nécessaire d'empêcher entièrement l'élection, et la place est restée vacante pendant long-temps. Enfin les différentes plaintes portées contre le dernier hetman, et d'autres raisons puissantes, engagèrent Catherine II à l'abolir. — Les Zaporoghi avoient de même un privilége de droit sur leur territoire et leur constitution, fondé sur une ancienne coutume et une convention tacite, dont on les a laissé jouir autant qu'il a été possible. Leurs manières licencieuses et leur esprit turbulent, forcèrent d'y mettre des restrictions. Ils crièrent contre cette mesure salutaire, qu'ils regardèrent comme un acte de despotisme, et commirent toutes sortes de violences. Pour maintenir la sûreté et la tranquillité de l'Empire, Catherine II fut obligée d'abolir leur constitution et leur prétendu privilége.

— En général il est prouvé que les souverains russes ont usé de beaucoup de précautions dans les altérations qu'ils ont été forcés de faire, non-seulement dans les priviléges, mais encore dans les usurpations et les usages prescriptibles, lorsqu'ils avoient pour eux la moindre apparence de justice (1). Ils ont toujours exposé leurs motifs, et laissé, même aux parties intéressées, le choix d'adopter un nouveau réglement, ou d'adhérer à un ancien (2). Si le souverain étoit

(1) Par exemple, en Livonie et en Esthonie, lorsque, pour des raisons d'état, l'exportation du bled a été défendue momentanément, comme dans la guerre de sept ans, sous l'impératrice Elisabeth. On peut en dire autant des nouveaux impôts : lorsqu'au commencement de ce siècle, les haaks de terre ne valoient, dans ces deux duchés, pas plus de 500 à 1000 roubles, les taxes ne pouvoient pas être aussi fortes qu'aujourd'hui, leur valeur étant montée entre 3000 et 5000 roubles, et quelquefois encore plus haut. Lorsque le produit des terres faisoit à Pétersbourg le sujet des conversations, les Russes riches estimoient le produit de leurs terres à quatre ou cinq pour cent ; les Livoniens et les Esthoniens se vantoient de tirer onze pour cent des leurs : ils peuvent l'obtenir, par des méthodes dont l'humanité frémit.

(2) On permit aux Zaporoghi, lors de leur destruc-

obligé de tout maintenir sur l'ancien pied, il ne pourroit effectuer aucun bien. L'altération d'un privilége est souvent un avantage réel. Les exemples suivans le prouveront. En conséquence des priviléges accordés aux mineurs par Pierre-le-Grand, les propriétaires particuliers étoient obligés, comme nous l'avons vu, de payer certains tributs ou dîmes à la couronne; mais Catherine II y a renoncé, et leur a même accordé des encouragemens. Ce changement a été très-avantageux. — Les Kozaks de la Petite-Russie étoient obligés, par leur constitution privilégiée, non-seulement de fournir des troupes, et de les entretenir à leurs dépens, par des contributions fortes et arbitraires, partiellement levées par leurs chefs. L'impératrice a changé leur constitution. Le nombre déterminé de leurs troupes est maintenant soldé et entretenu par la couronne, conformément à l'établissement de l'armée.

---

tion, d'adopter un genre de vie plus régulier, ou de quitter l'Empire. — Les villes de Riga et de Réval ne furent pas forcées d'adopter le nouveau réglement politique; il fut laissé au choix des bourgeois, qui le trouvèrent plus avantageux.

Les Kozaks qui restent chez eux, payent une taxe annuelle et modérée, qui leur est beaucoup moins onéreuse. — Les substitutions sur les terres en Livonie et en Esthonie, donnoient lieu à beaucoup de plaintes et d'abus ; elles furent en conséquence abolies par Catherine II, au grand contentement de ces deux duchés, quoiqu'elles fussent fondées sur des priviléges. — Ainsi la nouvelle méthode de gouverner les provinces par des vice-rois est un bienfait réel, même pour celles qui étoient les plus orgueilleuses de leurs chartes, et les plus jalouses de leurs droits (1).

Ces observations nous conduisent naturellement à un sujet, qui n'a pas encore été développé d'une manière satisfaisante par

(1) Nous ne citerons pas ici un nombre d'autres avantages très-importans obtenus de cette manière ; nous observerons seulement, qu'autrefois en Livonie et en Esthonie, plusieurs emplois civils devoient être exercés *gratis*. Maintenant chaque officier a des appointemens fixes ; et beaucoup de places procurent un revenu honnête à des gens qui auparavant étoient à charge au public. Ces provinces, et plusieurs autres, remercièrent donc l'impératrice de leur avoir donné la nouvelle institution par députés.

les auteurs qui ont écrit sur la Russie, les loix fondamentales de l'Empire. Quelques écrivains prétendent qu'il en existe; d'autres, au contraire, le nient, ou du moins expriment des doutes à ce sujet; probablement, parce qu'ils n'ont pas assez médité les constitutions politiques en général, ou bien parce qu'ils n'ont pas examiné celle de la Russie en particulier (1). Certainement si nous questionnons les Russes à l'égard de ces loix, sur-tout la grande multitude, nous pourrons bientôt douter de leur existence, parce qu'ils n'en font jamais le sujet de leurs conversations (2), quoique nous entendions

(1) S'ils avoient considéré que, dans l'univers entier, il n'y a nulle part de pur despotisme, ils auroient au moins supposé qu'il devoit exister des loix fondamentales en Russie : elles ne sont peut-être pas désignées comme telles, encore moins écrites; mais elles sont seulement traditionnelles. — Ils paroissent avoir été guidés dans leur opinion par une notion fausse et imaginaire de loix fondamentales qui ne pourroient aucunement convenir à la Russie.

(2) Ceci ne doit point surprendre: dans beaucoup d'autres pays, où les sujets n'ont pas, comme en Angleterre, les mêmes occasions de discuter sur les loix et les affaires d'état, vous trouverez rarement même un

fréquemment parler des loix de l'Empire et des loix impériales (1), qui peuvent cepen-

---

homme de lettres qui puisse vous rendre un compte satisfaisant des loix sous la protection desquelles il vit ; cette connoissance n'appartient généralement qu'aux fonctionnaires publics.

(1) Ces deux expressions sont souvent employées comme synonymes ; cependant elles admettent quelquefois une distinction. Peut-être pourrions-nous dire que chaque oukaz, publié par le souverain, est une loi de l'Empire, à moins qu'il ne se rapporte uniquement à un intérêt particulier : mais, lorsqu'il contient une règle générale (quoique seulement pour quelque classe particulière, &c.), il doit alors être rangé parmi les loix impériales, qui sont appelées quelquefois réglemens impériaux, et leur collection, la constitution impériale. Les oukazs, même particuliers, en font conséquemment partie, puisqu'il n'y a point encore de code complet, quoiqu'il y ait déjà beaucoup de collections de loix. — La patente que l'impératrice accorda, il y a quelques années, à la noblesse, et que celle-ci reçut avec reconnoissance comme un privilége avantageux, est une loi impériale. Elle détermine les prétentions de la noblesse, comme la bulle d'or en Allemagne, et la grande charte en Angleterre, confirment certains droits et immunités. Ces deux dernières sont des loix fondamentales pour les pays auxquels elles se rapportent ; pourquoi donc la première ne porteroit-elle pas le même titre, ou ne seroit-elle pas considérée comme

dant être considérées comme des parties détachées de cette constitution (1). Que devons-nous donc entendre par loix fondamentales? Dans beaucoup de pays elles sont simplement fondées sur la tradition; et ce seroit trop exiger, que de vouloir qu'elles

---

partie intégrante de la loi fondamentale, qui assure les droits du peuple? Elle a au moins une influence importante dans la constitution, et tient, par rapport à la noblesse, la place d'une loi fondamentale. — A quelques égards, on peut en dire autant du nouveau réglement politique des gouvernemens, considéré comme privilége.

(1) Nous voyons dans l'histoire, que, presque jusqu'au temps de Charlemagne, les nations teutoniques n'avoient d'autres loix que des maximes établies, transmises de père en fils. Personne ne peut dire, cependant, que leur constitution étoit destituée de loix fondamentales; car, certainement, la forme de gouvernement démocratique, le pouvoir limité de leurs rois, la liberté allodiale, le grand droit de posséder des terres en fief absolu, &c. sont autant de loix fondamentales. Quand ces nations commencèrent à mettre par écrit leurs maximes traditionnelles, alors la loi Salique, par exemple, et d'autres parmi les Francs, furent rédigées comme des loix reconnues fondamentales. Les loix bourguignonnes, saxonnes et autres, eurent exactement la même origine. Mais elles existoient, et avoient force de loi long-temps avant d'être écrites.

soient toujours écrites en caractères formels et solennellement promulguées (1). Nous ne devons pas oublier que, chez beaucoup de peuples, elles ne s'étendent pas sur toutes les provinces, mais que chacune d'elles a quelquefois une constitution particulière qui lui est propre.

Il existe en Russie des loix fondamentales

---

(1) Voyez les *Recherches historiques de Schlætzer*, et la discussion de *Putter*, *de legum imperii fundamentalium et civilium differentiâ*. Suivant ces auteurs, le texte et les formalités sont absolument nécessaires pour constituer des loix fondamentales ; le dernier dit expressément que le peuple doit les faire, ou y concourir, ou au moins les approuver volontairement. Mais ce sujet exige quelques remarques. Les formes solennelles, et le texte par écrit, ne se trouvent que dans quelques pays; ils ne sont pas des propriétés nécessaires, s'il est vrai que de simples traditions ont suppléé pendant long-temps, et suppléent même encore aux loix fondamentales, chez beaucoup de nations. Il n'est pas non plus nécessaire que le peuple les fasse par lui-même, ou concoure à leur rédaction: car *Minos*, *Solon*, *Lycurgue*, et d'autres fameux législateurs, firent non-seulement des loix civiles, mais aussi des loix fondamentales, qui furent simplement adoptées par le peuple; son consentement peut être verbal ou tacite.

rédigées par écrit; mais toutes le sont-elles? Pour résoudre cette question, il faut jeter un coup-d'œil sur les transactions primitives. Ce seroit une entreprise difficile que de vouloir découvrir leurs origines respectives dans la succession des temps; mais deux de ces loix, au moins, doivent dater de l'établissement du corps politique. Car, quoique l'histoire de Russie (telle qu'elle est connue actuellement) ne parle d'aucun ancien pacte, soit verbal, soit écrit, entre le souverain et le peuple; cependant on ne persuadera facilement à personne, que les tribus russes, libres et indépendantes, lorsqu'elles choisirent, pour les gouverner, des princes étrangers, tels que Rourik et ses frères, se soient soumises à leurs volontés arbitraires, sans aucunes conditions ni réserves pour leur vie et leurs propriétés. On peut en dire autant de l'époque où la race de Rourik étant éteinte, la couronne fut transmise à Godounof (1), et enfin à la maison de Roma-

(1) Je ne parle point ici de Chouiski; on a déjà vu que, lors de son accession au trône, plusieurs des principaux Boyars proposèrent à son acceptation plusieurs articles, par lesquels ils abrogeoient les anciennes loix

nof. On ne conçoit pas davantage que ces princes eussent voulu se charger du poids du gouvernement, sans connoître la nature et l'étendue des prérogatives qui y étoient annexées. Admettons que dans le principe aucun contrat formel ne fut rédigé par écrit, pour déterminer les droits mutuels du souverain et des sujets; cependant les notions, communément reçues alors sur leurs droits respectifs, pouvoient servir de base à la constitution, et nous donnent quelques lumières sur la forme de gouvernement qui fut établi d'après les anciens usages. Ainsi nous devons admettre au moins deux loix fondamentales primitives, l'une réglant les prérogatives du souverain, et l'autre celles du peuple. Dans la suite des temps il est possible qu'elles aient reçu de l'accroissement par des priviléges, des investitures, le hasard même, &c.; ou bien elles ont souffert des diminutions de différentes manières,

---

fondamentales, qui définissoient les grandes prérogatives du monarque, et en substituoient de nouvelles avec des restrictions: le peuple trouva bientôt que cette innovation lui étoit préjudiciable, et la rejeta entièrement.

par des empiètemens, des circonstances particulières, des conventions, &c., dont l'histoire offre beaucoup d'exemples (1). Ces changemens ou accroissemens sont devenus des loix fondamentales (2), dès que leur validité a été reconnue; leur origine est donc conséquemment d'une date plus ou moins ancienne (3). Ainsi quelques loix russes pourroient s'accorder avec celles des autres pays, tandis que d'autres, à raison de leur

(1) Je prie le lecteur qui seroit surpris de cette assertion, de se rappeler que la grande charte en Angleterre, et la bulle d'or dans l'Empire Germanique, qui ne sont pas des loix originelles et primitives, ont cependant été reconnues comme fondamentales. Elles contiennent des priviléges, et des droits, qui étendent d'un côté, et, de l'autre, restreignent les anciens. — Leurs conséquences sont les mêmes, soit qu'ils procèdent du souverain seul, ou avec la coopération du peuple, ou seulement de ce dernier.

(2) Elles furent au moins une définition plus exacte de celles qui existoient déjà; ou elles reçurent, par ce moyen, une nouvelle forme, ou leur nombre fut augmenté.

(3) Si nous admettons, comme loi fondamentale, l'ordonnance de Pierre 1er déjà mentionnée, concernant le pouvoir de nommer un successeur, nous en reconnoissons alors une de nouvelle création.

constitution particulière, en diffèrent essentiellement.

Nous devons remarquer principalement, parmi les loix les plus modernes, les ordonnances pour l'administration des gouvernemens, et les lettres de grace en faveur des nobles et des villes. Elles ont donné une constitution nouvelle et extrêmement importante à tout l'Empire, à plusieurs de ses principaux membres, ou de ses classes les plus distinguées (1).

Toutes les loix fondamentales de l'Empire peuvent donc être divisées en deux principales classes, selon qu'elles détermi-

---

(1) Il n'est sûrement pas besoin de preuves pour convaincre que ces trois concessions ou privilèges forment une partie des loix fondamentales de l'Empire : elles ont, au surplus, toutes les propriétés requises par M. *Schlœtzer*, étant, 1°. rédigées par écrit ; 2°. promulguées sous une forme solennelle ; 3°. d'un intérêt extrêmement important, par rapport à la noblesse, on l'a déjà vu ; et à l'égard de la constitution des gouvernemens, on le verra dans la suite. En outre, 4°. elles ont été acceptées avec reconnoissance, et ratifiées par des députations solennelles. Ces actes ont une plus grande validité que le simple consentement ou la coopération du peuple.

nent l'autorité et les prérogatives du souverain, ou les droits des sujets (1). Leur subdivision en positives et négatives devient superflue, puisque celles que nous regarderions comme positives pour le monarque,

---

(1) Ceci prouve évidemment l'opinion erronée de M. *Schlœtzer*. Ce savant dit, dans ses *Recherches historiques*, qu'il existe seulement deux loix fondamentales dans l'Empire, et qu'elles se rapportent uniquement l'une et l'autre aux prérogatives du souverain, savoir: 1°. son autorité illimitée, et 2°. le droit héréditaire de sa postérité au trône de Russie. Il les adopte l'une et l'autre, d'après la charte d'établissement qui fut rédigée et souscrite par tous les rangs du peuple, le 14 avril 1613, lors de l'élection de Mikhaïl Romanof, après l'extinction de la race de Rourik. Il présume que les rédacteurs de cette charte d'établissement représentoient réellement la nation. Mais cette présomption est inutile, puisque cette charte, en reconnoissant l'autorité illimitée et la succession héréditaire, ne créoit aucune nouvelle prérogative, mais reconnoissoit seulement celles-ci, comme un usage existant depuis un temps immémorial, et généralement regardé comme salutaire (si même il n'existoit pas déjà des actes très-anciens sur ce sujet); et elle en réitéroit la déclaration, à dessein d'anéantir entièrement les restrictions mises à l'époque de l'élection de Chouiski. — En faveur des droits du peuple, M. *Schlœtzer* ne voit rien qui ressemble à une loi fondamentale de l'Empire.

seroient par là même négatives pour le peuple. Mais une distinction exacte de celles qui se rapportent à tous les sujets en général, ou à certaines classes en particulier, jetteroit beaucoup de jour sur cette matière; il seroit difficile de bien poser la ligne de démarcation sans être prolixe. Les bornes et le plan de cet ouvrage ne nous permettent pas d'insérer ici les extraits des priviléges, concessions, édits, patentes, &c. La preuve de l'existence des loix fondamentales de l'empire de Russie, et la citation des principales, fournira assez de matières aux réflexions du lecteur (1). — De ce genre sont les suivantes :

A l'égard du souverain :

I. La succession héréditaire (2) : 1°. quand il n'y auroit rien d'écrit, à ce sujet, dans la charte de l'année 1613, ou dans les actes

---

(1) Mon dessein n'est pas d'épuiser le sujet en citant toutes les loix fondamentales de l'Empire qui existent aujourd'hui. D'un autre côté, ce ne sera pas un grand sujet de censure, si nous parlons ici de plusieurs loix auxquelles les lecteurs pourroient refuser ce titre.

(2) On vient de voir que *Schlœtzer* même reconnoît celle-ci pour loi fondamentale.

plus anciens, la prérogative de l'hérédité du trône en faveur des deux sexes, auroit également la force d'une loi fondamentale de l'Empire, parce qu'elle est un des usages transmis au peuple russe par ses ancêtres. Il la regarde d'ailleurs comme valide, étant une tradition nationale (1). 2°. Le droit de nommer un successeur, qui a déjà été suffisamment discuté (2).

II. L'autorité illimitée (3), qui comprend toutes les grandes prérogatives exclusives du souverain, dont quelques-unes ont déjà été spécifiées, savoir : le droit de faire les

(1) On n'a jamais songé à mettre en question ce droit de succession. *Schlætzer*, dans ses *Recherches historiques*, pense que la fréquente répétition d'un acte ne constitue pas une loi ; il ajoute qu'un usage tenant la place d'une loi, peut très-bien être fondé sur cette répétition.

(2) Il n'est pas nécessaire de le faire dériver d'une ordonnance nouvelle, et de l'appeler, avec *Busching*, une loi fondamentale. Il est le corollaire des deux loix fondamentales, reconnues comme telles, qui déterminent la succession héréditaire, et attribuent au souverain l'autorité illimitée.

(3) *Schlætzer* regarde celle-ci comme une loi fondamentale de l'Empire.

loix qui n'appartient qu'à lui seul, même en matières ecclésiastiques, ainsi que celui de les faire exécuter, comme premier magistrat de l'Empire; le plein pouvoir de faire la paix et la guerre, de fixer les impôts, &c. On peut y ajouter ceux-ci : le souverain a le droit d'employer les revenus de l'Empire comme il le juge à propos; de déployer la force militaire pour forcer l'exécution de ses ordres absolus; de créer des colléges impériaux, ou de les dissoudre; de s'approprier toutes les terres et terreins qui n'ont pas de propriétaires déterminés, et d'en disposer à volonté; de nommer, d'instituer, et d'employer certaines personnes libres, appartenant immédiatement à la couronne, comme il le juge à propos, lorsqu'aucun privilége particulier ne s'y oppose; de changer le lieu de la résidence impériale; de partager le gouvernement avec un autre (1), ou de s'en démettre tout-à-fait (2); de voya-

(1) L'histoire de Russie offre plusieurs exemples de ce genre, contre lesquels il n'y a jamais eu d'objection.

(2) Pourroit-il, en ce cas, s'approprier et conserver quelques prérogatives particulières? Quelles se-

ger hors de l'Empire, et de nommer à volonté une régence par intérim, &c.

III. Le souverain est empereur, et l'Etat un Empire. L'offre solennelle de ce titre, faite au nom de tout l'Empire, par les principaux d'entre les sujets, et son acceptation en faveur de tous les successeurs au trône, sont des raisons suffisantes pour en faire une loi fondamentale de l'Empire.

Les droits du souverain s'étendent-ils jusqu'à celui de partager l'Empire, c'est-à-dire, s'il a, par exemple, plusieurs enfans, peut-il assigner à chacun d'eux une portion de l'Empire, à titre de souveraineté? Cette question peut être considérée sous deux points de vue différens. Son autorité illimitée paroît décider pour l'affirmative, d'autant plus que ces partages ont anciennement existé. D'un autre côté, il paroît y avoir de puissantes raisons contre ces divisions, suffisantes du moins pour en détourner l'idée; parce que les anciens partages produisirent la foiblesse et la décadence sensible de l'Em-

---

roient ces prérogatives? Ces problêmes ne pourroient être résolus d'après les loix civiles de la Russie.

pire (1), qui est resté indivisible depuis le règne du tzar Ivan Vassiliévitch. Etant Empire héréditaire, le successeur immédiat a des droits authentiques à la souveraineté pleine et entière; l'empire de Russie est un; le titre même d'autocrator, ou chef unique de toute la Russie, ou de toutes les Russies, exclut tout démembrement. D'ailleurs, suivant le rapport de *Tatischtschef*, le tzar Ivan-le-Grand, après avoir secoué le joug des Tatars, et rétabli la monarchie, proclama l'indivisibilité de l'Empire, par une loi qu'il fit confirmer par une diète convoquée à cet effet.

La question prend une autre face, relativement aux conquêtes importantes, qui paroissent former une exception; alors les argumens qu'on vient de produire n'ont aucune force, et tombent tout à fait (2). — De même, le souverain possède indubitable-

(1) On ne doit pas oublier qu'à cette époque il n'étoit pas, à beaucoup près, aussi vaste qu'aujourd'hui.

(2) Cette concession ne pourroit pas alors proprement s'appeler partage ou démembrement. Si le Holstein, par exemple, n'avoit pas été rendu, un prince, ou grand-duc, auroit pu le recevoir comme duché

ment le droit d'assigner à ses enfans certains apanages dans l'intérieur de l'Empire, mais non pas à titre de souveraineté.

Dans tous les Etats, le monarque, à son avénement au trône, est obligé de remplir certaines obligations; mais il n'existe pas, dans tous, un code écrit, auquel on puisse avoir recours à cet égard. C'est, en toute probabilité, le cas où se trouve la Russie.

Relativement aux sujets, ils ont des obligations rigoureuses et des droits. Les premières naissent de leur qualité de sujets, et de la nature et du but de tout gouvernement; comme par-tout ailleurs, elles se rapportent donc au souverain, et consistent dans la fidélité, l'obéissance, le service, le payement des taxes légales, &c. — ou procèdent des loix fondamentales qui déterminent les prérogatives de la couronne.

Les droits des sujets sont fondés sur leur qualité de sujets, ou sur l'intention et le but de toute constitution, sur d'anciens usages,

---

séparé, puisqu'il n'étoit pas partie intégrante de l'Empire. Le même raisonnement s'applique également à toute province conquise, qui peut être rendue, ou érigée en Etat séparé.

des loix fondamentales écrites, des priviléges qui tiennent lieu de loix, &c. Ils concernent l'Empire en général, ou des tribus, classes et rangs particuliers; et dans ces différens cas ils comprennent : sûreté pour la vie, l'honneur et les propriétés; recours toujours ouvert à la justice, protection légale contre la violence et l'oppression, libre jouissance de toutes les immunités, droits et priviléges légalement obtenus; le droit de concourir à l'élection du souverain, lors de l'extinction de la famille régnante, s'il n'a point été nommé de successeur, &c. — En conséquence, la noblesse peut, avec justice, demander la paisible jouissance de tous les priviléges et immunités qui lui ont été accordés par les lettres de grace (1). Les bourgeois peuvent s'étayer des priviléges

(1) On peut comprendre dans cette classe, quelques articles de l'oulojénié, et plusieurs oukazs détachés, tels que ceux qui concernent le droit de posséder des terres et des vassaux, mais particulièrement la lettre de grace promulguée en 1785, en faveur de la noblesse; et celle du 18 février 1762, par laquelle l'empereur Pierre III dispense la noblesse de l'obligation, autrefois indispensable, d'entrer, même contre son gré, dans le service civil ou militaire. Or, comme les droits

qui leur ont été concédés par les réglemens concernant la jurisdiction des villes. — Les Don Kozaks, et les autres nations de ce genre, sont fondés à réclamer contre tout envahissement de leurs districts et possessions, et contre toute infraction de leurs droits, &c.

Ayant déjà prouvé, par des exemples étrangers à cet Empire, que les loix fondamentales sont également susceptibles d'augmentations ou de restrictions graduelles, il seroit superflu de demander ici, si elles doivent en général être regardées comme perpétuelles et inaltérables? Elles ne l'ont peut-être jamais été dans aucun pays connu; mille accidens, le crédit, la guerre, les révolutions, la perfection des lumières, la stupidité, la dépravation de l'esprit humain, le plus léger incident, peuvent effectuer un changement à cet égard (1).

---

accordés par cette dernière lettre de grace, y sont expressément appelés une loi fondamentale de l'Empire, les autres lettres de grace et priviléges du même genre, peuvent donc, avec justice, être également appelés des loix fondamentales de l'Empire.

(1) Nous ne devons donc pas imaginer que le bon-

Avant de terminer cet article, il est à propos, afin d'obtenir une connoissance plus parfaite de la constitution, de jeter un coup-d'œil sur quelques-uns des principaux sujets que nous avons passés en revue, et qui paroissent exiger une plus ample discussion.

Le monarque est le seul législateur; aucun autre individu, aucune classe particulière du peuple, et même le corps entier de la nation, n'ont pas le droit de participer au pouvoir législatif, que le souverain possède dans toute sa plénitude. L'impératrice convoqua, il est vrai, un certain nombre de personnes, tirées des différentes provinces et des divers ordres de l'Etat, et les chargea du soin de rédiger un code de loix. Elle n'y fut pas obligée par la constitution de l'Empire. Desirant donner à ses sujets un code complet, elle voulut que sa rédaction pût convenir à toutes les provinces, et aux différentes classes du peuple, suivant la situation particulière à chacune d'elles; elle desira en outre qu'il réunît la plus

---

heur d'un Etat dépende entièrement de ces loix fondamentales.

grande perfection possible aux instructions les plus lumineuses sur les préceptes qu'il devoit contenir. — Toutes les fois que le sénat, un collége, la magistrature d'une province ou un gouverneur, publient une ordonnance, elle doit être conforme aux loix existantes, et contenir les citations nominales de celles sur lesquelles elles sont fondées; il est ensuite réservé au souverain de les examiner et de les modifier selon son bon plaisir. Le pouvoir de faire exécuter les loix est, à la vérité, confié aux cours de judicature et d'administration, mais toujours sous l'inspection du monarque, au nom duquel elles agissent, parce que, étant le seul législateur, il est aussi le souverain juge. Catherine II, dans ses instructions pour la rédaction des loix, sect. CXXVII, établit pour règle : « Qu'un certain nombre de » juges devront toujours être du même rang » que le coupable, c'est-à-dire, ses égaux »; mais, autant que cela étoit possible dans l'état actuel des choses, elle a réduit en pratique ce principe salutaire, dans ses ordonnances pour l'administration des gouvernemens.

Tous les arrêts, ordonnances, sentences

et autres affaires juridiques, sont rendus, on l'a déjà dit, au nom ou par ordre de sa majesté impériale; ce qui se faisoit, autrefois, sur la simple autorité des colléges impériaux, &c., mais jamais par celles des cours inférieures ou du second ordre. Conséquemment, tous les ordres émanent aujourd'hui de l'empereur, et la seule différence consiste dans la source par laquelle ils sont publiés. Une ordonnance promulguée par le sénat, ou par tout autre grand collége impérial, s'appelle aussi un oukaz; mais lorsqu'il procède directement de sa majesté, c'est alors un *imennyi oukaz*, un ordre exprès, c'est-à-dire, signé de la propre main du monarque.

Le souverain est aussi le seul dispensateur de toutes les charges et dignités (1) : il nomme personnellement aux principales, et signe le brevet de sa main. De ce nombre sont, pour le clergé, les prélats (archihierèys), c'est-à-dire, les métropolitains, les archevêques et les évêques; dans le mi-

(1) En conséquence, toute promotion faite par un collége est considérée comme émanant personnellement du monarque.

litaire, tous les généraux de l'armée jusqu'aux colonels des régimens, et les amiraux de la marine jusqu'aux capitaines de vaisseaux; dans le département civil, les sénateurs, gouverneurs-généraux, gouverneurs, présidens des colléges supérieurs, &c. Les emplois inférieurs sont conférés en son nom par les commissaires ou conseils respectifs, savoir : dans le département civil par le sénat, dans le militaire par le collége de guerre, dans la marine par l'amirauté, dans l'église par le synode, dans le département de la Médecine par le collége de médecine, &c. Les autres places, dans les gouvernemens provinciaux, sont à la nomination du gouverneur-général de chacun d'eux, &c. Tous ces différens commissaires délivrent les lettres ou brevets sous leurs propres signatures; mais les patentes des officiers-généraux, &c., doivent être signées par le monarque. Il est en outre assigné un rang particulier à chacun de ces emplois (1), correspondant uniformément aux rangs militaires, circonstance particulière à la Rus-

(1) Même aux titres sans emplois, qui sont donnés en récompense des services ou de la bonne conduite.

sie (1). Dans le département civil, quelques places sont de deux espèces, c'est-à-dire, titulaires ou effectives, par exemple, conseiller privé titulaire, ou conseiller privé actuel (2), et ainsi des autres. Mais le service effectif n'est pas toujours attaché à l'une ni à l'autre (3).

---

(1) Pierre Ier, qui assigna pour chaque charge un rang déterminé, les modela probablement sur ceux de l'armée, dans l'unique dessein de faire connoître à son peuple combien elle étoit importante à ses yeux, et pour lui tracer en même temps la route des honneurs. — Il plaça dans un rang très-médiocre beaucoup de charges de la cour; mais les impératrices qui lui succédèrent immédiatement leur en conférèrent un plus distingué.

(2) En Livonie et en Esthonie, l'expression moitié française, moitié allemande, *etatsrath*, est commune; ce qui paroît d'autant plus singulier, qu'elle n'est connue ni en Allemagne, ni en Russie : le mot allemand *stat* a été naturalisé dans la langue russe.

(3) On ne doit pas conclure de-là que les titres soient vendus, ou distribués pour de l'argent : un semblable trafic est inconnu en Russie; ni patentes de noblesse, ni commissions d'officiers, &c. ne peuvent s'acquérir pour de l'argent. Mais un nombre de *raths*, *staatraths*, &c., obtiennent le titre d'*actuel*, uniquement parce qu'un plus haut rang y est annexé. Ainsi,

Un grand nombre de monopoles étoit autrefois réservé à la couronne (1); mais Catherine II, toujours occupée du bonheur de ses sujets, en a aboli la plus grande partie, et n'en a conservé que deux, le sel et l'eau-de-vie (2). Le sel, comme article de première nécessité, est à meilleur marché en Russie que dans beaucoup d'autres pays, et

l'ancien *landstaat* équestre, ou magistrature des chevaliers templiers, étant aboli comme inutile, tout *landrath* livonien ou esthonien peut obtenir le titre de *staatsrath* actuel, sans être par-là revêtu d'aucune charge. — Beaucoup de titres sont conférés de la même manière, en Allemagne, à des nobles, des professeurs, des médecins, &c.

(1) Entr'autres, la rhubarbe, la potasse, le tabac, le goudron, l'huile de baleine, le caviar, la porcelaine, et anciennement aussi le cuir de Russie, *louft*.

(2) Quelques écrivains y ajoutent le salpêtre et la poudre à canon, et en portent ainsi le nombre à quatre. Mais c'est à tort, parce que, moyennant un léger droit, tout le monde peut importer ou exporter ces deux derniers articles, qui se vendent publiquement dans les boutiques. En outre, on fabrique de la poudre à canon dans beaucoup d'endroits de l'Empire, et il y a des salpêtreries appartenant à des particuliers, qui en vendent au public.

se vend par-tout au même prix (1); à raison des dépenses qu'il entraîne (2), la couronne gagne donc très-peu sur cet article. L'eau-de-vie n'étant pas aussi nécessaire, est beaucoup plus chère (3); nous en parlerons dans la suite.

A l'égard des propriétés territoriales, elles appartiennent à la couronne ou à des particuliers, et celles-ci à des individus ou à des tribus en communauté; mais cet article exige un peu plus de détail. Dans la Grande-

(1) Trente-cinq kopeks le poud; excepté dans celles des provinces riveraines de la Baltique, et dans la Russie-Blanche, qui ont la permission de tirer leurs sels de l'étranger.

(2) Le sel des salines coûte beaucoup; il n'en est pas de même du sel de roche et du sel de lac: ceux-ci n'exigent d'autre préparation, que de le détacher ou de le jeter directement dans la balance; mais le long transport par terre ou par eau, assujettit la couronne à de grandes dépenses.

(3) Ceux qui, à raison du climat, du genre de leurs occupations, &c., seroient enclins à s'adonner aux liqueurs fortes, sont donc obligés de se contenter de boissons moins chères et plus saines, telles que la bière, le quas, l'hydromel, le kounnss, le vin de cerise, &c. qu'ils préparent eux-mêmes. Il se consomme cependant une prodigieuse quantité d'eau-de-vie.

Russie, les terres sont aujourd'hui possédées par la couronne, par la noblesse, par les villes ou par les odnodvortzi; mais toutes celles dont aucun particulier ne peut produire de titre valide, appartiennent à la couronne (1). — Dans la Petite-Russie les propriétés territoriales sont divisées entre la couronne, les nobles, les villes ou les Kozaks. Ces derniers s'en regardoient anciennement comme les seuls propriétaires légitimes. Toutes les terres qu'on donnoit autrefois, au lieu d'appointemens, à leur hetman, et autres principaux chefs, appartiennent aujourd'hui à la couronne, ainsi que celles qu'elle y a acquises depuis. La noblesse de la Grande-Russie y a acheté des terres (2), et en a reçu beaucoup d'autres à

(1) En conséquence, la couronne s'est quelquefois approprié les portions de terres sur la possession desquelles les parties contendantes ne pouvoient pas être mises d'accord; elle les fait alors marquer avec des poteaux noirs.

(2) Tandis que l'Ukraine étoit sous la domination de la Pologne, la noblesse polonaise y avoit acquis, ou peut-être usurpé, des terres. Ces vexations occasionnèrent alors de grandes plaintes de la part des Kozaks,

titre de présent de la couronne. — Quoique les Kozaks du Don aient la même origine que les Russes de la Grande et la Petite-Russie, toutes les terres leur appartiennent: la couronne et aucun noble ne peuvent rien posséder dans leur territoire (1). Un grand nombre de steppes n'appartiennent à aucun stanitza (village), ni à aucun individu particulier; cependant la couronne ne s'en est jamais approprié aucune partie; mais chaque Kozak en exploite la quantité qui lui convient, et l'abandonne ensuite. Il en est à-peu-près de même à l'égard des Kozaks de l'Oural; mais ici la couronne a toujours exercé le droit d'y construire des forts à volonté, et d'y entretenir des garnisons, pour l'usage desquelles il est alloué certaines pièces de terre contiguës. Il est probable

---

qui se soulevèrent plusieurs fois à cette occasion, et la dépossédèrent. Mais à l'époque de la soumission de cette contrée à la Russie, il fut expressément décidé, par la confirmation des priviléges, que la noblesse russe pourroit y posséder des domaines territoriaux.

(1) Cependant la couronne peut y faire creuser des canaux, et construire des places fortes, pour se défendre contre un ennemi, parce qu'il s'agit alors de l'avantage général de l'Etat.

qu'elle pourroit aussi s'approprier et louer la pêche très-lucrative du fleuve de l'Oural : des gens très-versés dans cette matière l'affirment du moins ; mais cette démarche seroit regardée de très-mauvais œil par les Kozaks. — Cela est différent dans le pays des Baschkirs, vers la montagne d'Oural-taou, ou l'Oural proprement dit. La couronne y possède des mines considérables, qui occupent beaucoup de terrein et de vastes forêts (1) ; mais les Baschkirs ont exclusivement adopté le reste des terres ; de telle manière, cependant, qu'elles n'appartiennent pas en commun à toute la nation ; mais que chaque tribu et chaque race possède séparément son district. En conséquence, lorsqu'ils vendent une partie de forêt à un maître de mines, ils ont coutume de se réserver le gibier, le houblon sauvage, et le miel qu'elle produit, comme une espèce de

(1) Peut-être par une cession volontaire, ou simplement comme droits régaliens, depuis l'époque de la conquête du pays. — Quelques personnes prétendent qu'en Sibérie presque toutes les terres appartiennent à la couronne : nous ne nous permettrons pas de le décider ; mais cela nous paroît improbable.

droit seigneurial qui prouve celui qu'ils ont à la propriété du fonds. Ils adoptent également parmi eux des colons (1), auxquels, moyennant une redevance très-modique, ils accordent volontiers le droit de bâtir des maisons, et d'occuper des terres à volonté. Le même usage est suivi par les Mestschéraïks et les Tatars, qui louent, de leur plein gré, à tout manœuvre qui vient s'établir parmi eux, autant de bois, de pâturages et de terres arables qu'il en a besoin, moyennant une rente annuelle de 25 kopecks (2). Mais ils ne veulent pas permettre de construire arbitrairement des villages russes parmi eux ou dans leur voisinage (3); probablement dans la crainte d'être successivement resserrés, ou même totalement expulsés (4).

(1) C'est-à-dire, de leur propre mouvement, et sur la requête des colons; mais ils n'y sont pas obligés.

(2) *Voyages de Pallas*, vol. II, p. 51, et p. 30 et suiv.

(3) *Id. ibid.* p. 33.

(4) Sous plusieurs des règnes précédens, on a agité à la cour de Pétersbourg, la question : Si on pouvoit accorder des terres à la noblesse russe parmi les peu-

Une des prérogatives inhérentes du trône permet au souverain de nommer une régence pendant la minorité de son successeur, et de déterminer l'époque de sa majorité. Mais s'il néglige de le faire pendant sa vie, qui pourvoira à la tutèle et à l'éducation du successeur pendant sa minorité, et qui le déclarera en âge de prendre par lui-même les rênes du gouvernement? Comme il n'y a point de loi expresse à cet égard, ce droit n'appartient incontestablement à personne, et la question est donc insoluble. Il paroît naturel que le plus proche parent, sans avoir égard au sexe, se charge de la régence, comme dans d'autres monarchies (1); mais sans parler de beaucoup d'autres diffi-

ples qui prétendent à un pareil droit de propriété? Les ministres prudens s'y sont toujours opposés, parce que la noblesse, augmentant bientôt en nombre, pourroit entreprendre de restreindre la liberté des habitans; et par la raison qu'un tel procédé pourroit exciter des mécontentemens, des murmures, et des conséquences dangereuses. D'ailleurs, ces nations sont extrêmement jalouses de leurs droits, réels ou imaginaires; et elles l'ont souvent prouvé par leurs révoltes.

(1) On en a vu un exemple en France pendant la minorité de Louis XV.

cultés qui pourroient en résulter, ni du défaut d'autorité légale, il est même possible qu'il n'y ait point de proche parent majeur (1). Il semble donc que ce droit devroit appartenir au conseil ou au sénat dirigeant, ou bien encore aux grands colléges impériaux collectivement(2); mais il leur manqueroit à tous une autorité légale (3). En outre, le conseil n'est que le conseil privé du souverain; le sénat est l'égal d'un autre collége, le synode; les autres colléges impériaux sont subordonnés au sénat, et ne peuvent exercer une autorité égale à la sienne. S'il existoit des états de l'Empire ayant voix

(1) Ou si plusieurs parens y avoient des droits égaux, qui décideroit entr'eux?

(2) Les familles particulières, quelque grande que soit d'ailleurs leur considération, ne peuvent y prétendre aucuns droits, puisqu'en Russie on ne connoît qu'un seul ordre de noblesse, auquel chaque famille peut s'élever par son mérite personnel ou le bonheur: à proprement parler, aucune d'elles n'a de prééminence sur les autres.

(3) Ce fut par cette raison que l'impératrice Anne désigna, par son testament, les personnes qui devoient gouverner l'Empire pendant la minorité de son successeur, et soigner son éducation.

délibérative, ou revêtus d'une autorité suffisante, ils pourroient exercer ici leur influence; mais la forme du gouvernement russe ne connoît rien de semblable. — L'intention de Catherine II étoit peut-être que le nouveau code de loix pourvût à ces difficultés, en déterminant quels devroient être en ce cas les substituts ou les représentans de la nation (1). Il est généralement reconnu que le pouvoir législatif est compétent pour porter une loi de ce genre; par conséquent le monarque, qui exerce dans ses Etats l'autorité législative, peut donner des loix fondamentales.

(1) Si toutefois, comme l'observe M. *Schlœtzer*, lorsque le gouvernement est absolu, on peut dire qu'il existe une nation. *Histor. untersuchung.*

SECTION IV.

La forme de Gouvernement.

Quelle est, à proprement parler, la forme de gouvernement qui existe en Russie ; quelle est celle qui convient le mieux à l'Empire ? Cette solution ne peut être mieux déterminée que par celui qui tient les rênes du gouvernement. Ecoutons donc à ce sujet l'impératrice Catherine II (1).

« Le monarque de Russie est souverain.
» Il n'y a qu'un pouvoir unique, résidant
» en sa personne, qui puisse agir convena-
» blement à l'étendue d'un Empire aussi
» vaste.

» Un grand empire suppose une autorité
» souveraine dans la personne qui le gou-
» verne. Il faut que la promptitude des ré-
» solutions supplée à la distance des lieux
» où elles sont envoyées.

» Tout autre gouvernement, non-seule-

---

(1) *Instructions pour la rédaction d'un code de loix*, chap. II, sect. 9—16.

» ment seroit nuisible à la Russie, mais il
» entraîneroit même, à la fin, sa ruine.

» Il est encore une autre raison; il vaut
» mieux obéir aux loix sous un seul maître,
» que de dépendre de plusieurs.

» Quel est l'objet de la souveraineté? ce
» n'est pas d'ôter aux hommes leur liberté
» naturelle; c'est de diriger leurs actions
» vers le plus grand de tous les biens.

» Or le gouvernement qui produit le plus
» efficacement cet effet, en limitant le moins
» la liberté naturelle, est celui qui répond
» le mieux aux vues qu'on doit supposer
» dans des êtres raisonnables, et au but que
» les hommes se proposent constamment
» dans les sociétés civiles.

» L'objet et le but d'un gouvernement
» monarchique est la gloire des citoyens,
» de l'Etat et du souverain.

» Et de cette gloire il résulte un esprit de
» liberté, qui, dans ces Etats, peut produire
» d'aussi grandes choses, et peut-être con-
» tribuer autant au bonheur des sujets que
» la liberté même ».

La forme de gouvernement est donc une monarchie illimitée. Cependant les sujets russes, nés libres, sont toujours traités

comme tels. L'empereur ne se renferme jamais dans son palais comme un despote oriental; ses sujets peuvent l'approcher avec confiance, non pas d'une manière dégradante comme de vils esclaves, mais avec le sentiment qui convient à un homme libre qui a conservé tous ses droits. — Il est vrai qu'il est défendu, par plusieurs oukazs, de présenter des pétitions directement au souverain, sur-tout avant de s'être adressé aux cours compétentes. Cependant cela se fait dans les occasions urgentes; et alors les pétitions, dépositions, &c., sont envoyées par la poste directement au monarque. Mais dans une affaire de litige, si l'une ou l'autre partie veut appeler à l'empereur du décret du sénat, la pétition doit être remise à l'un des ministres du cabinet. — Généralement il est permis aux sujets de former leurs plaintes et d'exposer leurs griefs. Ainsi la noblesse peut envoyer des députés : les habitans de l'Ukraine sont dans cet usage depuis long-temps, ainsi que les Livoniens et les Esthoniens; mais seulement pour prévenir les abus. On a dernièrement prescrit la forme à suivre à cet égard. — Lorsque la couronne a besoin de quelque chose, par

exemple, de matériaux de construction, de quelques objets de consommation, &c., on en contracte l'entreprise à l'enchère; et, comme par-tout ailleurs, on emploie celui qui offre de s'en charger au meilleur marché; et, s'il le demande, on lui avance une certaine somme, moyennant des cautions suffisantes.

SECTION V.

La Famille impériale ; Succession héréditaire ; Grand-Duc.

Lors du partage de l'Empire, le chef s'appeloit grand-prince, les mâles de sa famille avoient le titre de princes, et ceux qui possédoient des Etats séparés en portoient le nom. Après l'abolition de cette coutume, et la réunion de toutes les principautés en un seul corps et sous un seul chef, nommé *tzar*, le titre de *tzarévitch*, ou fils du tzar, fut adopté. Il a été changé dans le siècle actuel pour celui de *tzésarévitch*, fils de l'empereur. Ce dernier titre est encore usité quelquefois dans les ordonnances et autres actes du gouvernement (1) ; mais cette dé-

---

(1) Lorsque l'Empereur étoit appelé en russe *Tzésar*, son fils devoit se nommer *Tzésarévitch*. Mais il est surprenant, qu'après l'introduction du titre d'*Imperator*, ce dernier n'ait pas plutôt été appelé *Imperatorévitch*. On ne peut s'appuyer à cet égard sur aucune coutume particulière, puisque la première expression même est étrangère à la langue russe.

nomination n'est point générale pour la famille impériale; car, dans les tables actuelles de prééminence, les enfans de l'empereur sont appelés princes et princesses; titre qui fut porté par Anne et par Elisabeth, avant leur avénement au trône. Il n'est presque plus employé. Celui de grand-duc ou grande-duchesse l'a remplacé, non-seulement pour l'héritier présomptif, mais aussi pour tous ses enfans, qui sont également appelés grands-ducs et grandes-duchesses. On doit en conclure que, s'il avoit des frères et des sœurs, le même titre leur seroit donné. Il est probable que c'est un reste des anciens usages (1). — A la naissance du prince Ivan, qui fut ensuite déclaré héritier du trône, le grand chancelier, comte Ostermann, proposa de l'appeler grand-duc. La régente

(1) En conséquence, un grand-duc est appelé en russe, comme autrefois, *Velikyi Kniaz* (littéralement le grand-prince), et une grande-duchesse, *Velikaya-Kniaghinya*, la grande-princesse. — La langue française étant beaucoup parlée à la cour, l'impératrice ordonna que le grand-duc seroit le seul dans l'Empire auquel on donneroit, en cette langue, le titre de *Monseigneur*. Les expressions de prince de la Couronne, prince héréditaire, héritier présomptif, &c.,

Anne paroît aussi, dans plusieurs actes, sous le titre de grande-duchesse, ainsi que la princesse Elisabeth avant son avénement au trône. On sait que cette dernière, étant impératrice, désigna son neveu pour lui succéder, sous le titre de grand-duc.

Le nom de prince ou princesse n'est cependant pas totalement inusité; car, quoique dans les oukazs impériaux, qui ont rapport à la naissance des enfans du grand-duc, ils soient uniformément appelés grands-ducs et grandes-duchesses, il est pourtant dit expressément, dans l'oukaz du 21 mai 1788, que son altesse impériale, la grande-duchesse, est heureusement accouchée d'une grande-princesse-ducale, sur quoi il est ordonné : « que dans toutes les occasions où » il sera nécessaire de faire mention de la

---

n'y sont point usités. Il n'y a point de terme, dans la langue russe, pour désigner particulièrement l'héritier présomptif. *Rodde*, à la vérité, dans son Dictionnaire Russe, a employé dans ce sens le mot de *Naslednik;* mais tous ceux qui ont des droits plus ou moins éloignés à la succession, sont ainsi appelés: en conséquence, l'héritier présomptif devroit être nommé *Naslednik prestola*, ou *Preyemnik prestola*, puisque le trône se dit *prestol*.

» grande-princesse-ducale qui vient de naî-
» tre, on lui donnera, soit verbalement ou
» par écrit, le titre de son altesse impé-
» riale ». L'impératrice avoit dit, au contraire, dans son oukaz du 20 décembre 1777, à l'occasion de la naissance du fils aîné de Paul Pétrovitch, que : « Dieu ayant ac-
» cordé à leurs altesses impériales un fils
» premier né, et à nous un petit-fils, Alexan-
» dre Pavlovitch, nous ordonnons que dans
» tous les cas et toutes les occasions où
» il sera question de lui dans notre Empire,
» il lui soit donné le titre de son altesse im-
» périale le grand-duc Alexandre Pavlo-
» vitch ». Lorsque leur second fils, Constantin Pavlovitch, vint au monde, la même chose fut ordonnée, et dans l'oukaz, en date du 6 août 1783, l'impératrice dit : « son
» altesse impériale la grande-duchesse est
» accouchée heureusement le 29 juillet der-
» nier, et nous a donné une petite-fille, la
» grande-duchesse Alexandra Pavlovna » ; sur quoi l'édit ajoute : « que dans toutes
» les affaires qui lui seront relatives, cette
» grande-duchesse, nouvellement née, re-
» cevra, verbalement ou par écrit, le titre
» de son altesse impériale ».

Il paroît, d'après ces différens oukazs, que l'héritier présomptif, son épouse et tous leurs enfans, sont appelés grands-ducs et grandes-duchesses, et qu'ils portent tous le titre d'altesse impériale (1), qui leur est toujours conféré par un décret signé du monarque (2); et qu'à l'égard des petites-filles, les noms de grande duchesse et de grande-princesse-ducale sont quelquefois synonymes.

Les droits d'un grand-duc, en qualité d'héritier présomptif, n'ont jamais été exactement définis par aucun écrivain. Peut-être seroit-il difficile de les déterminer (3).

(1) Altesse se dit en russe *Vuisotschetsvo*, dérivé de *Vuisoko*, haut, élevé, sublime. On dit donc, *Ego Imperatorskoé Vaisotschetsvo*, Son Altesse Impériale.

(2) Je ne rechercherai point si le titre seroit également porté sans cet édit. Dans tous les royaumes, le titre d'Altesse est porté par les enfans des têtes couronnées. Cela n'a pas toujours lieu à l'égard des petits-enfans.

(3) Un écrivain anglais exprime sa surprise de ce que les droits, &c. d'un grand-duc ne sont pas expressément définis. Mais on peut demander si les droits de l'héritier présomptif sont exactement déterminés dans tous les autres pays? Qu'est-il arrivé à ce sujet en Angleterre, dans l'affaire de la régence, en 1788?

Comme dans les autres pays, il est le premier sujet, et non-seulement sous l'autorité paternelle, mais aussi sous la puissance du souverain, qui est encore plus étendue, ainsi que le prouve l'histoire de Pierre 1er et de son fils aîné. — Il n'a, ainsi que dans les autres Etats, aucunes fonctions attachées à sa haute naissance ni à son rang : elles dépendent entièrement du bon plaisir du souverain. Sous le dernier règne, le grand-duc avoit été nommé, par l'impératrice, grand amiral et chef d'un régiment de cuirassiers. L'impératrice Elisabeth avoit également donné, au grand-duc Pierre, un régiment de cuirassiers, et la surintendance du corps des cadets.

Les princes et princesses de la famille régnante n'ont aucun apanage ou établissement déterminé : leur maison, lorsqu'ils en ont une séparée, dépend entièrement de la volonté du souverain. — Le revenu annuel du grand-duc, est ordinairement, si je ne me trompe, de 220,000 roubles, et quelquefois davantage; mais on y ajoute aussi de grands présens. Jamais (au moins dans les temps modernes) il ne leur a été concédé de domaines territoriaux pour leur tenir lieu

de revenu ; mais fréquemment des châteaux de plaisance. — Le grand-duc Paul Pétrovitch, héritier, par son père, de la maison de Schlesvig-Holstein, étoit grand-maître de l'ordre de Sainte-Anne.

SECTION VI.

Armoiries, Cour impériale, et Ordres de Chevalerie.

Ces sujets peuvent être traités conjointement, parce qu'ils n'exigent pas une discussion très-détaillée, et ils ont d'ailleurs quelques rapports entr'eux.

Dans le moyen âge les armes furent empruntées de la ville de Moskou, qui étoit alors résidence du souverain; elles consistent dans un Saint-George à cheval, perçant un dragon avec sa lance. Le tzar Ivan Vassiliévith II choisit un aigle noir déployé (1) sur un champ d'or, avec une couronne sur chaque tête, une plus grande couronne entre les deux, et tenant un sceptre d'une serre,

(1) On ignore la raison qui l'a engagé à choisir un aigle ; c'est peut-être parce que les Polonais, ses voisins, et l'empereur d'Allemagne, en portoient un. Quant au Saint-George et au dragon, il est ingénieux d'en attribuer l'unique cause à l'ordre de la Jarretière, qui fut envoyé à Ivan Vassiliévitch par la reine Elisabeth.

et de l'autre un globe impérial, avec les armes de Moskou sur la poitrine. Quelquefois il est entouré d'un collier composé des armoiries de plusieurs des pays qui font partie de l'Empire de Russie, comme Astrakhan, Kazan, la Sibérie, &c.

Tel est, en conséquence, le sceau impérial. Celui dont l'impératrice se servoit pour les lettres avoit un manteau impérial, et par-dessus une couronne impériale (1). Elle scelloit quelquefois ses lettres avec un cachet, dont l'impression étoit un bouquet de fleurs, une ruche à miel, et dans le milieu, vers le haut, une abeille, avec cette inscription, *poleznoé*, c'est-à-dire, utile.

Les colléges impériaux, et plusieurs des principales cours de justice, ont toujours porté ces armes dans leurs sceaux, communément avec la notification expresse, que c'est celui de sa majesté impériale. Quelques cours de judicature avoient conservé l'usage de leurs anciens sceaux; mais depuis l'établissement des gouvernemens, cette cou-

(1) Cette addition ne se mettoit jamais aux oukazs, lettres-patentes, &c. L'impératrice Anne se servoit seulement des armes, avec son nom à l'entour.

tume est presque entièrement abolie : chaque cour emploie le sceau impérial, avec une inscription à l'entour qui désigne leur nom. Plusieurs des cours spirituelles ou consistoires et autres, ainsi que celles qui n'ont point de chancellerie propre ou de sceau public, font peut-être une exception à cet usage.

La cour est composée de grands officiers d'état, des sénateurs, des conseillers privés actuels, des princes, comtes, barons, &c., dont on peut voir les noms dans le calendrier de la cour de Russie; un grand échanson, un grand écuyer, un grand chambellan, un grand veneur, un maréchal de la cour, un grand maître de la cour, un grand maître des écuries, vingt-trois chambellans actuels, dix-neuf gentilshommes de la chambre, huit adjudans-généraux (dont deux sont feld-maréchaux, cinq généraux en chef, et un lieutenant-général), quinze enseignes-adjudans; une maîtresse de la cour, huit dames des cérémonies, une dame de la chambre, six filles d'honneur. — Beaucoup de fêtes de la cour sont observées comme des fêtes religieuses dans toutes les villes de l'Empire, telles que l'anniversaire de la

naissance des membres de la famille impériale, celui du jour où sa majesté fut rétablie de la petite vérole, ceux des saints des différens ordres, &c. Les régimens des gardes ont chacun leur anniversaire; dans cette occasion les officiers dînent à la table de l'empereur (1).

L'étiquette de la cour ressemble beaucoup à celles des autres Etats de l'Europe; sans être aussi affectée ni aussi formelle que celle de la cour d'Espagne, ou de la cour de Vienne, on n'y exige que de l'honnêteté et de la politesse. — Dans les amusemens de la cour, les bals, les mascarades, &c., on admet tous ceux qui sont décemment habillés, et même les bourgeois, sans faire, à leur entrée, aucune question sur leur naissance ou leur rang. — Les jours de cour (2) tous

(1) Dans quelques cours, dîner avec le souverain, veut dire dîner dans le palais, à la table du maréchal de la cour; mais ici, les officiers sont assis à la même table que Sa Majesté. Quelquefois son siége étoit un peu plus élevé que les autres; d'autres fois il en étoit séparé par la figure de la table; lorsqu'elle avoit, par exemple, la forme d'un aigle déployé, l'impératrice étoit placée à la couronne qui est entre les deux têtes.

(2) Le dimanche étoit le grand jour de cour; l'im-

les sujets ont aussi un libre accès ; leur abord et leur maintien sont dépourvus de manières affectées et d'expressions humiliantes ; mais conformes à la qualité respective de chaque individu.

Six ordres de chevalerie, ayant chacun leurs décorations, leur chapitre et leurs officiers, forment une partie de la splendeur de la cour. Les trois premiers ont été créés par Pierre Ier, les deux suivans par Catherine II, et le sixième vient du Schlesvig-Holstein. Le monarque est toujours grand-maître des cinq premiers ; mais le grand-duc

---

pératrice traversoit la salle d'audience pour se rendre à la chapelle. A son retour dans la salle, après le service divin, les ministres étrangers lui baisoient la main ; les étrangers lui étoient ensuite présentés. Elle s'avançoit alors un peu plus loin, où attendoient ceux de ses sujets qui devoient être présentés. Venoient ensuite successivement tous les généraux, et ceux qui avoient quelques affaires à lui communiquer. Sa Majesté se rendoit ensuite dans la salle du trône où les chevaliers-gardes venoient lui baiser la main. — Il y avoit quelquefois autour de l'impératrice un concours de monde incroyable. Chaque dame qui venoit lui baiser la main, même celle de la classe des marchands, &c. recevoit à son tour un baiser de l'impératrice sur la joue.

l'est du sixième (1), dont il dispose en vertu d'un traité, comme duc de Schlesvig-Holstein. Des pensions sont annexées au quatrième et au cinquième, non pas indistinctement à tous les chevaliers, mais seulement à un certain nombre des plus anciens, conformément aux statuts de ces ordres. — La préséance de ces ordres est généralement déterminée par l'ancienneté de leur institution (2) : 1°. l'ordre de Saint-André, le premier de tous, communément appelé le ruban bleu. Il fut fondé en 1698 ; Catherine Ire lui donna ensuite des statuts et un habit. 2°. L'ordre de Sainte-Catherine, institué en 1714, en l'honneur de l'impératrice Catherine Ire, est réservé pour les femmes qui portent un ruban gros rouge. Il se donne à très-peu de personnes ; outre la famille impériale, il n'y a pas aujourd'hui plus de dix-sept dames qui le portent, parmi lesquelles on compte une reine et deux princesses élec-

(1) C'est-à-dire, sous le dernier règne.

(2) On passe d'autant plus légèrement ici sur le détail de ces ordres, qu'on peut voir les particularités qui les concernent dans la *Vie de Catherine II*, vol. II, p. 413—417.

torales. 3°. L'ordre de Saint-Alexandre-Nefski fut créé en 1725 : on l'appelle ordinairement le ruban rouge. 4°. L'ordre de Saint-George fut établi en 1769, pour le mérite militaire dans le service de terre et de mer. Il est divisé en quatre classes; le plus ancien chevalier de chaque classe reçoit une pension annuelle, dans la première classe de 700 roubles, et de 100 dans la quatrième. Cette dernière classe porte la décoration à la boutonnière, et les trois premières autour du cou et en sautoir sur les épaules, attachée à un ruban rayé de jaune et de noir : un très-petit nombre est admis dans les premières classes, et la quatrième se distribue très-libéralement; en 1788 il y avoit seulement quatre chevaliers de la première classe, et neuf de la seconde. 5°. L'ordre du prince Vladimir fut fondé en 1785, en faveur des gens de mérite dans les places civiles ou militaires. Il contient également quatre classes; le plus ancien chevalier de chacune reçoit aussi une pension; dans la première classe, de 600 roubles, et de 100 dans la quatrième. Quiconque a fidèlement servi pendant trente-cinq ans peut prétendre à cet ordre. Il est porté avec un ruban,

rouge au milieu et lizeré de noir des deux côtés : les chevaliers des deux premières classes portent, ainsi que celles des autres ordres, une étoile sur l'habit. 6°. L'ordre de Sainte-Anne est attaché en sautoir sur les épaules, avec un ruban coquelicot lizeré de blanc; et les chevaliers portent aussi un crachat. — On doit remarquer que les ordres russes ne sont jamais donnés au clergé. Les prélats qui étoient particulièrement estimés de l'impératrice, recevoient quelquefois une croix ou son portrait, enrichi de diamans, pour la porter autour du cou.

Les dépenses annuelles du palais montoient environ à 1,500,000 roubles. Il y avoit à-peu-près 200 tables servies deux fois par jour, et le nombre des plats étoit estimé à 2,300. Tous les trois jours le pourvoyeur de la cour recevoit l'argent nécessaire pour l'achat des provisions (1). Il s'y dépensoit

(1) Le gaspillage qui se faisoit à la cour étoit porté à un point inexprimable. Les maisons ou appartemens, que l'impératrice faisoit meubler pour les personnes auxquelles elle accordoit le logement, contenoient fréquemment en meubles plus du triple de leur valeur. — Douze cents chandelles étoient distribuées tous les

un poud de café par jour, et 8,000 pouds de sel par mois.

---

jours à la garde, qui n'en consommoit jamais un cent. — Le dîner de l'officier de garde coûtoit 70 roubles; s'il ne valoit rien, ce n'étoit assurément pas la faute de l'impératrice. Chaque officier de service au palais, demandoit ce qu'il vouloit en verres, bouteilles, et autres choses de ce genre: jamais il ne revenoit rien; et cela arrivoit tous les jours. — La quantité de porcelaine qui se cassoit ne peut se concevoir. Quiconque en cassoit une pièce, étoit obligé d'en montrer les fragmens; mais ceux de quatre ou cinq pièces auroient très-bien pu suffire pour une douzaine, parce que jamais on n'exigeoit de les rassembler. — Les personnes chargées de nettoyer l'argenterie, faisoient des fortunes rapides. Ils se servoient d'une substance qui, en frottant, enlevoit une partie du métal; la diminution étoit apparente pour quiconque y faisoit attention. — Pendant les quatre mois que l'impératrice passoit annuellement à Tzarskoé-Selo, à vingt-cinq milles anglais de la résidence, il lui en coûtoit dix mille roubles, uniquement pour fournir sa table d'eau de la Néva, parce qu'elle ne vouloit pas qu'on en servît d'autre.

LIVRE SIXIÈME.

FORCES DE L'EMPIRE DE RUSSIE.

SECTION PREMIÈRE.

Forces de terre.

La conservation de la sûreté intérieure ou de la tranquillité d'un si vaste Empire, exige un gros corps de troupes, particulièrement pour prévenir les troubles que pourroient occasionner dans les provinces, ou parmi les différentes tribus, les mésintelligences et les mauvaises intentions des méchans. Une plus grande force est encore nécessaire pour défendre les frontières contre les attaques des ennemis étrangers, et être toujours prêt à soutenir la guerre, de quelque côté qu'elle puisse venir. L'armée russe est nombreuse; cependant, eu égard aux relations de l'Empire, elle pourroit, suivant

l'opinion de quelques auteurs, être encore plus considérable. Mais l'expérience a prouvé qu'elle est suffisante. En cas de besoin, le monarque peut immédiatement lever un nouveau corps de troupes, qui, s'il ne juge pas à propos de les envoyer directement contre l'ennemi, seront du moins très-propres à maintenir la tranquillité publique, à former les garnisons des forts situés sur les frontières, à repousser les incursions d'un ennemi, arrêter ses ravages et détruire ses magasins. Je veux parler des troupes irrégulières, que le monarque peut rassembler à volonté parmi les nations obligées de faire personnellement le service militaire, pour remplacer le tribut ordinaire, auquel sont assujettis tous les autres sujets, et dont elles sont exemptes à raison de cette obligation.

On sait que l'armée est composée de troupes d'infanterie et cavalerie réglées, et de troupes irrégulières. Nous aurions grand tort de considérer celles-ci comme une misérable troupe indisciplinée; car, s'il est vrai que les Kalmouks, les Baschkirs, &c., qui sont compris dans ce nombre, ne sont, ni très-utiles, ni comparables aux soldats

ordinaires de l'Europe, d'un autre côté ils n'en forment proportionnellement qu'une très-foible partie, et ils sont rarement employés contre les troupes réglées. Mais les Kozaks ont acquis une grande réputation militaire; ils remplacent parfaitement les hussards (1); ils sont aujourd'hui très-bien disciplinés, et ils ne peuvent être regardés comme troupes irrégulières, que parce qu'ils conservent leur ancienne forme de gouvernement kozak, et retournent labourer leurs champs lorsque la guerre est finie. Les Kozaks de Tschougonyef ont servi long-temps aussi bien que les meilleurs hussards; et dernièrement ceux du Don, qui sont les plus nombreux, ont prouvé qu'ils valoient autant (2). Les Kozaks les plus utiles et les plus remarquables, sont ceux d'Ekatarinoslaf et de l'Euxin, ainsi que le prouvent plusieurs oukazs modernes. Le prince Potemkin étoit hetman, ou commandant en chef de ces deux peuples (3).

(1) Toutes les troupes irrégulières sont à cheval, et servent comme cavalerie légère.

(2) M. *Coxe* paroît n'avoir pas bien considéré l'importance du service des Kozaks.

(3) Les Kozaks du Don sont compris parmi ceux

On augmenteroit peut-être les troupes réglées, si on ne vouloit pas ménager le peuple, et éviter de le surcharger par la levée des recrues. En conséquence, quoique l'Empire soit obligé de fournir les recrues gratis (1), il est d'usage, en temps de guerre, de recruter volontairement à grands frais. Il arrive souvent que, pour éviter les le-

d'Ekatarinoslaf. Ceux de l'Euxin sont également originaires Don-Kozaks; mais ils ont été transplantés sur les rives de cette mer. Il n'est pas question ici de ceux des Kozaks qui ne font pas aujourd'hui le service de Kozaks, tels que les Malo-Russes et les Kozaks-Slobodiens, ni de ceux qui sont très-éloignés, comme les Sibériens et les Toungouses, qui sont cependant obligés au service de Kozaks.

(1) Aux légers recrutemens qui, même en temps de paix, sont toujours ordonnés à des époques fixes, on lève un homme sur 500 (mâles). Si nous déduisons les enfans, les vieillards, les infirmes, les déserteurs, &c., l'obligation de fournir une recrue tombe alors sur 260 hommes, ou environ, en état de servir. Lorsque ceux-ci se procurent le libre consentement d'une recrue qui veuille servir à leur place pour de l'argent, les pauvres ne contribuent pas; mais cela retombe assez fortement sur les autres. Chaque recrue coûte quelquefois à la commune de 200 à 300 roubles et même davantage.

vées fréquentes, les régimens ne sont pas complets (1). — Il faut observer, qu'en vertu de leurs priviléges et immunités, quelques districts, tels que les provinces voisines de la Baltique (2), ne fournissent point de recrues, ainsi que les nations qui, à raison de leurs constitutions particulières, font le service militaire, comme les Don-Kozaks. Quelques-uns des Kozaks de Krasnoyarsk, en se chargeant de la garde des frontières, obtiennent également une exemption pour eux et leur postérité (3). — Les Allemands

(1) Dans les temps de paix, il manque, peut-être, une moitié du complet. Le bruit a couru, pendant quelque temps, que, pour diminuer la quantité de recrues nécessaires, on projetoit d'augmenter d'un tiers la paye des officiers, et, à raison de cela, de ne plus leur passer de *dentschiki* (domestiques pris dans les recrues). Par ce moyen, l'Empire auroit beaucoup gagné en hommes; car on pourroit former des seuls dentschiks, dans le service de terre et de mer, un corps, peut-être, de 30,000 nouveaux soldats; mais alors beaucoup d'officiers, qui n'ont point de paysans en propre, trouveroient difficilement à se faire servir pour de l'argent.

(2) A l'exception de l'Ingrie, qui doit maintenant ournir au recrutement.

(3) *Voyages de Pallas*, tom. III, pag. 363.

dans tout l'Empire (1), les nobles qui n'ont point de terres et les gens en place, sont exempts de fournir aux recrues; mais il n'en est pas de même des marchands russes, qui, toutefois, se rachètent en payant 500 roubles pour chaque recrue qu'ils devroient fournir; mais tous les paysans doivent servir en personne.

Depuis que l'impératrice a aboli l'ancien service irrégulier des Malo-Russes et des Kozaks Slobodiens, qui étoit insignifiant, et y a suppléé en levant parmi eux des régimens de cavalerie, presque tous de cavalerie légère, il en est résulté beauçoup d'avantages pour l'Empire, et une augmentation considérable pour l'armée.

Les auteurs qui prétendent qu'à raison du grand nombre de ses troupes irrégulières, la Russie n'a pas besoin d'entretenir une forte armée toujours sur pied, et qui, en concluant qu'afin de favoriser la population, les levées pourroient être discontinuées en temps de paix, ont écrit d'une manière inconsidérée. Quoiqu'on n'ait pas lieu

(1) Soit gens de lettres, négocians, artisans, marchands, colons, &c.

de craindre les attaques d'un ennemi étranger dans l'intérieur de la Russie, ni besoin d'y entretenir des lignes frontières et des garnisons, quoique l'Empire soit suffisamment protégé de plusieurs côtés par ses steppes immenses, ses forêts impénétrables, et ses rivières dont le passage est impraticable; ou que toutes les entreprises pour forcer ces barrières naturelles pussent être aisément défendues par un petit corps de forces irrégulières (1); on ne doit cependant pas oublier qu'il (depuis que l'usage d'avoir un établissement militaire toujours subsistant a été introduit par Louis XIV) est devenu nécessaire d'entretenir par-tout en Europe de grandes armées sur pied; que les princes sages, même au sein de la paix, doivent toujours être prêts à soutenir la guerre; que les guerres qui ont éclaté dans le dix-huitième siècle ont prouvé que l'armée russe n'est pas trop nombreuse; que des armées irrégulières, si elles ne sont pas soutenues

---

(1) Dans les cas de nécessité, les rouliers de campagne, &c. ont été armés comme les Kozaks, et employés comme garnisons sur les frontières, et pour d'autres services.

par des troupes réglées, ne sont pas toujours suffisantes; qu'il est nécessaire d'avoir, non-seulement des forts sur les frontières, mais, à tout événement aussi, des places fortes dans l'intérieur, pour appuyer la retraite de l'armée en cas de désastres, ou lui servir de magasins (1); que les régimens stationnaires sont d'un grand avantage dans beaucoup de provinces, pour procurer la vente des productions, et mettre de l'argent en circulation (2). On pourroit encore y joindre beaucoup d'autres considérations.

---

(1) Ce sujet mérite d'être médité par ceux qui regardent les fortifications comme inutiles, et qui pensent que la sécurité d'un Empire dépend entièrement d'une armée nombreuse et bien disciplinée. Non-seulement les forts construits sur les frontières assurent la tranquillité des provinces, mais ils écartent aussi l'ennemi : négliger d'avoir des places fortes dans l'intérieur, ou les laisser tomber en ruines, c'est vouloir abandonner les magasins et les arsenaux à son ennemi.

(2) La Petite-Russie, fertile en productions de différens genres, offre une apparence florissante, lorsque plusieurs régimens y sont cantonnés; mais autrement il lui est extrêmement difficile de trouver le débit de ses denrées. Lorsqu'il n'y a point de troupes dans cette contrée, la disette d'argent y est souvent très-sensible.

Comme il se trouve constamment beaucoup d'erreurs dans les états de l'armée russe, publiés, même dans des ouvrages modernes, dont on devoit attendre plus d'exactitude, nous croyons devoir en donner un dénombrement fidèle, d'après les documens les plus authentiques.

Nous commencerons donc par l'état de l'armée, à l'époque du commencement de la dernière guerre contre les Turcs et les Suédois ; nous le trouvons dans le tableau envoyé par le collége de guerre aux différens régimens concernant leur disposition et leur distribution (1). Il contient le nombre des généraux nommés, et les noms de tous les régimens (2) ; nous devrions peut-être le copier ici tout entier, mais un court extrait nous semble suffisant. — Il paroît, d'après cette liste, qu'il y avoit, en 1786,

(1) L'authenticité de cette liste ne peut être susceptible d'aucun doute, puisqu'elle est rédigée, non pour des étrangers, mais pour l'armée même; qu'elle émane d'un grand collége impérial, et distingue tous les corps, &c. par leurs noms.

(2) Les noms des régimens sont invariables, parce qu'ils ne portent pas ceux de leurs commandans ; ils ont presque tous des noms de provinces et de villes.

trois feld-maréchaux-généraux, onze généraux en chef, vingt-deux lieutenans-généraux, cinquante-quatre majors-généraux, auxquels il faut ajouter un quartier-maître-général, lorsque cette place est occupée; quinze généraux d'artillerie, neuf généraux du génie, parmi lesquels se trouvoient aussi des généraux en chef, des lieutenans-généraux, et des majors-généraux. Il y a en outre quelques généraux employés dans le collége de guerre, au commissariat de la guerre et pour les munitions. Les brigadiers ne sont pas particulièrement spécifiés, parce qu'ils sont en même temps colonels des régimens.

Les régimens qui composoient l'armée à cette époque, parmi lesquels les gardes, l'artillerie, les garnisons, &c., ne sont pas comptés, étoient :

Cavalerie : cinq régimens de cuirassiers, savoir : 1. les cuirassiers de la garde; 2. du grand-duc; 3. de Georgie; 4. de Kazan; 5. d'Ekatarinoslaf, généralement appelé dans la suite le régiment du prince Potemkin.

Dix-neuf régimens de carabiniers : 1. celui de Riazan; 2. de Kief; 3. de Tschernigof; 4. Periaslavl; 5. Tver; 6. Séversk; 7. Ni-

chinsk; 8. Loubensk; 9. Gloukhof; 10. Starodoub; 11. Sophia; 12. Rostof; 13. Narva; 14. Kargapol; 15. Moskou; 16. Pskof; 17. Yambourg; 18. Ingermanland (Ingrie); 19. Riga.

Dix régimens de dragons, savoir : 1. Smolensk; 2. Saint-Pétersbourg; 3. Kinbourn; 4. Astrakhan; 5. Taganrok; 6. Nijnéi-Novogorod; 7. Vladimir; 8. Orenbourg; 9. Sibérie; 10. Irkoutzk.

Seize régimens de cavalerie légère : 1. Ostrogof; 2. Ukraine; 3. Kharkhof; 4. Soumsk; 5. Aktirsk; 6. Isoumsk; 7. Voronèje; 8. Poltava; 9. Pavlogrod; 10. Mariopol; 11. Alexandrof; 12. Kherson; 13. Elisabethgorod; 14. Olviopol; 15. Konstantingorod; 16. Taurida.

Auxquels il faut ajouter dix-sept régimens de Kozaks, ou même davantage.

Infanterie : dix régimens de grenadiers, savoir : 1. les grenadiers de la garde; 2. de Moskou; 3. Saint-Pétersbourg; 4. Sibérie; 5. Malo-Russes; 6. Ekatarinoslaf; 7. Astrakhan; 8. Tauride; 9. Kief; 10. Fanagorsk (quelques-uns de ceux-ci sont nouvellement créés).

Cinquante-neuf régimens de mousque-

taires, savoir : les régimens, 1. de Pskof; 2. Riazan; 3. Véliko-Louki; 4. Arkhangèl; 5. Biélozéro; 6. Narva; 7. Nefskz; 8. Keksholm; 9. Naschebourg; 10. Novaghinsk; 11. Sophia; 12. Tschernigof; 13. Dnéprof; 14. Vologda; 15. Ouglitch; 16. Ingermanland; 17. Smolensk; 18. Toula; 19. Rostof; 20. Apscheron; 21. Novogorod; 22. Kherson (de quatre bataillons); 23. Caucase (également de quatre bataillons); 24. Moskou; 25. Vladimir; 26. Kazan; 27. Ladoga; 28. Kabardinsk; 29. Tiflinsk; 30. Troitzka; 31. Viatka; 32. Sévastopol; 33. Orlof; 34. Staroskol; 35. Koslof; 36. Koursk; 37. Riga; 38. Vélensk; 39. Mourom; 40. Tambof; 41. Iaroslavl; 42. Schlonsselbourg; 43. Siefsk; 44. Alexiopol; 45. Briansk; 46. Iéletzk; 47. Polotzk; 48. Voronèje; 49. Nijnéi-Novogorod; 50. Nisof; 51. Azof; 52. Tobolsk; 53. Traghinsk; 54. Vyborg; 55. Perm; 56. Sousdal; 57. Réval; 58. Schirvan; 59. Vitepsk (1).

Treize corps de chasseurs, savoir : ceux, 1. de Finlande; 2. Belo-Russes; 3. Livonie; 4. Bog; 5. Tauride; 6. Caucase; 7. Kouban;

(1) Les quatre derniers sont nouvellement levés.

8. Le premier; 9. le second; 10. le troisième; 11. le quatrième; 12. le cinquième; 13. le sixième, bataillons de chasseurs.

Dix bataillons de campagne, souvent appelés bataillons, savoir : 1. celui d'Ekatarinenbourg; 2. le bataillon nouvellement levé de Semipalatna; 3. le premier; 4. le second; 5. le troisième; 6. le quatrième; 7. le cinquième; 8. le sixième; 9 et 10, les deux bataillons de Tschernomorski de la mer Noire.

Enfin les troupes d'Orenbourg et les troupes de la Sibérie, dont le nombre et les divisions ne sont pas portées sur la liste.

L'état et la force de l'armée, pendant la dernière guerre contre la Turquie, se trouve dans la liste suivante, également dressée par le collége de guerre en 1791 (1). L'armée contenoit, à cette époque (2) :

Infanterie: dix régimens de grenadiers (3),

---

(1) Elle m'a été communiquée par un membre de ce collége.

(2) C'est-à-dire, pour cette guerre : en conséquence il y est porté beaucoup de troupes qui ne font point de service en temps de paix, entr'autres les Baschkirs.

(3) On les appelle en russe, *Grenoder*.

chacun de 3,983 hommes ; 58 régimens de mousquetaires (1), sur lesquels, 18 de 2,044 chacun, 38 de 2,373 hommes, et 2 de quatre bataillons, et de 3,900 hommes ; dans ce nombre sont compris 2 tschernomorski, dont est formé le corps de chasseurs d'Ekatarinoslaf ; 2 bataillons, chacun de 975 hommes ; 12 bataillons de campagne, chacun de 996 hommes.

Cavalerie : trois régimens de cuirassiers, savoir : celui de la garde de 5,285 hommes (2), du grand-duc de 1,080 hommes, et le régiment du prince Potemkin de 997 hommes ; seize régimens de carabiniers, chacun

---

(1) Les Russes les nomment *Mousketèr*.

(2) Ce régiment, d'une force qui n'est pas ordinaire, a été formé par le prince Potemkin, de la réunion de trois anciens régimens de cuirassiers, auxquels il ajouta aussi deux régimens de cavalerie légère. Il donna à un général de ses parens le commandement de ce régiment, qui étoit divisé en trente-six escadrons (en trente-deux, suivant d'autres). Le bruit a couru qu'il alloit être dédoublé, et divisé en plusieurs régimens. A raison des bénéfices incroyables que peut faire annuellement un colonel de cavalerie, le chef d'un pareil régiment peut devenir promptement riche, s'il le veut.

de 1,051 hommes; dix régimens de dragons (1) de 1,808 hommes; le régiment de dragons de Pskof de 1,889 hommes, auquel appartiennent cinq escadrons de hussards, composant ensemble 840 hommes (2); quatorze régimens de cavalerie légère, chacun de 997 hommes (3); deux régimens de hussards, chacun de 997 hommes (4); les chasseurs à cheval de Kief, qui ont été tirés de

---

(1) Tous les dragons portent un uniforme vert, à revers rouges, et de grands pantalons rouges.

(2) C'étoit d'abord un régiment de carabiniers; mais en 1789, on en fit des dragons. Il est composé de dix escadrons de dragons, et cinq de hussards. Ceux-ci ont été en partie levés pendant la dernière guerre. Le prince Potemkin a considérablement augmenté la force de beaucoup de régimens, tant d'infanterie que de cavalerie.

(3) Le prince Potemkin les avoit composés de hussards et de piquiers. On dit qu'ils ont été organisés de nouveau en hussards. La gazette de Hambourg, de 1792, mentionne, sous l'article des frontières de la Pologne, les grands changemens qui se faisoient alors dans l'armée russe. Toute la cavalerie légère étoit convertie en hussards, et de quatre bataillons de grenadiers, on n'en faisoit plus que trois.

(4) Ils furent levés, dans la dernière guerre, par le prince Potemkin.

plusieurs régimens et escadrons de carabiniers, formant en tout 1,846 hommes.

Kozaks : il y en a, au total, dans l'armée, 27,330. Les compagnies formées des habitans d'Ekatarinoslaf et de Kharkof, sous le commandement du lieutenant-colonel Bousin, 2,578 hommes. Ceux envoyés dans le Caucase (1) de Khoper, 764 hommes, du Volga, 602 hommes. Les vrais Kozaks-Tschernomorski (2), 1,275 hommes de cava-

---

(1) Suivant les éclaircissemens obtenus de plusieurs officiers (dont je ne puis cependant pas garantir l'exactitude), ces Kozaks furent envoyés, des rivières de Khoper et du Volga dans le Caucase, comme colons, et en même temps pour garder les frontières. Ils s'y fixèrent; mais comme à raison du service qu'ils étoient obligés de faire, ils n'étoient pas encore entièrement établis, ils recevoient la paye de Kozaks.

(2) La dénomination étant nouvelle, beaucoup de personnes (même dans l'armée) ne connoissent pas bien la signification, quoiqu'on sache qu'elle est tirée de la mer Noire. Elle désigne ceux que le prince Potemkin choisit parmi les *vrais* Kozaks Zaporoghis, c'est-à-dire, ceux qui restèrent dans l'Empire, lors de l'abolition de leur constitution; ou qui, après avoir émigré, y rentrèrent et demandèrent du service militaire. En récompense de leur zèle et de leur bravoure pendant la dernière guerre, tant sur terre que sur mer, l'impératrice,

lerie, et 2,475 d'infanterie ; les Arnaouts (1), 1,419 hommes ; les cohortes volontaires, 178 hommes ; les six divisions de la Tauride, 1,600 hommes. Le corps des Kozaks et chas-

---

par un oukaz du 30 juin 1792, leur concéda, à titre de fief absolu et à perpétuité, l'île de Phanagoria (autrefois Taman) dans le district de Tauride, avec le pays situé entre le Kouban et la mer d'Azof ; le long de la côte jusqu'à la ville d'Iéisk, et le bord du fleuve jusqu'à l'embouchure du Laba. Cet oukaz déclare qu'ils seront à l'avenir sous les ordres du gouverneur général de la Tauride.

(1) Ce mot est composé, en russe, de quatre syllabes, et doit être prononcé *Arna-outi.* Le détail suivant, qui les concerne, m'a été communiqué par un officier général : « Ce sont des Grecs, qui, pendant la » guerre de 1770 à 1775, servoient dans l'Archipel. » Tous leurs officiers étoient de la même nation. A la » fin de la guerre, 4,000 se rendirent auprès du géné» ral *Barfif*, à Kertch et Iénikalé. Ils furent divisés en » compagnies inégales, et ils furent ensuite établis, » comme colons, en différens endroits. Quelques Va» lakhes et Moldaves s'associèrent avec eux ; plusieurs » de ceux-ci furent également distribués en compagnies » particulières, et prirent le nom d'Arnaouts : c'est par » cette raison qu'on entend souvent parler des *Volokski* » *Arnaouti* et des *Moldouanski Arnaouti* (Arnaouts » Valakhes et Moldaves). Dans les deux dernières

seurs Malo-Russes, formé par ordre du prince Potemkin, 5,600 hommes.

Garnisons : cent neuf bataillons, montant ensemble à 85,206 hommes (1). En outre, il est distribué sur la Dvina, cinq régimens de Don-Kozaks, de 500 hommes chacun; un régiment de iamschtschiks (charretiers), de 1,000 hommes (2); deux régimens de Baschkirs, de 500 hommes chacun; un régiment de Metschériaïks, de 500 hommes, qui font aussi partie de l'armée.

Ici finit la liste du collége de guerre. Elle

» guerres contre la Turquie, ils ont rendu beaucoup » de services ». — Suivant un autre officier, les Arnaouts proprement dits, étoient de mauvais Kozaks à cheval, qui étoient employés aux avant-postes ; mais ceux de Moldavie et de Valakhie étoient d'insignes poltrons qui prenoient souvent la fuite. — Beaucoup d'Arnaouts se sont établis à Kherson, où ils jouissent de franchises pendant dix ans, au bout desquels ils doivent payer annuellement cinq kopeks pour chaque désiatine de terre.

(1) Ils sont portés à ce nombre par le collége de guerre; mais ils ne sont pas toujours complets.

(2) Il a été levé dans la dernière guerre parmi les charretiers, &c. de Moskou, qui furent obligés de servir comme Kozaks.

prouve que, dans la dernière guerre, l'armée consistoit en 334,164 hommes, ou 419,370, si on y comprend les garnisons. Pour la réduire sur le pied de paix, il faut déduire 21,200 hommes. — Mais il reste encore des corps considérables à ajouter à ce nombre. Sans parler du corps des cadets ni des académies militaires, on doit compter encore dans l'établissement de l'armée :

I. Les *gardes*, qui consistent en un régiment de cavalerie, ordinairement appelé les gardes à cheval, et composé de 1,000 hommes; trois régimens d'infanterie, vulgairement appelés les gardes à pied, et supputés à 10,000 hommes; mais ils sont plus nombreux : un corps de chevaliers, ou les chevaliers-gardes, qui, outre leurs officiers et bas-officiers, consiste en 60 chevaliers, ayant tous le rang d'officiers (la plupart de lieutenans), et inscrits comme tels dans les régimens de campagne; un escadron de hussards de la garde; un escadron de Kozaks de la garde.

Le calcul ordinaire, qui porte à environ 11,300 la totalité de ces gardes, est trop foible au moins de 2,500 hommes. Les quatre régimens ont tous un grand nombre d'offi-

ciers subalternes surnuméraires (1), qui passent successivement dans l'armée comme officiers.

Quelques-uns de ces régimens marchent quelquefois contre l'ennemi. Ils n'ont point de colonels; l'impératrice étoit colonel de chacun d'eux. Les lieutenans-colonels qui les commandent sont toujours des hommes d'un rang élevé, tels que des feld-maréchaux-généraux.

II. *L'artillerie*, qui comprend toutes les troupes sous le commandement du quartier-maître-général; un régiment de bombardiers de 2,510 hommes; deux régimens de canonniers de 2,497 hommes chacun; deux régimens de fusiliers de 2,497 hommes chacun; le corps d'ingénieurs de 1,065 hommes; une compagnie de mineurs de 296 hommes; une compagnie de pionniers de 245 hommes;

(1) Une quantité de jeunes nobles sont inscrits, particulièrement dans les gardes à cheval. Des enfans même sont admis par faveur, et reçoivent des brevets d'officiers subalternes. — On dit qu'à l'avenir il n'en passera plus autant dans l'armée, parce que cet usage privoit beaucoup d'officiers de mérite de l'espoir d'être avancés.

le corps d'artillerie et son école 423 hommes; les pontonniers 798 hommes; les chevaux d'artillerie occupent 3,823 hommes; aux laboratoires de Pétersbourg et de Moskou 83 hommes; à Pétersbourg, encore 286 hommes; dans toutes les garnisons 8,376 hommes; dans les arsenaux 1,168 hommes. — Total de l'artillerie, 29,061 hommes.

III. Quelques corps détachés et commandos militaires particulièrement: 1°. les soldats employés aux mines, jardins, &c., y compris les enfans des soldats dans les écoles des garnisons, qui sont entretenus et instruits aux dépens de la couronne, et placés ensuite dans les régimens de campagne, comme écrivains, &c. Il y a quelques années que leur nombre fut estimé à 34,687. — 2°. Les commandos militaires dans les différens gouvernemens, qui, suivant le nombre des cercles, consistent dans chaque gouvernement de 300 à 500 hommes, et sont de vrais soldats d'infanterie ou de dragons (1). Comme ils ne sont pas toujours complets,

(1) Il y a parmi eux beaucoup de soldats invalides, licenciés des régimens de campagne.

nous pouvons les porter environ à 13,000 hommes. — 3°. Les troupes irrégulières sur les frontières de l'Empire, qui, au lieu de payer des taxes, sont chargées de veiller à la sûreté des frontières, telles que les Oural-Kozaks, les Baschkirs, les Toungous, &c., ou doivent escorter les voyageurs, comme différentes branches des Don-Kozaks. Leur nombre est difficile à calculer avec exactitude; mais il est très-considérable. — 4°. La grande multitude de cavaliers entretenus sur les côtes et les frontières, formant une espèce de milice, sous le commandement de leurs officiers ou inspecteurs des frontières. Ils sont au nombre de plusieurs milliers. 5°. Les jurats, pour la perception des rentes et des recettes dans les bureaux des cercles, où l'on emploie des militaires, particulièrement des officiers subalternes. Ils montent à quelques centaines dans tout l'Empire.

Réunissant le tout ensemble, nous aurons un total d'environ 600,000 hommes, parmi lesquels on peut compter au moins 500,000 soldats effectifs en activité de service. — Nous ne comprenons point ici la milice nationale, qui a été abolie, et dont on a converti les troupes en régimens de campa-

gue (1). — Quiconque veut décrire la force de l'armée russe, doit donc clairement définir ce qu'il comprend dans son calcul, c'est-à-dire, s'il veut énumérer la totalité des forces de terre, y compris les gardes, tout le département de l'artillerie, les garnisons, les commandos provinciaux et les troupes irrégulières; ou simplement comprendre les régimens de campagne, proprement dits, avec ou sans les Kozaks, qui font le service de campagne, qu'on regarde encore, il est vrai, comme troupes irrégulières, mais qui sont assez bien disciplinés pour pouvoir être employés comme hussards des troupes réglées.

Il s'offre ici quelques remarques que nous

---

(1) Dès l'époque de l'avant-dernière guerre contre la Turquie, le feld-maréchal-général comte Rioumantsof commença à convertir en régimens de campagne quelques-uns de ces régimens qui vinrent à son armée, vers l'année 1771, et il leur donna l'uniforme blanc, au lieu du verd qu'ils portoient. Cette milice nationale étoit composée de beaux hommes, principalement d'onodvortzi; il s'observoit beaucoup d'ordre et de discipline dans leurs régimens, et ils étoient amplement pourvus de tout ce qui étoit nécessaire.

allons exposer, sans trop nous embarrasser de l'ordre dans lequel elles se présenteront.

Quoique quelques auteurs estiment peu les soldats russes, d'autres cependant ont, depuis peu, commencé à leur rendre justice, en voyant avec étonnement les grands exploits dont l'armée russe peut se glorifier. Un écrivain a dit, en parlant d'eux, que les soldats russes, semblables aux légions invincibles des anciens Romains, prennent les forteresses les unes après les autres, défont l'ennemi par-tout où ils peuvent l'atteindre, &c. il ajoute que la Russie est la seule qui soit en état de soutenir, avec autant de succès, la guerre contre les Turcs; que le Russe se contente de peu (1), et que

(1) Il est incroyable et inconcevable que le soldat russe puisse vivre avec une aussi petite paye et le peu de provision qu'il reçoit : il fait même plus ; il accumule souvent un petit capital, ou, du moins, il peut se régaler de liqueur les jours de fêtes, quoique l'officier ou commandant lui fasse quelquefois des retenues sous différens prétextes. Pour satisfaire à tous ses besoins, il n'a pas plus de six ou sept roubles par an (en garnison sa paye est encore moindre), avec sa ration de farine et de gruau ; il achète de la viande et de la graisse ou de l'huile, s'associe avec quelques autres

(cette expression, quoique extravagante, contient cependant quelque vérité), dépourvu comme il est, il marche sur Constantinople pour se mieux pourvoir (1). — On peut donc avancer que la Russie peut, sans inconvénient, se passer de places fortes, puisqu'elle a, pour y suppléer, une armée qui ne recule jamais, pour peu que les commandans lui donnent l'exemple du courage. C'est peut-être par cette raison, que tant de fortifications n'étant pas regardées comme nécessaires pour la sûreté des frontières, ne sont pas soigneusement entretenues. L'Empire a cependant assez de places fortes de différentes espèces.

---

pour acheter un cheval pour porter son petit bagage dans les longues marches ; il est obligé de payer chaque bouton, &c. qu'il vient à perdre, et d'acheter des vêtemens, lorsque ceux qui lui sont donnés ne sont pas suffisans : car ni ses deux chemises de toile à très-bas prix, ni ses bottes, pour lesquelles on ne lui accorde que quarante-cinq kopeks (et qui sont, par conséquent, faites du cuir le meilleur marché), ni sa paire de souliers, ne peuvent lui durer pendant un an d'usage continuel.

(1) *Crantz, sur différens sujets de l'Histoire moderne*, tom. III, p. 124.

Le prince Potemkin introduisit un grand nombre de nouveaux réglemens dans l'armée. Entr'autres, il épargna beaucoup de peines et de dépenses aux soldats, en les délivrant de l'obligation de poudrer leurs cheveux et de blanchir leurs fournimens; il leur fit couper les cheveux au lieu des boucles qu'ils portoient; il remplaça le grand chapeau par un casque ou morion, qui protège, en hiver, leur tête contre le froid; au lieu du long sabre qu'avoit la cavalerie, il lui en donna un court; et ne laissant que la baïonnette à l'infanterie, il lui ôta entièrement le petit sabre ou briquet; il changea l'habit long pour un habit-veste (1), et y ajouta de grands pantalons, &c.

Plusieurs changemens furent aussi faits dans la cavalerie. Chaque régiment de troupes réglées (autrefois de dix compagnies) est aujourd'hui composé de six escadrons; le premier commandé par le colonel, le sixième

(1) Les officiers portent également aujourd'hui cet habit court, lorsqu'ils sont de service; dans tout autre temps, ils ont leurs anciens uniformes: dans quelques régimens, ils ont même trois ou quatre habits différens.

par le lieutenant-colonel ; le deuxième par le major ; le cinquième par le plus ancien major en second ; le troisième par le second major en second (qui n'existoit point auparavant), et le quatrième par le plus ancien capitaine. Outre l'état-major, chaque régiment a six capitaines, douze lieutenans et treize cornettes (dont un doit être quartier-maître-trésorier). Beaucoup de régimens avoient plus de vingt capitaines surnuméraires (1). Dans la plupart des régimens de cavalerie il y a des cadets, qui font, en cas de besoin, le service d'officiers ; ils sont mieux traités que les bas-officiers. Chaque escadron consiste en deux compagnies, formant chacune trois divisions. Il est attaché à chaque compagnie un *plotnik* ou charpentier, chargé de construire le chariot de bagages, et tous les autres ouvrages en bois qui peuvent être nécessaires ; un maréchal, et un *tzeroulnik* ou barbier, tous les trois

---

(1) Cette superfétation d'officiers provient de ce que beaucoup de jeunes gens sont tirés des gardes pour être faits officiers dans les régimens de campagne ; et aussi de ce que tous ceux qui obtiennent de l'avancement ne peuvent pas trouver aussi-tôt de places en pied.

considérés et payés comme simples cavaliers. Quoique chaque escadron n'ait que 138 chevaux dans le rang, cependant, à raison des sous-officiers, &c., il y est attaché 155 chevaux de selle, et en outre, des chevaux de trait.

Dans la dernière guerre contre la Turquie, l'armée, étant obligée d'agir en plusieurs endroits à-la-fois, fut divisée en autant de corps séparés; par conséquent le principal corps d'armée étoit quelquefois peu nombreux; cependant il fut toujours victorieux. Que devons-nous en conclure, sinon que les hommes qui la composent sont braves et susceptibles des plus grandes entreprises (1). On rapporte un très-grand nom-

(1) Nous devons moins considérer, en général, le nombre des soldats, que leur valeur et le succès qui les a constamment accompagnés, sur-tout dans les temps modernes. Il arrive même fréquemment qu'un soldat vétéran inspire du courage à un jeune officier. Parmi beaucoup d'autres anecdotes que je pourrois citer, je rapporterai seulement celle d'un officier de chasseurs, qui reçut seize blessures en défendant un poste en Finlande, en 1790. Etant tombé, deux de ses soldats vinrent le relever, et l'aidèrent à se soutenir, en lui disant : « Commandez-nous seulement, et nous vain-

bre d'anecdotes des vaillans et courageux officiers, qui se sont acquis une grande réputation dans les deux dernières guerres contre les Turcs, par des actions vraiment héroïques (1); et les soldats ont été reconnus pour excellens, par Fréderic II lui-même. Le soldat russe ne reculera pas d'un pouce, tant que son commandant lui montrera l'exemple : toujours satisfait, il se contente d'une paye extrêmement foible et de très-peu de nourriture; il supporte la faim et la soif, traverse, chargé de ses effets, les sables arides des déserts, sans jamais murmurer ou se plaindre (2); il exécute tous

---

» crons certainement ». Il continua de les commander, et ils tinrent leur parole. Les Suédois furent battus, et les chasseurs russes soutinrent leur poste sous les ordres de leur lieutenant, qui fut en conséquence fait major.

(1) Leurs noms sont connus, au moins en partie, par les gazettes ou par les récompenses qu'ils ont reçues. Il est prouvé, par la guerre de sept ans, qu'ils peuvent battre des troupes réglées, aussi bien que les Turcs et autres armées irrégulières.

(2) C'est-à-dire, quand il voit que les privations qu'il éprouve ne viennent pas de la faute de son commandant. — Le soldat vétéran y résiste plus long-temps que le jeune recrue.

les ordres qu'il reçoit, ne regarde jamais rien d'impossible ou de trop difficile, ne calcule jamais le danger pour faire ce qu'on lui commande, et il est ingénieux à inventer tous les moyens capables de faire réussir son entreprise. On peut tout faire avec une telle armée (1), lorsqu'elle est commandée par des généraux braves et expérimentés, qui ont la confiance des troupes (2). Si le soldat

(1) Il suffit de rappeler les victoires qu'un petit corps a quelquefois remportées, dans les deux dernières guerres de Turquie, contre un parti d'ennemis dont le nombre étoit double. On peut faire la même observation à l'égard de la marine. Les bonnes qualités que nous attribuons au soldat russe, sont inhérentes au caractère national, et propres à toute la nation. Il est vraiment étonnant que des gens, qui ne peuvent les refuser aux soldats russes (et pareillement aux paysans), prétendent, cependant, qu'elles procèdent de leur vasselage, ou de leur stupidité naturelle. Le Don-Kozak n'est pas vassal, cependant il est brave; le paysan russe est vassal, à la vérité, mais il n'est rien moins que stupide: il est extrêmement rusé, artificieux, et naturellement propre à tout.

(2) Pierre 1er connoissoit bien ses compatriotes, lorsqu'après avoir essuyé tant de pertes, il dit: Que son armée apprendroit bientôt à battre Charles XII. L'attaque d'un ennemi régulièrement discipliné fut d'abord une chose étrange pour eux.

voit qu'on l'épargne autant qu'il est possible, il s'affectionne vivement à son commandant (1), et il fait presque des miracles. — L'impératrice avoit donc bien raison (2) d'appeler les Russes un peuple obéissant, brave, entreprenant, puissant et intrépide.

L'opinion généralement répandue, que Pierre-le-Grand fut le premier qui prit à son service des officiers étrangers, et qui leva, par leur moyen, des régimens de troupes réglées, cette opinion, dis-je, n'est pas fondée, ni peut-être celle qu'il apprit person-

---

(1) Dans la guerre contre la Turquie, en 1770, le général *Prosorofskoï* permit au corps de troupes qu'il commandoit, de ne plus porter de poudre sur les cheveux, ni blanchir leurs fournimens : il gagna, par cette indulgence, le cœur de ses soldats. — Le prince *Potemkin* réforma, dans toute l'armée, non-seulement une partie des armes pesantes, par exemple, le pallasch de l'infanterie ; mais aussi l'habit étroit et incommode ; l'usage de peigner et poudrer les cheveux, qui faisoit perdre aux soldats beaucoup de temps et de sommeil, et leur occasionnoit une dépense inutile, &c. et tout le monde sait combien il étoit aimé des soldats.

(2) *Dans sa lettre de grace en faveur de la noblesse en 1785.*

nellement le maniement des armes dans la première compagnie qui fut formée; car, sans parler des Streltsi, qui avoient été établis long-temps avant lui, comme une espèce de milice régulière toujours sur pied, mais qu'il abolit pour des raisons puissantes, son père avoit déjà employé des officiers étrangers (entr'autres des Anglais et des Ecossais), pour former des régimens de troupes réglées, qui étoient stationnés à Toula. On conserve encore, dans le collége de guerre, la liste de ces officiers, et l'état de leur paye (1). Ces officiers pouvoient bien mettre un régiment sur le pied de la discipline étrangère ; mais ce n'est pas d'eux que le soldat russe tenoit les bonnes qualités que nous venons de reconnoître en lui, et qui forment une partie du caractère national. D'un autre côté, Pierre Ier fut réellement le créateur de son armée ; non pas parce qu'il forma quelques régimens réguliers, mais parce qu'il en

(1) Deux régimens, un de cavalerie et l'autre d'infanterie, étoient commandés par un Ecossais, qui en étoit colonel ; il recevoit quatre fois la paye ordinaire. Il y avoit une compagnie d'état-major dans chacun d'eux.

composa toute l'armée, à l'exception des troupes irrégulières qui existent encore aujourd'hui, et parce qu'il établit les levées de recrues et la capitation, en place de l'ancien usage de faire servir personnellement les nobles et leurs serfs (1). — Depuis cette époque, tout Allemand, s'il se conduit bien, est successivement avancé, et devient officier,

---

(1) On rapporte beaucoup d'anecdotes à cette occasion, la plupart, peut-être, inventées à plaisir, ou du moins fort exagérées; mais supposant qu'elles fussent vraies, elles ne doivent exciter ni le rire ni la surprise: car il pouvoit en arriver autant dans tout pays où l'on eût introduit des coutumes étrangères. — Suivant une de ces anecdotes, un Boyar croyant un major-général supérieur à un lieutenant-général, commit en conséquence une erreur, en rédigeant une patente pendant l'absence de l'empereur. On raconte d'un autre, qu'au lieu de réprimander un officier, ou de le mettre aux arrêts, comme il lui étoit ordonné, il lui fit donner les *battogues* (c'est-à-dire, des coups de bâton); mais le général *Ogilvi*, Anglais de naissance (qui avoit d'abord servi en Autriche, avoit rédigé les ordonnances militaires, étoit devenu le seul lieutenant-feld-maréchal au service de la Russie, et finit par retourner en Autriche), fut tellement piqué de cette conduite, qu'il menaça (et tous les officiers étrangers en firent autant) de quitter le service, si l'officier grevé n'étoit pas hono-

sans qu'on ait égard à sa naissance (1). L'impératrice a accordé des priviléges considérables à la noblesse. Un jeune homme de condition bourgeoise doit avoir servi douze ans avant de pouvoir être fait officier (mais une bonne conduite particulière produit une exception à cette règle). En conséquence, quiconque entre au service, soit dans les gardes, soit dans les régimens de l'armée, doit faire ses preuves de noblesse, s'il veut obtenir un prompt avancement.

Par ce moyen la noblesse fait rapidement son chemin; c'est aussi la raison pourquoi nous voyons tant de jeunes officiers dans les régimens de campagne; ils sortent principalement des gardes, d'où, après avoir servi,

---

rablement acquitté, et si on ne lui faisoit pas, de manière ou d'autre, une réparation de l'insulte qu'il avoit reçue. Comme le Boyar savoit que les subalternes, même d'extraction noble, pouvoient être corporellement punis de coups de bâton (usage aboli seulement en 1775 par l'impératrice), il pouvoit être facilement induit à croire que cette punition étoit également applicable à l'officier coupable.

(1) Les bas-officiers même, quoique nés paysans vassaux, peuvent s'élever, par leur bonne conduite, au grade d'officier.

ou seulement été enregistrés pendant quelques années, ils passent à des emplois dans l'armée (1). Cependant il y a beaucoup d'officiers qui vieillissent sans avancement; ou qui, sur-tout en temps de paix, restent quelquefois long-temps dans le même grade (2). — On craignoit que l'armée ne perdît beaucoup de bons officiers, à l'époque de l'organisation des nouveaux gouvernemens, parce que les places, dans le département civil, sont moins pénibles et mieux payées. Mais cette organisation n'occasionna aucun déficit dans l'armée; et même, avant la déclaration de la dernière guerre, beaucoup de régimens avoient plusieurs officiers supérieurs et autres surnuméraires.

Pendant et peu après la guerre de 1770, l'impératrice jugea à propos d'établir plu-

---

(1) Les jeunes nobles, particulièrement les Livoniens, &c. usèrent pendant long-temps du subterfuge de se procurer des brevets d'officiers polonais, au moyen de quoi ils entroient tout de suite comme officiers au service de Russie, quoique n'ayant jamais servi, mais Catherine II réforma cet abus.

(2) C'étoit particulièrement le cas avant la dernière guerre contre les Turcs, dans la grosse cavalerie; ce qui rendoit les places très-rares.

sieurs nouveaux réglemens dans l'armée. Elle ordonna, entr'autres choses, que toute la grosse cavalerie reconnoîtroit pour chef le général feld-maréchal comte Rioumantzof, et désigna le général feld-maréchal prince Potemkin pour être celui de toute la cavalerie légère. Elle ajouta des surnoms honorables aux noms de quelques généraux devenus fameux par leurs exploits, tels que : *Rioumantzof-Zadounaïski*, *Potemkin-Tavritscheski*, *Souvarof-Rimnitzki*; elle accorda aussi un régiment particulier à quelques-uns de ces officiers, comme une marque de faveur extraordinaire, qui n'avoit jamais été conférée à aucun général (1) sous les règnes précédens. Le prince Potemkin fut alors nommé inspecteur-général de toute l'armée, ayant sous lui plusieurs inspecteurs. Il abolit des désordres, des abus et des usurpations sans nombre, qui s'étoient

(1) Dans la guerre de sept ans, l'impératrice Elisabeth donna à une compagnie le nom de corps de Schouvalof. Les régimens ne portoient jamais autrefois le nom d'un général, mais toujours celui d'une ville ou d'une province. Dernièrement, il a été fait quelques exceptions à cette règle.

glissés dans quelques régimens, et fit rendre un compte sévère à plusieurs commandans avides ou négligens.

Par le nouvel arrangement adopté pour l'armée en 1764, les colonels acquirent beaucoup plus d'autorité qu'ils n'en avoient eu auparavant, et en même temps les moyens de faire des profits considérables, sur-tout dans la cavalerie (1). Quelques gens en ont témoigné de la surprise, mais sans raison : car les colonels sont toujours tenus à la même responsabilité qu'auparavant ; et la couronne, qui étoit autrefois obligée de payer très-cher une grande partie des fournitures des troupes, gagne beaucoup par ce nouveau réglement. — Sous l'impératrice Elisabeth, beaucoup de jeunes colonels tiroient un grand parti du crédit qu'ils avoient à la

(1) Sur l'achat des chevaux, du fourrage, &c. particulièrement lorsque la cavalerie n'étoit pas complètement montée. — Mais ce sont des matières qui ne sont pas de notre sujet. Nous observerons seulement que beaucoup d'officiers auroient mieux aimé rester colonels que d'être nommés officiers-généraux, parce que, dans ce cas, ils perdent leurs régimens. Les seuls brigadiers restent en même temps colonels de leurs régimens.

cour ; d'autres permettoient à leurs soldats toute sorte de licence. Avant la guerre de sept ans, quatre régimens sur-tout s'étoient rendus particulièrement redoutables par cette licence ; et beaucoup de villes effrayées de la nouvelle que l'un d'entr'eux devoit y être cantonné, offroient de l'argent pour se débarrasser d'hôtes aussi fâcheux. Aucun de ces désordres n'est arrivé sous le dernier régne, parce que Catherine veilloit avec un soin extrême à ce que ses sujets ne fussent jamais molestés par ses soldats, ni dans leurs maisons ni dans leurs occupations ; elle y avoit expressément pourvu dans les ordonnances militaires.

En Europe aucune armée ne coûte proportionnellement aussi peu que l'armée russe (1); on peut dire aussi qu'aucun autre

---

(1) Le premier équipement d'un dragon coûte 17 roubles $45 \frac{11}{40}$ kopeks, et annuellement 7 roubles $29 \frac{17}{120}$ kopeks. On ne comprend pas, dans le premier article, quelques objets fournis par le commissariat, tels que la selle, la bride, &c. ni le cheval, le fourrage verd et sec. — A l'égard de la paye des officiers, on doit observer, 1°. que les officiers des régimens de garnison dans les villes voisines de la Baltique ont une paye double de celle des autres régimens de garnison ; 2°. que

soldat européen ne pourroit subsister avec une paye aussi modique que celle qui suffit

---

les officiers de tous les régimens de campagne en marche, ont trois fois la paye de ceux des autres régimens cantonnés dans les provinces; 3°. que les soldats des gardes ont deux fois la paye des soldats des régimens de campagne.

Un feld-maréchal-général reçoit pan an 7000 roubles, 200 rations évaluées 1140 roubles, et il lui est accordé 16 dentschiks ou domestiques.

	roubles.	rations.		roubl.	dentschiks.
Un général en chef...	3,600.	80	=	456.	12.
n lieutenant-général.	2,160.	50	=	285.	10.
Un major-général....	1,800.	40	=	228.	8.
Un brigadier........	840.	20	=	171.	7.

Dans les régimens de campagne, un colonel reçoit annuellement 600 roubles, pour ses rations, 96 roubles 90 kopeks; et on lui passe 6 dentschiks ou domestiques.

	roubl.		roubl.	kop.	dentschiks.
Un lieut. colonel.	360.	pour ses rat.	62	70.	4.
Un major.......	300.	....	62	70.	3.
Un capitaine....	180.	....	28	50.	2.
Un lieutenant....	120.	....	22	80.	1.
Un second lieut..	84.	....	17	10.	1.
Un enseigne.....	84.	....	17	10.	1.
Un quart. maître.	84.	....	22	80.	1.
Un adjudant.....	120.	....	22	80.	1.

Par le moyen de cette table, et du paragraphe qui

au soldat russe. Quel autre soldat pourroit subsister avec une paye de 7 ou 8 roubles au plus, et seulement la moitié de cette somme lorsqu'il est en garnison, et une ration exactement pesée de farine et de gruau ? Nous aurons occasion de parler des dépenses annuelles pour l'entretien de l'armée, dans la section suivante.

---

la précède immédiatement, nous pouvons connoître la paye des officiers dans les garnisons et les gouvernemens. — La paye annuelle d'un soldat est de 10 roubles 98 kopeks ; il reçoit, en outre, trois barils de farine, une certaine quantité de *grist* ou gruau, vingt-quatre livres de sel, et de la viande pour la valeur de 72 kopeks : tous ces articles sont estimés 5 roubles 74 kopeks. Mais on déduit 6 roubles 35 kopeks sur la paye de chaque soldat, pour l'habillement, les médicamens, la viande, les cartouches, et la réparation du fusil. Tout son vêtement coûte à-peu-près 12 roubles. — Les dentschiks sont pris parmi les recrues pour servir les officiers ; et la caisse militaire paye annuellement 11 rixdallers 2 $\frac{1}{4}$ kopeks pour la subsistance de chacun d'eux ; mais leurs maîtres sont obligés de les habiller.

SECTION III.

La Marine.

La Russie possède plusieurs flottes, entièrement distinctes les unes des autres. Elle en a une dans la Baltique, une autre sur la mer Noire : la première est sous la direction de l'amirauté de Saint-Pétersbourg; mais la dernière n'a point d'ordres à en recevoir, et ne peut donc être considérée, sous aucun point de vue, comme une simple division de l'autre; d'autant plus, qu'à raison de la distance, il lui a été assigné, par une ordonnance spéciale, un grand-amiral particulier, qui étoit le prince Potemkin. Il faut encore en ajouter une troisième, la flotte des galères, dont le chef étoit le prince de Nassau-Siegen, mais sous les ordres immédiats de l'impératrice. — Ces flottes étoient, toutes les trois, en activité de service pendant la dernière guerre.

Pierre Ier fut le créateur de la marine russe. Avant son règne les Russes avoient, il est vrai, de petits vaisseaux pour l'usage du commerce et le service des transports, avec

lesquels ils naviguoient le long des côtes et sur les rivières; mais c'étoit de misérables barques, telles que nous en voyons encore en quelques endroits sur les rivières entre Kola et Arkhangel, &c. Il n'entre point de fer dans leur construction, pas même un simple clou. On ne connoissoit point alors en Russie de vaisseaux armés, encore moins de vaisseaux de guerre. Mais cet illustre monarque voyagea exprès dans les pays étrangers, pour connoître une meilleure méthode de construction, et l'introduire dans son Empire. Il leva une force maritime (1), et publia des réglemens pour l'établissement d'une marine. Depuis sa mort le gouvernement ne s'est pas toujours également occupé de cet objet important.

En 1741, elle consistoit en vingt-trois vaisseaux de ligne, neuf frégates, trois bombardes, sept prames, et quatre-vingts galères nouvellement construites.

En 1757, il y avoit seulement vingt-un

(1) M. *Coxe* prétend que les mers dépendantes de l'Empire ont produit la flotte, sans procurer cependant un exercice suffisant aux matelots. Mais l'expérience a prouvé que c'est une erreur.

vaisseaux de ligne (dont quelques-uns étoient en très-mauvais état), six frégates, deux bombardes, deux prames, deux brûlots, et quatre-vingt-dix galères. Les équipages, pour la totalité de la flotte, y compris les galères, étoient calculés sur le pied de 20,239 hommes, qui (suivant l'usage) n'étoient pas complets.

En 1781, on comptoit trente-quatre vaisseaux de guerre; mais leur nombre devoit être porté à cinquante-quatre (1). Je ne peux pas déterminer si cette quantité de vaisseaux de ligne, sans compter les frégates, étoit toujours entretenue en temps de paix. J'ignore s'il en existoit réellement autant dans la Baltique, au commencement de la dernière guerre; car on en réformoit fréquemment, comme trop vieux et incapables de servir. Mais il a été prouvé, par les différentes actions qui ont eu lieu dans la Baltique et dans la mer Noire, que la Russie avoit des escadres considérables, dont l'ensemble formoit une marine très-

(1) M. *Coxe* dit qu'il y avoit en 1778, trente-huit vaisseaux de ligne, quinze frégates, quatre prames et cent neuf galères.

respectable. On le verra dans le court aperçu suivant (1).

La *flotte de la Baltique* étoit de force suffisante, en 1788, au commencement de la guerre, pour faire échouer le plan d'opérations de la marine suédoise, en sortant victorieuse d'un engagement décisif. L'escadre devant Hochland étoit composée de trente voiles, dont dix-sept vaisseaux de ligne (un de 108 canons, les autres de 74 et de 64), portant ensemble 1228 canons, et sept grosses frégates. Mais, à cette époque, quelques vaisseaux de guerre étoient partis pour Copenhague, et il y en avoit six à Arkhangel à-peu-près équipés. Nous ne devons donc pas limiter à ce nombre la totalité de la flotte (2); d'ailleurs, tous les vaisseaux ne furent pas mis en commission.

Les Russes reparurent en 1789, avec

(1) Il ne sera pas regardé comme superflu; car je ne connois point de livre qui donne une connoissance satisfaisante de la marine russe.

(2) *Gatterer*, dans son *Abris der Geographie*, p. 326, en parlant probablement de la seule flotte de la Baltique, la fait monter de trente à quarante vaisseaux de ligne, et en total à cent quatre-vingts voiles ou environ.

trente-trois vaisseaux de ligne, suivant quelques-uns, sans compter ceux qui étoient joints à la flotte des galères sous les ordres du vice-amiral Krouze : car, lors du combat naval (si on peut appeler ainsi une simple canonnade de quelques vaisseaux), l'escadre russe consistoit, de leur propre aveu, en vingt vaisseaux de ligne, quelques frégates et autres moindres bâtimens; d'autres disent vingt-deux vaisseaux de ligne et six frégates : mais incontinent après ils reçurent un renfort considérable par l'arrivée des vaisseaux de la baye de Kiœger.

On travailloit alors avec activité dans les chantiers de Kronstadt, de Pétersbourg et d'Arkhangel. On sait que, depuis l'automne de 1788 jusqu'à l'été de 1789, il fut construit à Pétersbourg et à Kronstadt, trois vaisseaux de 100 canons, quatre autres de ligne (tous de bois de chêne, et doublés en cuivre), trois chebeks de 36 canons, six schooners de 28, avec plusieurs galères (1)

(1) Quelques journaux ont avancé que presque toutes les galères étoient neuves : mais ils étoient mal informés; car on avoit conservé plusieurs des anciennes.

et chaloupes canonnières. Mais à la fin de 1789, il y avoit à Arkhangel vingt bâtimens de guerre tout neufs, et complètement équipés (1). Indépendamment de ceux-ci, les Russes avoient en mer, le 26 mai 1790, trente vaisseaux de ligne et dix-huit frégates.

La *flotte de la mer Noire* étoit déjà assez considérable, lorsque l'impératrice fut en Tauride, pour lui exciter une surprise agréable. — En 1787, elle étoit composée d'environ dix-huit vaisseaux de ligne, dont douze à Sévastopol et six à Kherson (2), de vingt-quatre frégates, six chaloupes canonnières, et un grand nombre de transport. En 1789, il y avoit en activité de service dans cette mer, onze vaisseaux de ligne et

---

(1) Nous nous fondons, à cet égard, sur l'autorité d'un officier de la marine très-digne de foi, qui étoit à Arkhangel en 1789, et a fréquemment été lui-même de service à bord de ces vaisseaux neufs. — Il est possible que le manque de matelots les ait empêchés de se rendre dans la Baltique.

(2) On sait qu'on ne peut pas y employer d'aussi gros vaisseaux que dans la Baltique, parce que, dans beaucoup d'endroits, il n'y a pas assez d'eau pour les porter,

plusieurs grosses frégates. En 1790, la gazette de Hambourg en parle comme étant composée de douze vaisseaux de ligne, un grand nombre de frégates, de galères, chebeks, chaloupes canonnières, et de deux cents bateaux plats. — Il y avoit en outre trente-cinq bâtimens de guerre dans le Liman en 1788; mais en raison de la quantité de bas-fonds, il n'y avoit point de gros vaisseaux.

Il ne se trouvoit que trois bâtimens de guerre dans l'Archipel en 1789; savoir, une frégate de 36 canons, une autre de 20, et un chebek de 16.

Mais la Russie avoit aussi levé une flottille sur le Bog et sur le Dnestr, à peu de distance de Bender. A la fin de 1789, elle consistoit déjà en quarante schooners, de 6 à 12 canons; mais au printemps de 1790, il y en avoit cent complètement équipés.

La *flotte des galères* attira de nouveau l'attention, par le combat naval de 1789. — Pierre Ier avoit employé cette flotte contre la Suède; l'impératrice Elisabeth s'en servit aussi dans la suite. — Nous avons déjà dit que, dans l'été de 1789, elle n'étoit pas entièrement composée de galères neuves, mais

que plusieurs des anciennes avoient été conservées (1). On portoit à cent dix le nombre de tous les vaisseaux de cette flotte, grands et petits, qui se trouvèrent à l'engagement du $\frac{13}{24}$ août; ce qui approche beaucoup de la vérité: car, suivant le rapport d'un officier, qui étoit alors à bord de la flotte, la totalité des frégates, galères, chaloupes canonnières, &c. montoit à cent quatre bâtimens; mais, comme, par différentes raisons, elles ne donnèrent pas toutes, on ne doit donc pas attribuer la victoire à la supériorité du nombre. En outre, les Suédois avoient pris une position très-avantageuse dans les îles, et bloquoient le passage par où ils craignoient d'être attaqués. Les Russes eurent, en conséquence, beaucoup de peine à les atteindre: mais ils surmontèrent toutes les difficultés, et remportèrent une victoire décisive, qui est connue de tout le monde (2). L'année suivante,

---

(1) Quelques-unes de ces dernières, se trouvant entièrement hors d'état de servir, furent renvoyées à Pétersbourg.

(2) Si le plan avoit entièrement réussi, il se seroit à peine échappé un seul vaisseau suédois. L'attaque

1790, ils reparurent avec beaucoup plus de forces encore.

L'amirauté est établie à Pétersbourg ; elle a à sa tête un grand-amiral, place qui, depuis quelques années, étoit occupée par le grand-duc. A titre de collége impérial, elle sera classée dans une autre section. — On a déjà remarqué que la flotte de la mer Noire n'est point placée sous sa direction.

Outre son grand-amiral et quelques autres principaux officiers, la flotte de la Baltique avoit, en 1789, un amiral (en 1786, il y en avoit trois), quatre vice-amiraux, et cinq contre-amiraux ; parmi lesquels ne sont point compris les amiraux et vice-amiraux qui étoient attachés au port des galères et au corps des cadets de la marine, ni les quartiers-maîtres généraux, les commissaires généraux de la marine, &c.

---

commença avec impétuosité sur les derrières, afin de forcer le passage qui avoit été bloqué ; ce qui fut effectué avec un succès complet. Une autre attaque devoit être faite en front ; et comme les Suédois y avoient laissé un passage libre, on leur auroit ôté par-là tout moyen de se sauver par la fuite. Plusieurs obstacles, qui n'ont jamais été expliqués, ont empêché la réussite de ce plan.

Ce seroit grossir inutilement notre ouvrage, que d'insérer ici les réglemens de Pierre Ier, par rapport au rang et à la paye des amiraux, officiers, &c. de la marine, avec tous les changemens qui ont eu lieu depuis à cet égard. Un léger extrait sera suffisant. Par rapport au rang:

Le grand-amiral a le rang et la paye d'un feld-maréchal-général de l'armée de terre. Un amiral est considéré et traité comme un général en chef; un vice-amiral comme un lieutenant-général; un contre-amiral comme un major-général.

Les capitaines, dans la marine, furent divisés en trois classes par Pierre Ier. Il donna le rang de colonel à ceux de la première classe; de lieutenant-colonel, à ceux de la seconde; et de major, à ceux de la troisième. Il y avoit encore les capitaines commandans, auxquels il assigna le rang de brigadier. On ne connoît point aujourd'hui de capitaines de la troisième classe; les rangs sont distribués comme il suit:

Le capitaine commandant a le rang de brigadier dans l'armée; le capitaine de la première classe, le rang de colonel; le capitaine de la seconde classe, celui de lieute-

nant colonel ; le capitaine lieutenant, celui de premier major. Le lieutenant a le rang de capitaine dans l'armée, et le garde de la marine (en anglais, *midshipman*), celui de lieutenant.

Le premier capitaine obtient quelquefois le rang de major-général, sans être, pour cela, élevé au grade de contre-amiral ; témoin notre compatriote M. *Gibbs*, qui est inscrit sur la liste comme capitaine de la flotte, avec le rang de major-général, et quelques autres, tels que *Mesnikof*, *Odintzof*, &c.

La paye de l'amiral-général, ou grand-amiral, est de 7,000 roubles par an ; celle d'un amiral, 3,600 ; d'un vice-amiral, 2,160 ; d'un contre-amiral, 1,800 ; d'un capitaine-commandant, 840 ; d'un lieutenant, 200 ; et d'un garde-marine, 120 roubles. — On accorde aussi des *dentschiks* (1) ou domes-

(1) Nous avons déjà dit que ces domestiques sont choisis parmi les recrues. Lorsque le gouvernement craint de surcharger l'Empire par de trop fréquentes et trop nombreuses levées, l'officier de la marine est quelquefois obligé de se contenter d'une moindre quantité, et quelquefois même, de se passer tout-à-fait de *dentschiki*.

tiques aux officiers ; savoir, à un lieutenant, deux, et aux autres en proportion. Lorsqu'ils sont en mer, les officiers reçoivent, outre l'argent pour leur table, sept roubles par mois dans la Baltique par chaque officier, et le capitaine un peu davantage. Dans les voyages de long cours, cette somme est augmentée (1). — Autrefois chaque capitaine recevoit en présent de la couronne, un service d'argenterie ; mais cette coutume est abandonnée depuis long-temps.

Il n'est pas besoin de dire que les officiers prennent rang entr'eux suivant leur grade, ou par ancienneté, lorsque le grade est égal (2). Ainsi, par exemple, sur-tout à bord des gros vaisseaux où il se trouve plusieurs lieutenans réunis, le plus ancien peut commander les autres. — Un capitaine-lieutenant ne peut commander qu'une frégate. — A bord du vaisseau, l'officier de la

(1) Dans l'Archipel, si je ne me trompe, ce traitement étoit de 12 roubles par mois, pendant la guerre contre la Turquie, en 1770.

(2) Le plus ancien ne peut, sans affront, recevoir l'ordre de son cadet, qui doit lui remettre le commandement lorsqu'ils se réunissent.

marine a le commandement sur l'officier de terre, quand même celui-ci auroit un grade supérieur (1).

Les matelots sont divisés en deux classes. Ceux qui ont de l'expérience forment la première classe, et reçoivent chacun 18 roubles par an; et ceux de la seconde n'en ont que 12. Mais on nous a assurés dernièrement que le payement par tiers (2) de la solde de chaque individu de la première classe, n'est que de 3 roubles 60 kopeks, et que ceux de la seconde classe ne reçoivent pas plus de 2 roubles 50 kopeks; ce qui fait

(1) Quelques officiers de l'armée ignorant ce droit, et même des officiers aux gardes qui étoient à bord de l'escadre en 1789, en exprimèrent d'abord beaucoup d'étonnement, et prirent de l'ombrage à ce sujet. Les derniers, sur-tout, prétendoient que l'impératrice étoit la seule personne qui pouvoit les mettre aux arrêts. Mais un ordre de la cour les força bientôt de s'y soumettre.

(2) Au lieu d'être payés par quartiers comme en Angleterre, tous les officiers et les personnes qui occupent des places en Russie, soit civiles, ou militaires, dans la marine, ou dans le clergé, reçoivent leurs appointemens par tiers, c'est-à-dire, à trois époques fixes dans l'année.

annuellement pour les premiers, 10 roubles 30 kopeks; et pour les derniers, 7 roubles 50 kopeks seulement (1). Ils sont, en outre, nourris pendant qu'ils sont en mer; mais, lorsqu'ils sont à terre, ils reçoivent chacun leur ration ordinaire, comme dans le service de terre.

Les matelots ne sont pas sans espoir d'avancement; ils sont promus aux différentes charges du vaisseau, suivant leur bonne conduite. Celui qui sait lire et écrire, a la perspective de devenir maître; en cette qualité, il est chargé du soin des voiles, des cordages, &c. Il peut obtenir le rang de capitaine dans l'armée (mais jamais plus haut) sans cesser d'être maître comme auparavant. — Les enfans des matelots et des

(1) Nous tenons ce détail d'un officier de la marine, très-digne de foi; mais, comme il a été avancé par quelques voyageurs, que les matelots reçoivent 15 roubles par mois, on doit observer que cela ne doit pas s'entendre de la paye ordinaire : mais seulement il est vrai de quelques gens libres, servant volontairement à bord des galères, qui recevoient de 8 à 15 roubles par mois. Les prisonniers turcs, qui étoient à Pétersbourg, tentés eux-mêmes par cette grosse paye, offrirent de servir à bord des galères.

soldats de la marine sont élevés à l'école, et sont enfin promus au grade de pilotes, dans l'exercice duquel ils peuvent également obtenir le rang de capitaines dans l'armée, mais sans quitter le gouvernail. — L'équipage d'un vaisseau de 100 canons est ordinairement calculé à 1,000 hommes, y compris les matelots, les soldats de la marine (communément appelés bataillons), et les canonniers (1); mais les équipages ne sont pas toujours complets.

Nous avons déjà décrit les ports de la marine; nous ne devons donc plus en parler ici. Les dépenses pour l'entretien de la marine étoient autrefois estimées à environ 1,200,000 roubles: nous devons observer à cet égard, qu'une foule d'articles sont à meilleur marché en Russie, et que les équipages sont payés beaucoup moins cher que dans les autres pays, particulièrement en Angleterre. Mais, comme on entretient aujourd'hui plus d'escadres, et qu'elles sont

(1) Les officiers suédois faits prisonniers en 1790, avouèrent que l'artillerie russe étoit excellente. Leur flotte manquoit de canonniers; et en conséquence leur canon fit beaucoup moins d'effet que celui des Russes.

en même temps plus nombreuses qu'autrefois, cette dépense doit avoir beaucoup augmenté.

La Russie n'avoit d'abord que deux chantiers de construction, à Pétersbourg et à Arkhangel, auxquels on a dernièrement ajouté ceux de Kherson, de Kronstadt et de Tauride. Le chantier de Kherson étoit absolument nécessaire, lorsqu'il n'existoit pas d'endroits plus convenables pour construire des vaisseaux sur la mer Noire : mais la situation en étoit très-incommode, parce qu'on ne pouvoit s'y procurer de bois de construction qu'à très-grands frais, et parce qu'il étoit très-difficile aux gros vaisseaux de traverser le Liman ; ils ne pouvoient le faire, sans être entièrement déchargés et démâtés. Les ports de la Tauride offrent des places beaucoup plus commodes pour y établir des chantiers.

A Pétersbourg et à Kronstadt, les vaisseaux de guerre sont construits de bois de chêne, transportés à grands frais des environs de Kazan. Il se trouve, à la vérité, des chênes dispersés dans plusieurs cantons beaucoup plus voisins, et même des forêts de chênes en Lettlande et en Esthonie, par-

ticulièrement dans le cercle d'Hapsal : mais ils sont petits ; tandis que ceux de Kazan et de Voronèje sont d'assez beaux arbres. Pierre Ier ordonna de les épargner, et de les ménager avec soin pour la construction des vaisseaux. Il fut en conséquence établi des gardes forestiers, ayant à leurs ordres des soldats licenciés ; mais ces préposés devinrent un fléau pour les habitans, parmi lesquels ils commettoient toutes sortes d'excès(1); ils furent abolis, par cette raison, en 1762 (2). Chaque propriétaire de terres est intéressé à veiller à ses chênes, parce qu'il peut, en tout temps, en tirer un bon prix. A Pétersbourg, le poud de bois de chêne coûte de 15 à 25 kopeks, y compris les frais de transport.

(1) Ils jetoient, par exemple, des branches de chênes dans les vergers des Tatars, et les accusoient ensuite d'avoir abattu des chênes; ou bien, des os de porc, et les taxoient d'avoir entretenu des cochons : ce qui est défendu par la religion mahométane, &c.

(2) *Busching*, dans les premières éditions de sa *Géographie*, cite encore un garde forestier, en 1770, dans le district de Kazan. Il est possible qu'il y en eût un alors; mais la charge a certainement été abolie en 1762.

On construit les vaisseaux à Arkhangel avec du bois de larix (1), qui est à très-bon marché; la quantité suffisante pour la construction d'un vaisseau de 60 canons, y coûte environ 3,000 roubles, peut-être un peu davantage, pourvu qu'il n'y ait pas de fraude dans l'achat. Mais pour certaines parties du vaisseau, on emploie toujours du bois de chêne, apporté également du district de Kazan (2).

Quoique le bois de chêne soit aussi cher à Pétersbourg aujourd'hui, cependant la quantité nécessaire pour la construction d'un

(1) Quelques auteurs allemands prétendent que si le larix ne fournit pas de meilleur bois de construction que le chêne, il est au moins aussi bon; je ne déciderai pas cette question, mais elle me paroît fort douteuse. On emploie quelquefois le sapin avec le larix, et en grande quantité.

(2) *Busching*, dans la dernière édition de sa *Géographie*, a commis une légère erreur, en disant qu'on construit à Arkhangel les vaisseaux avec le bois des chênes qui y croissent. Il n'y vient aucun chêne, suivant le témoignage uniforme de plusieurs officiers attachés aux chantiers, et de notre digne compatriote, feu M. *Yeames*, qui y a été maître constructeur de navires pendant beaucoup d'années.

vaisseau de 80 canons, n'auroit coûté, il y a vingt ans, qu'environ 10,000 roubles ; et 900 roubles seulement, le bois de sapin suffisant pour construire un vaisseau léger (ketch, pinque ou yacht) capable de porter de 20 à 30 canons. Mais, à raison de la grande consommation qui s'en est faite depuis, du gaspillage, de la négligence et d'autres causes, le prix en est maintenant considérablement augmenté ; et la couronne obtiendroit, peut-être, difficilement aujourd'hui pour 2,000 roubles le bois nécessaire pour un de ces vaisseaux légers. Un demi-chebek, entièrement fini, lui coûte à présent environ 12,000 roubles ; mais un vaisseau de ligne de 100 canons, complètement équipé, lui revient au moins à 100,000 roubles (1), ou même davantage.

(1) Cette augmentation de prix date seulement de la dernière guerre : autrefois tout étoit à beaucoup meilleur marché, parce que la couronne employoit ses sujets comme ouvriers ; mais, à raison de la grande augmentation d'affaires, elle est maintenant obligée de prendre des étrangers, qui reçoivent, suivant leur capacité, des salaires inouis jusqu'alors dans ses chantiers. On savoit parfaitement toutefois, et l'impératrice le savoit bien elle-même, qu'il se commettoit de gran-

Il a été observé plus d'une fois par d'anciens auteurs, que le chêne de Russie, et en général celui des climats du nord, ne se conserve pas aussi long-temps que celui qui croît dans les autres pays. Cette assertion, cependant, est niée par d'autres écrivains, qui prétendent que la négligence, le

---

des friponneries dans la concession des marchés et dans d'autres circonstances. C'est pour cette raison que l'amiral sir Charles *Knowles* dit à Sa Majesté, que la dépense et les dilapidations étoient telles, que si son Empire étoit de bois, les gens de ses chantiers trouveroient moyen de le consommer tout entier, et de ruiner en outre ses finances; il ajouta qu'il s'engageroit à tirer de Russie tous les matériaux nécessaires à la construction des vaisseaux, à payer tous les droits auxquels ils sont assujettis, et à lui renvoyer d'Angleterre des vaisseaux complètement équipés, à beaucoup moins de frais qu'ils ne lui revenoient dans ses propres chantiers. — Entr'autres abus de ce genre, il s'est répandu qu'une certaine chancellerie avoit autrefois fait le rapport, que les provisions étoient gâtées dans les magasins; ayant reçu l'ordre desiré de les vendre au public, quelques membres de cette commission apostèrent des gens de confiance qui achetèrent les meilleures pour leur compte à très-bas prix, et faisant ensuite un *podrad* (contrat) avec la même chancellerie pour en fournir de nouvelles, ils revendirent très-

défaut d'attention et l'eau douce de la Néva, contribuent beaucoup à lui occasionner une corruption prématurée (1); car c'est un fait bien connu, disent-ils, que si le chêne est coupé avec les précautions requises et dans la saison convenable, mis ensuite à couvert pour y sécher à l'ombre, et enfin trempé pendant un temps dans l'eau

---

cher, et renvoyèrent dans les magasins, les mêmes objets qu'ils avoient déclarés être gâtés. — Catherine II avoit trop de sagacité pour ne pas s'appercevoir d'une infinité de friponneries de ce genre; mais elle ne savoit trop comment les prévenir; elle les considéroit comme on regarde ailleurs les choses du même genre, comme des dilapidations inévitables. — Plus d'un câble et plus d'une ancre a été perdu par un temps de calme, et remplacé dans le premier port de relâche en sortant de Kronstadt; plus d'une voile a été emportée par le plus beau temps du monde.

(1) Ils croyent particulièrement qu'il doit y avoir quelque défaut dans le choix du bois et dans la manière de l'exploiter; on l'emploie peut-être trop précipitamment et sans lui faire subir l'inspection convenable: ce bois étant livré par *podrad*, le vendeur trouve aisément moyen de fermer les yeux de celui qui est chargé de le recevoir. Il est arrivé fréquemment que des vaisseaux ont été déclarés incapables de servir, en sortant de dessus les chantiers.

salée, il acquiert ainsi le degré de durée qui lui est propre. L'amirauté n'a pas négligé cet objet important; elle a proposé des prix pour les meilleurs ouvrages sur ce sujet (1). Il n'est pas possible de parer à l'inconvénient de l'eau douce (2), tant que Kronstadt continuera d'être le seul port spacieux et commode où la marine peut se réfugier en sûreté. Si Roggervik (3), en Esthonie, étoit mis dans un état convenable, il ne seroit plus nécessaire de laisser les vaisseaux dans l'eau douce. — Plusieurs personnes croyent qu'il est possible de construire à Réval (4)

---

(1) Un de ces prix fut obtenu par le pasteur *Grassman* en 1779, pour sa dissertation sur la durée du bois de construction; il a publié, en 1790, un autre ouvrage plus considérable sur le même sujet.

(2) L'amiral *Knowles* dit que l'eau fraîche de la Néva fait moins de tort aux vaisseaux, que beaucoup de falsifications qui se pratiquent sur l'eau salée, et qu'il pourroit mentionner.

(3) Les obstacles insurmontables que l'impératrice rencontra à l'exécution de cette grande et coûteuse entreprise, lui en firent abandonner le projet en 1788.

(4) Le bruit se répandit à Pétersbourg qu'il avoit été fait des propositions pour agrandir le port de Réval.

un meilleur port que celui de Kronstadt par rapport à l'eau, en y consacrant seulement la moitié de l'argent qui a été dépensé inutilement à Roggervik. — Peut-être seroit-il possible de faire un bon port dans la baye voisine de Vibourg.

Il reste encore à observer que les vaisseaux sont construits, à Pétersbourg et à Arkhangel, sur des chantiers, d'où on les lance ensuite à l'eau en les y laissant glisser; méthode par laquelle un vaisseau peut éprouver de grands dommages (1); mais à Kronstadt, lorsque le vaisseau est prêt, on

---

Indubitablement il pourroit être agrandi, et même avec une dépense modérée: mais la question est de savoir s'il offriroit un refuge assuré contre la tempête. Il y a d'ailleurs une difficulté à Réval aussi bien qu'à Kronstadt, c'est que le séjour des glaces s'y prolonge assez avant dans le printemps. Cela empêche les vaisseaux de pouvoir en sortir de bonne heure. Cet inconvénient n'a pas lieu à Roggervik.

(1) C'est ce qui arriva, il y a peu d'années, à Arkhangel; une frégate qu'on lançoit fut précipitée avec violence contre la jetée, par la force de l'impulsion; elle se brisa la poupe, et s'enfonça un des côtés, de sorte qu'on fut obligé de lui faire subir une réparation totale.

introduit l'eau dans le bassin, et il se met de lui-même à flot, sans aucune secousse possible. — Les chantiers d'Arkhangel ne sont pas dans la ville, mais à cinq verstes de distance, sur une île de la Dvina, nommée Solombol (1), assez grande, et peuplée par les ouvriers des chantiers : toutes les maisons sont de bois; mais à deux étages, à cause des inondations fréquentes auxquelles elle est sujette dans le printemps. Les pilotes habitent l'autre côté de la rivière. Lorsque les vaisseaux sont prêts, s'ils ne sont pas immédiatement envoyés en commission, on les conduit à trente verstes plus loin, où ils trouvent une espèce de port entre les îles (2); ils ne pourroient pas hiverner dans la rivière, à cause de la quantité d'énormes glaçons qu'elle charrie au dégel. Il est défendu par un petit fort avec une garnison; mais indépendamment de ce fortin, sa situation et la nature du canal mettent cet en-

(1) *Busching* l'appelle Solombal, et non pas une île, mais une partie de la ville d'Arkhangel. C'est une légère erreur qui vaut à peine cette remarque.

(2) C'est probablement cet endroit que *Busching* appelle *Lapominka*.

droit à l'abri de toute entreprise de la part de l'ennemi. Il y a toujours ici un grand nombre de bâtimens de transport, pour porter les canons, munitions, provisions, &c. des magasins d'Arkhangel aux vaisseaux de guerre lorsqu'on veut les armer. Mais leur équipement complet ne peut se faire qu'à soixante-dix verstes de Solombol, auprès du fanal. Le vaisseau doit y être conduit par des pilotes, parce que, malgré la largeur de la rivière, le canal praticable est extrêmement étroit et abonde en bas-fonds ; il y a particulièrement un grand banc de sable qui exige les plus grandes précautions. La construction et l'équipement des vaisseaux de guerre sont accompagnés ici de beaucoup d'inconvéniens ; en outre, les inondations auxquelles l'île est sujette, enlèvent quelquefois et détruisent beaucoup de matériaux et de provisions, ou causent autrement de grands dommages à la couronne. — Mais à Kronstadt, les choses sont bien différentes (1).

Quoique la Russie ait toujours eu une

(1) Nous en avons déjà donné une description suffisante, vol. I, p. 312.

marine depuis le commencement de ce siècle, cependant, soit manque d'occasion ou défaut d'administration, elle ne s'étoit jamais montrée d'une manière imposante sous aucun des règnes précédens (1). Mais, sous Catherine II, dans les deux dernières guerres contre la Turquie, et dans celle de Suède, cette marine a prouvé à l'univers ce dont elle étoit capable, et la bravoure du peuple qui la compose. L'opinion de ceux qui prétendent qu'elle n'avoit pas été exercée avant la guerre de 1770, est réfutée par les événemens même qui arrivèrent à cette époque : car la flotte russe n'apprit pas successivement alors à gagner une bataille ; mais elle débuta par défaire l'ennemi, qui avoit

(1) Suivant des témoins oculaires, qui ont servi dans la guerre de Finlande sous le règne de l'impératrice Elisabeth, la flotte des galères fut à cette époque particulièrement inactive contre les Suédois, souvent incertaine sur ce qu'elle devoit faire, se retirant par timidité quelquefois, et évitant soigneusement toute possibilité d'en venir à un engagement, jusqu'à ce que le général *Keith* les ayant joints, les rappela bientôt à l'ordre. — Ils ajoutent encore que la plupart des officiers étoient dans la plus parfaite ignorance de l'art nautique.

un beaucoup plus grand nombre de vaisseaux, et, peu après, elle anéantit sa marine (1). La flotte des galères n'avoit point servi pendant l'avant-dernière guerre de Turquie, et cependant elle étoit en état de porter le défi à la Suède par rapport à l'habileté de ses matelots.

L'impératrice, même au sein de la paix, faisoit toujours construire des vaisseaux neufs en différens endroits. Le manque d'équipage empêchoit qu'ils ne fussent mis en commission; il y en avoit toujours à Arkhangel plusieurs prêts à partir. Comme elle entretenoit en outre deux marines séparées, dans la Baltique et dans l'Euxin, il étoit difficile de déterminer précisément le nombre des vaisseaux de guerre, sur de

---

(1) C'est une assertion qui n'a d'autre but que de prétendre que les officiers étrangers ont eu la principale part dans toutes les actions signalées : car ils ne furent jamais commandans en chef: et quand même ils l'auroient été, ils n'auroient pu faire de grands exploits, si la flotte avoit été en mauvais état. Comme elle croisoit dans des mers où le pavillon russe avoit été jusqu'alors inconnu, il étoit sûrement nécessaire de la pourvoir d'officiers étrangers auxquels ces mers fussent familières.

simples rapports particuliers. *Beaufort*, dans son *Grand Portefeuille politique*, exagère, toutefois, beaucoup, en disant que la Russie avoit, en 1787, une marine composée de cent vaisseaux de ligne. Elle ne les avoit même pas en 1790 et 1791, y compris même les grosses frégates qui pouvoient combattre en ligne dans l'occasion, quoiqu'on travaillât alors avec une grande activité dans tous les chantiers. Car, suivant le rapport authentique de plusieurs témoins oculaires, il y avoit alors, à peu de distance de Kronstadt, trente-deux vaisseaux de ligne prêts à faire voile, et dix grosses frégates en état de servir en ligne, avec tous les transports nécessaires (1), et une flotte de deux cent quarante galères; le tout parfaitement monté et équipé. Plusieurs vaisseaux de guerre étoient en outre restés sans agrès dans le môle de Kronstadt, et il y en avoit aussi quelques-uns entièrement neufs à Arkhangel. Il parut aussi, par le rapport de la gazette de Pétersbourg, que, dans le

---

(1) Les gazettes de Hambourg de 1791, parlent de trente-trois vaisseaux de ligne (dont cinq de 100 canons), seize frégates et vingt-quatre cutters.

dernier engagement contre les Turcs sur la mer Noire, le 31 juillet 1791, il y avoit seize vaisseaux, deux frégates, deux bombardes, un transport servant à répéter les signaux, un brûlot, et dix-sept autres petits bâtimens de guerre. Suivant la gazette de Hambourg, les Russes avoient en même temps dans l'Archipel, douze vaisseaux, qui, cependant, n'étoient pas des vaisseaux de ligne (1).

L'escadre qui fut équipée, en 1795, à Kronstadt, pour croiser dans la Baltique, consistoit en six vaisseaux de 100 canons, dix de 74, trois de 66, six frégates, et deux cutters. L'escadre auxiliaire, envoyée par l'impératrice en Angleterre, étoit composée de quatre vaisseaux de 74 canons, huit de 66, six frégates, et deux cutters.

L'état de la flotte russe à Sévastopol, dans le printemps de 1796, après la condamnation de tous les vieux vaisseaux, consistoit

(1) Quelle figure cette force, accoutumée à combattre la flotte suédoise, eût-elle fait contre celle que le cabinet de Londres menaçoit d'envoyer dans la Baltique? On ne peut répondre à cette question que par des conjectures.

en 1 vaisseau de 90 canons . .	90
1 . . . . . de 80	80
3 . . . . . de 74	222
6 . . . . . de 64	384
11 vaisseaux de ligne	776
8 grosses frégates	362
19 vaisseaux. Total	1,138 can.

outre ceux qui étoient alors sur les chantiers, et qui sont maintenant finis.

La flottille d'Odissa, ou de la baye de Khogia, étoit composée de vingt-cinq gros vaisseaux de transport, et de soixante plus petits, servant à transporter les troupes.

Ces vaisseaux, qui ont de 64 à 70 pieds de long, tirent six pieds d'eau, lorsqu'ils sont chargés, et portent chacun un canon de gros calibre. Ils sont équipés d'une voile latine et d'un *jib*, et sont pourvus de vingt-quatre rames; il y a en outre, dans les ports de cette côte, un grand nombre d'autres transports, bombardes, schooners, brigs, &c.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE TROISIEME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

Forces de l'Empire de Russie.

FIN DE LA TABLE.







